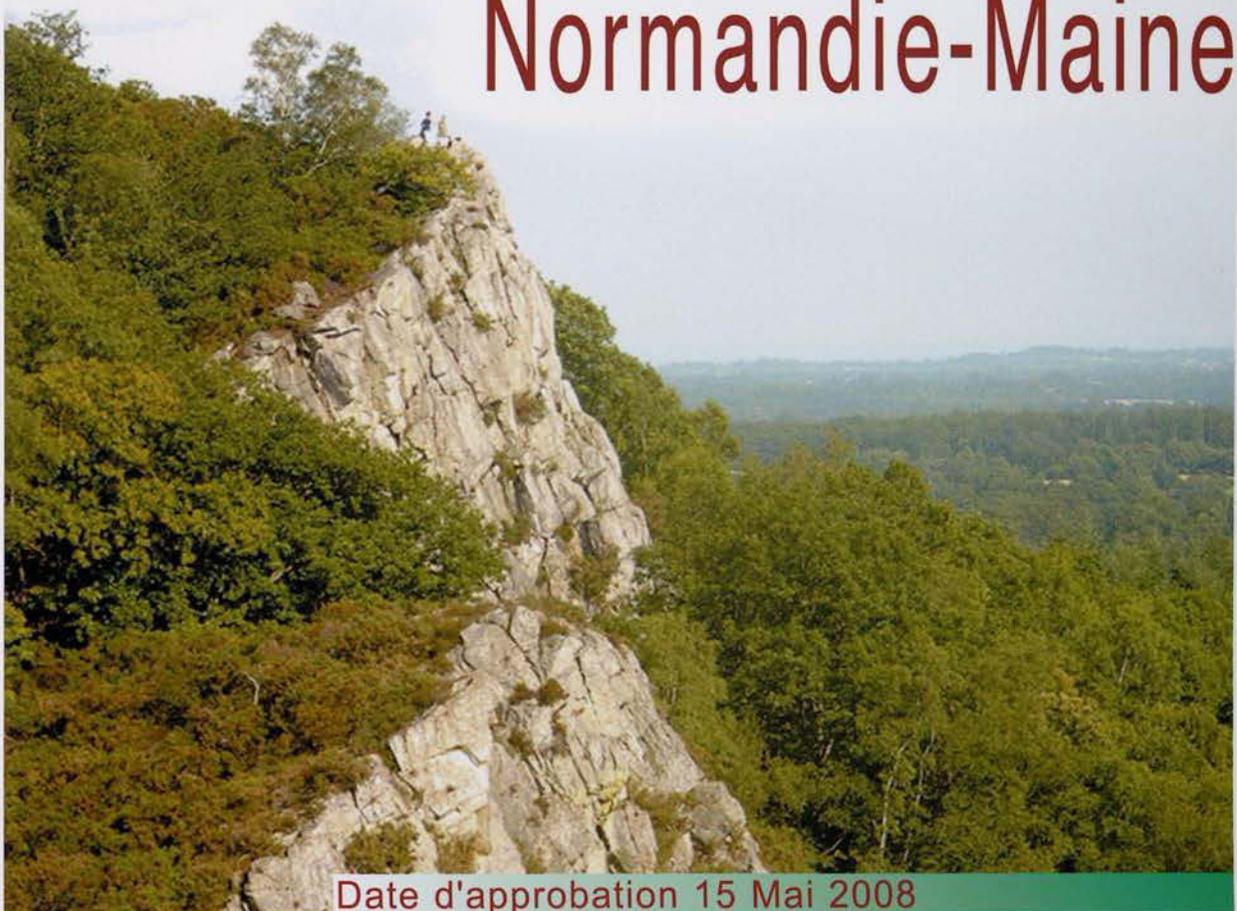




Parc
naturel
régional

Normandie-Maine



Parc naturel régional Normandie-Maine 2008-2020

CHARTRE

Date d'approbation : 15 mai 2008

PNR Normandie-Maine
2008-2028

CHARTRE

15 Mai 2008

Sommaire

OBJET DE LA CHARTE	7
LE CONTRAT D'OBJECTIFS	8
LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX	9
LES GRANDES LIGNES DE CONDUITE	14
LE TERRITOIRE DU PARC	20
Situation administrative.....	20
Mesure 1 : les limites du territoire, les Villes-Portes et les Communes associées.....	20
LA STRATÉGIE GÉNÉRALE DU PARC	22
La charte.....	
Mesure 2 : la charte 2008-2020.....	22
Le plan du Parc.....	24
Mesure 3 : les spécificités du territoire.....	24
Mesure 4 : les enjeux territoriaux.....	25
Le Parc : contexte et échanges locaux (carte).....	29
LE TABLEAU DES MESURES	30
LE PROJET DE TERRITOIRE	31
Axe 1. Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire	31
Orientation 1. Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et humanisés	31
Mesure 5 : approfondir les connaissances sur les éléments physiques du territoire.....	32

Mesure 6 : approfondir les connaissances sur les milieux vivants.....	33
Mesure 7 : approfondir les connaissances sur les « grands sites » naturels et touristiques	34
Mesure 8 : approfondir les connaissances sur l'espace forestier	34
Mesure 9 : approfondir les connaissances sur les espaces complantés	35
Mesure 10 : approfondir les connaissances sur les espaces agro-pastoraux	36
Mesure 11 : approfondir les connaissances sur les espaces bâtis ruraux et urbains (centres d'appui et villes-portes).....	37
Orientation 2. Renforcer la gestion des patrimoines naturels et humanisés	39
Mesure 12 : s'engager dans le bon état écologique, améliorer la qualité de l'eau et réduire la vulnérabilité du territoire	39
Mesure 13 : gérer de façon expérimentale les milieux pour favoriser la biodiversité	41
Mesure 14 : aménager et assurer la gestion conservatoire des grands sites naturels et touristiques	45
Mesure 15 : participer à la mise en place de chartes forestières de territoire	45
Mesure 16 : participer au maintien des vergers haute tige et expérimenter	46
Mesure 17 : expérimenter pour assurer le maintien des patrimoines génétiques traditionnels	47
Axe 2. Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire.....	48
Orientation 3. Responsabiliser et contribuer au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural	48
Mesure 18 : responsabiliser pour lutter contre le changement climatique.....	48
Mesure 19 : responsabiliser à l'utilisation durable des ressources et développer les énergies nouvelles	49
Mesure 20 : inciter et participer au maintien du bocage	52
Mesure 21 : accompagner les procédures d'aménagement de l'espace.....	55
Mesure 22 : conseiller en matière d'intégration paysagère.....	57
Mesure 23 : favoriser l'intégration des infrastructures de surface.....	60
Orientation 4. Sensibiliser à l'environnement.....	63
Mesure 24 : valoriser et diffuser les connaissances et les actions relatives au territoire.....	63
Mesure 25 : structurer en réseau la connaissance et l'information sur les massifs anciens	63
Mesure 26 : sensibiliser aux usages forestiers : production, conservation, loisirs.....	64
Mesure 27 : faire découvrir les milieux et sensibiliser à la conservation du patrimoine	65
Mesure 28 : faire découvrir la nature ordinaire et initier à sa gestion	66
Mesure 29 : développer des gestes respectueux de l'environnement.....	67
Orientation 5. Utiliser le territoire comme vecteur de communication.....	68
Mesure 30 : promouvoir le label « Parc naturel régional » et affirmer les engagements pilotes des Régions	68
Mesure 31 : construire un réseau de tourisme durable à partir des grands sites naturels et culturels reconnus	71
Mesure 32 : développer un tourisme de nature actif et améliorer les structures d'accueil.....	74
Mesure 33 : organiser et valoriser les activités de pleine nature sur le territoire	76

Mesure 34 : accompagner les activités de pleine nature dans une gestion raisonnée.....	78
Mesure 35 : s'appuyer sur des lieux d'accueil majeurs pour renforcer leur développement.....	79

Axe 3. Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire..... 82

Orientation 6. Encourager les alternatives à l'intensification et au sur-développement..... 82

Mesure 36 : réduire les nuisances par la réglementation des circulations motorisées et de la publicité.....	82
Mesure 37 : encourager la diversification fermière.....	83
Mesure 38 : aider à la restauration du petit patrimoine et du bâti de caractère.....	86

Orientation 7. Favoriser les activités identitaires du territoire..... 87

Mesure 39 : encourager les initiatives de gestion conservatoire, soutenir les projets des associations savantes et naturalistes.....	87
Mesure 40 : s'appuyer sur le patrimoine culturel pour soutenir l'activité socio-économique.....	87
Mesure 41 : accompagner les activités artisanales identitaires du territoire.....	90
Mesure 42 : soutenir les actions en faveur du goût et de la qualité des produits de bouche.....	91
Mesure 43 : promouvoir les actions culturelles et l'animation locale.....	94

L'EVALUATION DE LA CHARTE..... 96

Mesure 44 : évaluation de la charte 2008-2020.....	96
--	----

L'ORGANISATION ET LES MOYENS..... 99

La structure juridique..... 99

Mesure 45 : le syndicat mixte.....	99
------------------------------------	----

Les modes de fonctionnement..... 100

Mesure 46 : le partenariat.....	100
Mesure 47 : les commissions.....	101
Mesure 48 : les comités.....	102
Mesure 49 : les organismes relais du Parc.....	102
Mesure 50 : l'utilisation de la marque Parc.....	103

Les moyens..... 104

Mesure 51 : la Maison du Parc.....	104
Mesure 52 : le personnel du syndicat mixte.....	104
Mesure 53 : les moyens financiers.....	105
Mesure 54 : adaptation du programme d'actions et révision de la charte.....	105

ANNEXES	107
Annexe n°1 : Engagements de l'Etat.....	109
Annexe n°2 : Régions, Départements, EPCI, Communes et Villes-Portes ayant à approuver la charte.....	117
Annexe n°3 : Statuts révisés de l'organisme de gestion du Parc	123
Annexe n°4 : Programme d'actions triennal prévisi onnel 2008-2010 Organigramme de l'équipe pluridisciplinaire du Parc	133
Annexe n°5 : Emblème du Parc	141
Sigles et abréviations	145

OBJET DE LA CHARTE

Les dispositions qui suivent constituent, pour la période 2008-2020, la Charte révisée du Parc naturel régional Normandie-Maine conformément aux textes réglementaires⁽¹⁾ qui précisent que :

« L'Etat et les Collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte ».

La présente Charte forge l'accord général entre l'Etat, les Régions de Basse-Normandie et des Pays de la Loire, les Départements de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe et les Collectivités adhérentes, décidés à poursuivre l'action du Parc naturel régional Normandie-Maine.

Cette charte est le guide permanent qui s'impose à l'autorité chargée du Parc.

Elle affirme les spécificités du Parc naturel régional Normandie-Maine au travers de la qualité du territoire considéré.

Elle sert de cadre à l'élaboration de conventions entre le Parc et ses partenaires.

Elle engage les membres qui adhèrent au Syndicat et organise les moyens financiers par le biais de la structure juridique du Syndicat Mixte.

Elle constitue la base des actions qui seront entreprises dans les douze années à venir et définit l'esprit qui présidera à la gestion du Parc.

Elle permet au Ministère en charge de l'environnement, à la demande des Régions de Basse-Normandie et des Pays de la Loire et après avis (des Ministères concernés, de la Fédération des Parcs naturels régionaux et du Conseil National de la Protection de la Nature) de prendre une décision favorable au renouvellement de la Marque.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS

« A l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en Parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Le Parc naturel régional a pour objet :

- de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ».

C'est en ces termes que le code de l'environnement décrit le rôle des Parcs et le présent projet de charte révisée s'inscrit dans cette ambition. Créé en 1975, le Parc naturel régional Normandie-Maine propose aujourd'hui la troisième génération de ce « contrat » avec le territoire qui le constitue.

Terre de contact géologique entre le Massif armoricain et le Bassin parisien, frontière entre Normandie-Maine normand et Anjou-Bretagne, le territoire du Parc a continué au fil de son histoire à être morcelé par les découpages administratifs successifs. Il se trouve en effet aux confins de 2 Régions

administratives, de 4 Départements, de 7 Pays et de 26 EPCI.

Il n'en recèle pas moins un patrimoine naturel et culturel remarquable, à l'identité toute particulière qui se trouve précisément faite de frontières, naturelles ou historiques, et d'influences plus ou moins maîtrisées ou choisies. C'est sur ce territoire d'échanges, aujourd'hui largement ouvert vers l'extérieur, que les Collectivités territoriales adhérentes au Parc souhaitent continuer à mettre en œuvre une politique de développement durable, oeuvrant à la fois à la revitalisation du tissu rural et à la préservation d'un cadre de vie de qualité.

À l'analyse du bilan des actions menées, de la situation actuelle et des orientations discernables pour demain, il ressort que certaines actions doivent être poursuivies, d'autres abandonnées et d'autres enfin entamées. En tout état de cause, elles doivent concourir à soutenir les engagements pilotes des Conseils Régionaux de Basse-Normandie et des Pays de la Loire.

L'objectif qui doit être poursuivi par tous les signataires de la charte est de forger et de renforcer l'identité du Parc au travers de ce qu'il peut avoir de plus que les espaces « hors Parc » des régions, des départements, des pays, des Communautés de Communes qui le composent.

Ainsi, le rôle de territoire d'expérimentation est mis en avant, en insistant sur l'accompagnement renforcé, le suivi et l'évaluation des expériences qui, de ce fait, peuvent ou non être reproduites dans le Parc, mais aussi en dehors de ses limites.

LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX

L'analyse conjointe des projets et des réalisations du Parc lors de ses précédents classements, en particulier lors de la mise en œuvre de la dernière charte sur la période 1996-2006 permet de dégager les acquis, les actions à conforter et les nouveaux domaines à investir : l'ensemble permet de définir la stratégie du syndicat mixte pour la période 2008-2020, construite sur 3 axes, 7 orientations et 54 mesures et résumée au chapitre suivant (les grandes lignes de conduite).

Le bilan de l'intervention sur les patrimoines naturels et leur gestion

Il est plutôt positif car depuis sa création, le Parc a engagé de nombreuses études pour mieux connaître son territoire et ses spécificités. On remarque une importante implication sur les milieux : forêts, landes, tourbières, prairies humides et cours d'eau ; une connaissance satisfaisante de la flore, des oiseaux et de la faune aquatique ; plus ponctuelle des mammifères, des amphibiens, reptiles et insectes du territoire.



En termes de gestion de milieux, le Parc est surtout intervenu dans le domaine de la réhabilitation des landes et des tourbières ; plus récemment, de la restauration de milieux forestiers dégradés (expérimentation sur les

amendements calciques...) et des cours d'eau, notamment au travers d'une intervention remarquable menée sur le Sarthon et l'Andainette ces dix dernières années. Aujourd'hui, le Parc s'engage essentiellement, en termes de gestion, dans le cadre des sites désignés par les directives européennes « habitats » et « oiseaux ».

Ce travail intéressant mérite d'être poursuivi. Cependant, l'émergence des courants de recherche actuels et l'exemplarité du patrimoine du Parc, pour ce qui est des terrains siliceux du domaine atlantique, donnent à Normandie-Maine un rôle pilote à jouer dans le cadre des massifs anciens de l'ouest européen. Cette responsabilité capitale amène un « vieux » Parc à se positionner à nouveau fortement sur un axe original et innovant de la connaissance et de la gestion des milieux : celui qui concerne les massifs anciens de l'ouest européen.

Ainsi, le volet connaissances de la charte 2008-2020 doit être refondé dans une approche rationnelle et moderne pour pouvoir être partagé par l'ensemble des partenaires et de la communauté scientifique.

Le bilan de l'intervention en aménagement du territoire

L'analyse des actions 1996-2006 dans ce domaine fait ressortir une action du Parc en général satisfaisante. Il est donc proposé, pour 2008-2020, de poursuivre les engagements passés en : généralisant les expérimentations positives (restauration de vergers, restauration de sites naturels, aménagement de sites naturels et touristiques...) ; utilisant les nouveaux outils de gestion durable (chartes forestières de territoire...) ; rationalisant les actions de multiples partenaires concourant à un même objectif (mise en place de réseaux) ; se dotant d'outils de veille ; clarifiant le zonage paysager du territoire proposé dans l'ancien « plan de Parc » (zones de sensibilité) pour

simplifier les objectifs d'intégration paysagère et d'aménagement du territoire.

Néanmoins, pour la période 2008-2020, un effort supplémentaire doit être consenti pour le maintien du bocage et, globalement, pour un aménagement durable du territoire. L'équipe technique du Parc ayant forcément des moyens limités (ingénierie, conseil, édition...), cette action capitale ne peut être réussie qu'au travers de l'engagement exemplaire des Collectivités adhérentes au Parc.

L'analyse de la situation passée permet d'ailleurs de préciser, pour l'avenir, la politique du Syndicat mixte et le niveau d'implication et d'exemplarité demandé aux Collectivités dans leur démarche territoriale.

Pour ces dix dernières années, la politique d'aménagement du Parc a pu être qualifiée de politique de « grands travaux ». Elle s'est traduite par la conduite de plusieurs « chantiers » d'importance :

aménagement de lieux emblématiques, multi-sites de Carrouges autour de la Maison du Parc... avec comme principal atout de concentrer les moyens du Parc sur quelques points capitaux et donc de marquer fortement le territoire par des actions majeures très ostensibles. En revanche, cet investissement très « focalisé » s'est obligatoirement fait au détriment du reste de l'espace.

La montée actuelle de la problématique énergétique (peu prise en compte dans l'ancienne charte), des phénomènes de « mitage » potentiel de l'espace rural impliquent aujourd'hui une politique territoriale fondamentalement différente, orientée cette fois vers une couverture globale de l'espace par des actions de moindre ampleur mais tout aussi indispensables. Le risque, cette fois, est lié à « l'éparpillement » des moyens qui ne peut être compensé que, d'une part, par l'implication exemplaire des signataires de la charte et, d'autre part, par la focalisation sur des axes forts concernant la globalité du territoire et déclinés en mesures et actions dans la présente charte. Après une période de transition, c'est au travers de cette nouvelle ligne de conduite que le syndicat mixte engage les Collectivités du territoire.



Et en matière d'urbanisme, quels sont les enjeux pour le Parc ? La nature même du territoire, favorisant un positionnement assez « conservateur », incite à opter plutôt pour une évolution progressive.



Le contexte local actuel laisse toujours apparaître une dynamique de population plutôt régressive ou, au mieux, stable caractérisée par : une densité de population faible (36 hab./km², moitié moins dans la zone identitaire !), un habitat particulièrement dispersé, de très petites communes, la quasi absence de centres d'appui (Carrouges, Rânes, la Ferté-Macé, Domfront...), le profond enclavement de l'ensemble sauf sur ses marges. Quant aux nouveaux réseaux autoroutiers (A 28, A 88), ils ne concernent qu'un secteur limité de la marge orientale du Parc. Néanmoins, ils amènent une « pression » supplémentaire et l'attractivité des paysages et le relatif « vide d'homme » doivent inciter les Collectivités à la vigilance. C'est pourquoi les Communes des secteurs les plus « exposés » veilleront à se doter dans les meilleurs délais de documents d'urbanisme garantissant la qualité de leurs paysages.

Du point de vue de l'utilisation durable des énergies, l'exercice 1996-2006 a été marqué par le recrutement d'un chargé de mission énergie (contrat ATEnE financé par l'ADEME). Les missions d'analyse et de conseil de cet opérateur seront poursuivies pour assister les Collectivités dans leur implication dans : la lutte contre le changement climatique ; la réduction de la vulnérabilité du territoire ; la promotion d'un urbanisme et de constructions durables ; le soutien aux projets consacrés aux énergies traditionnelles et nouvelles, en particulier la filière bois déchiqueté de provenance bocagère ou forestière.

Le bilan de l'intervention en matière de sensibilisation et de responsabilisation

L'analyse des actions 1996-2006 dans ce domaine montre que le Parc n'a pu s'acquitter que de la part « indispensable » de cette mission spécifique des Parcs naturels régionaux. Force est de constater la mise en place tardive du dispositif (2000), la faiblesse des moyens humains (un poste) et techniques, le partenariat minimal mis en place avec les autres structures d'éducation à l'environnement du territoire (quelques animations par an). L'éducation à l'environnement a certainement été un « point faible » du Parc pour la période 1996-2006.



Ce constat entraîne un net positionnement politique du syndicat mixte vers un renforcement des actions d'éducation, de sensibilisation à l'éco-citoyenneté, auxquelles doivent s'ajouter des efforts constants de responsabilisation pour lutter contre le réchauffement climatique. Pour la nouvelle charte, deux approches sont proposées pour répondre au mieux à cet objectif défini comme fondamental : renforcement de l'équipe de conception pédagogique, d'animation et d'accueil du Parc ; recours à une participation étroite des associations du territoire, au travers du renforcement de conventions partenariales.

Le bilan de l'intervention en matière de promotion des productions respectueuses du territoire

L'analyse des actions 1996-2006 dans ce domaine fait ressortir une action satisfaisante du Parc. Elle a été, entre autres, « magnifiée » par une des actions maîtresse menée par le Parc depuis sa création : consolider et valoriser la très originale production de la « piroaie » du Domfrontais. Cet engagement s'est traduit, durant la période, par une importante opération de reconstitution après tempête du verger à poiriers haute-tige (16 000

poiriers plantés) et l'accompagnement de la création de deux nouvelles AOC.



Il est donc proposé d'inscrire l'action 2008-2020 dans la continuité des engagements passés, en les améliorant dans la mesure du possible en : renforçant le dispositif valorisant la filière cidricole (pour les AOC Poiré Domfront, Calvados du Domfrontais...) ; passant de l'expérimentation à la production pour les démarches positives (production de qualité de races normandes de poulets de chair) ; valorisant les productions des Très Petites Entreprises ; soutenant l'association des producteurs et artisans du territoire et rationalisant la vente par l'intermédiaire des « boutiques Parc ».

Outre ces actes encourageants, le Parc s'engage aux côtés des partenaires agricoles à valoriser et qualifier les productions bovines à titre expérimental sur les parties du territoire particulières : il s'agit du pâturage lié aux zones les plus contraignantes et les moins productives, de la conservation de leur biodiversité spécifique et de la qualité des viandes ou des laits produits sur ces espaces aux flores très diversifiées.

Le bilan de l'intervention en matière de dynamisation du tourisme rural

Le bilan des actions entreprises dans ce domaine fait ressortir une action du Parc globalement satisfaisante, néanmoins avec quelques points noirs récurrents.

Depuis son origine, le Parc a initié et mis en œuvre un nombre important d'itinéraires, surtout en forêts domaniales, avec des orientations très variées : pédestre, équestre, VTT, varappe, canoë, attelage... et, pour la plupart, valorisées par la production de topo-guides d'accompagnement. Malgré l'important investissement technique et budgétaire, une

part seulement de ce réseau est véritablement opérationnelle : dans quelques cas, une inadéquation au contexte local ressort (en particulier, un décalage avec les engagements des associations de bénévoles), dans d'autres, c'est l'entretien des itinéraires qui peut faire défaut.

Cette intervention reste donc à améliorer, notamment en termes : de structuration de l'offre ; d'accompagnement des lieux d'accueil et d'information ; d'engagement des Collectivités à l'entretien du réseau que le Parc ne peut pas raisonnablement assurer... Tout au plus, ses moyens actuels lui permettent-ils d'envisager un rôle de veille.

Pour ce faire, il est donc proposé de : rationaliser le réseau des activités de pleine nature, pour veiller à la qualité et à la connectivité des circuits ; s'appuyer sur les projets émanant d'une volonté locale, de Collectivités, d'institutions, d'associations... ; diversifier l'offre de sorties naturalistes et les lieux de visites ; accompagner les activités de pleine nature dans une gestion et une pratique raisonnées.

Au niveau d'un territoire de Parc composite, une véritable structuration homogène de l'offre touristique ne peut s'envisager qu'au travers d'une identité forte et centralisatrice. Le Syndicat mixte choisit de l'organiser sur l'élément naturel le plus fédérateur et le plus original du Parc : les « monts » de Normandie-Maine (rassemblant les points culminants du Grand-Ouest) soulignés par la présence de « marches historiques » rassemblant de nombreuses places fortes et abbayes.

En définitive, l'implication du Parc en matière de tourisme pour les douze années à venir est essentiellement conditionnée par la mise en place d'un réseau dont l'objet essentiel est de rationaliser les actions de multiples partenaires concourant à un même objectif.

Le bilan de l'intervention en matière de communication, d'animation et de partage de la décision

L'important volet éditorial développé par le Parc ces dix dernières années a permis une bonne diffusion des actions du Parc aux acteurs du territoire. Néanmoins, pour ce qui est de la diffusion des connaissances, l'activité mérite encore d'être renforcée, notamment par l'intensification des opérations de conseil, directement sur le terrain, en particulier dans les domaines de la gestion des énergies, de

l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté, du paysage, de la rénovation et de l'intégration du bâti...

La période des « grandes réalisations » du Parc a aussi été, en quelque sorte, l'époque de la centralisation des moyens. Le syndicat mixte affiche pour les douze années à venir une nette politique d'ouverture, conjuguée à la volonté de « couvrir » le territoire par un ensemble d'actions ciblées. Cet engagement, « gourmand » en temps, est néanmoins le plus efficace en terme d'information, de formation, de changement des mentalités dans l'objectif d'un développement durable du territoire.

Pendant ces derniers temps, le bilan fait également apparaître que la promotion du Parc a bien été assurée en s'appuyant sur ses équipements propres et ses relais d'information (Offices de tourisme...). L'ensemble a été soutenu par un important équipement signalétique et la publication de nombreux documents d'appel. Néanmoins, si les opérations de promotion ont eu un retentissement local certain, on peut se poser la question de leur efficacité au niveau régional, national et international.

L'obtention d'une véritable reconnaissance nationale passe par trois exigences : la qualité des prestations proposées et, du fait des actions engagées ces dernières années, Normandie-Maine répond à ce premier critère de façon satisfaisante ; "tenir" la concurrence et, dans ce domaine encore, le territoire s'avère particulièrement original à l'échelle du nord de la France ; afficher une image synthétique simple, forte et attractive et c'est peut-être là que des dispositions demandent à être prises.

Pour atteindre l'amélioration souhaitée, il est proposé de structurer, de renforcer et d'améliorer la communication principalement en définissant une identité forte pour le Parc, construite sur « les monts et marches de Normandie-Maine ». Ce concept fédérateur doit permettre : à la population de Normandie-Maine de trouver une "appartenance" commune renforçant son adhésion au projet de territoire ; aux populations extérieures, d'identifier plus facilement l'originalité d'un

espace dont la promotion devient alors plus aisée.

De ce fait, l'intervention du Parc en matière de dynamisation du tourisme rural doit surtout s'inscrire au travers de la mise en place d'un « réseau » de tourisme durable porté par les « hauts lieux » du Parc. Cet engagement capital relève donc essentiellement d'actions de structuration et de promotion globales de l'activité touristique qui « utilisent le territoire comme vecteur de communication » (orientation 5).

Rappelons que le plan de communication initié au lendemain du re-classement de Normandie-Maine fixait principalement les enjeux suivants, toujours d'actualité : fédérer les initiatives et les moyens (le réseau) ; favoriser auprès des habitants un sentiment d'appartenance ; affirmer la notoriété du Parc, avec deux priorités retenues : une communication vers les cibles internes (élus, partenaires, habitants) et vers les cibles externes (touristes, visiteurs)...

Enfin, ce partage de l'information, cette volonté affichée d'animation, cette promotion pour susciter l'adhésion et cette recherche de cohésion débouchent également sur une volonté affirmée de mise en cohérence des politiques publiques mais également de partage de la décision. Pour la première, il s'agit d'affirmer le rôle fédérateur du Parc sur un territoire au découpage administratif complexe ; pour la seconde, d'afficher une volonté d'ouverture politique dans un souci de démocratie participative qui puisse néanmoins rester « opérationnelle ». Il est proposé d'atteindre cette dernière prétention au travers : de la réunion régulière d'une assemblée des délégués communaux, intercommunaux et des Pays ; de la création d'une commission des habitants du Parc ; du développement des réseaux (inter – parcs, massifs anciens) et de l'ouverture à l'international.

Les enjeux

Il découle de ce diagnostic une stratégie générale et un projet de territoire construits sur les enjeux suivants :

- connaître et gérer le patrimoine naturel pour préserver un espace exemplaire du domaine siliceux atlantique ; le Parc a véritablement un rôle pilote à jouer au sein des espaces anciens de la façade océanique européenne ;
- atteindre le bon état écologique et préserver la qualité de l'eau d'un secteur original situé en tête de bassin-versant et sur une importante ligne de partage des eaux ;
- contribuer à la lutte contre le changement climatique par l'économie d'énergie (bâti éco-conçu...) et le développement des énergies renouvelables (filière bois déchiqueté, méthanisation...);
- connaître, préserver et sensibiliser à la qualité du patrimoine paysager et architectural d'un territoire peu peuplé et particulièrement bien conservé pour ses zones identitaires ;
- éduquer à l'environnement, sensibiliser et responsabiliser par une présence marquée et un programme d'actions couvrant l'ensemble du territoire ;
- fédérer et animer les acteurs pour une mobilisation du territoire, une dynamique d'effet levier permettant la reproduction des expériences et une stimulation des Collectivités au développement durable par effet catalyseur et facilitateur du Parc au travers de sa fonction d'ingénierie-conseil ;
- assurer la promotion du territoire par une identité forte (monts et marches de Normandie-Maine), la mise en place d'un réseau de tourisme durable et la valorisation des activités et des productions identitaires ;

LES GRANDES LIGNES DE CONDUITE

La raison même d'exister du Parc naturel régional Normandie-Maine est le développement équilibré et durable de son territoire (article R333-1 du Code de l'Environnement). Cette croissance raisonnée et harmonieuse doit s'appuyer sur les spécificités de ce dernier :

- une ligne de hauteur originale rassemblant les points culminants de l'Ouest de la France ;
- des massifs forestiers qui occupent ces reliefs et couvrent 25 % du territoire ;
- des rochers, des landes et des tourbières remarquables, également dans la mouvance des hauts pays ;
- une importante ligne de partage des eaux entre Manche et Atlantique avec de nombreuses rivières en tête de bassin ;
- un bocage herbager à vergers haute-tige, notamment de poiriers ;
- un patrimoine culturel de « frontaliers », construit sur des « Marches historiques », deux régions et quatre départements.

La prise en compte coordonnée de ces caractères singuliers doit garantir au mieux la sauvegarde du patrimoine le plus naturel, des ressources locales, de la typicité des paysages et le développement d'une économie respectueuse de ces valeurs.

Pour les douze années à venir, la politique du Parc concourt à atteindre cet objectif global et fédérateur et la révision de la charte a, par conséquent, été ordonnée selon trois vocations fondamentales :

- favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques ;

- sensibiliser, former et informer pour responsabiliser à une gestion raisonnée du territoire ;
- promouvoir les productions et les activités respectueuses de ce territoire.

Ces trois axes sont eux-mêmes déclinés en sept orientations, lesquelles visent à répondre au mieux aux enjeux qui résultent du diagnostic du territoire.

Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire

Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et humanisés

Afin de garantir l'équilibre entre milieux naturels et humanisés par des interventions adaptées, le Parc doit parfaire la connaissance du patrimoine de son territoire. Ses bonnes capacités d'ingénierie le dotent d'une véritable efficacité en la matière.

L'inventaire concerne les richesses naturelles, tout d'abord les ressources pour pouvoir les valoriser durablement, mais également la faune, la flore et les milieux sur lesquels le Parc continue ses investigations.

Des champs expérimentaux (rivières à caractère torrentiel, prairies de pente...) sont explorés pour élargir le spectre des ensembles étudiés et pouvoir jouer un rôle pilote pour la gestion des espaces ouest-européens. Les informations collectées sont rassemblées dans un « observatoire de la biodiversité » qui permet de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Comme par le passé, le Parc engage des études sur de « grands sites » naturels, curiosités touristiques qu'il se doit de promouvoir mais également de préserver, et aussi sur les massifs forestiers. Cette importante composante forestière étant renforcée par la présence du bocage, une typologie sur la valeur patrimoniale des haies est établie, le rôle des « corridors » écologiques abordé et la composition variétale des vergers approfondie.

Les facultés d'ingénierie du Parc se manifestent également dans le domaine des paysages plus humanisés et les études réalisées servent de préliminaire aux actions de conseil et de sensibilisation : analyse des artisanats anciens et des possibilités de prolongations actuelles ; réalisation d'un observatoire photographique pour garder une mémoire des paysages quotidiens et suivre leur évolution.

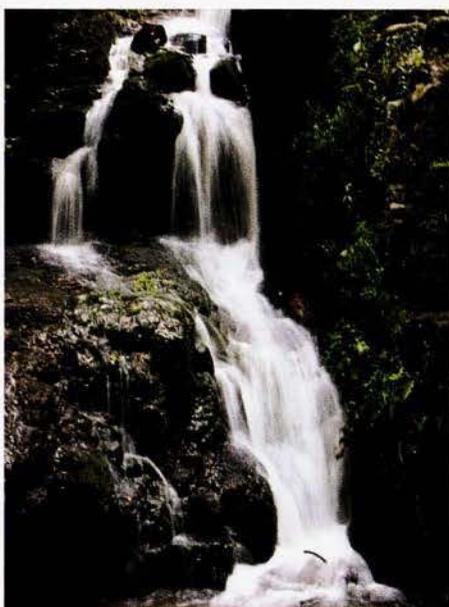
Enfin, les cités et les Villes-Portes du territoire permettent d'expérimenter sur la zone de contact entre tissus ruraux et urbains, au travers d'études écosystémiques et d'aménagements paysagers intégrant la culture « Parc naturel régional ».

Renforcer la gestion des patrimoines naturels et humanisés

Le Parc s'implique particulièrement dans un domaine de compétence spécifique reconnu à ce type de structure : la gestion conservatoire et l'expérimentation. Sa capacité d'ingénierie, renforcée par une maîtrise foncière, déléguée ou des accords conventionnels, lui donne les moyens d'être efficient. Par la coordination optimale des initiatives et des partenariats, le Parc met en œuvre des protocoles appropriés pour favoriser la biodiversité, qu'elle soit patrimoniale ou plus « quotidienne ».

Situé à l'amont des réseaux hydrographiques, le Parc a une responsabilité majeure en matière de préservation des milieux aquatiques et de maintien de la qualité des eaux. Il apporte ses compétences à destination des trois SAGEs présents sur son territoire et veille, dans ce cadre, au maintien des espèces patrimoniales et de leurs habitats.

Partie prenante dans les dispositifs de type « Contrats Restauration Entretien », il s'implique aux côtés des Collectivités dans les programmes de réhabilitation de cours d'eau. Par subsidiarité, il peut mettre en œuvre des techniques expérimentales permettant d'atteindre le bon état écologique. En outre, le Parc s'inscrit dans les dispositifs visant à réduire l'utilisation des engrais et des pesticides.



Du fait du changement climatique, les Collectivités du Parc s'engagent dans une politique volontaire afin de réduire la vulnérabilité du territoire, tant en matière d'inondations que de sécheresses. Avec leurs principaux partenaires et de façon préventive, elles incitent à la conservation de systèmes naturels ayant un effet durable sur la gestion quantitative des eaux : définition des zones d'expansion des crues, conservation des zones humides...

Pour les espaces à forte valeur patrimoniale : sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles des Départements..., les engagements conservatoires sont poursuivis. Ils visent à mobiliser les savoir-faire dans le domaine du génie écologique propres à assurer la pérennité des milieux et des espèces.

En partenariat avec les Collectivités concernées, une attention toute particulière est apportée à l'aménagement des « grands sites reconnus », pour assurer à la fois la découverte de ces curiosités naturelles et le maintien du patrimoine, notamment par l'organisation des circulations.

Pour envisager de manière globale et durable la gestion des milieux forestiers en privilégiant à la fois les dimensions productive et commerciale, patrimoniale et sociale de la forêt, le Parc, dans le cadre d'une large concertation, participe à la mise en place d'une charte forestière de territoire adaptée aux particularités locales de son territoire.

En milieu bocager, la politique de reconquête des paysages continue : d'une part, par l'encouragement au renouvellement et à

l'entretien des vergers ; d'autre part, en renforçant les installations techniques et en complétant le réseau des vergers conservatoires du Parc. Dans le cadre de cette préservation des patrimoines génétiques traditionnels, les travaux pour « fixer » les races avicoles anciennes sont continués.

Enfin, en s'appuyant sur ses propriétés foncières, le Parc met en œuvre des projets architecturaux et paysagers expérimentaux ; ils servent de sites pilotes pour la conduite de chantiers écoles en matière de restauration et d'isolation du bâti effectués dans un souci de meilleure efficacité énergétique.

Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire

Responsabiliser et contribuer au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural

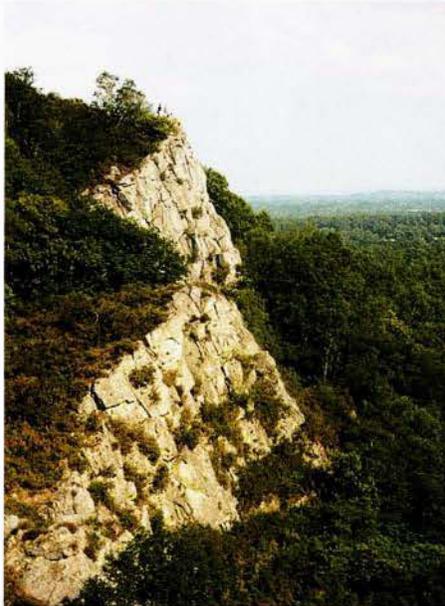
C'est dans ce domaine fondamental du développement durable que les Collectivités adhérentes à la nouvelle charte s'engagent à être exemplaires et aussi à faire de leur territoire un espace d'expérimentation. C'est essentiellement par l'intermédiaire d'outils d'animation que le Parc les accompagne vers un aménagement rationnel et concerté. La responsabilisation, le conseil et la formation sont ses principaux outils qui permettent d'assurer la préservation des patrimoines paysager, énergétique et architectural.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Parc sensibilise par l'édition et l'animation et cordonne un Plan Climat Territorial (PCT) engageant toutes les Collectivités adhérentes et les partenaires du Parc à encourager les actions de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

L'histoire de Normandie-Maine s'inscrit dans une longue tradition de production énergétique (moulins, charbon de bois...) et le Parc utilise ce contexte socio-culturel pour présenter ses opérations de sensibilisation et encourager les énergies nouvelles.

Outre l'aide à la décision, le Parc soutient le développement de filières comme : le bois-énergie ; le vent ; les agro-ressources à des fins énergétiques ou d'isolation pour le secteur du bâtiment, avec un remarquable potentiel de développement du fait de l'importance du secteur agricole (biocarburants, méthanisation...).

Le Parc suit l'évolution de tous les paysages de son territoire, des secteurs « identitaires » jusqu'aux paysages « quotidiens », afin qu'ils soient plus choisis que subis par les habitants.



Pour garantir aux paysages leur qualité, les interventions sont conduites selon quatre objectifs concordants : intégrer les projets en les harmonisant au contexte dominant ; améliorer l'efficacité énergétique des constructions ; développer l'emploi de matériaux sains issus de la production locale ; personnaliser les aménagements en affirmant l'identité locale.

Dans une région dominée par le bocage, le maintien capital du maillage des haies est encouragé par les opérations classiques de sensibilisation, mais aussi plus expérimentales sur les bocages de pente. Les Collectivités membres du Parc s'impliquent également, en particulier sur le plan économique : un soutien est apporté à la filière « bois déchiqueté », tant du point de vue de la ressource que de son développement qui redonne une valeur économique à la haie.

Le Parc est également membre des commissions communales et intercommunales constituées pour conduire les opérations d'aménagement foncier.

Afin de promouvoir un urbanisme durable, le Parc intervient aux étapes clés des procédures d'aménagement de l'espace sur son territoire. Il favorise la création de documents d'urbanisme et de toute autre procédure adaptée à la préservation du patrimoine paysager et d'éléments participant à son identité.

Enfin, le Parc répand auprès des aménageurs de son territoire la définition fondamentalement englobante de « paysage » inscrite dans la

convention européenne du paysage, les invitant à le considérer non pas comme une contrainte parmi d'autres, mais comme un guide au service duquel sont mises les infrastructures.

Sensibiliser à l'environnement

L'information est la première mission fondamentale, notamment parce que le Parc n'est pas la seule structure à intervenir sur son territoire. Les nombreuses expérimentations et études collectées sont mises à disposition du public et des professionnels par l'intermédiaire d'un centre de ressources où le Parc accueille des groupes de visiteurs de tous ordres.

Les programmes d'actions du Parc sont interprétés sous Système d'Information Géographique (SIG), permettant une analyse géo-référencée de l'information, son exploitation et son enrichissement grâce aux partenariats établis avec d'autres organismes. L'archivage des projets sous forme de fiches et de tableaux de bord permet une évaluation globale du contrat d'objectifs, accessible aux membres, partenaires et financeurs du Parc.

A plus vaste échelle, le Parc contribue à faire mieux connaître le Massif armoricain pour lequel il constitue une importante référence, à la fois sur le plan scientifique et du point de vue des paysages qui en rassemblent les éléments fondamentaux. L'organisation d'un réseau inter-régional d'échanges permet de confronter les données et d'affirmer au niveau national l'identité de ce massif ancien.

L'initiation à la découverte des milieux et la sensibilisation à la conservation du patrimoine forment le deuxième important volet d'intervention au titre du développement durable : l'investissement du Parc dans ces domaines permet de donner toute leur signification aux actions de gestion et de protection engagées en les inscrivant dans la durée, du fait du changement des comportements qu'ils génèrent.

Pour mettre en œuvre sa politique d'éducation à l'environnement, le Parc développe la création d'outils spécifiques et touche également le public par l'organisation

d'animations : elles sont conduites soit par son propre personnel, soit par des associations conventionnées pour sensibiliser à la préservation du patrimoine.

Dépassant le cadre exclusif de la découverte des milieux remarquables, le Parc s'attache également à faire mieux connaître une nature plus ordinaire vécue au quotidien.

Ces interventions sur les lieux mêmes de vie des habitants permettent d'étendre les actions à l'apprentissage des comportements éco-citoyens, plus responsables et respectueux de l'environnement.

Utiliser le territoire comme vecteur de communication



Le Parc se positionne comme référent en matière de développement durable et, au travers de ses missions multiples, il conserve toujours en toile de fond la notion de « territoire d'expérimentation ». Les concepts d'innovation, de transversalité, de concertation, de

médiation et de synergie sont largement déclinés dans la politique de communication et la planification promotionnelle.

Au travers de l'édition, de l'organisation de rencontres et de sessions de formation, le Parc met à la disposition des élus, des habitants et des visiteurs les informations utiles à la compréhension de ses missions et à la transposition à d'autres territoires des expérimentations menées et du savoir-faire accumulé.

La concertation et la diffusion des idées et des actions sur le territoire s'établissent notamment au travers d'une assemblée des Collectivités (Communes, Communautés de Communes, pays), des comités du Parc et, en particulier, du comité des « habitants du Parc » rassemblant les représentants des habitants et des associations du territoire.

Pour valoriser le Parc naturel régional Normandie-Maine, le développement du tourisme de découverte est un des atouts majeurs : la dizaine de « grands sites » pittoresques reliés par une longue ligne de hauteurs offre cette remarquable opportunité.

Ces monuments naturels déjà fréquentés forment la charpente d'un remarquable réseau touristique dont le Parc assure la promotion mais également la préservation : c'est pourquoi ce projet s'inscrit dans le cadre de l'adhésion du Parc à la « charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés ». Dans ce cadre, il s'agit de valoriser les atouts du territoire sans les dénaturer, en fédérant les projets concordants des acteurs.

Pour étayer ce projet de développement local par la fidélisation d'une clientèle spécifique et/ou touristique, le Parc recherche également la mise en valeur du patrimoine monumental à forte identité historique. Pour ce faire, il profite de la remarquable ligne défensive construite depuis l'aube des temps historiques et jalonnée de nombreux camps celtiques, donjons, châteaux, chapelles et abbayes...

En associant les partenaires et prestataires locaux, le Parc participe activement à promouvoir cette véritable « marche historique », frontière fortifiée qui épouse la ligne de hauteurs.

Pour donner cohérence au projet, le « tissu » des autres activités de nature vient habiller l'ossature constituée par les « hauts lieux » emblématiques, permettant ainsi de favoriser une meilleure répartition des visiteurs dans l'espace en recommandant des itinéraires alternatifs. Dans cette continuité, le Parc organise sur son territoire, en étroite collaboration avec ses partenaires, les activités de pleine nature permettant l'offre d'itinéraires de qualité. Pour les pérenniser, la gestion durable des circuits concernés est envisagée avec les Collectivités, notamment au travers de dispositifs sociaux permettant l'insertion à l'emploi.

L'animation de ce réseau de tourisme durable se fait par l'intermédiaire des relais d'information du Parc et de trois ensembles solidement ancrés sur le territoire : en position centrale, la Maison du Parc à Carrouges ; à l'ouest, le multi-sites du Domfrontais avec la Maison de la Pomme et de la Poire ; à l'est, le multi-sites des Alpes mancelles.

En raison de cette politique promotionnelle construite sur les lignes de forces du territoire, les référents de « monts » et de « marches

historiques » sont sous-jacents aux principales formes de communication ; l'image qui en découle, à la fois simplifiée, originale et fédératrice, rayonne à l'échelle locale, régionale et nationale.

Cette identité forte permet de mobiliser les acteurs du territoire, d'assurer la promotion des paysages d'exception des Pays-de-la-Loire et de la Basse-Normandie et, par la même occasion, de diffuser plus largement et plus loin les engagements pilotes des Départements et des deux régions en matière de développement durable et d'exemplarité.

Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire

Encourager les alternatives à l'intensification et au sur-développement

Pour lutter contre les modes intensifs de développement, le Parc propose et soutient d'autres modèles de valorisation durable du territoire : cet engagement se traduit essentiellement par l'accompagnement technique et/ou l'incitation financière dans des domaines variés.



Sur le plan agricole, dans un contexte de développement raisonné et de concurrence européenne, le Parc accompagne les projets de diversification fermière. Les productions orientées vers la qualité et le respect des conditions environnementales sont encouragées, particulièrement pour les secteurs qui concourent au renforcement de l'identité du territoire.

La filière cidricole reste un axe de développement privilégié. En complément de la mise en valeur des vergers de poiriers haute-tige, le Parc poursuit son appui à la production et participe, avec ses collaborateurs, à l'amélioration de la qualité et à la recherche de débouchés, notamment pour le Poiré. Cette promotion passe par le soutien aux actions menées par la Maison de la Pomme et de la Poire.

Dans un contexte rural en mutation, la valorisation des prairies est une piste d'importance et la diversification est recherchée avec les partenaires agricoles dans deux domaines complémentaires : l'un, expérimental, concerne les prairies très extensives, pour mieux définir le rapport entre type d'herbage, flore spécifique et qualité des viandes (ou du lait) ; l'autre, plus global, est étendu aux systèmes « tout à l'herbe », avec un soutien apporté aux éleveurs tant sur la maîtrise de la qualité du produit que sur sa valorisation par une certification ou une labellisation.

En continuité avec le programme de sauvegarde des races avicoles anciennes, une production de poulet de chair de haute qualité, à partir de la race Le Merlerault, est expérimentée et lancée.

Enfin, sur le plan de l'économie touristique, le Parc veille à ce que les activités de pleine nature s'accomplissent dans les limites d'un développement raisonné qui, par sa qualité, fournit un complément de revenu à l'activité agricole.



Pour augmenter l'offre de visite et favoriser une meilleure répartition du public sur le territoire, le Parc recherche la mise en valeur du petit patrimoine rural, culturel et ethnologique par le biais d'un système d'aides majorées en relation avec les Départements et les régions.

L'organisation des circulations, notamment motorisées, et de l'affichage pour publicité sont également traités, en collaboration avec les Communes et les services concernés, pour réduire les nuisances qui peuvent en découler.

Favoriser les activités identitaires du territoire

Toujours par l'incitation financière et/ou l'aide technique, le Parc favorise les activités artisanales, commerciales, culturelles... qui concourent au renforcement de l'identité de son territoire.

Fort d'une ancienne culture industrielle et artisanale, le Parc soutient, en partenariat avec

les Chambres consulaires, la relance des filières traditionnelles marquantes du territoire, exploitant notamment les ressources locales : entre autres, la petite métallurgie, la construction-bois, l'imprimerie-édition et les très petites entreprises bénéficient de cette aide.

Pour ce dernier secteur, le Parc réaffirme son soutien à l'Association de Producteurs et d'Artisans, structure de vente et de distribution engagée dans la promotion des savoir-faire mais aussi du goût, au travers de la diffusion des produits de bouche. À partir des adhérents actuels, un groupement de producteurs peut se constituer et assurer, sous l'égide du Parc, la promotion des productions du terroir, présentées en particulier au sein des Boutiques-Parc.

Pour soutenir ce projet de développement local par la fidélisation d'une clientèle spécifique et/ou touristique, le Parc s'appuie sur la valorisation conjointe des « monts et des marches » de Normandie-Maine. La notion de « frontière »,

toujours actuelle entre deux régions et quatre départements, est choisie comme thème central de l'identité culturelle du Parc.

Ce fil conducteur sous-tend des projets variés mais toujours profondément ancrés dans le territoire qui les a vu ou les verra naître : univers des contes et des légendes, école des peintres de Saint-Céneri...

Dans cette continuité et par son soutien aux initiatives associatives et publiques, le Parc assure la promotion des projets culturels. Les actions s'appuient sur les politiques existantes au plan national, régional et départemental.

À l'échelon local, le développement de la vie culturelle passe par l'implication de la population et l'organisation d'une gamme d'animations ponctuelles et d'événements annuels.

LE TERRITOIRE DU PARC

Situation administrative

Mesure 1 : les limites du territoire, les Villes-Portes et les Communes associées

1.1 Les limites du territoire

Le Parc couvre une superficie totale de 262 248 hectares, répartie sur 169 Communes dont la population totale s'élevait en 1999 à 91 449 habitants.

De Mortain à l'ouest au Mêle-sur-Sarthe à l'est, de Sées au nord à Sillé-le-Guillaume au sud, le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine est charpenté par deux ensembles de hautes (relativement au nord de l'hexagone) barres gréseuses qui se recoupent pour former une sorte de croix.

Curieusement, c'est autour de cette barrière naturelle portant les points culminants de l'ouest de la France (417 mètres) que se construit l'identité forte du territoire et que se rassemblent les principaux types de paysages particulièrement originaux pour les régions de Basse-Normandie et de Pays de la Loire : crêtes rocheuses et escarpements en partie masqués par une dense couverture forestière ; innombrables rivières en tête de bassin, voire pour certaines de type torrentiel ; collines à la topographie contrastée portant des prairies pentues ou engorgées et un manteau bocager bien conservé ; habitat à faible densité, très dispersé et partiellement enclavé... Cette « frontière » qui sert de limite aux deux régions citées, rassemble également des Communes relevant de quatre Départements : la Manche, la Mayenne, l'Orne et la Sarthe. Leur liste figure en annexe, classées en Communes rurales et centres d'appui (communes urbaines, supports d'activités économiques).

Depuis les massifs forestiers sommitaux orientés d'ouest en est sur 100 kilomètres, le relief, d'abord abrupt, ondule et les versants s'adoucissent avec la distance et la baisse de l'altitude. Parallèlement, les trames bocagères denses aux abords des forêts s'ouvrent progressivement en s'éloignant des reliefs. Toujours très présents, les vergers de pommiers et de poiriers de haute-tige animent et caractérisent ces différents bocages.

De Sées à Sillé-le-Guillaume en passant par les Alpes mancelles, le territoire du Parc constitue, sur 65 kilomètres du nord au sud, une autre frontière au contraste saisissant : il s'agit du contact géologique entre le Massif armoricain et les terrains sédimentaires du Bassin parisien (campagnes ouvertes du plan de Parc) qui viennent mourir sur les premiers contreforts du socle ancien.

L'affirmation de cette identité et les travaux effectués par le Parc au-delà de son territoire de 1996 à 2006 ont fait naître une volonté d'adhésion de 41 nouvelles Communes souhaitant être intégrées au périmètre du Parc. Sur la base des qualités propres à Normandie-Maine et de la cohérence d'un rattachement éventuel, 20 nouvelles Communes ont été retenues pour faire partie du territoire classé

Parc naturel régional. Sur la base du caractère principal qui légitime leur intégration au périmètre du Parc, ces Communes peuvent être rassemblées en trois groupes :

- L'Épinay-le-Comte, Mantilly, Passais-la-Conception, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Mars-d'Égrenne, Saint-Roch-sur-Égrenne et Saint-Siméon bénéficient à la fois du classement « paysage de reconquête » décerné par le ministère de l'environnement au titre du verger de poiriers haute-tige et de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Poiré Domfront ». Cette fusion au nouveau périmètre constitue une avancée dans l'inscription au territoire des deux zones classées et permet de donner plus de cohérence aux actions. Par ailleurs, cette inscription facilitera la mise en place de projets à l'échelle des bassins versants de l'Égrenne et de la Varenne, dans le cadre de la politique de l'eau.
- Les Aulneaux, Chassé, Chenay, Lignéres-la-Carelle, Montigny, Roullée et Saint-Longis correspondent aux secteurs classés Natura 2000 « espace de bocage et vallée de la Sarthe » et « vallée du Rutin ». A ce titre, cette intégration permet la prise en compte de la totalité d'un patrimoine naturel sensible, d'un paysage de bocage de grande qualité s'inscrivant en limite de bas plateaux agricoles et de périphéries urbaines ; en outre, l'incorporation de la totalité des sous-bassins versants de petits affluents de la Sarthe provenant des crêtes du Parc est assurée.
- Cuissai, Douillet-le-Joly, Larré et Neauphe-sous-Essai rétablissent des continuités territoriales évidentes marquées par la présence d'éléments patrimoniaux en comblant des « vides » identifiés aux marges du périmètre initial.

1.2 Les Villes-Portes

L'image du Parc est valorisée par des villes moyennes ou grandes qui, en périphérie de l'espace classé, permettent aux visiteurs de découvrir les richesses et la diversité du territoire.

Réservoirs de population et d'activités, cœurs de la promotion du territoire du Parc qui, en contrepartie, leurs sert de poumon vert du fait de ses faibles densités de population, ces Villes-Portes permettent d'expérimenter sur la zone de contact entre tissus ruraux et urbains.

Le syndicat mixte attribue ce statut aux villes qui le sollicitent, sous réserve que leur patrimoine soit reconnu (naturel, architectural, culturel..) et qu'elles s'engagent à suivre les orientations de la Charte et à appuyer les missions du Parc.

En contrepartie, les Villes-Portes bénéficient des mêmes services que ceux accordés aux Communes situées à l'intérieur du périmètre du Parc. Le Parc compte 16 villes-portes, une dans la Manche, quatre dans la Mayenne, quatre dans la Sarthe et sept dans l'Orne.

Relais de la promotion du Parc, les Villes-Portes effectuent cette valorisation du territoire du Parc, en particulier par l'intermédiaire de leurs Offices de Tourisme qui diffusent l'information et par l'organisation de manifestations en rapport avec les objectifs du Parc. Elles permettent aux habitants du Parc de bénéficier des différents équipements et infrastructures nécessaires à leur bien-être. En échange, ces Villes-Portes bénéficient de l'image et de la culture de Parc naturel régional dont elles sont les vitrines. Elles s'engagent également à mettre en œuvre sur leur territoire les principes d'excellence et d'expérimentation dépeints dans la charte (cf. mesure 22.3).

1.3 Les Communes associées

Le Parc peut être amené à collaborer avec des **Communes rurales limitrophes** pour impulser et animer des actions de protection nécessaires au maintien de la qualité de leur territoire (contrats de rivière et appui à la gestion de sites naturels particuliers notamment) et renforcer la cohérence de projets conduits sur son territoire.

Du fait de leur appartenance à un site Natura 2000 pour lequel le Parc est désigné opérateur local et pour optimiser la gestion de ce site d'intérêt communautaire, Montmerrei et Fleuré (61) sont notamment proposées comme Communes associées. Les relations avec ces Communes seront alors définies par l'intermédiaire de conventions partenariales.

LA STRATÉGIE GÉNÉRALE DU PARC

La charte

Mesure 2 : la charte 2008-2020

L'élaboration de la charte 2008-2020 du Parc naturel régional Normandie-Maine est le fruit d'une volonté collective et d'un processus participatif visant à perpétuer la vocation d'expérimentation et de reproductibilité d'actions menées sur un territoire remarquable qui souhaite conserver son caractère d'excellence et d'exemplarité pour les douze années à venir.

Cette large concertation, menée de fin 2004 à fin 2007, a associé les hommes du territoire, les instances et les partenaires du Parc, pour définir un projet innovant, partagé et durable.

Pour mémoire, peuvent être rappelées les principales étapes de ces débats publics ouverts pour la révision de la charte :

- proposition de projet de périmètre du Parc en bureau syndical le 6 juillet 2004 ;
- délibérations des régions Basse-Normandie et Pays de la Loire pour le nouveau périmètre et la prolongation de 2 ans du classement du Parc les 24 juin, 4 juillet, 11 juillet et 21 novembre 2005 ;
- réunions des maires ; des présidents d'EPCI ; des associations ; des habitants du territoire et des commissions thématiques du Parc d'octobre 2004 à juin 2005 ;
- examen de l'inventaire de l'exercice 1996-2004 identifiant les enjeux et du diagnostic territorial par le comité syndical le 15 novembre 2005 ;
- réunions avec les partenaires techniques et financiers (environnement, eau, climat, agriculture, aménagement, filières artisanales, tourisme, culture...) ; avec les communes, les Communautés de Communes, les Pays du territoire ; avec les services de l'Etat ; groupes de travail de l'équipe technique du Parc et du cabinet ECs pour l'évaluation de la charte de septembre 2006 à mars 2007 ;
- validation du premier avant-projet de charte et de l'avant-projet de charte amendé suite à l'avis intermédiaire des régions, de la Fédération des Parcs et du ministère en charge de l'environnement, les 23 novembre 2006 et 30 mars 2007 ;
- enquête publique menée en août et en septembre 2007.

Cette charte, réfléchi et élaborée trois années durant, est le document contractuel qui unit dans un projet commun de territoire les signataires pour une durée de douze années dans les limites du périmètre choisi pour le Parc naturel régional Normandie-Maine.

Les Collectivités signataires, communes, départements, régions et l'État s'engagent à suivre l'ensemble des grandes orientations inscrites dans les 53 mesures de la charte 2008-2020 visant au développement durable du territoire concerné. Les Pays et EPCI s'engagent à intégrer, dans leur démarche et action, les éléments de la charte qui s'imposent à eux.

Le texte de la charte est accompagné par le Plan de Parc, document cartographique qui permet de situer spatialement les différents enjeux stratégiques proposés et de délimiter leur emprise territoriale. Il joue un véritable rôle de référent en matière de qualité et de niveau d'exigence attendus pour chaque zone et chaque Collectivité, mais également en matière de niveau d'accompagnement par le Syndicat mixte du Parc de ces mêmes Collectivités pour qu'elles puissent atteindre au mieux les objectifs qu'elles se fixent en adhérant à la charte.

Cette intervention du Syndicat mixte peut se matérialiser, en fonction du zonage établi et du type d'action engagé sous trois principales formes de participation, impliquant trois types potentiels de « gouvernance » précisés dans le tableau des mesures (cf. mesure 4.1) :

- domaines à forte implication du Parc, à la fois financière et d'ingénierie, parfois foncière dans les domaines de la connaissance et la gestion des patrimoines naturels et humanisés, la contribution au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural ;
- domaines à forte animation du Parc, surtout d'ingénierie mais aussi financière dans les domaines de la sensibilisation à l'environnement, l'accueil touristique et la communication ;
- domaines d'accompagnement du Parc, plutôt d'ingénierie, parfois financier dans le domaine de la promotion des productions et des activités identitaires du territoire.

Pour permettre aux Collectivités adhérentes, aux habitants du Parc et aux partenaires techniques et financiers de suivre et d'estimer dans le temps la réalisation des actions et, globalement, du projet de territoire, un dispositif d'évaluation accompagne tout au long des douze années de sa réalisation la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine.

La mesure 44 décrit l'ensemble du protocole pour lequel, dans chaque mesure, des indicateurs spécifiques de déroulement et de résultat sont proposés. Cette évaluation se traduit par la mise en place de fiches actions qualitatives et quantitatives, de fiches projets et de tableaux de bord annuels et pluriannuels archivables sous forme informatique.

Le plan du Parc

Mesure 3 : les spécificités du territoire (cf. carte)

Le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine s'articule autour d'un ensemble de lignes de crêtes gréseuses couronnées de vastes forêts qui s'étirent sur 100 kilomètres d'ouest en est et regroupent les points culminants de l'Ouest de la France.

3.1 Les paysages identitaires et les paysages quotidiens

Cette géomorphologie contrastée a imposé, au fil des siècles, une organisation du territoire elle aussi assez tranchée, quasi duale :

- les secteurs d'altitude et de fortes pentes, moins peuplés et cumulant les contraintes d'exploitation (enclavement, mauvaise exposition, sols superficiels et caillouteux...) ont connus et connaissent des modes de faire-valoir fragiles et plutôt extensifs permettant la conservation d'une certaine authenticité, d'une certaine « naturalité » ; nommés dans la carte « **paysages identitaires** », ils constituent la référence paysagère, le « noyau dur » ou encore la « zone centrale » du Parc qui doit être préservée mais également promue sur le plan de la découverte ;
- les autres secteurs, plus humanisés et souvent plus ouverts, sont soumis à des systèmes d'exploitation plus intensifs ; nommés dans la carte « **paysages quotidiens** », ils n'en sont pas moins faits d'espaces de qualité et méritent tout autant l'attention du Parc étant donné qu'ils constituent le cadre de vie d'une majeure partie de la population ; en effet, l'évolution souvent rapide de ces zones de vie doit être accompagnée pour que ces dernières continuent de former cette « zone tampon » de qualité qui, de surcroît, assure un peu plus la pérennité des paysages identitaires qu'elle entoure et protège.

Si, dans l'ensemble, les « paysages identitaires » forment un « bastion » central aisément reconnaissable sur le plan de Parc (forte densité des couleurs), de nombreux isolats sont également repérables au sein des « paysages quotidiens » (faible densité des couleurs) : ils traduisent soit la complexité de la topographie, soit le démantèlement partiel du tissu identitaire, notamment sur ses marges. L'un des engagements fondamentaux du Parc sera de créer ou de recréer une continuité entre les éléments forts, par la mise en place de « corridors naturels et paysagers » (cf. mesure 4).

3.2 Les éléments de paysage

Au-delà de cette première différenciation identitaire, le territoire du Parc est composé de différents éléments de paysage. Sur le plan du Parc, une couleur spécifique a été attribuée aux principaux : bleu-vert pour les forêts ; vert franc pour les bocages ; jaune pour les campagnes ouvertes ; bleu pour les vallées ; ocre clair pour les zones urbanisées.

Les forêts. Cet élément fondamental qui couvre 25 % du territoire du Parc est, en règle générale, associé aux principales lignes de hauteurs de Normandie-Maine. De ce fait, cet ensemble typique des hauts pays rassemble, à côté des boisements mêmes, des milieux de taille beaucoup plus restreinte mais de grande valeur biologique : rochers et escarpements, éboulis, bois de ravin, landes,

manteaux et ourlets pré-forestiers, micro-pelouses, tourbières... La préservation de ce patrimoine, du « poumon » de verdure et de l'outil économique que représente la forêt est une nécessité et le Parc se positionnera avec ses partenaires (cf. mesure 4) pour que les modes de gestion proposés assurent l'intégrité de milieux qui, pour grande part, composent les paysages identitaires du territoire.

Les bocages. Le bocage couvre une large part du reste du territoire siliceux du Parc. Néanmoins, la qualité de cette couverture, loin d'être homogène, continue de se dégrader, notamment des massifs forestiers à l'approche des bas pays, et de l'ouest vers l'est. Si l'intensification agricole constitue toujours une menace sérieuse, la déprise et le manque de valeur économique de la haie sont également des causes de régression sur lesquelles le Parc s'interroge déjà. A côté de ces « faiblesses », les paysages de bocage présentent également de véritables atouts pour le territoire, certains déjà reconnus comme les vergers à poiriers du Domfrontais, d'autres encore à valoriser, comme ces prairies où un élevage « tout à l'herbe » peut être engagé prochainement.

Les campagnes ouvertes. Quelques paysages très différents existent dans le secteur oriental du Parc. Il s'agit de bas plateaux faiblement vallonnés où l'extension des cultures céréalières a entraîné la disparition de bien des haies et aussi un recours important aux fertilisants dont l'usage intensif nuit à la qualité des eaux. Néanmoins, ces terrains sédimentaires ménagent parfois de belles surprises paysagères et biologiques (coteau calcaire du Rutin...). Ils présentent également de remarquables terrains d'expérimentation sur les zones de contacts : transition entre le Bassin parisien et le Massif armoricain ; transition entre le tissu rural et le tissu urbain.

Les vallées. Linéaires par essence, elles n'en couvrent pas moins une large part du territoire car le réseau hydrographique est particulièrement conséquent. Entre autres, il est à l'origine de la topographie diversifiée et du « moutonnement » de collines (les « *Collines de Normandie* ») qui caractérise l'ouest et le centre du Parc. Ligne de partage des eaux entre le bassin de la Manche et celui de l'Atlantique, Normandie-Maine impose également la diversité des rivières qui le drainent, des ruisseaux en tête de bassin aux cours d'eau plus conséquents : la Sarthe, la Mayenne et la Varenne irriguant des vallées aux fonds tapissés de remarquables prairies humides. L'importance du chevelu et sa variété impliquent une responsabilité particulière du Parc en matière d'approvisionnement en eau, de maintien de la qualité de la ressource et de préservation de la biodiversité aquatique.

Les espaces urbanisés. Très dispersées et peu nombreuses dans les secteurs identitaires, les constructions et zones urbanisées se déploient dans les secteurs de « paysages quotidiens » et plus encore, sur les villes-portes. La variété des matériaux locaux utilisés ainsi que celle des types architecturaux traditionnels, participent pleinement de la richesse et du caractère du territoire du Parc.

Mesure 4 : les enjeux territoriaux (cf. carte et tableau des mesures)

Le diagnostic réalisé sur la mise en œuvre de la charte 1996-2006, l'analyse de la situation actuelle et les grandes vocations allouées aux Parcs naturels régionaux permettent de définir les enjeux de territoire choisis pour la durée de la nouvelle charte, c'est-à-dire de 2008 à 2020.

Certaines interventions ont un caractère global et concernent l'ensemble de la carte. D'autres sont liées à des secteurs spécifiques et se traduisent par un zonage de l'espace. D'autres enfin sont trop ponctuelles ou trop nombreuses pour pouvoir être localisées sur la carte sans souci de lisibilité ; elles peuvent alors être replacées sur le tableau des mesures (cf. 4.1), ordonné selon le degré de gouvernance du Parc (colonnes) et la nature des secteurs d'intervention (lignes).

Les principaux dispositifs et secteurs d'intervention représentés dans le plan de Parc sont énumérés des sous-mesures 4.2 à 4.9.

4.1 Un positionnement différencié sur le territoire mais un rôle fédérateur affiché (cf. tableau des mesures)

Ce tableau présenté p. 30 sert tout d'abord de véritable sommaire à l'ensemble des mesures opérationnelles de la charte (articles 5 à 43) dont il permet la lecture instantanée et transversale (lien des différentes mesures entre elles). Par sa conception particulière (en lignes et en colonnes), il constitue un utile complément au plan du Parc permettant de connaître la « gouvernance » du Syndicat mixte et ses modalités d'implication en fonction des objectifs recherchés et des espaces concernés.

L'organisation horizontale (en colonnes) de ce tableau traduit le positionnement du Parc, selon qu'il est initiateur et / ou opérateur principal des actions constituant son cœur de métier (partie gauche du tableau), animateur ou simple accompagnateur (partie droite)... (cf. mesure 2).

L'organisation verticale (en lignes) garde visible, quant à elle, le classement par types de milieux, des plus « naturels » (partie haute du tableau) aux plus urbanisés (partie basse). L'ensemble, par croisement des lignes et des colonnes, conduit à un « pavage de l'espace » sous-tendu par la gouvernance du territoire et des actions.

Le développement durable, global et caractérisé par l'ampleur du domaine d'intervention concerné, implique un positionnement différencié du Parc qui permet d'en hiérarchiser les enjeux en nature (plus forte et plus faible implication) mais aussi dans le temps (objectifs prioritaires et secondaires) afin de tenir compte des moyens obligatoirement limités du Syndicat mixte, autant d'un point de vue financier qu'en matière d'ingénierie (ressources humaines).

Néanmoins, cette stratégie « ajustée aux enjeux et à l'espace » ne doit pas voiler la volonté affirmée du Parc de jouer un véritable rôle fédérateur pour la mise en harmonie des politiques publiques, cohérence rendue nécessaire compte tenu du nombre important d'acteurs intervenant sur le territoire concerné : 169 communes, 27 EPCI, 7 pays, 4 départements, 2 régions (voir carte des découpages administratifs).

Outre la représentation des Communes désignées pour bénéficier d'une voix délibérative au comité syndical, l'assemblée de l'ensemble des délégués communaux, intercommunaux (EPCI) et des Pays se réunit au moins une fois l'an avec voix consultative (cf. mesure 30.3). Les rapports spécifiques avec les pays, dont les chartes doivent être compatibles avec celle du Parc sur le territoire commun, sont régis par des conventions particulières dont les grands principes sont rappelés dans la mesure 46.

Toujours dans ce souci de cohérence des politiques publiques sur le territoire du Parc naturel régional, l'Etat et les Collectivités territoriales, en particulier les Départements et les Régions, s'engagent à informer et à associer le Syndicat mixte aux projets et réalisations qui relèvent également de son domaine de compétence.

Enfin le Parc associe les habitants et les associations du territoire aux processus institutionnels, au travers d'un comité spécifique dit « des habitants du Parc » ayant voix consultative au comité syndical (cf. mesure 30.3 et 48.2).

4.2 Les paysages identitaires et les corridors naturels et paysagers

Comme il vient d'être dit (cf. 3.1), les paysages identitaires constituent la référence paysagère du Parc. Quant aux corridors, leur vocation est de relier à terme les isolats identitaires (cf. mesure 3) pour créer un ensemble naturel et paysager fonctionnel de haute qualité. Dans ces deux zones, la nature du conseil du Parc, l'engagement des Collectivités (en terme d'aménagement, d'urbanisme, cf. mesure 21) sont donc portés par le souci d'exigence, voire d'excellence pour préserver, voire retrouver (corridors) l'authenticité des paysages. Cette intervention est de type prioritaire.

4.3 Les sites d'intérêt écologique majeur

Ces espaces sont reconnus pour la valeur de leur patrimoine naturel : faune, flore bénéficiant de différents statuts de protection, habitats naturels d'intérêt européen. Parmi ces derniers, peuvent être cités pour les principaux : escarpements rocheux et pierriers siliceux ; landes sèches et humides ; tourbières ; forêts dont forêts alluviales et forêts de ravin ; prairies humides et coteaux calcaires... Du fait des menaces induites dans certains cas par les pratiques intensives (drainage...), dans d'autres par l'abandon des pratiques d'entretien qui amènent à la friche, le Parc a une importante responsabilité dans la gestion et la conservation de ces milieux originaux. Cette intervention est de type prioritaire.

4.4 La reconquête de la qualité de l'eau

La restauration du bon état écologique des masses d'eau représente un enjeu majeur pour le Parc, d'autant que la période considérée (2008-2020) englobe les échéances de la Directive Cadre sur l'Eau.

Initiés sur certaines rivières pilotes lors de la charte précédente, les programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau sont étendus aux principaux bassins versants du territoire du Parc. La conduite de projets expérimentaux, notamment de restauration morpho-dynamique des rivières, est développée. Cette intervention est de type prioritaire.

4.5 Les indicateurs biologiques

Du point de vue de la biodiversité, le Parc a désigné les espèces caractéristiques d'habitats naturels particuliers de son territoire qui méritent d'être préservés. Le développement des populations de ces espèces sert d'indicateur de résultat (cf. mesure 13), permettant d'apprécier l'adéquation des actions engagées par le Parc pour la restauration de milieux fragiles. Nommées par leurs premières lettres inscrites au centre des secteurs concernés, ces espèces sont par exemple : Mu : Mulette perlière ; Ec : Ecrevisse indigène ; Pi : Pique-prune (ou Barbeau)...

4.6 Les secteurs de vergers de poiriers haute-tige

Dans la continuité de l'opération labellisée « paysage de reconquête », les actions de reconstitution des vergers de poiriers haute-tige du secteur du Domfrontais sont poursuivies.

4.7 Les secteurs de bocages de pente

Les bocages en marges des grands massifs forestiers, souvent établis sur forte pente, présentent une qualité patrimoniale effective, du fait tout d'abord d'un maillage souvent dense, d'une flore forestière renforcée par la présence régulière de grands arbres. Ces haies bien fournies encadrent ensuite assez régulièrement des prairies de pente à la flore diversifiée qui, potentiellement, peuvent porter une production extensive bovine de qualité. Ces secteurs, jouant aussi un rôle évident de « corridor écologique », sont d'abord proposés comme zone d'étude et d'expérimentation. Une fois mieux connue leur nature, un zonage plus précis permet d'envisager la conservation des ensembles les plus remarquables.

4.8 Les sites et itinéraires des « monts et marches de Normandie-Maine »

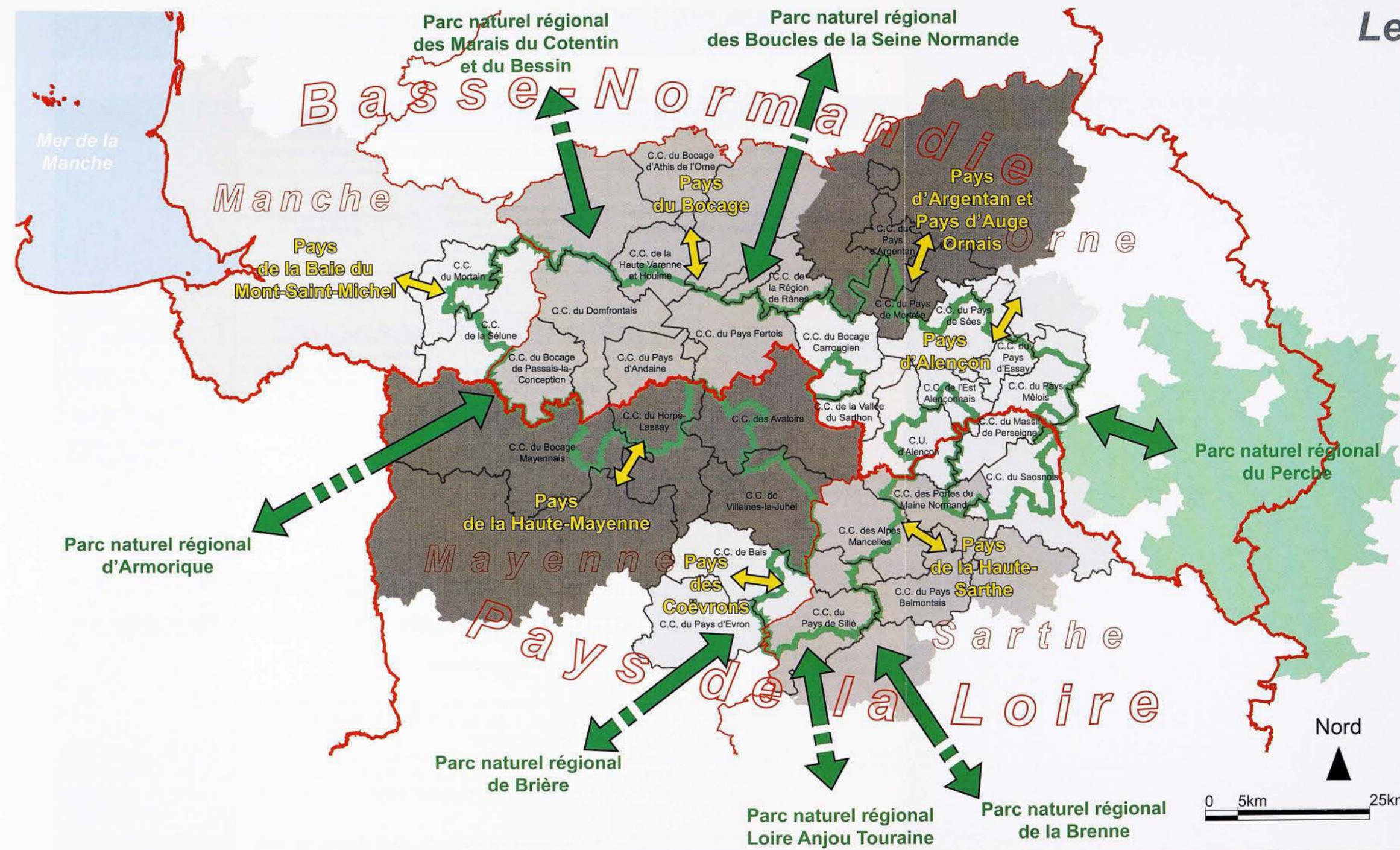
Outre leurs caractéristiques naturelles communes, les monts qui charpentent le territoire du Parc partagent une longue histoire de frontière culturelle dont témoigne notamment un riche patrimoine de châteaux et de places fortes. Les découpages administratifs régionaux et départementaux actuels rappellent l'identité « frontalière » d'un Parc situé aux confins des régions de Basse-Normandie et des

Pays de la Loire, et rassemblant des Communes relevant de quatre départements. La création d'un réseau de tourisme durable des « monts et marches de Normandie-Maine » répond à la demande déjà forte d'utilisation et de consommation de l'espace. La localisation de ce patrimoine naturel et culturel, pour grande part inscrit au sein des paysages identitaires, montre également la nécessité urgente de mettre en œuvre des outils de gestion appropriés pour préserver ces grands sites convoités.

4.9 Les espaces urbains, périurbains et les paysages quotidiens

Constituantes particulières des paysages quotidiens (cf. plan de Parc) vécus par les habitants du Parc, les zones urbaines et périurbaines connaissent une certaine banalisation de leurs paysages. Pour tenter d'inverser cette tendance, le Parc intervient en matière d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux gestes éco-citoyens ; il incite à la mise en place d'une gestion écologique et pédagogique des espaces verts. Dans ce secteur prioritaire des « paysages quotidiens », les Collectivités concernées s'engagent, quant à elles, à se doter d'un document d'urbanisme assurant un développement respectueux des contextes culturel et naturel du territoire. Plus globalement, et sur la durée de la charte, les principaux centres d'appui et villes portes visent à mettre en œuvre, à leur échelle ou à une échelle supra, un Agenda 21.

Le Parc : contexte et échanges locaux



La légende

- Limite régionale
- Limite départementale
- Limite d'EPCI*
- Limite du Parc naturel régional Normandie-Maine
- Territoire du Parc naturel régional du Perche

- Pays (et secteurs de collaboration possible hors Parc)
- Partenariats et échanges d'expériences Pays-Parc
- Partenariats au sein des Parcs de l'Ouest

*Il existe deux types d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) sur cette carte :
 - C.C. = Communauté de Communes,
 - C.U. = Communauté Urbaine.

LE TABLEAU DES MESURES

Tableau de la Charte 2008-2020
Parc naturel régional Normandie-Maine

Axes, vocations	1 Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire			2 Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire		3 Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire		
Orientations, objectifs stratégiques	Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et humanisés	Renforcer la gestion des patrimoines naturels et humanisés	Responsabiliser et contribuer au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural	Sensibiliser à l'environnement	Utiliser le territoire comme vecteur de communication	Encourager les alternatives à l'intensification et au sur-développement	Favoriser les activités identitaires du territoire	Types de milieux
Mesures (lecture transversale) L'utilisation durable des ressources et la recherche des énergies nouvelles	M 5 : approfondir les connaissances sur les éléments physiques du territoire	M 12 : s'engager dans le bon état écologique, améliorer la qualité de l'eau et réduire la vulnérabilité du territoire	M 18 : responsabiliser pour lutter contre le changement climatique					Cadre physique
La gestion de la biodiversité et le partage de l'information	M 6 : approfondir les connaissances sur les milieux vivants	M 13 : gérer de façon expérimentale les milieux pour favoriser la biodiversité	M 19 : responsabiliser à l'utilisation durable des ressources et développer les énergies nouvelles	M 24 : valoriser et diffuser les connaissances et les actions relatives au territoire	M 30 : promouvoir le label "Parc naturel régional" et affirmer les engagements pilotes des régions	M 36 : réduire les nuisances par la réglementation des circulations motorisées et de la publicité	M 39 : encourager les initiatives de gestion conservatoire, soutenir les projets des associations savantes et naturalistes	Milieux sensibles, grands sites naturels et culturels touristiques
Un tourisme durable s'appuyant sur les lignes de hauteurs et les "marches historiques"	M 7 : approfondir les connaissances sur les grands sites naturels et touristiques	M 14 : aménager et assurer la gestion conservatoire des grands sites naturels et touristiques		M 25 : structurer en réseau la connaissance et l'information sur les massifs anciens	M 31 : construire un réseau de tourisme durable à partir des grands sites naturels et culturels reconnus		M 40 : s'appuyer sur le patrimoine culturel pour soutenir l'action socio-économique	
Une gestion harmonique des forêts et des bocages	M 8 : approfondir les connaissances sur l'espace forestier	M 15 : participer à la mise en place de chartes forestières de territoire	M 20 : inciter et participer au maintien du bocage	M 26 : sensibiliser aux usages forestiers : production, conservation, loisirs	M 32 : développer un tourisme de nature actif et améliorer les structures d'accueil		M 41 : accompagner les activités artisanales identitaires du territoire	Milieux fermés à semi-ouverts, forêts et bocages
	M 9 : approfondir les connaissances sur les espaces complantés	M 16 : participer au maintien des vergers haute tige et expérimenter	M 21 : accompagner les procédures d'aménagement de l'espace	M 27 : faire découvrir les milieux et sensibiliser à la conservation du patrimoine	M 33 : organiser et valoriser les activités de pleine nature sur le territoire	M 37 : encourager la diversification fermière	M 42 : soutenir les actions en faveur du goût et de la qualité des produits de bouche	
Des espaces quotidiens de qualité	M 10 : approfondir les connaissances sur les espaces agro-pastoraux	M 17 : expérimenter pour assurer le maintien des patrimoines génétiques traditionnels	M 22 : conseiller en matière d'intégration paysagère	M 28 : faire découvrir la nature ordinaire et initier à sa gestion	M 34 : accompagner les activités de pleine nature dans une gestion raisonnée			Milieux ouverts, prairies, cultures, jachères
	M 11 : approfondir les connaissances sur les espaces bâtis ruraux et urbains (centres d'appui et Villes-Portes)		M 23 : favoriser l'intégration des infrastructures de surface	M 29 : développer les gestes respectueux de l'environnement	M 35 : s'appuyer sur des lieux d'accueil majeurs pour renforcer leur développement	M 38 : aider à la restauration du petit patrimoine et du bâti de caractère	M 43 : promouvoir les actions culturelles et l'animation locale	Milieux construits et routiers
Domaines	Connaissance	Gestion, expérimentation	Responsabilisation	Sensibilisation, formation	Information et accueil	Incitation technique (et/ou) financière		
Compétence	Domaines à forte implication du Parc			Domaines à forte animation du Parc		Domaines d'accompagnement du Parc		

LE PROJET DE TERRITOIRE

1 Axe 1. Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire

1.1 Orientation 1. Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et humanisés

Le Parc naturel régional Normandie-Maine compte au nombre des Parcs les plus anciens de France et cet état de fait peut laisser supposer que la connaissance de son territoire lui est largement acquise. Malgré près de trente années consacrées à l'étude de cet espace, le Parc doit encore s'impliquer fortement dans un domaine qui, rappelons-le, est et reste un des fondamentaux à l'origine même de l'existence des Parcs naturels régionaux : connaître le patrimoine d'un territoire exemplaire pour mieux le gérer et le conserver. Deux raisons essentielles justifient ce nouvel investissement pour les douze années à venir :

- d'une part, les sciences de la terre et de la vie, les sciences sociales également, offrent, par nature, un champ complexe d'investigation pour lequel de nombreuses pistes restent encore à suivre ;
- d'autre part et surtout, les modalités de la connaissance sont en constante évolution et les courants actuels d'investigation ouvrent un vaste pan d'expérimentations potentielles dans lequel s'inscrit fortement le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine ; il s'agit de la qualification des massifs anciens du domaine atlantique, caractérisation en plein essor de nos jours. Archétype de ce type d'espace, au travers de sa géologie contrastée, de ses nombreux escarpements rocheux, de ses cours d'eau de type torrentiel, de ses pelouses et de ses prairies acides des fortes pentes, de ses forêts de ravin... le Parc se doit de jouer un rôle fondamental et exemplaire dans les nouvelles approches proposées pour les terrains anciens de l'ouest de la France et de l'Europe.

Dans le cadre général de l'approfondissement des connaissances sur son territoire (cf. mesures 5 à 11), les études conduites par le Parc sont essentiellement motivées par les besoins suscités par la mise en œuvre pratique des projets retenus dans le cadre du programme d'actions. L'ingénierie ainsi

poursuivie a donc vocation de recherche appliquée au territoire. Néanmoins, au travers de partenariats engagés avec les Universités et les organes de recherche, le Parc peut participer, pour des problématiques jugées fortes pour son territoire, à des protocoles de recherches plus fondamentales : par exemple, sur l'éthologie et la biologie de l'Écrevisse à pieds blancs dont les causes de régression posent encore question (cf. mesure 13) ou celle de la Mulette perlière découverte récemment sur un cours d'eau du Parc ; ou encore sur la génétique variétale des pommiers et des poiriers haute tige (cf. mesure 9).

Mesure 5 : approfondir les connaissances sur les éléments physiques du territoire

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	12	18	19	27
--	----	----	----	----

Le cadre physique du Parc constitue en soi un « réservoir » d'éléments naturels qu'il est nécessaire de mieux connaître pour les valoriser durablement et en assurer la transmission aux générations futures : il s'agit essentiellement des ressources du sous-sol, du sol, et aussi de celles induites par le climat, ressources en eau et autres fluides (vents, gaz...), énergies radiatives capitalisables (solaire, géothermique...).

Afin d'assurer la meilleure gestion de ces ressources, le Parc initie ou participe à des travaux de recherche concernant :

- la géologie du Parc, particulièrement riche du fait de sa position de contact entre deux grandes entités morphologiques, le Massif armoricain et le Bassin parisien ; outre l'identification des nombreuses potentialités induites par la grande variété des matériaux présents, une mise en valeur pédagogique est proposée pour ce territoire géologique varié (cf. mesure 27).
- la pédologie du Parc. Des expérimentations de restauration par amendements calciques de sols forestiers dégradés ont été menées dans l'objectif d'envisager, à terme, une conversion de certains peuplements résineux en peuplements feuillus sur les secteurs non concernés par la présence actuelle ou ancienne des milieux patrimoniaux que sont les landes et les tourbières. Après plusieurs années d'investigation, les résultats incertains incitent à interrompre le protocole de recherche dans les meilleures conditions. Néanmoins, le Parc s'engage, en partenariat avec les CRPF et l'ONF, à contribuer à une meilleure prise en compte des sols forestiers, notamment pour le choix des essences ; il poursuit le travail de vulgarisation déjà engagé avec la réalisation de catalogues des stations forestières, avec pour objectif de trouver une meilleure adéquation entre les enjeux économiques, environnementaux et sociaux.
- la climatologie du Parc. Cette connaissance des facteurs climatiques est indispensable, d'une part pour permettre d'intervenir plus efficacement sur les conséquences des aléas climatiques (cf. mesure 12.2), d'autre part pour accroître l'efficacité énergétique du territoire (cf. mesure 19.7). L'étude des tourbes du territoire peut également contribuer à une meilleure connaissance des paléoclimats.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'études menées ; pourcentage de la surface étudiée par rapport à la surface de l'ensemble du phénomène concerné par la mesure. Par domaine d'intervention, coût proportionnel des études par rapport au coût global de la mise en œuvre.

Objectifs : estimer la représentativité des études engagées ; estimer le coût proportionnel étude / mise en œuvre.

Mesure 6 : approfondir les connaissances sur les milieux vivants

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	13	24	25	30	39	44
--	----	----	----	----	----	----

De nombreux inventaires et études descriptives sur les milieux et les espèces ont été menés au sein du Parc depuis sa création et, plus récemment, sur les Sites d'Intérêt Communautaire mis en place par la Directive « Habitats », et pour la plupart desquels le Parc a été désigné comme opérateur. Cet engagement majeur est renforcé : d'une part, parce que cette connaissance initiale est indispensable à la conduite des actions du Parc ; d'autre part, parce que les connaissances acquises antérieurement permettent aujourd'hui de s'investir dans des champs plus innovants et ainsi de renforcer le caractère expérimental des recherches. Elles permettent également de suivre l'évolution et les modifications du territoire du Parc, notamment en étudiant les espèces bio-indicatrices. Outre la poursuite des travaux conduits par le passé (rivières, forêts, landes, tourbières...), le Parc s'engage également dans des domaines à ce jour moins prospectés sur son territoire comme :

- les pelouses sur rochers et les prairies « maigres » de l'Ouest siliceux ;
- les forêts de ravin atlantiques ;
- les secteurs torrentiels des cours d'eau de l'étage collinéen ;
- les milieux situés au niveau des zones de contacts géologiques (Massif armoricain / Bassin parisien) ;
- les cortèges faunistiques indicateurs de la qualité des milieux (orthoptériques, avifaunistiques, macro-invertébrés aquatiques...) ;
- les corridors écologiques par la définition d'un réseau écologique de son territoire ; ce travail mérite d'être envisagé utilement à l'échelle du réseau inter-parcs de Normandie, notamment avec le Parc naturel régional du Perche dont le territoire jouxte, à l'est, celui de Normandie-Maine ;
- la veille sur les espèces invasives.

L'ensemble des informations, collectées par le Parc lors des études pour son compte ou dans le cadre de partenariats (associations, Conseils généraux, universités, DIREN, Muséum, Conservatoires Botaniques...) permet la tenue d'un « observatoire de la biodiversité ». Cette base de données est mise en cohérence avec les outils et les bases de données déjà existants ou en cours d'élaboration (Système d'Information sur la Nature et les Paysages, Bases de données flore et habitats des Conservatoires Botaniques...). Celle-ci est largement ouverte aux Collectivités et aux différents partenaires. Ainsi, les connaissances du Parc sont-elles largement diffusées et complétées dans le cadre de l'inscription de ce dernier aux réseaux écologiques existants.

Cet observatoire permet l'évaluation des actions de gestion mises en œuvre, au travers du suivi d'espèces choisies par le Parc comme « indicateurs de résultat » (cf. mesure 13) et, à terme, l'édition d'un atlas de répartition des espèces patrimoniales du Parc naturel régional Normandie-Maine. L'analyse de la répartition des espèces à l'aide de cet outil peut également contribuer à évaluer les modifications du climat à l'échelle du territoire (cf. mesure 5).

La mise à jour permanente de l'observatoire s'effectue en interne mais également en partenariat avec les structures naturalistes. L'analyse des données permet d'établir une hiérarchisation des milieux et des espèces, notamment sur la base de leur valeur patrimoniale, de leur répartition et de leur représentation spatiale, enfin de leur représentativité nationale et/ou régionale. Ainsi les enjeux de conservation permettent d'identifier les milieux et les espèces spécifiques au Parc et de planifier avec rigueur les programmes d'interventions.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : taux de réalisation de l'observatoire de la biodiversité et de l'atlas patrimonial (par groupes faunistiques et floristiques) ; nombre d'études menées ; pourcentage de la surface étudiée

par rapport à la surface de l'ensemble du phénomène concerné par la mesure. Par domaine d'intervention, coût proportionnel des études par rapport au coût global de la mise en œuvre.

Objectifs : conduire un observatoire de la biodiversité ; éditer un atlas de répartition des espèces patrimoniales ; estimer la représentativité des études engagées ; estimer le coût proportionnel étude / mise en œuvre.

Mesure 7 : approfondir les connaissances sur les « grands sites » naturels et touristiques

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	14	30	31
--	----	----	----

Le territoire du Parc est jalonné de nombreux « grands sites » naturels, hauts lieux et curiosités touristiques bénéficiant d'une appréciable fréquentation locale et de villégiature. Il s'agit essentiellement de sites atypiques en Normandie, sites rocheux, à-pics, sites d'eaux vives, belvédères naturels « bruts », parfois couronnés d'un château, parfois encadrés d'une cité thermale ou d'une ville médiévale. Plus de dix sites sont concernés, distants les uns les autres, en moyenne, d'une trentaine de kilomètres : Petite Chapelle et Cascades de Mortain, cluses rocheuses de la Fosse-Arthur, de Domfront, de Bagnoles de l'Orne, gorges de Villiers, camp et chapelle de Goult, Signal d'Ecouves, Roche-Mabile, Mont des Avaloirs, corniche de Pail, belvédère de Perseigne, rochers de la forêt de Sillé-le-Guillaume, Alpes mancelles avec les remarquables villages de Saint-Cénéri-le-Gérei et Saint-Léonard-des-Bois...

Une partie de ce patrimoine rupestre, déjà identifiée par le Parc, a fait l'objet d'interventions spécifiques (aménagement de belvédères, de points culminants, notamment celui de l'Ouest de la France : le mont des Avaloirs).

Dans la continuité de cette action, le Parc engage des études pour améliorer les connaissances de ces espaces remarquables déjà fréquentés (cf. plan de Parc). En fonction du patrimoine identifié et de la complexité du contexte de chaque site, de simples projets d'aménagement ou de véritables plans de gestion peuvent être proposés : ils ont pour objectifs la préservation des milieux naturels présents sur les sites (cf. mesure 14) et l'organisation des fréquentations par des aménagements intégrés.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'études menées et taux de réalisation ; par secteur d'intervention, coût proportionnel des études par rapport au coût global de la mise en œuvre.

Objectifs : estimer la représentativité des études engagées ; estimer le coût proportionnel étude / mise en œuvre.

Mesure 8 : approfondir les connaissances sur l'espace forestier

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	13	15	26
--	----	----	----

Les crêtes gréseuses, couronnées par la forêt, constituent l'ossature du territoire. Les grands massifs, forêts de Mortain / la Lande-Pourrie, des Andaines, de la Ferté-Macé, de la Motte, de Monnaie, de Multonne, d'Ecouves, de Perseigne, de Bourse et de Sillé couvrent 25 % du Parc et participent donc très largement à la qualité paysagère de Normandie-Maine.

Comme par le passé, le Parc s'engage en partenariat avec l'Office National des Forêts dans des études préalables à la révision des plans d'aménagement en forêt domaniale et pour les forêts bénéficiant du régime forestier (communales et départementales) : elles permettent d'apporter un éclairage particulier sur la protection des habitats naturels et des espèces remarquables mais aussi

plus communs, sur les modes d'exploitation garants du paysage et de la biodiversité, sur la gestion des lisières et des corridors forestiers, sur le choix des essences de reboisement...

Pour la forêt privée, le Parc, en concertation avec les gestionnaires et les propriétaires, peut contribuer à rechercher l'équilibre entre objectifs de production et objectifs environnementaux : en particulier, les interventions portent sur la reconnaissance des espaces fragiles ou peu communs sur lesquels des modalités de gestion spécifiques peuvent être proposées.

Le Parc s'implique tout particulièrement dans l'identification, la localisation et la description des habitats remarquables associés à la forêt : tourbières et bois tourbeux, forêts rivulaires, landes et landes boisées, boisements à Carabes, forêts de ravin et fourrés de corniche. Une réflexion est conduite pour tenter de mettre ces milieux en réseau, par l'intermédiaire de corridors écologiques (cf. mesure 6). Cet inventaire mené en continu, doublé d'une cartographie, permet de proposer avec les organismes concernés des mesures contractuelles et, le cas échéant, des propositions de projets de réserves forestières. L'identification des habitats et la cartographie s'inspirent au plus près de la méthodologie proposée au niveau national dans le cadre du réseau écologique Natura 2000 (méthode phytosociologique et cartographie sous SIG). Cependant, une adaptation est nécessaire pour répondre aux préoccupations de gestion et au contexte forestier.

Les changements climatiques récents, notamment au travers de la tendance au réchauffement, induisent des modifications des conditions stationnelles. Le Parc s'engage, avec ses partenaires habituels (ONF, Centres Régionaux de la Propriété Forestière), dans une réflexion pour mieux comprendre l'incidence de ces transformations sur la croissance de certaines essences (hêtre, chêne pédonculé...) et envisager les alternatives les mieux adaptées. Elle est couplée avec l'étude des sols (cf. mesure 5). Dans ce cadre, un réseau de placettes pourrait être mis en place. Réparti sur l'ensemble du territoire, il constituerait alors un « observatoire de l'adaptation des essences face aux changements climatiques » et pourrait également être intégré à un réseau plus vaste, national voire européen.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'études menées par le Parc et pourcentage de surface forestière (publique et privée) ayant fait l'objet d'inventaires du patrimoine naturel remarquable ; nombre de placettes mises en place dans le cadre de l'observatoire forestier climatique et taux de réalisation.

Objectifs : mener au moins 1 étude faune-flore-milieu pour chaque massif forestier faisant l'objet d'une révision de son plan d'aménagement forestier et estimer la représentativité des études engagées ; conduire un observatoire forestier climatique.

Mesure 9 : approfondir les connaissances sur les espaces complantés

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	16	37	42
--	----	----	----

Outre son importante composante forestière, le territoire du Parc est caractérisé par la dominance du bocage qui contribue à renforcer la physionomie arborée particulière aux paysages de Normandie-Maine.

Néanmoins, cette couverture arborée n'est pas homogène, ni en structure, ni en qualité. Pour renforcer les connaissances sur les paysages complantés et dans la continuité de la typologie structurelle dégagée par « l'atlas des paysages », le Parc établit une typologie complémentaire construite sur la valeur patrimoniale de la haie, selon deux critères : absence ou présence de vieux arbres, dont la disparition est une perte irremplaçable à l'échelle de plusieurs générations ; présence d'ourlets nitrés, prairiaux ou forestiers en pied de haie, cette dernière catégorie beaucoup plus rare témoignant du rôle optimal de corridor écologique joué par ce type de haie. En complément, un inventaire des arbres isolés de plein champ, des pré-bois et des bois, maillons fondamentaux du fonctionnement de la trame bocagère, est effectué.

Le rôle de corridors écologiques joué par ces milieux (haies, arbres, prés-bois, bois, mares) est également analysé pour pouvoir être identifié et amélioré, notamment dans les secteurs de « **bocages de pente** » (cf. plan de Parc). Une cartographie des bocages selon leur valeur patrimoniale permet d'afficher des priorités de conservation et d'amélioration par replantation et entretien. Sur cette base et au travers d'une mobilisation des partenariats nécessaires, une programmation dans le temps assure la cohérence des actions entreprises.

Par ailleurs, des recherches sur les bocages et les vergers sont conduites ou accompagnées, tant dans les domaines de la biodiversité que dans celui de la production : des travaux sur l'amélioration des produits (fruits, moûts...) et sur de nouveaux débouchés (bois, feuilles...) permettent de donner une valeur ajoutée aux bocages et de contribuer, de ce fait, à leur pérennité.

Notamment, un travail avec les partenaires tels que l'INAO aboutit à un inventaire des vergers et des variétés, introduit dans une base de données (cf. mesure 24) et à la mise à jour des classeurs variétaux pour chaque verger conservatoire du territoire.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : taux de réalisation de la typologie patrimoniale bocagère et pourcentage des « bocages de pente » inventoriés ; nombre d'études réalisées.

Objectifs : établir une typologie patrimoniale bocagère représentative ; estimer la représentativité des études engagées et le coût proportionnel étude / mise en œuvre.

Mesure 10 : approfondir les connaissances sur les espaces agro-pastoraux

Transversalité. Mesure complémentaire de cet article :
--

37

Les prairies permanentes constituent une troisième composante essentielle du territoire du Parc dont le maintien est directement lié à l'usage agricole. Dans les secteurs à fortes contraintes d'exploitation (pentes, humidité, sécheresse, enclavement) et donc à productivité réduite, le recours quasi obligé à des pratiques extensives a permis la conservation d'une flore diversifiée, souvent peu commune, voire parfois « initiale » qui abrite des cortèges entomologiques non moins significatifs.

Un protocole de prospections, déjà mis en place sur les zones humides (prairies alluviales, prairies tourbeuses et para-tourbeuses...), est poursuivi. Les prairies sèches acidiphiles qui, à ce jour, n'ont fait l'objet d'aucune investigation, doivent, à leur tour, être inventoriées et cartographiées en utilisant les méthodologies nationales (cf. mesure 8) d'autant que les pentes fortes supérieures à 10° couvrent une part importante du territoire, et que les contraintes naturelles laissent présager d'une valeur patrimoniale indéniable.

Les études conduites, essentiellement dans les secteurs intitulés « **bocages de pente** » du plan de Parc, doivent servir de préalable à la mise en œuvre de mesures opérationnelles (cf. mesure 37) :

- incitatives, telles les Mesures Agro-Environnementales ;
- de « distinction », telles les marques Parc.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : taux de réalisation de l'inventaire « prairies extensives » ; rapport surfaces patrimoniales (présence d'espèces sensibles) sur surface totale ; taux de diversité et de productivité végétale.

Objectifs : apprécier la superficie concernée par les prairies extensives de pente et le degré de patrimonialité ; connaître la diversité floristique relative et l'indice de productivité des espèces végétales.

Mesure 11 : approfondir les connaissances sur les espaces bâtis ruraux et urbains (centres d'appui et villes-portes)

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	20	22	23
--	----	----	----

La capacité d'ingénierie du Parc doit se manifester dans le domaine des espaces bâtis et les études réalisées servent de préliminaire aux actions de conseil et de sensibilisation présentées dans l'axe 2 (cf. mesure 22).

Au fil du temps, les interventions des hommes sur le territoire du Parc ont justifié les créations et les choix architecturaux, paysagers, urbanistiques et routiers d'hier et d'aujourd'hui. Pour ne pas effacer cette longue marche, le Parc travaille à l'amélioration des connaissances relatives à cette évolution pour ensuite sensibiliser et inciter les acteurs du territoire à préserver la qualité et l'identité des paysages construits.

Profitant de la régionalisation des services de l'inventaire, le Parc propose aux deux régions de compléter les inventaires, dans le but d'éditions ou de tout autre support « spécifique Parc ». Ces recherches peuvent, en outre, être plus thématiques et appliquées : appoint à l'inventaire du petit patrimoine vernaculaire et bâti, dans un objectif de réhabilitation (cf. mesure 38) ; ou encore, du point de vue énergétique, inventaire des sites et pratiques de production d'énergie renouvelable, dans le but de conduire des actions de sensibilisation (cf. mesure 19).

11.1 Réaliser un observatoire photographique

Les connaissances sur le patrimoine rural sont approfondies par la réalisation d'un observatoire photographique du territoire, en relation, entre autres, avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles, les Directions Régionales de l'Environnement et les Archives départementales. En effet, d'est en ouest et du nord au sud, la grande variété du sous-sol et donc des matériaux de construction, mais également de pratiques liées aux différences culturelles locales, ont induit de remarquables types de paysages bâtis traditionnels qui, bien souvent, caractérisent les « **paysages identitaires** » (cf. plan de Parc). Ils méritent d'être catalogués pour servir de référence aux actions d'accompagnement architectural. Ce travail peut également permettre de dégager les types de couvertures (tuiles, ardoises) dominants ou non par secteur, et ainsi d'orienter les initiatives en vue d'une meilleure harmonisation.

L'observation porte également sur les « **paysages quotidiens** » : leur composition globale (état) et leurs tendances (dynamique) sont analysées grâce à un échantillonnage de secteurs choisis pour leur stade d'évolution présumé et en fonction de leur distance aux périphéries urbaines. Au sein de chaque ensemble paysager, les cadrages choisis permettent d'illustrer les sites emblématiques et les thématiques principales (contact ville / campagne, entrées des villes, centres-bourgs, paysages routiers, panoramas lointains, sites naturels dont les grands sites remarquables soumis à la fermeture des paysages...). Pour donner un recul historique à la démarche, une recherche de clichés anciens (cartes postales...) est effectuée. Cette connaissance est primordiale car elle touche au cadre de vie habituel d'une part importante des habitants du Parc. En outre, peu d'actions ont jusqu'à ce jour été conduites sur ces espaces, alors que les évolutions les plus rapides et aussi les plus alarmantes y sont observées.

11.2 Etablir une typologie architecturale et paysagère

À partir des travaux de l'observatoire photographique et d'un suivi régulier de la dynamique des paysages, le Parc, en partenariat avec les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, établit une typologie architecturale et paysagère (qui sert de référence aux accompagnements des procédures d'aménagement de l'espace, cf. mesure 21). Des ensembles homogènes sont dégagés, tant sur le plan de leur composition que sur celui de leur vitesse d'évolution, par exemple :

- ensembles stables à forte typicité traditionnelle ;
- ensembles encore marqués par une dominante de structures architecturales et végétales anciennes et caractéristiques ;
- ensembles avec mélange de structures anciennes caractéristiques et d'autres sans lien avec l'identité du territoire ;
- ensembles en évolution rapide, avec une tendance à la banalisation de leurs paysages ;
- ensembles aux paysages plutôt standardisés.

Cet outil permet d'envisager une planification des actions dans le temps, en fonction de la valeur patrimoniale des ensembles, mais aussi de leur rapidité d'évolution. A l'intérieur de chacune de ces zones, sont également définis des domaines d'intervention prioritaires : secteurs emblématiques, proximité des infrastructures routières (cf. mesure 23.1), utilisation des matériaux, modification d'usages...

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'études menées et taux de réalisation de l'observatoire photographique. Nombre et répartition géographique des prises de vues intégrées à l'observatoire. Réalisation de la typologie architecturale et paysagère

Objectif : réaliser un observatoire photographique de tous les types de paysages du Parc et établir une typologie architecturale et paysagère ; l'observatoire photographique doit couvrir l'ensemble du territoire.

1.2 Orientation 2. Renforcer la gestion des patrimoines naturels et humanisés

Mesure 12 : s'engager dans le bon état écologique, améliorer la qualité de l'eau et réduire la vulnérabilité du territoire

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	13
--	----

Le Parc inscrit ses actions dans l'objectif de la Directive Cadre Européenne qui vise à atteindre le bon état écologique des cours d'eau en 2015.

Compte tenu de ses expériences passées et de ses compétences propres en ingénierie, il engage ses actions en priorité sur la connaissance scientifique, les aspects morpho-dynamiques et les zones humides.

12.1 Assurer la restauration et l'entretien des cours d'eau

Ligne de hauteurs et de partage des eaux entre les bassins de la Seine et de la Loire, le territoire de Normandie-Maine est caractérisé par un important chevelu de cours d'eau en tête de bassin. Situé à l'amont des réseaux hydrographiques, le Parc et les acteurs du territoire qui le composent ont donc une responsabilité majeure en matière de préservation des milieux aquatiques (cf. mesure 13) et de maintien de la qualité des eaux.

Le Parc œuvre particulièrement pour restaurer l'aspect morpho-dynamique, principale cause de déclassement signalée dans l'état des lieux des SDAGEs actuels et futurs des territoires Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Couvert par trois SAGEs : Sarthe amont, Mayenne et, de manière plus anecdotique, Orne amont, le Parc apporte aux commissions locales de l'eau concernées sa capacité d'ingénierie spécifique dans ce domaine, et particulièrement en termes d'inventaires et de connaissances patrimoniales établies sur de longues périodes. Faisant suite aux travaux de l'observatoire des rivières menés jusqu'en 1990, les approches à l'échelle des bassins versants sont poursuivies, particulièrement pour ce qui est des espèces emblématiques et/ou en régression, comme la Mulette perlière, l'Ecrevisse indigène, le Chabot, la Lamproie de Planer, la Loutre, la Truite fario... (cf. indicateurs biologiques du plan de Parc).

Pour les SAGEs en cours d'élaboration, il s'assure à ce que les mesures de ces schémas permettent le maintien des espèces patrimoniales et de leur habitat. Pour les SAGEs approuvés, il propose, si besoin est, une expertise lors de la mise en œuvre des mesures.

Sur son territoire, en partenariat avec les Agences de l'Eau, la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières, les Fédérations de pêche, les DIRENs, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les APPMA et les Collectivités concernées, les Communes et les EPCI s'engagent à entreprendre des programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau et à mettre en place des techniciens de rivière à une échelle pertinente.

En subsidiarité et pour des actions expérimentales, le Parc peut ponctuellement se porter maître d'ouvrage d'opérations telles que celles menées sur le Sarthon et l'Andainette. Il est partie prenante dans les dispositifs de type « Contrats Restauration Entretien (CRE) » de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Indispensables au maintien de l'équilibre du milieu aquatique, ces opérations, financées par les agences de l'eau, l'Etat, les Régions, les Départements dans le cadre des CRE, de contrats Natura 2000 ou autres, sont poursuivies et éventuellement complétées sur les bassins versants du Sarthon, de l'Andainette, de l'Orthe Amont et proposées sur certains autres bassins prioritaires... (cf. plan de Parc). Le Parc peut en outre participer à des appels à projet lancés dans le cadre du plan « Loire grandeur nature ».

Toujours en subsidiarité et à titre expérimental, le Parc définit avec les acteurs locaux certains tronçons jugés prioritaires sur lesquels des actions de diversification de cours d'eau peuvent être conduites en maîtrise d'ouvrage (rechargement en granulats, restauration du lit majeur, reméandrage...). Plus couramment, les Collectivités concernées s'engagent à conduire des aménagements de qualité exemplaires (préservation des habitats, libre circulation du poisson...) et à mettre en œuvre des protocoles expérimentaux ralentissant le ruissellement et augmentant l'infiltration des eaux de pluie dans les sols (cf. mesure 12.2).

Dans certains cas limités et emblématiques (par exemple, sur des secteurs de la Gourbe ou de la Vée), et lorsque la gestion du foncier constitue un obstacle, un partenariat peut être recherché avec les conseils généraux -maîtres d'ouvrage des aménagements fonciers depuis la Loi de Développement des Territoires Ruraux- qui ont désormais la faculté de conduire des opérations d'aménagement foncier à des fins environnementales (reméandrage..., cf. article 78, alinéa 9 et article 112 – 2 du code rural modifié).

12.2 Améliorer la qualité et la gestion de l'eau

Disposant de peu de leviers propres dans ce domaine, le Parc Normandie-Maine encourage, dans la mesure de ses possibilités, le développement de pratiques agricoles compatibles avec l'environnement, dont l'agriculture biologique, et participe aux protocoles ayant pour objet de réduire d'une part, l'utilisation des engrais et des pesticides, et les pollutions d'autre part (rejets ponctuels, effluents d'élevage).

Cette mission est d'autant plus importante que le Parc se situe en amont du réseau hydrographique ce qui l'engage, ne serait-ce que par solidarité de bassin, à veiller tout particulièrement à la préservation de la qualité des eaux, des milieux et des espèces qui y habitent.

En partenariat avec les Chambres d'agriculture, les DDAFs, les Services Régionaux de la Protection des Végétaux des DRAFs, les DIRENs, les Agences de l'Eau, les Syndicats d'Eau, le réseau bio... l'équipe technique du Parc participe à la sensibilisation de la profession agricole à la réduction des intrants et tente de limiter l'impact de ces derniers.

Concernant les usages non agricoles, le Parc élargit en outre le champ d'action proposé en participant à des groupes de travail et à des opérations de communication visant à sensibiliser à un usage réduit des engrais et des pesticides et à un traitement des effluents.

Un partenariat technique et financier peut également être développé avec les services de l'eau des conseils généraux et/ou les syndicats départementaux notamment en ce qui concerne la réduction des intrants dans les milieux aquatiques, mais également en termes de préservation de l'eau potable sur les bassins versants du territoire.

En outre, en complément de leur action sur l'atténuation du changement climatique par réduction des émissions de gaz à effet de serre (cf. mesure 18), les Collectivités membres du Parc s'engagent dans une politique volontaire afin de réduire la vulnérabilité du territoire en l'adaptant à l'évolution en cours.

La tendance au réchauffement climatique commence à avoir des incidences non négligeables sur les phénomènes météorologiques vécus au quotidien : en particulier, elle paraît s'exprimer par un renforcement en intensité et en périodicité d'épisodes dits catastrophiques : tempêtes, inondations, sécheresses.

S'il ne semble guère possible, en terme d'adaptation du territoire, d'intervenir localement dans le registre des tempêtes, en revanche, la mise en œuvre de principes préventifs permettra de réduire certaines causes de l'excès et de l'insuffisance hydrique.

C'est pour répondre à ces deux objectifs qualitatif et quantitatif que les Collectivités s'impliquent et incitent, avec leurs principaux partenaires regroupés dans les commissions locales de l'eau, à la conservation de systèmes naturels ou à la création de dispositifs apparentés ayant un effet durable sur la gestion quantitative des eaux :

- préservation des zones humides naturelles, aussi bien en tant que zone de rétention et de retardement des crues, que comme « réservoir » en période de sécheresse. Le rôle fondamental des zones humides dans le maintien de la qualité des eaux ainsi que dans la régulation quantitative est en effet avéré. Les instances concernées s'engagent à associer le Parc à la définition des zones humides stratégiques pour la gestion des eaux. Les Collectivités membres s'engagent, quant à elles, à se référer à cet inventaire lors de toute réflexion d'aménagement ;
- maintien ou création de bandes enherbées (au-delà des surfaces comptabilisées au titre des 3% de la SCOP en couvert environnemental dans le cadre des Bonnes Pratiques Agricoles et Environnementales – BPAE -) soulignant le réseau hydrographique, plantation de ligneux indigènes, re-méandrage des tronçons de cours d'eau re-calibrés ;
- implantation de CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates) dont la mise en œuvre hivernale constitue un frein efficace à la diffusion des nitrates dans les eaux superficielles et souterraines ;
- production herbagère dans les secteurs de pente et dans les zones humides (cf. mesure 37) ;
- opérations de re-talutage, d'entretien, de plantations bocagères (cf. mesure 20) ;
- conservation, restauration et entretien des mares et des étangs à valeur patrimoniale ;
- amélioration de la gestion des eaux pluviales au niveau des projets d'aménagement urbain, gestion à la parcelle, mise en place de techniques alternatives pour la gestion collective : noues, fossés, récupération des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation des sols pour les nouveaux équipements.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : linéaire de cours d'eau ayant atteint le « bon état écologique » sur l'ensemble du linéaire ; linéaire de cours d'eau restauré sur le linéaire des cours d'eau à restaurer. Suivi écologique et physico-chimique des cours d'eau restaurés ou entretenus par le Parc (réalisation d'IBGN, mise en place d'Indice poisson et d'Indice d'abondance poissons migrateurs sur les cours d'eau restaurés. Eaux superficielles : flux de N, P totaux, concentration en produits phytosanitaires totaux, MES, NO³, PO⁴, matières organiques et oxydables. Comptage du nombre de frayères à truites, du nombre de stations d'espèces indicatrices listées ci-après et dénombrement des populations sur les principaux sites d'intervention du Parc).

Habitats naturels	Espèces indicatrices	Noms vernaculaires
Rivières de 1 ^{ère} catégorie piscicole	<i>Austropotamobius pallipes</i> <i>Margaritifera margaritifera</i>	Ecrevisse à pattes blanches Moule perlière
Autres cours d'eau	<i>Lampestra planeri</i>	Lamproie de Planer

Nombre de participation à des concertations. Surface de zones humides préservées, linéaires de cours d'eau restaurés, surface de mares restaurées. Nombre de contextes piscicoles conformes.

Objectif : atteindre le bon état écologique en 2015 pour tous les cours d'eau.

Mesure 13 : gérer de façon expérimentale les milieux pour favoriser la biodiversité

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	6	24	25	30	39
--	---	----	----	----	----

Comme le rappelle la Fédération des Parcs, le fondement du classement des Parcs naturels régionaux est établi sur l'existence « d'un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel, riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la

valorisation du patrimoine. Le Parc naturel régional a pour objet de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages » (Décret n°94-765 du 01/09/1994).

Pour mettre en œuvre cette politique de gestion pour les douze années à venir, Normandie-Maine s'appuie sur les « 10 engagements des Parcs naturels régionaux et de leur Fédération en faveur de la biodiversité » (C.A. du 29 juin 2006) :

- améliorer la connaissance, le suivi et l'évaluation de la biodiversité et du paysage ;
- contribuer à la trame écologique nationale et européenne ;
- favoriser la protection des espaces et des espèces remarquables ;
- être les coordinateurs et les médiateurs de terrain au service de la conservation de la biodiversité ;
- inscrire les partenariats dans une contractualisation active ;
- être des zones ateliers pour la recherche ;
- sensibiliser tous les publics à la biodiversité et sa conservation ;
- donner vie aux engagements pris au plan national et régional ;
- transférer à d'autres territoires en France ou à l'international ;
- prioriser la biodiversité dans leur projet de territoire.

Ainsi, le Parc soutient sur son territoire la politique nationale, les stratégies des Régions pour la biodiversité (Basse-Normandie, Pays de la Loire). Il poursuit également les engagements pris par le passé, pour les espaces à forte valeur patrimoniale : sites Natura 2000 (Directive 92 / 43 – CEE du Conseil du 21 mai 1992) ; Espaces Naturels Sensibles des Départements ; cours d'eau en Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (cf. plan de Parc). Il initie une démarche pour rejoindre le réseau des Réserves Naturelles Régionales, propose une participation dans le cadre des Réserves biologiques forestières.

Les **sites d'intérêt écologique majeurs** du territoire (cf. plan de Parc) ont en commun de cumuler les contraintes physiques, à l'origine de leur valeur biologique « extrême » ; ils offrent également une médiocre productivité qui n'incite plus guère à leur entretien. Or, la préservation des espèces végétales et animales remarquables qu'ils abritent est dépendante du maintien de leur gestion : c'est pourquoi l'action du Parc porte principalement sur les habitats naturels.

Néanmoins, chaque type d'intervention favorise un groupe d'espèces au détriment d'un autre qui parfois peut être rare également. C'est pourquoi le Parc désigne, sur la base des inventaires réalisés, les espèces et les cortèges jugés prioritaires sur son territoire. Cette liste, présentée ci-dessous, reste bien entendu ouverte.

Du fait de ses connaissances tant fondamentales que pratiques, le Parc propose de mettre sa capacité d'ingénierie au service de la conduite d'expérimentation sur les modes de gestion. Les actions sont prioritairement menées sur les milieux exempts aujourd'hui d'entretien en raison de leur faible intérêt économique (ex : tourbières, landes, coteaux calcaires, pelouses acidiphiles sèches, zones humides,...) ou ayant subi par le passé des modifications importantes (boisement, drainage...) ne permettant pas le maintien de leur richesse biologique.

Le Parc mobilise les savoir-faire dans le domaine du génie écologique pour définir les méthodes de restauration, d'aménagement et de gestion adaptées aux contextes locaux et propres à assurer la pérennité des milieux et des espèces.

Au vu des enjeux patrimoniaux identifiés dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité, le Parc s'appuie sur tout partenaire en mesure d'assurer sur le moyen, voire le long terme, une gestion durable. Dans ce cadre, il planifie et suit les interventions sur les différents sites.

Suite aux mesures de gestion mises en œuvre, le Parc évalue l'impact des méthodes choisies sur la conservation mais aussi sur la structure et l'évolution dynamique des milieux. Les résultats de ces recherches peuvent permettre de réduire les efforts et les coûts d'intervention, tout en prenant en compte la valorisation économique des produits induits (rémanents, produits de coupe, produits issus des opérations de décapage...).

Pour contribuer activement à une politique dynamique de protection des milieux, une répartition des tâches doit être opérée entre les différents partenaires et les outils disponibles officiant à la gestion "strictement conservatoire" et "plus générale" des habitats naturels :

- le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie et autres associations assimilées (Association Faune et Flore de l'Orne, Conservatoire du Patrimoine Naturel

Sarthis, Mayenne Nature Environnement...), les conseils généraux avec la politique des Espaces Naturels Sensibles ou les régions avec les Réserves Naturelles Régionales, voire, dans certains cas, la mise en œuvre du réseau Natura 2000 permettent de gérer des sites de façon strictement conservatoire avec, le plus souvent, la nécessité d'une maîtrise foncière ;

- l'Office National des Forêts, le Conseil Supérieur de la Pêche et de façon plus générale, la procédure Natura 2000 (DIREN) et les programmes des Agences de l'eau, les Mesures Agro-Environnementales (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ADASEA) aident à une gestion "plus classique" des sites naturels remarquables.

Aussi le Parc propose, pour son territoire, en concertation avec l'ensemble des gestionnaires des espaces naturels, l'élaboration d'un Réseau Expérimental de Valorisation Ecologique (REVE), définissant les engagements, les relations et les missions respectives des différents partenaires cités.

Pour soutenir, compléter et coordonner les engagements et les missions respectives des différents partenaires, le Parc se dote d'un agent technique spécialisé : son rôle premier est d'assurer une « veille » sur les espaces naturels du Parc, constatant l'état des sites, l'impact et l'avancement de la gestion pour en informer le réseau. En second lieu et en fonction des opportunités économiques, ce technicien peut former et encadrer une équipe spécialisée dans l'entretien de l'espace rural. Elle est alors constituée, dans le souci du volet social du développement durable, par des personnes en insertion professionnelle encadrées et accompagnées. Le renforcement des moyens humains constitue certainement la solution la plus adaptée pour intervenir, d'une part, sur les propriétés et les vergers conservatoires du Parc (cf. mesure 16) et, d'autre part, pour obtenir des résultats durables, sur les milieux patrimoniaux, par subsidiarité ou en appui d'autres partenaires (Conservatoire Fédératif, associations d'insertion...), en cas d'abandon de l'entretien par les personnes privées.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : suivi triennal par dénombrement des populations d'espèces indicatrices et/ou suivi de la progression surfacique de la végétation indicatrice. Pourcentage de zones d'intérêt patrimonial du territoire ayant fait l'objet de mesures de conservation. Taux de réalisation du réseau REVE, nombres de partenaires et nombre de concertations.

Objectifs : atteindre, pour un pourcentage de la surface totale de chaque « habitat » (colonne 4 du tableau), le bon état de conservation. Mise en place du réseau REVE et création d'un poste de technicien « gestion des milieux naturels ».

Habitats naturels	Espèces indicatrices	Végétation indicatrice	% habitats en bon état de conservation
Eaux oligotrophes	<i>Littorella uniflora</i> , Littorelle uniflore <i>Luronium natans</i> , Flûteau nageant		20 %
Landes humides septentrionales à Bruyère tétragone		Végétation dominée par <i>Erica tetralix</i>	75 %
Landes humides méridionales à Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris</i> , Bruyère ciliée	Végétation dominée par <i>Erica ciliaris</i>	75 %
Landes sèches	<i>Circus cyaneus</i> , Busard Saint Martin <i>Caprimulgus europaeus</i> , Engoulevent d'Europe <i>Sylvia undata</i> , Fauvette pitchou <i>Circus pigargus</i> , Busard cendré	Végétation dominée par <i>Erica cinerea</i>	40 %
Rochers, pelouses sur calcaires	<i>Pulsatilla vulgaris</i> , Anémone pulsatile <i>Globularia punctata</i> , Globulaire ponctuée <i>Thalictrum minus</i> , Petit pigamon Orchidaceae, orchidées <i>Cystopteris fragilis</i> , Cystopteris <i>Lacerta viridis</i> , Lézard vert		20 %
Pelouses oligotrophes sur silice	<i>Nardus stricta</i> , Nard raide <i>Lycopodium clavatum</i> , Lycopode en massue	Végétation herbacée basse dominée par des poacées en brosse (Fétuques)	40 %
Prairies humides tourbeuses et bas marais	<i>Euphydryas aurinia</i> , Damier de la Succise	Végétation herbacée à <i>Carum verticillatum</i>	25 %
Prairies de fauche	<i>Sanguisorba officinalis</i> , Sanguisorbe officinale <i>Gratiola officinalis</i> , Gratiolle officinale		25 %
Tourbières hautes actives	<i>Narthecium ossifragum</i> , Narthécie des marais <i>Drosera intermedia</i> , Rossolis intermédiaire <i>Drosera rotundifolia</i> , Rossolis à f. rondes <i>Eriophorum vaginatum</i> , Linaigrette vaginée <i>Eriophorum angustifolium</i> , Linaigrette à f. étroites <i>Heteropterus morpheus</i> , Miroir		75 %
Tourbières acides (phase pionnière)	<i>Rhynchospora alba</i> , Rhynchospore blanc <i>Pinguicula lusitanica</i> , Grassette du Portugal <i>Lycopodiella inundata</i> , Lycopode inondé	Végétation discontinue laissant apparaître le substrat et strate muscinale peu développée	75 %
Eboulis siliceux	<i>Cladonia rangiferina</i> , Cladonie des rennes <i>Hymenophyllum tunbrigense</i> , Hyménophylle de Tonbridge	Végétation des éboulis non fixés avec présence de mousses et de lichens	50 %
Pelouses des pentes et dômes rocheux	<i>Scilla autumnalis</i> , Scille d'automne <i>Hypericum linarifolium</i> , Millepertuis à f. de linaires	Végétation dominée par les chaméphytes crassulescents	20 %
Forêts de ravins	<i>Ulmus glabra</i> , Orme de montagnes	Végétation des ravins à sous-bois occupés soit par des populations de <i>Phyllitis scolopendrium</i> , soit de <i>Luzula sylvatica</i>	50 %
Vieilles chênaies-hêtraies	<i>Pyrola minor</i> , Petite pyrole <i>Cerambyx cerdo</i> , Grand capricorne <i>Chrysocarabus aur. Nor.</i> , Carabe à reflets dorés <i>Picus canus</i> , Pic cendré		20 %
Tourbières boisées		Végétation des boulaies à buttes de sphaignes	25 %
Forêts alluviales résiduelles	<i>Osmunda regalis</i> , Osmonde royale <i>Oxygastra curtisii</i> , Cordulie à corps fin <i>Lutra lutra</i> , Loutre	Forêts-galeries inondables à <i>Alnus glutinosa</i> et/ou <i>Fraxinus excelsior</i>	10 %
Lacs eutrophes naturels	<i>Utricularia vulgaris</i> , Utriculaire commune <i>Coenagrion mercuriale</i> , Agrion de Mercure		10 %
Bocages	<i>Osmoderma eremita</i> , Pique-Prune <i>Athene noctua</i> , Chouette chevêche <i>Triturus cristatus</i> , Triton crêté		25 %
Cavités à chiroptères	Chiroptères , Chauves-souris		50 %

Mesure 14 : aménager et assurer la gestion conservatoire des grands sites naturels et touristiques

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	7	30	31
--	---	----	----

Lorsque les grands sites naturels et touristiques de leur territoire leur sont mieux connus (mesure 7), les Collectivités concernées s'engagent dans une politique visant leur aménagement et leur gestion écologique dans un souci de respect du patrimoine collectif (cf. plan de Parc). Cette implication, nécessairement partenariale avec le Parc et les gestionnaires d'espaces naturels, a pour principal objet d'orienter et de canaliser le public, avec un double objectif : d'une part, assurer le maintien du patrimoine par l'organisation de circulations les mieux adaptées aux impératifs conservatoires ; d'autre part, faire découvrir et sensibiliser pour mieux faire respecter. Des mesures de gestion des milieux remarquables sont proposées, mises en œuvre par les Collectivités ou, par l'intermédiaire de conventions, par l'équipe d'entretien du Parc (cf. mesure 13) ou d'entreprises et d'associations d'insertion.

Nombre de ces grands sites touristiques relèvent d'un niveau patrimonial national : il s'agit, entre autres, des lieux de la légende arthurienne qui doivent bénéficier d'une mise en valeur intercommunale favorisée par la création du réseau de tourisme durable proposé en mesure 31. Dans ce cas (sites classés et sites inscrits), les dispositifs sont conçus dès l'amont avec les services compétents de l'État puis mis en œuvre en concertation.

Pour l'accueil du public, des itinéraires d'interprétation peuvent être conçus et, lorsque les sites le permettent, la création de points d'accueil ou de points info (cf. mesures 31 et 35).

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Amélioration de la qualité de l'offre
 - o Démarche Qualité
- Création d'une offre touristique spécifique
 - o Création de produits et d'activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine
- Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique
 - o Respect des capacités d'accueil
 - o Mise en valeur du patrimoine
 - o Préservation des ressources naturelles

Contribution du tourisme à l'entretien du patrimoine

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de grands sites naturels gérés en partenariat avec le Parc, rapporté au nombre total des sites. Nombre de sites aménagés, nombre de plans de gestions mis en œuvre. Coût des investissements.

Objectifs : réaliser des actions touchant 75% des sites identifiés comme « grands sites naturels ». 75 % de ceux-ci doivent bénéficier d'un plan de gestion ou être sous le couvert de mesures de préservation (Natura 2000...).

Mesure 15 : participer à la mise en place de chartes forestières de territoire

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	8	26
--	---	----

Dans la perspective de contribuer au développement durable de la forêt, le Parc participe activement à la mise en place de chartes forestières de territoire, dans une large concertation avec les acteurs concernés par la gestion forestière (Office National des Forêts, Centres Régionaux de la Propriété Forestière, Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, coopératives, experts forestiers, syndicats des propriétaires forestiers et sylviculteurs...), avec les représentants des différentes filières de transformation et de commercialisation du bois (associations interprofessionnelles de la forêt et du bois), avec les usagers de la forêt (chasseurs, associations de protection de la nature, associations de sports et loisirs, Comités Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires...).

Les objectifs de ces chartes sont :

- d'assurer un développement durable des forêts conciliant les impératifs de production et le respect de l'environnement et de la biodiversité ;
- de définir des plans de développement de massifs forestiers pour permettre la valorisation de bois de qualité ;
- d'encourager et de développer la certification des bois ;
- d'assurer la cohérence des filières amont et aval (forêt – bois) ;
- de valoriser les sous-produits forestiers, notamment par le développement de la filière « bois-énergie » ;
- d'intégrer et de gérer la fonction « loisir » (promenade, chasse, cueillette, paysage...) de la forêt avec la nécessité de production ;
- de développer et d'améliorer l'environnement des massifs forestiers (routes, accès) et de développer la formation et la recherche dans le domaine du bois.

Compte tenu de l'importance des massifs boisés du territoire du Parc et pour être adaptées aux particularités locales, plusieurs chartes forestières de territoire peuvent être envisagées.

Les plans de développement de massif forestier peuvent contribuer à la mise en œuvre opérationnelle des enjeux définis dans chacune de ces chartes. Cet engagement partagé permet d'envisager de manière globale et durable la gestion des milieux forestiers, en privilégiant à la fois les dimensions productive et commerciale, patrimoniale et sociale de la forêt sur le territoire du Parc. Dans cette logique, les propriétaires publics du territoire du Parc s'engagent à mettre en œuvre les démarches d'éco-certification.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateur : surface forestière couverte par les chartes forestières de territoire.

Objectif : couverture de l'ensemble des massifs forestiers par les chartes forestières de territoire.

Mesure 16 : participer au maintien des vergers haute tige et expérimenter

<i>Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :</i>	9	37	42
---	---	----	----

Par l'information, l'accompagnement technique et la mise en place d'aides particulières, le Parc continue de façon exemplaire à encourager la plantation, le renouvellement et l'entretien des arbres fruitiers du secteur des « vergers haute – tige » (cf. plan de Parc).

Particulièrement, l'action a pour objet, dans la continuité du programme de replantation « après tempête », de conforter l'implantation des vergers haute-tige de poiriers, toujours avec le triple objectif : conservation des paysages, sauvegarde des variétés traditionnelles, aide à la production de produits de qualité (poiré et calvados notamment).

A partir du secteur de Barenton et de Domfront, fief de la récente AOC Poiré Domfront, le Parc étend vers l'est l'effort de promotion de la filière cidricole, tant du point de vue des vergers de poiriers à poiré que des vergers traditionnels à pommes. Il y poursuit également sa politique de reconstitution des paysages complantés, d'abord durement touchés par la « crise » de l'arrachage des années 70, puis par la tempête de 1999.

Le réseau des vergers conservatoires du Parc, rassemblant sur environ 25 hectares (dont 20 en propriété du Parc) près de 400 variétés de pommes et de poires, est complété, étendu. L'entretien de ce capital génétique est assuré par l'équipe d'entretien du Parc sur ses propres terrains, ou par conventionnement avec les propriétaires des autres terrains (Collectivités). L'ensemble constitue, en liaison avec la « Maison de la Pomme et de la Poire » de Barenton et « la route du poiré », le support patrimonial et promotionnel d'un type de paysage et d'activité unique en Europe. Pour mieux faire ressortir leur originalité, le thème de la muséographie présentée à Barenton est élargi et réactualisé régulièrement pour permettre une comparaison au plan national et mieux faire découvrir les vergers, ensembles paysagers singuliers (cf. mesure 35).

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : surface de vergers restaurés/créés. Nombre d'arbres plantés. Coût des investissements.

Objectif : atteindre le 30 000^{ème} poirier replanté en 2020.

Mesure 17 : expérimenter pour assurer le maintien des patrimoines génétiques traditionnels

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	37	42
--	----	----

Dans la lignée des orientations prises depuis quelques années, le Parc soutient l'action des agriculteurs pour le maintien des races avicoles anciennes. Le partenariat engagé avec le Lycée agricole de Sées et le centre de sélection de Béchanne est poursuivi pour « fixer » les races choisies. Comme pour la filière cidricole, une réflexion est menée pour organiser la commercialisation des volailles produites, dans une logique de promotion de produits de qualité et de goût (cf. mesure 42). Un accompagnement des autres sites de conservation des patrimoines génétiques du territoire est susceptible de compléter la démarche.

De la même manière qu'un inventaire des variétés de pommes et de poires a été initié, le Parc participe à la réalisation d'un inventaire des légumes anciens et organise les bases d'un réseau de connaissance des graines et des végétaux traditionnels en lien avec les Organismes Professionnels Agricoles du territoire, les regroupements de producteurs intéressés (agriculteurs biologiques...), les distributeurs de semences (entreprises, associations) et les instituts de recherche (INRA...). Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires veille au respect de la réglementation sur les semences de graines et de plantes cultivées. Ces préalables permettent d'accompagner la création de jardins spécifiques (cf. mesure 37.4).

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : évolution du cheptel par race ; nombre de reproducteurs vendus par race ; nombre de végétaux traditionnels étudiés (genre, espèce).

Objectifs : continuer le travail de sélection sur les races avicoles. Accompagner au moins une action de fond dans le domaine des jardins spécifiques.

2 Axe 2. Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire

2.2 Orientation 3. Responsabiliser et contribuer au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural

Mesure 18 : responsabiliser pour lutter contre le changement climatique

<i>Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :</i>	5	12	19
---	---	----	----

Le Parc naturel régional Normandie-Maine souhaite s'engager pleinement dans les nouvelles dispositions, en faveur de la lutte contre le changement climatique, prises après les engagements de Kyoto, par l'Union Européenne et l'Etat Français.

Ainsi la politique climatique et énergétique du territoire du Parc s'inscrit dans les procédures et les mesures prévues par les textes nationaux qui doivent concourir à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire national en 2050.

Ni cette vision globale, ni la faible contribution apparente du territoire peu peuplé ne doit masquer la nécessité d'agir localement et maintenant.

Toute politique de lutte contre le changement climatique au niveau territorial poursuit deux objectifs simultanés. D'une part, limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant les émissions de GES (atténuation) et d'autre part, réduire la vulnérabilité du territoire en l'adaptant à l'évolution inévitable du climat (adaptation) dû à l'accumulation des émissions passées.

Pièce centrale de la politique du territoire du Parc en matière de lutte contre le changement climatique, un Plan Climat Territorial (PCT) engageant tous les partenaires et les Collectivités adhérentes du Parc est proposé ; il s'inscrit dans les orientations du Plan Climat national de juillet 2004.

Ce plan encourage des actions d'atténuation (réduction des émissions de GES) et d'adaptation (réduire la vulnérabilité du territoire), il s'articule en trois phases :

- repérer les sources d'émissions de GES (bilan Carbone) et se fixer les objectifs de réduction ;
- mettre en évidence des moyens de réduction des émissions de GES au travers de toutes les politiques sectorielles mise en œuvre sur le territoire ;
- s'organiser, avec tous les acteurs du territoire, pour établir un programme concerté d'actions.

Pour l'élaboration du Plan Climat Territorial, le Parc associe l'ensemble des acteurs locaux au travers d'un comité de pilotage et d'un comité technique composé des Collectivités territoriales (CR, CG,

CdC, Pays), des services de l'État (DDE, DDAF, ADEME...), des Chambres consulaires, des fédérations d'artisans (CAPEB, FFB), d'associations locales, des syndicats d'énergies, de quelques entreprises locales volontaires...

Le syndicat mixte du Parc assure le travail de coordination et d'évaluation générale de cette politique. Il recherche les moyens pour spécialiser l'un de ses agents dans cette thématique.

Le résultat des investigations et des recherches du Parc est mis à profit par les Collectivités adhérentes pour engager leur plan d'actions et ainsi contribuer à l'objectif territorial de réduction des GES.

Préalablement à l'application de ce Plan Climat Territorial, des mesures peuvent d'ores et déjà être entreprises. Ainsi, les premières conséquences du changement climatique remarquées sur le territoire concernent la gestion de l'eau et sont intégrées dans la mesure 12.2.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'actions visant la réduction de gaz à effet de serre (GES). Evolution des émissions totales de GES du territoire.

Objectif : réduire d'au moins 20 % les GES émis / hab sur le territoire du Parc (aujourd'hui, la moyenne du Parc est supérieure à la moyenne nationale).

Mesure 19 : responsabiliser à l'utilisation durable des ressources et développer les énergies nouvelles

<i>Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :</i>	5	18	19	29
---	---	----	----	----

Le Parc incite à la recherche d'économie des ressources ou de solutions alternatives avant qu'il ne soit systématiquement décidé de renforcer les équipements publics. Il incite à une recherche de diversification énergétique, sans toutefois inviter à « rompre les fils » des réseaux de distribution qui sont également source de solidarité et de sécurité.

19.1 Resituer dans le contexte énergétique historique

Au-delà des actions qui peuvent être proposées, par exemple par les Points info énergie, le Parc s'applique à montrer, d'un point de vue pédagogique, en quoi et comment les choix technologiques et énergétiques ont marqué et marquent encore profondément notre environnement et nos comportements.

Le Parc engage une recherche scientifique et didactique sur l'histoire de l'énergie de son territoire. Conduit en partenariat avec les services compétents (DRIRE, Archives départementales, associations spécialisées...), ce travail permet de resituer les interrogations actuelles dans un contexte global : des moulins à eau aux grosses forges, de la fabrication du charbon de bois à la valorisation économique de la haie.

Outre les nouvelles possibilités d'exploitation qui peuvent être pointées par cette étude, l'information collectée sert de support à des opérations de communication et de sensibilisation (expositions, concours scolaire, appel à projet...) en lien avec la thématique.

19.2 Veiller à l'implantation et à l'extension des carrières

Situé principalement sur un socle ancien aux ressources minérales variées, le Parc incite à l'exploitation rationnelle des matériaux de son territoire et veille au respect de la qualité paysagère par la prise en compte systématique de l'impact des travaux entrepris.

Les secteurs à fort intérêt naturel et/ou à forte sensibilité paysagère n'ont pas vocation à être des zones d'extraction de matériaux. Sur le territoire du Parc, les Schémas départementaux des carrières intégreront les zones d'intérêt majeur : « **paysages identitaires** » et « **corridors naturels et paysagers** » précisés dans le plan du Parc.

Dans le cadre du plan global de la biodiversité, le Parc porte une attention particulière au volet « remise en état » des dossiers de demande d'autorisation. Il apporte son conseil à la demande, notamment en matière d'aménagement des « stériles », des fronts et des « planchers » de carrières (autorisant les remontées de nappes phréatiques) qui peuvent constituer des zones de refuge écologique très typées. En partenariat avec leurs gestionnaires, la réhabilitation de certains sites exemplaires peut être envisagée en vue d'une ouverture au public, dans le cadre de la valorisation pédagogique du patrimoine géologique (cf. mesure 27).

Dans le cadre de ses missions de protection et de gestion du patrimoine naturel et culturel, mais aussi de développement économique et social, le Parc veille à faciliter l'émergence de projets visant à valoriser les ressources typiques du sous-sol et les savoir-faire associés comme :

- confection d'ardoises spécifiques au territoire (Javron-les-Chapelles et Villepail) ;
- production de pierres à maçonner permettant la restauration ou la création de bâtiments traditionnels sans recourir systématiquement à la démolition du patrimoine existant ;
- fabrication de matériaux sains et légers pour l'assainissement et l'isolation, notamment l'argile expansée.

19.3 Récupérer les eaux de pluie, assainir en économisant la ressource

Dans une démarche d'économie de la ressource, les Collectivités adhérentes mettent en œuvre des processus de récupération des eaux de pluie qui permettent de subvenir à certains usages communaux. Dans ce cadre, elles s'assurent de la cohérence de leurs actions avec celles des SAGE. A la demande, le Parc apporte un conseil technique aux Collectivités, ainsi qu'aux particuliers désireux de s'inscrire dans ce processus.

Concernant l'assainissement, des pratiques d'assainissement non collectif peu consommatrices d'eau sont ponctuellement expérimentées.

19.4 Maîtriser les dépenses d'énergie

Concernant également l'énergie, le Parc propose une méthodologie adaptée à l'habitation en pays de bocage, pour faciliter la mise en œuvre de solutions alternatives au renforcement systématique des réseaux de distribution électrique, des solutions de MDE (maîtrise des dépenses d'énergie). Un accompagnement à la recherche de financement pour de tels projets est effectué.

Appuyées dans l'aide à la décision par le Parc qui assure un Point conseil pour l'intégration des énergies renouvelables, les Collectivités adhérentes, en application du Plan Climat Territorial, s'engagent dans un dispositif de diagnostic thermique des patrimoines communaux. Ces diagnostics peuvent être assurés, à l'échelle intercommunale, par un thermicien, ce qui permet à la fois de gérer le patrimoine existant dans un objectif d'amélioration continue et d'accompagner techniquement les nouveaux projets.

Ainsi, les Collectivités membres s'engagent, pour tout projet de renouvellement de chaufferie ou de création de nouveaux bâtiments, à conduire une étude multi-énergies intégrant au minimum une énergie renouvelable disponible localement, permettant un raisonnement en coût global (investissement + fonctionnement) sans oublier le coût environnemental et social des choix (cf. mesure 19.5).

19.5 Favoriser un bâti éco-conçu et durable

Dans la perspective de bâtir mieux et d'entretenir ou de rénover, le Parc cherche à favoriser, avec les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement notamment, la constitution d'un bâti durable ; il initie la mise en synergie du traditionnel et de l'innovant développant ainsi l'aspect particulier qui a conduit à son classement.

Dans cette voie, où héritage culturel et création nouvelle peuvent s'associer pour réintégrer le bâti dans un cycle écologique non destructif, le Parc constitue un réseau de référence de bâti non dommageable à la biosphère et au bilan énergétique global nul ou positif.

Chaque EPCI membre s'engage pour cela à proposer, sur la durée de la charte, au moins de 1 à 5 sites expérimentaux permettant d'alimenter ce réseau. Il pourra s'agir :

- d'un lotissement éco-conçu, proposant une implantation fonction des ensoleillements et/ou, outre la viabilisation habituelle, un ou des dispositifs de récupération d'eau de pluie, un réseau de chaleur, avec chaufferie collective utilisant une source d'énergie renouvelable produite localement (le bois de haie par exemple)... ;
- de constructions individuelles, utilisant des matériaux écologiques ou mettant en œuvre une ou plusieurs techniques de construction, d'isolation, de chauffage... ;
- de bâtiments agricoles ;
- de bâtiments publics gérés de manière exemplaire ;
- ...

Ce réseau sera mis en place par le Parc et réactualisé régulièrement pour partager les expériences. Avec l'accord des propriétaires, le Parc en fait la promotion afin d'inciter les initiatives locales et de permettre que ce type de bâti décliné sous toutes ses formes (logements individuels ou collectifs, activités industrielles, tertiaires, culturelles) soit présent et décrit d'ici 2020 dans 50 % des communes.

19.6 Expérimenter en gérant des équipements témoins

En s'appuyant sur ses propriétés foncières, le Parc met en œuvre des projets architecturaux et paysagers expérimentaux dans le but d'étayer ses recommandations par des exemples de réalisations. Ces équipements servent de témoins tant dans leur conception que dans leur mode de fonctionnement.

Ainsi, les propriétés de la Guérousière (Domfrontais) et du Prieuré de Goult (Forêt d'Ecouvès) servent de sites pilotes pour la conduite de chantiers écoles en matière de restauration et d'isolation du bâti. En partenariat avec les institutions (Services de l'Etat -DDTEFP-, Chambres de métiers et de l'artisanat), les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, des centres de formation, des associations (Savoir faire et découverte...), par l'organisation de chantiers d'apprentissage, de jeunes bénévoles, de chantiers d'insertion, des programmes expérimentaux sont conduits. Ils permettent de tester des techniques et des matériaux, de former et d'informer en matière d'utilisation de la pierre, de la masse, de la chaux traditionnelle, du bois, de la paille, du chanvre..., et laissent une trace durable et accessible au public dans une démarche pédagogique.

Les artisans participant à ces chantiers, publics ou privés sont également valorisés dans ces pratiques par les opérations de communication mises en place par le Parc.

Des alternatives en matière d'utilisation d'énergies locales et d'économie des ressources sont proposées, par exemple récupération des eaux de pluie à la Maison du Parc à Carrouges ; chauffage par chaudière à bois déchiqueté, par pompe à chaleur...

19.7 Favoriser l'utilisation des énergies nouvelles

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par l'utilisation des richesses naturelles « énergétiques » du territoire et les Collectivités adhérentes au Parc visent à accompagner le développement des filières suivantes, pour autant qu'elles présentent un bilan environnemental satisfaisant :

- le bois-énergie d'origine forestière et bocagère sous des formes de combustible variées : bois déchiqueté et granulé de bois ; le Parc veille à la prise en compte de l'origine de la biomasse utilisée, en particulier d'origine bocagère ; il envisage la « traçabilité » de cette biomasse en s'inspirant notamment des actions engagées en matière d'éco-certification des produits forestiers (Programme Européen de Certification Forestière – PEFC...) ;
- le vent afin d'assurer une production électrique d'origine renouvelable sur le territoire du Parc ;
- une valorisation énergétique des agro-ressources (biocarburants) ou à des fins de maîtrise de consommation énergétique pour le secteur du bâtiment (matériaux d'isolation avec des filières traditionnelles comme le chanvre ou le lin) ;
- la méthanisation, avec également un potentiel de développement important du fait d'un secteur agricole très présent et la présence de déchets organiques ;
- et tout autre processus pouvant entrer dans le cadre du Plan Climat Territorial.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de lieux de présentation et nombre de visiteurs de l'exposition énergétique.

Nombre d'opérations conseil pour la réhabilitation des carrières sur l'ensemble des réhabilitations.

Nombre de conseils, nombre et types de partenariats engagés (particuliers, Collectivités) pour la récupération des eaux pluviales.

Nombre de projets de maîtrise des dépenses d'énergie réalisées, pourcentage de Communes engagées dans un processus de diagnostic thermique, nombre et types de partenariats.

Nombre de publications éditées et nombre d'exemplaires distribués dans le cadre du bâti éco-conçu et de l'utilisation des énergies nouvelles ; nombre d'interventions/conseils sur le terrain ; nombre d'équipements aménagés et coût des investissements.

Pourcentage du programme réalisé pour les équipements témoins. Nombre d'opérations de communication ; part des artisans impliqués autour de ces chantiers.

Objectifs : estimer l'impact de l'exposition énergétique.

Evaluer l'impact des dispositions prises par le Parc sur la récupération des eaux pluviales, le bâti éco-conçu, la maîtrise des dépenses d'énergie, l'utilisation des énergies nouvelles.

Mise en place d'un réseau de référence de lotissements et de bâtis écologiques comportant au moins 1 à 5 réalisations expérimentales dans 50 % des Communes en 2020 et 100 000 habitants touchés par une des manifestations liées à l'énergie.

Pour les chantiers pilotes, remplir 100 % du programme proposé (Guérousière, Lande-de-Goult).

Mesure 20 : inciter et participer au maintien du bocage

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	9	21	22	28
--	---	----	----	----

Situé principalement sur les deux tiers occidentaux du territoire, en Massif armoricain, le bocage du Parc Normandie-Maine peut encore, dans l'ensemble, être qualifié de « bien implanté ». Néanmoins, son recul est également incontestable et cette régression, par endroits alarmante, est toujours d'actualité : il faut y voir les effets de la modernisation de l'agriculture, qui jouent plutôt vers l'est, à proximité du Bassin parisien, et dans les secteurs de bas plateaux où les pentes sont plus faibles.

Or, tout autant que la forêt, le bocage est un paysage spécifique de Normandie-Maine et le Parc attache une importance stratégique toute particulière à sa préservation, du fait des fonctions primordiales qu'il joue : cadre qualitatif de vie, réservoir et corridor écologique, régulateur climatique, support de filière énergétique et économique... Le maintien du maillage bocager est, pour part, lié aux opérations classiques de sensibilisation qui continuent. Néanmoins, la seule réaffirmation des rôles de la haie (biologique, économique, climatique, hydraulique, paysager...) n'est pas en soi suffisante, comme le montre l'expérience passée. Il faut qu'elle soit accompagnée de mesures incitatives, sur les plans économique et social. Ces actions sont particulièrement développées sur les secteurs de **bocages de pente** et de **paysages identitaires**, pour le maintien du bocage et, plus encore, sur **les corridors naturels et paysagers** en vue de son redéploiement et de sa restructuration (cf. plan de Parc).

20.1 Inciter à la gestion, à l'entretien et à la reconstitution du bocage

Avant même de créer des haies nouvelles, la trame bocagère existante doit être maintenue, quel que soit d'ailleurs son état actuel de conservation et le type de zone auquel elle appartient (**paysages bocagers identitaires et quotidiens** du plan de Parc). Le bocage traditionnel doit s'inscrire dans la durée, c'est à dire dans la réalité économique des acteurs qui en ont la charge.

Aujourd'hui, l'entretien de la haie incombe surtout aux agriculteurs qui n'en tirent qu'un profit restreint alors que l'ensemble de la société y trouve un intérêt manifeste, en termes de paysage, de préservation de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique.

Redonner une valeur économique à la haie, c'est, au travers de cette plus-value, redonner aux agriculteurs les moyens de l'entretenir : sous réserve d'une évaluation de la ressource, le Parc s'insère dans la démarche entreprise par le plan « bois énergie » (cf. mesure 19) aux niveaux régional, départemental ainsi que de certains pays. De ce fait, chaque Communauté de Communes s'engage à proposer au moins une opération pilote parmi les suivantes :

- expérience de gestion de haies très visibles (par exemple le long des routes) ou particulières (bordures de chemins de randonnée...), que le Parc peut accompagner en partenariat avec les conseils généraux ;
- accompagnement de la promotion d'une gestion durable des réseaux de haies (par régénération naturelle, par recépage, par travail de sélection du recrû végétal...);
- organisation, structuration et lisibilité des filières d'approvisionnement en bois déchiqueté ; proposition de plate-forme intercommunale ... ;
- restauration de haies (compléments de bourrage...), taille de jeunes arbres en « têtard », élagage ou recépage, et enfin valorisation des rémanents.

Le Parc accompagne et valorise ces expériences des Collectivités adhérentes afin de les rendre reproductibles. Il en extrait, par exemple, un code de « bonnes pratiques » pour la gestion, notamment au travers d'interventions sélectives, pour que les paysages supportent à moindre dommage les conséquences épisodiques (recépage) de cette pratique traditionnelle et que la pérennité de la ressource soit effective.

Son équipement-témoin (Maison du Parc) permettra de renseigner sur la nature du dispositif proposé.

20.2 Expérimenter sur le bocage de pente

La régression du bocage est aussi liée à la difficulté d'intervention, du fait de l'importance spatiale d'un phénomène linéaire, de sa grande dispersion et de la multiplicité des interlocuteurs concernés. C'est pourquoi, dans une approche programmée dans le temps, le Parc, avec le soutien de ses partenaires, intervient prioritairement, dans les douze années à venir, sur les secteurs nommés « **bocages de pente** » du plan de Parc.

Identifiés par l'Atlas des paysages, ils sont caractérisés par la concordance de deux éléments permettant de préjuger de la forte valeur patrimoniale de ce type de maillage et de ses bonnes potentialités de « renaturation » :

- la proximité de bois ou des grands massifs qui renforce l'effet de lisière et de « corridor écologique » et permet la présence et / ou la circulation d'espèces typiquement forestières au sein des haies ;
- la bonne représentation des pentes fortes qui n'incite ni à l'agrandissement du parcellaire, ni à l'intensification des prairies (majoritaires), voire favorise le lessivage des intrants.

Ces secteurs, à fortes potentialités biologiques et paysagères (bonne densité des vieux arbres) sont choisis comme secteurs privilégiés d'investigation scientifique (inventaires de haies, cf. mesure 9 ; de prairies sèches de pente, cf. mesure 10) et d'expérimentations, principalement sur les thèmes :

- des démarches pilotes de réalisation de « plans de gestion simple » du bocage ;
- des différents types de contractualisation liant les agriculteurs riverains et la société, permettant ainsi un partage ou une valorisation des charges d'entretien ;
- des réseaux écologiques (cf. mesure 6) ;
- des propriétés organoleptiques des viandes issues de pâturages extensifs (cf. mesure 37.3)...

Pour ces périmètres de grande qualité (**bocages de pente** du plan de Parc), l'exigence de conservation rejoint et complète celle présentée pour les **paysages identitaires** (bocagers) et les Collectivités membres du Parc s'engagent à être particulièrement attentives au maintien qualitatif de ces secteurs.

20.3 Organiser un concours « bocage »

Enfin, la valorisation de la haie est également entreprise par le biais de l'émulation intercommunale. En partenariat avec les conseils généraux, les CAUE..., le Parc participe à l'organisation d'un concours annuel du type « village fleuri » sur le thème du bocage préservé. Ce concours doit permettre, en cas de large participation, de remettre l'accent sur l'intérêt paysager du bocage, élément de valeur ajoutée au cadre de vie. Sur la base de la typologie bocagère établie selon la valeur patrimoniale (cf. mesure 9), un prix est décerné aux Communes du Parc ayant conservé un maillage remarquable ; à celles ayant été particulièrement dynamiques en termes de replantation ; à celles ayant conduit des opérations foncières jugées exemplaires.

Dans ce cadre, le Parc s'attache à la reconstitution de haies traditionnelles, en partenariat avec les dynamiques existantes. Pour les Communes inscrites au concours « bocage », des incitations financières permettent d'appuyer les projets de replantation privés et publics. L'équipe d'entretien du Parc (cf. mesure 13) intervient, à titre de démonstration et de conseil, sur la plantation des 100 premiers mètres linéaires de chaque Commune et systématiquement sur toutes les premières tailles de formation.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'opérations accompagnées et/ou réalisées.

Nombre et puissance des chaufferies collectives biomasse. Nombre de filières organisées et structurées / nombre de plateformes.

Sur les « bocages de pente », nombre de plans de gestion réalisés, nombre de contractualisations.

Nombre de Communes participant au concours « bocage préservé » et évolution ; nombre de m/l plantés dans ce cadre et nombre de Communes ayant bénéficiées de l'intervention.

Nombre de m/l de haies subventionnés, plantés et entretenus par le Parc.

Objectifs : estimer le rôle incitateur des démarches pilotes ; suivi d'au moins une opération pilote de gestion du bocage par an ; mise en place de 10 plans simples de gestion bocagère ; participation de 50 % des Communes du Parc au concours « bocage ».

Mesure 21 : accompagner les procédures d'aménagement de l'espace

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	11	20	22	23
--	----	----	----	----

21.1 Accompagner les procédures d'aménagements fonciers

En application de l'article L121-4 du code rural, alinéa 6, dernier paragraphe, le Parc est présent dans les commissions communales et intercommunales constituées pour conduire les opérations d'aménagement foncier.

Le Parc met alors à la disposition de ces commissions toutes les connaissances scientifiques en sa possession et apporte un appui technique et logistique pour prévoir et promouvoir les programmes de mesures compensatoires qui doivent être conduites par les AFR ou Communes. Le Parc peut également souhaiter qu'il soit procédé à des études fondamentales complémentaires qui lui semblent utiles à une prise de décision.

Les Collectivités, quant à elles, s'engagent dans les commissions communales et intercommunales à relayer les orientations du Parc en matière de conservation des fonctions bocagères et de la connectivité du maillage, de préservation des zones humides et de prise en compte de la biodiversité. Le Parc explicite les prescriptions d'orientations dans un guide des « bonnes pratiques d'aménagement foncier ».

21.2 Conseiller en matière d'urbanisme

Sur la base des inventaires existants, des observations de terrain et particulièrement dans le cas des zones de biodiversité (**zones « rouges »** du plan de Parc) et de préservation des paysages du plan de Parc (**paysages identitaires et corridors naturels et paysagers**), le Parc initie, favorise ou participe à toutes les démarches visant la protection d'éléments de patrimoine menacé et participant à son identité.

Pour ces éléments, il incite notamment les Collectivités à la création de sites inscrits ou classés, de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager), de zones de protection du patrimoine et de toute autre procédure adaptée à la préservation du patrimoine paysager.

Sur ces espaces présentant une vulnérabilité importante, le Parc accompagne les Collectivités pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à :

- l'identification, l'inscription des sites remarquables et d'intérêt majeur en biodiversité ;
- l'intégration des zones sensibles dans les documents d'urbanisme appropriés (de la carte communale à la ZPPAUP) ;
- la définition de périmètres de protection patrimoniaux singuliers ;
- au sein de périmètres de préemption prédéfinis, l'acquisition et la gestion d'espaces fonciers par la mobilisation de moyens financiers, notamment la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles).

D'après les articles L122-1, L123-1, L124-2 du code de l'Urbanisme relatifs respectivement aux Schémas de Cohérence Territoriale, aux Plans Locaux d'Urbanisme et aux cartes communales, **les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte.**

Le territoire se caractérise par :

- une faible densité de population ;
- un ensemble de sites naturels et culturels à protéger ;
- une « tradition bocagère » induisant un habitat dispersé et un très grand nombre de Communes de faible dimension ;
- une pression foncière nouvelle, aux marges, accentuée par des axes autoroutiers qui ne peuvent laisser indemne le cœur identitaire.

Le Parc, en collaboration avec les C.A.U.E, invite les communes, en particulier celles qui procèdent de son cœur identitaire, à entrer dans une méthodologie d'accueil dirigé des populations nouvelles en élaborant des documents d'urbanisme adaptés. Ces documents sont établis sur la base de la « typologie paysagère et architecturale » (cf. Mesure 11.2) et reprennent et précisent les orientations d'aménagement de la charte (cf. mesures 21 et 22).

Le Parc préconise d'inclure, dans les différents documents d'urbanisme, des mesures d'économie et de gestion raisonnée de l'espace. Il propose d'initier la réflexion d'urbanisation à l'échelon des structures intercommunales.

Les Collectivités s'engagent à associer le Syndicat mixte à l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme. Ce dernier met à leur disposition tout le fond documentaire nécessaire à cette élaboration concertée en particulier sur :

- les milieux naturels sensibles (avec leurs rôles patrimoniaux de « réservoirs » de biodiversité, de gestion conservatoire, de cadres d'expérimentations, ...) ;
- les corridors naturels et paysagers (*avec leurs rôles écologiques de circulation des espèces, de continuité et de qualité paysagères potentiellement valorisables par le tourisme, ...*) ;
- le bocage (*avec ses rôles écologiques, de brise-vent, de ralentissement des écoulements des eaux de surface, de stabilisation des sols, de qualité paysagère, de conservation patrimoniale*) ;
- les zones humides (*avec leurs rôles écologiques, récréatifs, de zones d'expansion de crues mais également de stockage de la ressource en période de sécheresse...*).

Ceci est conforme à la loi du 14 avril 2006 qui prévoit que « Lors de leur élaboration ou de leur révision, les documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatifs à l'énergie mécanique du vent, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou à la mise en valeur de la mer sont soumis pour avis à l'organisme de gestion du Parc naturel régional en tant qu'ils s'appliquent à son territoire ».

En fonction des enjeux du territoire spatialisés sur le plan de Parc, trois niveaux d'engagement des Collectivités sont attendus :

- dans les secteurs de « **paysages identitaires** » et de « **corridors naturels et paysagers** » (cf. plan de Parc) où la préservation, voire l'amélioration (corridors) d'un ensemble naturel et paysager fonctionnel de haute qualité sont attendus. Pour ces deux types d'espaces et étant donnée leur ambition d'excellence, les Collectivités concernées s'engagent dans les 12 ans à mettre en œuvre des documents d'urbanisme prenant en compte la qualité architecturale, paysagère et environnementale. Notamment ils identifient (au titre du 7° de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme) ou classent systématiquement les haies bocagères anciennes préservées ou à régénérer.
- dans les **secteurs périurbains** (cf. plan de Parc), zones prioritaires d'application des mesures sur les paysages quotidiens où le ralentissement de la banalisation des

paysages est souhaité. Les Collectivités concernées s'engagent dans les 12 ans à se doter d'un document d'urbanisme.

- dans le reste des secteurs identifiés comme « **paysages quotidiens** » (cf. Plan de Parc) et du fait de la petite taille des Collectivités concernées, les démarches d'urbanisme innovantes, comme la réalisation de documents intercommunaux, sont encouragées.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de procédures d'aménagement de l'espace accompagnées annuellement par le Parc, rapporté au nombre total des procédures engagées sur le territoire, taux de progression.

Nombre de Communes concernées sur le nombre total.

Taux annuel des documents d'urbanisme intégrant des préoccupations environnementales fortes (ayant un impact sur la démarche de travail) sur l'ensemble des documents suivis par le Parc.

Fréquence d'utilisation de la typologie architecturale et paysagère.

Objectifs : évaluation de la pertinence et de la facilité d'utilisation de la typologie architecturale et paysagère.

Atteindre un taux (nombre de documents d'urbanisme intégrant des préoccupations environnementales fortes / nombre total de documents d'urbanisme suivis par an) de 50% en 2012 et 100% en 2020.

90% des Communes de plus de 800 habitants (soit 40 Communes sur 44) et 50 % des Communes de moins de 800 Habitants (soit 61 Communes sur 122 et donc 101 Communes au total sur 166) doivent avoir un document d'urbanisme communal ou intercommunal datant de moins de 15 ans en 2020.

100% des Communes dont le territoire ou une majeure partie du territoire est identifié(e) comme « paysage identitaire » et « corridor naturel et paysager » sur le plan de Parc possèdent un document d'urbanisme communal ou intercommunal datant de moins de 10 ans en 2020 ;

100% des Communes dont une partie du territoire s'inscrit dans les secteurs périurbains possèdent un document d'urbanisme communal ou intercommunal en 2020.

Mesure 22 : conseiller en matière d'intégration paysagère

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	11	21	23	29	38
--	----	----	----	----	----

Par intégration paysagère, on entend l'incorporation de tout nouvel élément (naturel ou artificiel, construit ou surfacique) ou la création de nouveaux paysages en harmonie avec une portion homogène de territoire et son histoire.

Les techniques de construction, les modes de production agricole, les usages et les mentalités évoluant, les paysages changent simultanément. Les Collectivités du Parc s'engagent à intervenir pour que ces évolutions aboutissent à des paysages plus choisis que subis par ses habitants.

Sur la base de l'observatoire photographique et de la typologie des ensembles architecturaux et paysagers (cf. mesure 11), le Parc, en partenariat avec les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, conduit des opérations de sensibilisation et d'information des acteurs privilégiés et du public intervenant sur les paysages. Sauf cas particulier, les conseils en matière d'intégration architecturale et paysagère répondent aux deux objectifs déclinés respectivement dans les sous-mesures 22.1 et 22.2.

22.1 Promouvoir une architecture et un urbanisme en harmonie avec le contexte dominant des ensembles et adaptés à la maîtrise de l'énergie

Avec le développement des moyens de transports, l'augmentation du niveau de vie et les progrès de la technologie, les créations architecturales construites de l'après-guerre à nos jours sont souvent entrées en rupture de formes, de principes de fonctionnement et de couleurs avec leurs devancières. Dans bons nombres de cas, cette implantation plus ou moins déconnectée d'un environnement

naturel et culturel est à l'origine de la banalisation des paysages. Normandie-Maine, bien que plus préservé pour ses hauts pays, par sa faible densité de population, voire, dans certains secteurs, sa propension à la « désertification », ne fait pourtant pas exception à la règle.

Plutôt que de nier ou d'ignorer cet état de fait, les Collectivités adhérentes au Parc, en revanche, s'engagent à freiner cette tendance en soutenant, pour tous les ensembles paysagers, **une urbanisation en harmonie avec le type de paysage actuellement dominant** et en :

- garantissant en priorité **la conservation des paysages identitaires** et de leurs caractéristiques locales (cf. plan de Parc) ;
- initiant des actions visant **la restauration et la mise en valeur des « caractères identitaires »** sur les secteurs de **corridors naturels et paysagers** (cf. plan de Parc) ;
- favorisant **l'expérimentation** et/ ou les créations architecturales et paysagères contemporaines faisant référence aux paysages traditionnels pour les secteurs de **paysages quotidiens** (cf. plan de Parc).

Pour atteindre ces objectifs, elles sont aidées par le Parc assisté des acteurs de l'urbanisme et de certains professionnels de la construction pour :

- mieux intégrer projets et constructions en les **harmonisant à la dominante du paysage ambiant existant** ;
- **améliorer l'efficacité énergétique** des constructions ;
- développer autant que faire se peut **l'emploi de matériaux sains issus de production locale** ; cet objectif rejoint celui de l'intégration paysagère puisque les matériaux naturels locaux présentent, pour la plupart, des couleurs, des brillances et des textures en harmonie avec les caractéristiques du bâti ancien.

Néanmoins, cette intégration ne doit pas exclusivement être tournée vers le passé et les Collectivités doivent également soutenir, de préférence dans les secteurs quotidiens, le développement de créations architecturales et urbanistiques nouvelles, mariant le modernisme au caractère dominant de l'ensemble paysager en cause et donc à l'identité des lieux. Dans le cas d'opérations de constructions groupées (lotissement, opérations de construction d'habitats à loyers modérés...) ou d'autres bâtiments récurrents (bâtiments industriels et commerciaux de zones d'activités, bâtiments agricoles...), le Parc peut aider à répondre à cet objectif, notamment par le conseil. Pour chaque site et chaque projet, les créations architecturales originales sont favorisées, avec une adaptation à l'environnement local ; avec une conception contemporaine répondant aux objectifs de développement durable et de qualité de vie.

22.2 Suivre et orienter l'évolution des paysages « quotidiens »

Les **paysages « quotidiens »** (cf. plan de Parc) sont les paysages vécus, comme cadre de résidence, de travail et de services. Certains secteurs sur lesquels les activités ont tendance à se concentrer sont donc plus utilisés. Ils méritent une attention particulière car, d'une part, ils rassemblent un grand nombre d'enjeux de qualité de vie et, d'autre part, sont les plus modifiés et évoluent rapidement. Pour plus d'efficacité, le Parc concentre ses interventions aux espaces les plus dynamiques et les plus peuplés, rassemblés dans les bas-pays et surtout en périphérie des centres d'appui et des Villes-Portes (figurés sur le plan de Parc par des halos rayés d'ocre, cf. sous-mesure 22.3).

Construite sur la base de l'observatoire photographique et en vertu des principes évoqués dans cette mesure 22, l'action du Parc consiste, tout d'abord, à sensibiliser les Collectivités locales à l'importance **d'harmoniser les projets au type urbanistique dominant** : ambiances quartier ancien,

reconstruction, pavillonnaire, mixte, traditionnelle... Cette première démarche permet d'affirmer la notion d'ensemble.

La seconde vise à personnaliser ces ensembles en **mettant en avant les caractères locaux propres au secteur concerné** : ainsi, un aménagement, une construction de l'est du territoire du Parc ne doivent pas ressembler à leurs homologues de l'ouest ; au contraire, leur conception, leur architecture, leurs matériaux, leur implantation et leur accompagnement végétal doivent témoigner tous du lien de parenté avec un secteur géographique précis. En règle générale, les verdissements et les matériaux naturels locaux sont à privilégier dans les zones de transition, permettant d'adoucir le contact entre zones rurales et zones urbanisées.

Du fait de leur forte représentation spatiale, les **paysages quotidiens** de Normandie-Maine possèdent de nombreuses similitudes physiques et d'enjeux avec d'autres paysages régionaux et nationaux. C'est pourquoi ils constituent potentiellement des espaces modèles sur lesquels les Collectivités, accompagnées par le Parc, mènent des actions expérimentales dans un but d'exemplarité et de reproductibilité.

Sensibilisées par le Syndicat mixte sur les bien-fondés d'un urbanisme réglementaire et opérationnel durable, les Communes relevant des secteurs de « **paysages quotidiens** » visent à favoriser les coopérations intercommunales et accompagner les projets de territoire à long terme intégrant les enjeux économiques, environnementaux et de cadre de vie.

22.3 Ancrer la culture « Parc » dans les Villes-Portes et les centres d'appui

Réservoirs de population et d'activités, cœurs de la promotion du territoire du Parc qui, en contrepartie, leurs sert de poumon vert, les Villes-Portes et les centres d'appui permettent d'expérimenter sur la zone de contact entre tissus ruraux et urbains.

Localisées principalement au niveau des centres d'appui et des Villes-Portes, les **zones urbaines et périurbaines** sont des éléments constitutifs particuliers des **paysages quotidiens** (cf. plan de Parc), du fait de leur évolution rapide qui amène souvent à une banalisation des paysages. Pour tenter d'inverser cette tendance, le Parc et / ou, par conventionnement, des associations locales (Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement..., cf. mesures 27, 28, 29), interviennent en matière d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux gestes éco-citoyens. Ces actions concertées s'adressent aux usagers et incitent, entre autres, à la mise en place d'une gestion écologique et pédagogique des espaces verts, à la conception de circuits pédagogiques d'interprétation ou la proposition de lignes de bus vers les espaces naturels ou les départs de promenades estivales (vélo-bus...).

Les **Villes-Portes et les centres d'appui** (cercles ocre du plan de Parc) s'engagent, quant à eux, à ajouter un volet « gestion des écosystèmes » dans les études d'aménagements paysagers ou d'espaces verts, que l'équipe technique du Parc peut accompagner.

Avec l'accord des villes (ou des Communautés Urbaines), un partenariat peut notamment être recherché avec les conseils généraux, les Communes et les Communautés de Communes afin d'aider à la conservation des milieux naturels non mis en culture : en effet, la préemption permet d'envisager sur le long terme les mesures conservatoires (cf. sous-mesure 21.2).

La définition ou l'accompagnement de tels projets a essentiellement pour objectif de partager la culture « Parc naturel régional » en zone urbanisée, et notamment avec les aménageurs de ces espaces, lors de projets tels que : la gestion d'espaces sensibles, la requalification de secteurs dégradés ou à l'abandon (zones humides intra-muros, biefs...), l'organisation de coulées vertes, le reverdissement d'allées et de toitures, la gestion harmonique des parcs et des jardins publics (création de secteurs plus naturels à destination des scolaires...), la réhabilitation de friches industrielles en lieux de vie culturelle via des chantiers d'insertion professionnelle...

Plus globalement, et sur la durée de la charte, les principaux centres d'appui et Villes-Portes visent à mettre en œuvre, à leur échelle ou à une échelle supra, un Agenda 21.

Enfin, dans les secteurs périurbains (zones hachurées ocre du plan de Parc), les Collectivités concernées s'engagent également à se doter d'un document d'urbanisme, assurant un développement respectueux des contextes culturel et naturel du territoire.

De surcroît, elles s'engagent à réaliser leurs projets d'aménagements de zones d'activités en cohérence avec les orientations et mesures de la charte. Dans ce but, elles entreprennent en amont une démarche de réflexion sur les investissements et le fonctionnement du projet dans une démarche d'économie durable. A cette fin, les Collectivités associent un membre de l'équipe technique du Parc à une réunion préalable de sensibilisation.

L'enjeu est de lutter contre l'uniformisation des processus d'urbanisation, qu'ils soient d'activités industrielles ou d'habitat.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre annuel de conseils en matière d'intégration paysagère et évolution du nombre des demandes.

En matière de paysages quotidiens, nombre d'opérations accompagnées annuellement et taux de progression. Nombre d'intervention / conseil sur le terrain.

Part des Collectivités ayant mené au moins une opération expérimentale d'urbanisme.

Evolution de la part des Collectivités urbaines et périurbaines possédant un document d'urbanisme assurant un développement respectueux des contextes culturels et naturels du territoire.

Part des études d'aménagement réalisées par les Villes-Portes intégrant un volet « gestion des écosystèmes ».

Part des principaux centres d'appui et Villes-Portes ayant mis en œuvre un agenda 21.

Objectifs : une progression de la demande d'assistance technique du Parc de +10 % par an.

Estimer l'évolution de la prise en compte des modalités d'intégration paysagère.

Chaque ville-porte et centre d'appui doit réaliser au moins une opération expérimentale ou un aménagement exemplaire inspiré par la « culture Parc ».

Mesure 23 : favoriser l'intégration des infrastructures de surface

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	21	22
--	----	----

23.1 Favoriser l'exemplarité du réseau routier et veiller à l'intégration des infrastructures au paysage

Le domaine public routier est le premier vecteur de la découverte des paysages, de telle manière qu'on peut considérer comme « paysage public » tout élément appartenant à l'espace public ou perceptible depuis ce dernier.

Dans le cadre de création routière nouvelle, il est le premier élément structurant de l'aménagement du territoire dont les opérations d'urbanisme découlent ensuite. Relevant exclusivement de la responsabilité des Collectivités publiques, il fait l'objet d'expérimentations visant le respect de l'environnement, l'organisation de l'espace et la mise en valeur des paysages publics (cf. mesure 22.2).

Pour tout projet de gestion ou d'aménagement du réseau routier modifiant les caractéristiques principales du tracé (profil en travers, profil en long...), pour tout projet de voie nouvelle, le Parc est associé par le maître d'ouvrage dès les premières étapes de réflexion. Il s'agit d'allier contraintes contemporaines, développement durable, mise en valeur de la typicité et amélioration de la qualité des paysages routiers du Parc.

Avant toute élaboration de tracé, un recensement des atouts du paysage et des panoramas potentiellement porteurs de sens est effectué (cf. mesure 11.2). Sur la base de ces recensements, les

différents tracés recherchent si possible à mettre en valeur les paysages caractéristiques du Parc et à faciliter un repérage simple, logique et intuitif des usagers.

23.2 Proposer une gestion des abords de voiries

Les conseils généraux et les Communautés de Communes s'engagent à conduire sur le territoire du Parc, là où elle n'est pas déjà engagée, une réflexion globale sur la gestion durable des dépendances routières départementales et communales, dans un souci conjoint de renforcement de la sécurité et de valorisation du patrimoine : entretien différencié des bermes, élagage avec des outils adaptés (lamiers circulaires...), recépage (cf. mesure 20), valorisation des tailles, emploi parcimonieux des phytosanitaires, plans de plantation privilégiant les essences locales et participant à la lecture des paysages,...

Cet engagement se traduit en particulier par la mise en place d'itinéraires pilotes sur lesquels sont définis, en concertation, un plan de gestion durable avec cahier des charges établissant la nature, les périodes, les lieux et les responsabilités d'intervention au cours de l'année. Si besoin est, le Parc sert d'animateur au dispositif et propose une restitution à l'ensemble des partenaires concernés. Dans le cas contraire, les services des Collectivités s'engagent à faire un point annuel avec le Syndicat mixte. Ces actions de valorisation des haies bocagères et des bermes longeant les voiries publiques sont prioritairement à développer dans les secteurs de **paysages identitaires** et de **corridors naturels et paysagers**.

23.3 Inciter à l'intégration des réseaux aériens et de l'éclairage public

Concernant l'intégration des réseaux aériens, les Collectivités adhérentes visent à chercher fortement leur effacement total, à défaut, l'harmonisation et la rationalisation des réseaux électriques et téléphoniques. Elles tendent vers des choix d'éclairage public discrets servant les caractéristiques identitaires des villages. Le Parc les incite et les conseille pour l'utilisation d'équipements consommant peu d'énergie.

Si la création et le renforcement de lignes à haute ou très haute tension sont indispensables, des études d'impact multicritères particulièrement approfondies sont exigées. Néanmoins, s'il est démontré que l'intérêt général nécessite la traversée du territoire du Parc par défaut d'autres solutions, celle-ci doit s'effectuer sur le principe du moindre dommage et en intégrant de façon exemplaire les orientations du Parc qui bénéficie impérativement de mesures compensatoires à la hauteur du préjudice.

Dans les secteurs à forts enjeux patrimoniaux où les investissements du syndicat mixte sont importants, notamment la zone des « paysages de reconquête » plantés de vergers de poiriers haute tige du Domfrontais-Barentonais, de très fortes mesures compensatoires doivent permettre, entre autres, une solide politique d'intégration paysagère définie par le Parc sur son territoire.

23.4 Favoriser un développement éolien raisonné

S'agissant de l'énergie éolienne, le Parc s'attache à favoriser les démarches de développement de l'éolien prenant en compte des dynamiques intercommunales et des enjeux paysagers et de biodiversité raisonnés à l'échelle de massifs ou de zones potentielles. Les Collectivités membres s'engagent à entreprendre ces démarches à l'échelle intercommunale.

Le Parc cherche à optimiser la cohérence des implantations d'éoliennes et il entreprend à cette fin une démarche de réflexion à l'échelle de son territoire. Dans ce but il s'appuie sur des enjeux paysagers tels que :

- le respect des éléments identitaires du territoire,
- le respect de la cohérence des échelles entre éoliennes et substrat paysager,

- la limitation des covisibilités inter-parcs éoliens,
- l'utilisation des éoliennes comme éléments de lecture et de mise en valeur du paysage,
- ...

Cette démarche permet de faire émerger un projet global d'implantation d'éoliennes répondant aux objectifs énergétiques et établi suivant une démarche de qualité paysagère exigeante, en lien direct avec la vocation d'excellence d'un Parc naturel régional.

Il s'appuie en outre sur les autres démarches de rationalisation des implantations d'éoliennes comme les chartes éoliennes départementales et les démarches de définition des Zones de Développement de l'Eolien à grande échelle. Cet objectif de cohérence des projets éoliens implique également un travail en concertation étroite avec les autres acteurs du territoire : DIREN, DDAF, DRIRE, SDAP, DDASS, DDE, Préfectures...

Le Syndicat mixte accompagne systématiquement les Collectivités dans l'élaboration des Zones de Développement Eolien, préalable nécessaire pour l'implantation d'un parc éolien.

Les Collectivités s'engagent en outre à informer le Parc dès l'émergence d'un projet d'implantation d'éoliennes.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : linéaire de routes réaménagées et créées ayant fait l'objet de collaboration avec les services du Parc par rapport au linéaire total.

Part des projets routiers intégrant une réflexion sur l'utilisation du paysage en amont.

Part des projets routiers intégrant la gestion durable des dépendances routières.

Nombre de projets d'infrastructures auxquels le Parc est associé dans les étapes de réflexion sur le nombre de projets d'infrastructures total sur le territoire du Parc. Taux de progression.

En matière de réseaux aériens, nombre d'opérations menées avec l'appui du Parc, nombre d'études d'impact, nombre de mesures compensatoires.

Part des projets relatifs à l'éolien associant le Parc.

Nombre d'éoliennes et répartition dans les différentes « zones » du Parc, nombre de Collectivités ayant élaboré des Zones de Développement Eolien.

Objectifs : évaluer l'évolution de l'incidence paysagère sur le nouveau développement routier, suivre l'évolution de la gestion durable des dépendances routières.

Orienter le développement des réseaux aériens et de l'éolien.

Au moins sur les secteurs de « paysages identitaires » et de « corridors naturels et paysagers », 100 % des créations routières prennent en compte le respect de l'environnement et la mise en valeur des paysages publics.

2.3 Orientation 4. Sensibiliser à l'environnement

Mesure 24 : valoriser et diffuser les connaissances et les actions relatives au territoire

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	25	26	27	28	30
--	----	----	----	----	----

Du fait de plus de trente années d'existence, le Parc possède une importante documentation collectée au travers des nombreuses études et expérimentations menées sur son territoire, par l'intermédiaire des multiples partenariats engagés et aussi au travers de dons, d'abonnements et d'achats.

Grâce à l'aménagement spécifique d'une salle de travail gérée par un personnel compétent, le centre de ressources de la Maison du Parc accueille les chercheurs, les universitaires, les enseignants ainsi que les groupes, en particulier de visiteurs et de scolaires. L'accès à l'information est gratuit, disponible sur supports papier (ouvrages, cartes...), informatique, audio, vidéo et via le net. Un programme de réunions thématiques est organisé (cf. mesure 30).

Le champ spécifique des programmes d'actions du Parc est interprété sous Système d'Information Géographique (SIG), permettant une analyse géo-référencée et une représentation cartographique des phénomènes étudiés. Les informations peuvent être exploitées et enrichies grâce aux partenariats établis avec d'autres organismes abordant le territoire sous des facettes différentes.

Par ailleurs, les activités du Syndicat mixte sont retranscrites, de l'amont des projets jusqu'à l'aval, sous forme de fiches-actions, fiches-projets et tableaux de bord annuels archivés de façon informatisée (cf. mesure 44). Une évaluation globale du contrat d'objectifs est menée et rendue accessible auprès des membres, des partenaires et des financeurs du Parc.

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Sensibilisation du public
 - o Information du public
 - o Éducation et interprétation

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de visiteurs accueillis par le centre de ressources et progression annuelle. Nombre d'animations, rencontres et séminaires organisés, nombre de participants. Nombre et types de consultations des données du centre de ressources. Nombre et type d'utilisations effectives de la base de donnée relative à « l'évaluation globale du contrat d'objectif ».

Objectifs : évaluer les types d'utilisation du centre de ressources et de l'information relative au contrat d'objectif. Suivre l'évolution des pratiques, des demandes et de la fréquentation. Atteindre une fréquentation annuelle de 1 500 visiteurs au centre de ressources du Parc. Produire et diffuser une information fiable et pertinente de 4500 références.

Mesure 25 : structurer en réseau la connaissance et l'information sur les massifs anciens

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	24	30	39
--	----	----	----

A l'inverse des autres Parcs de Normandie relevant en majorité du Bassin parisien, l'essentiel du territoire de Normandie-Maine appartient au Massif armoricain ; mieux encore, le Parc rassemble sur son territoire les éléments marquants de ce massif ancien : une géologie diversifiée et particulièrement représentative de l'ensemble ; les reliefs les plus accusés (points culminants) et des

paysages surprenants pour le Nord de la France ; un climat original (frais et humide) permettant le maintien de milieux rares (tourbières...) ou présentant des caractéristiques biogéographiques spécifiques ; un système de pentes fortes associé à un réseau hydrographique très particulier (cascades...)... Cette exemplarité se doit d'être exploitée, d'autant que le Massif armoricain est assez mal connu, autant à l'échelle locale que nationale.

Pour mieux faire comprendre son appartenance au massif ancien, le Parc s'engage dans une présentation adaptée de son territoire, par le biais de publications, d'expositions et d'animations, notamment en matière d'éducation à l'environnement (cf. mesure 27). À plus vaste échelle, l'organisation d'un réseau inter-régional d'échanges, en particulier avec les autres PNR concernés dans le Grand Ouest, les Conservatoires Botaniques Nationaux, les associations comme les Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement... permet de confronter les données, et, par comparaison, de faire ressortir les particularismes locaux, notamment en matière de biodiversité armoricaine. En cas de succès, ce réseau peut être étendu aux partenaires de l'ensemble des massifs anciens nationaux et européens qui, rencontrant des problématiques similaires, peuvent partager leurs expériences de gestion, voire conforter des organisations déjà opérationnelles.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de rencontres organisées, nombre d'opérations collectives mises en place dans le cadre du réseau « Massif armoricain ».

Nombre de membres du réseau inter-régional d'échange sur les massifs anciens et situation géographique.

Objectif : évaluer l'évolution de la structuration du réseau et de sa représentativité.

Rassembler au moins 10 structures (type Parc ou/et CPIE, Conservatoires...) dans le réseau « Massif armoricain ».

Mesure 26 : sensibiliser aux usages forestiers : production, conservation, loisirs

<i>Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :</i>	15	27
---	----	----

Multifonctionnelle, la forêt amène à des perceptions différentes entre ceux qui la gèrent et ceux qui la fréquentent. Pour le grand public, la forêt est souvent perçue comme « sauvage », alors qu'il s'agit d'un milieu géré à l'amont d'une filière importante de production de bois ; la fréquentation des forêts domaniales étant autorisée par l'Etat, le promeneur s'y croit en pleine liberté.

Il résulte de cette interprétation différente une certaine incompréhension que le Parc s'attache à lever pour que s'instaure une véritable prise en compte et un respect réciproque des diverses vocations de la forêt. L'intervention du Parc, associée à celle de l'Office National des Forêts, des Centres Régionaux de la Propriété Forestière, de l'Institut du Développement Forestier... vise à rapprocher les points de vue, au travers de l'édition de guides, de pose de panneaux informatifs et d'organisation de sorties thématiques, d'organisation de réunions de vulgarisation forestière (réunions CETEF, CRPF, FOGFOR...) pour mieux faire comprendre, au public et aux producteurs forestiers, la nécessité d'organiser des activités de découverte de la forêt, les contraintes d'exploitation et aussi les enjeux de gestion durable. Cette meilleure compréhension mutuelle devrait permettre d'assurer un maintien optimal des paysages forestiers, construit sur la base de leur triple fonctionnalité : production, conservation, loisirs.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'opérations engagées et coût des investissements.

Nombre de participants et type de public ciblé et mobilisé.

Objectifs : intervenir sur les mentalités et tenter d'évaluer l'impact de la démarche.

Mesure 27 : faire découvrir les milieux et sensibiliser à la conservation du patrimoine

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	24	28
--	----	----

La sensibilisation, l'éducation à l'environnement sont l'un des domaines privilégiés d'intervention des Parcs naturels régionaux. Pour la période 2008-2020, le Parc Normandie-Maine met en œuvre les moyens dont il dispose pour mener à bien cette mission capitale, développée par l'ensemble des dispositions de l'axe 2, et plus précisément par les mesures 24 à 29.

L'initiation à la découverte des milieux : forêts, landes, tourbières, eaux dormantes, rivières, coteaux calcaires... et la sensibilisation à la conservation de ce patrimoine (mesure 27) sont deux volets classiques d'intervention au titre du développement durable : ils permettent de donner toute leur signification aux actions de gestion et de protection menées par le Parc et d'espérer les inscrire dans la durée, par le changement des comportements qu'ils génèrent.

Pour mettre en œuvre cette politique auprès du public, le Parc développe la création d'outils comme : les parcours d'interprétation, les « Points-Parc », les panneaux informatifs, les maquettes pédagogiques, les produits vidéos, les affiches, les expositions didactiques et les publications pédagogiques... Si une part de cette production continue d'être externalisée, un poste de publication assistée par ordinateur (PAO) est organisé au sein de l'équipe pluridisciplinaire, pour renforcer la production tout en diminuant les coûts de conception.

Pour illustrer ce volet de réalisations d'outils pédagogiques, 2 exemples particuliers peuvent être cités. Le premier concerne la Maison de la Pomme et de la Poire de Barenton et la Maison du Parc de Carrouges. Ces structures d'accueil sont encadrées par des vergers conservatoires dont l'intérêt est manifeste aux périodes de floraison et de fructification. Pour valoriser ces espaces aux autres périodes, et notamment en été où la fréquentation est la plus forte, le Parc, au travers de son équipe de conception, se propose de mettre en place deux itinéraires d'interprétation sur le thème du bocage, de l'arbre et du fruit.

Le second exemple fait suite aux travaux de recherche sur la géologie du Parc (cf. mesure 5). L'exemplarité à l'échelle armoricaine et la diversité des affleurements rocheux du Parc permettent une mise en valeur pédagogique de ce patrimoine au travers d'un itinéraire de découverte au travers de l'ensemble du territoire du Parc. Il est d'autant plus nécessaire que la région compte également parmi les centres archéologiques reconnus de Normandie (mégolithes, camps protohistoriques...). Cette valorisation peut être menée en partenariat avec le musée de la Préhistoire de Rânes, les Universités de Caen et Du Mans, la DRAC et l'association Géopré...

Pour toucher directement les habitants, les visiteurs et les publics jeunes dans les cadres scolaires et extra-scolaires, l'animation sur le terrain est favorisée dans la mesure des possibilités allouées au Parc. Comme pour les mesures suivantes (28 et 29), le Parc mène ses actions de découverte, de vulgarisation et de sensibilisation :

- par l'intermédiaire de son propre personnel, intervenant à partir de la Maison du Parc (cf. plan de Parc), sur certains sites des Départements (Espaces Naturels Sensibles...) et sur le réseau des espaces qu'il aura aménagés ;
- en s'appuyant sur ses bases de pleine nature et sur la Maison de la Pomme et de la Poire (cf. plan de Parc) ;
- en conventionnant pour la conduite d'animations ponctuelles et suivies avec les organismes et associations spécialisés en formation à l'environnement et couvrant différents secteurs géographiques du territoire du Parc (Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement, Association Faune Flore de l'Orne, Mayenne Nature Environnement...).

Par voie de convention, le Parc sollicite la collaboration des services de l'Éducation Nationale et des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports pour soutenir ces activités liées à la découverte et à la pratique du milieu.

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- *Création d'une offre touristique spécifique*

- o *Création de produits et d'activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine*

- Sensibilisation du public
 - o Information du public
 - o Éducation et interprétation

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de scolaires et d'adultes accueillis.

Nombre d'animations réalisées par le Parc et évolution.

Nombre d'animations conventionnées avec les associations du territoire et évolution.

Nombre de documents pédagogiques distribués.

Objectifs : suivre l'évolution des animations et des diffusions de documents pédagogiques.

Multiplier par 5 le public scolaire touché annuellement par l'éducation à l'environnement : 10 000 enfants par an.

Mesure 28 : faire découvrir la nature ordinaire et initier à sa gestion

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	27	29
--	----	----

Faire découvrir les milieux : forêts, landes, tourbières... et sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel (mesure précédente) est un fondement de l'initiation à l'environnement. À côté de « sanctuaires » plutôt sauvages, il est aussi une nature plus ordinaire que le Parc s'attache à faire mieux connaître et mieux prendre en compte. En effet, bien plus proche et souvent plus répandue, elle forme l'essentiel de l'environnement quotidien : cours des écoles, clochers d'églises, allées des villes, pelouses et jardins, parcs publics, terrains vagues, bermes des routes, mares, bocages.

En intervenant sur les lieux mêmes de vie des habitants, les écoles et collèges en particulier (cf. plan de Parc), par ses moyens propres ou au travers des partenariats engagés, le Parc fait découvrir ces milieux « ordinaires » et initie aux gestes simples qui peuvent leur permettent de rester ou de redevenir des creusets de vie (oiseaux des jardins, fleurs et insectes des talus...). L'initiation à leur gestion peut s'effectuer au travers de diverses formations et démonstrations, de stages courts et de micro-chantiers : création et entretien de potagers et de bandes non fauchées à l'école ou dans les parcs publics ; aménagements des clochers pour l'accueil des chiroptères ; entretien des talus et gestion des bermes routières...

En outre, le Parc contribue à faire connaître les actions de gestion des espaces complantés mises en œuvre par les agriculteurs et les communes, et soutenues au titre de la mesure 20. Ainsi, il organise ou accompagne, avec les propriétaires concernés, des journées portes ouvertes de type « fais ta récolte » (pick your own) sur les cueillettes traditionnelles : fleurs des jachères, noisettes, mûres des haies ..., à la manière des journées mycologiques. Ces journées d'échanges permettent de mieux partager l'espace et d'ancrer le tourisme à la ferme. Certaines exploitations restant fermées à ce type de manifestation par peur des déchets abandonnés sur les propriétés, un partenariat est engagé avec les Communes et leur SIRTOM afin d'accompagner ces journées d'une sensibilisation à l'éco-citoyenneté. (cf. mesure 29).

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- *Préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants*
 - o Favoriser leur participation et informer sur les activités et évènements
- *Sensibilisation du public*
 - o Information du public
 - o Marketing et promotion responsable

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de sites touchés par les interventions. Pourcentage des écoles visitées chaque année sur l'ensemble.

Nombre d'animations réalisées et nombre de personnes accueillies.

Objectifs : suivre l'évolution de l'organisation de projets pédagogiques ayant trait à la « nature ordinaire » et sa gestion.

Porter à 50 le nombre d'animations annuelles, par intervention directe du Parc et par convention avec les associations du territoire.

Mesure 29 : développer des gestes respectueux de l'environnement

<i>Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :</i>	12	28
---	----	----

Au travers de l'édition de brochures, de l'organisation d'animations et de la participation à des manifestations, le Parc, accompagné par ses partenaires, forme les habitants du territoire, et en particulier les jeunes, aux nouveaux comportements plus responsables et respectueux de l'environnement. L'apprentissage des gestes éco-citoyens est mené en lien avec :

- les coopératives spécialisées permettant la mise en commun de moyens locaux, pour mieux s'alimenter ;
- les Sirtom, pour initier le tri sélectif des déchets ;
- les acteurs du territoire (EPCI, agriculteurs...) pour la valorisation locale des déchets, notamment par le compostage des déchets verts ;
- les Services Régionaux pour la Protection des Végétaux), les Directions Départementales de l'Équipement, les Communes, les horticulteurs et les pépiniéristes pour proposer des alternatives à l'emploi des produits phytosanitaires pour l'entretien des jardins et des cours ;
- l'Office National des Forêts et les Centres Régionaux de la Propriété Forestière pour initier les gestes respectueux pour la forêt (réglementations sur la cueillette, respect des sentiers balisés...);
- les DIREN, ONCFS et Communes pour informer sur la législation concernant la circulation dans les espaces naturels ;
- l'ADEME, pour préparer aux économies d'énergie et favoriser l'utilisation d'énergies « propres » et locales...
- les Agences de l'Eau, les SAGEs pour inciter à économiser la ressource.

Pour ce dernier domaine prioritaire, en complément des opérations d'amélioration de la qualité de l'eau (cf. mesure 12), le Parc développe des actions pédagogiques concernant l'assainissement et l'eau potable en utilisant des équipements situés à proximité de ses bases. Les aménagements complémentaires qui pourraient être requis (sécurité...) sont minimisés et discutés avec les propriétaires des ouvrages.

Il s'agit, par exemple, de la future station d'épuration de Carrouges, située en limite de la Maison du Parc et donc accessible à pied.

Concernant l'eau potable, la mobilisation, la protection, le traitement et la distribution peuvent également être présentés sur des équipements locaux, en partenariat avec les unités distributrices et les Syndicats départementaux de l'eau.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'animations réalisées et nombre de personnes touchées par thématique.

Nombre de partenaires intervenant dans la démarche et évolution de ce nombre.

Nombre de brochures distribuées.

Objectifs : suivre l'évolution de l'organisation de projets pédagogiques ayant trait à la « nature ordinaire » et sa gestion.

Suivre l'évolution de l'implication générale dans le domaine.

Porter à 50 le nombre d'animations annuelles visant à faire partager les gestes éco-citoyens », par intervention directe et par convention avec les structures et associations du territoire.

2.4 Orientation 5. Utiliser le territoire comme vecteur de communication

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Sensibilisation du public
 - o Information du public
 - o Marketing et promotion responsable
- Formation des acteurs
 - o Organisation de formation, séminaires sur le thème du développement durable
- Préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants
 - o Favoriser leur participation et informer sur les activités et événements

Mesure 30 : promouvoir le label « Parc naturel régional » et affirmer les engagements pilotes des régions

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	24	25	30	31	39	43
--	----	----	----	----	----	----

30.1 Un label national et une base fédérale pour construire l'identité de Normandie-Maine jusqu'au plan international

Pour une cohérence globale et une bonne lisibilité, le plan de communication du Parc continue de s'appuyer sur la charte de communication initiée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Le label « Parc naturel régional », dans sa dimension pédagogique, est systématiquement signalé dans les documents de communication, pour être assimilé par le plus grand nombre.

Le Parc s'efforce de faire largement ressortir « l'empreinte Normandie-Maine » sur l'ensemble de son territoire au travers de la signalétique définie par la charte graphique du Parc.

Afin de renforcer le soutien et la confiance des différents partenaires, les documents présentant les missions des Parcs naturels régionaux édités par la Fédération sont distribués à l'ensemble des Communes du territoire.

Le Parc se positionne également comme référent en matière de développement durable et, au travers de ses missions multiples, il conserve toujours en toile de fond la notion de « territoire d'expérimentation ». Dans ce cadre, le Parc participe activement aux nombreux échanges et concertations organisés au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, suit l'actualité, cherche conseil et construit ses choix sur la base de la ligne de conduite fédérale proposée au niveau national : les concepts d'innovation, de transversalité, de concertation, de médiation et de synergie qui en découlent sont largement déclinés et trouvent écho dans la politique promotionnelle du Parc.

Désireux de s'ouvrir au partage international, le Parc est particulièrement réactif aux diverses propositions d'échange qui peuvent être faites, notamment en matière de transfert d'expériences.

30.2 Définir une identité forte pour affirmer les engagements pilotes des Régions et des autres partenaires

L'identité du territoire est construite sur deux lignes de forces majeures dont l'objet est de structurer un espace de « marge », de transition, administrativement morcelé. Les référents de « monts » et de « marches historiques » (cf. mesure 31), qui ont le mérite de solidariser les ensembles paysagers et culturels, sont sous-jacents aux principales formes de communication ; l'image qui en découle, à la fois simplifiée, originale et fédératrice, rayonne à l'échelle locale, régionale et nationale.

Cette identité forte permet d'assurer la promotion des paysages d'exception des Pays de la Loire et de la Basse-Normandie et, par la même occasion, de diffuser plus largement et plus loin les engagements pilotes des Départements et des deux Régions en matière de développement durable et d'exemplarité.

Pour divulguer ses nouveaux messages, le Parc s'appuie tout d'abord sur les réseaux de communication touristique existants et cherche à croiser les différentes stratégies promotionnelles des Comités départementaux et régionaux du tourisme, comme des services communication des différentes collectivités, pour une mutualisation des moyens (diffusions groupées, échanges d'information, coordination des messages...).

Le Parc affiche une forte volonté d'articulation entre les territoires en action à l'intérieur de son périmètre et sur ses marges, villes-portes, EPCI et Pays. Cette volonté de coopération avec son environnement direct est définie comme un véritable objectif stratégique qui se traduit en termes de partage de projets, d'expérimentation, de transfert de savoir-faire et de communication. Cette coordination entre les actions menées sur un même secteur s'effectue sous forme de contractualisation et, notamment pour les Pays, sous forme de conventions conformes au principe général présenté dans l'article 46.

Dans une perspective d'efficacité visant à conjuguer les différentes stratégies proposées pour le territoire, le Syndicat mixte s'attache à la recherche de la cohérence et de la coordination des politiques et des aménagements.

En partenariat avec les Régions Basse-Normandie et Pays de la Loire, le Parc participe à la réflexion concertée et à la mise en oeuvre des politiques partagées. Les Contrats de Parc établis entre les Régions et le Syndicat mixte dans le cadre du Contrat de Projets État – Région (C P E R) précisent ces objectifs communs.

Les Départements, par les participations actives qu'ils apportent au Syndicat mixte, jouent un rôle essentiel dans l'action du Parc. Ce dernier souhaite consolider cette collaboration par la mise en place d'une coordination régulière entre les instances des Départements et du Parc, afin de mieux intégrer les politiques départementales dans la mise en oeuvre des mesures de la charte.

Cette volonté de concertation repose également sur l'établissement d'un partenariat renforcé avec les autres Parcs naturels régionaux. Les actions collectives engagées dans le cadre de l'inter-Parcs de Normandie (PNR des marais du Cotentin et du Bessin, PNR du Perche, PNR des Boucles de la Seine Normande, PNR Normandie-Maine), déjà opérationnelles pour les opérations de promotion, sont étendues au champ global d'expérimentation des 4 Parcs en matière de développement durable. Un dispositif similaire est proposé à l'adresse des Parcs de la Région Pays de la Loire, le PNR de Brière et le PNR Loire-Anjou-Touraine.

Enfin, dans le cadre de la valorisation des massifs anciens et, tout particulièrement, du Massif armoricain (cf. mesure 25), un rapprochement avec les autres Parcs naturels régionaux concernés dans le Grand Ouest, notamment le PNR d'Armorique, voire dans l'hexagone, est proposé.

30.3 Impliquer les hommes, partager l'information et exporter les savoir-faire

Au niveau local, les enjeux de la politique de communication sont principalement : de créer auprès des habitants un sentiment d'appartenance conduisant à leur implication ; d'apporter une meilleure connaissance des compétences du Parc aux partenaires afin de fédérer les initiatives et les moyens ; d'affirmer la notoriété du Parc.

Dans ce sens, et pour mieux porter l'identité et les engagements du Parc, les Communes adhérentes et les Communautés de Communes du territoire désignent un délégué Parc au sein de chaque Conseil municipal et communautaire. Ils constituent « l'assemblée des Collectivités », complétée d'un représentant par Pays recouvrant le territoire du Parc. Informés régulièrement au cours de réunions et ayant voix consultative au Comité syndical, ces membres peuvent ainsi véhiculer l'information au travers de l'ensemble du territoire et véritablement jouer le rôle « d'ambassadeur du Parc » (cf. mesure 45).

Les réunions régulières des commissions spécialisées du Parc (cf. mesure 47) et du comité scientifique (cf. mesure 48) sont l'occasion pour les élus et l'équipe pluridisciplinaire du Parc autant de proposer et d'échanger sur les dossiers en cours ou à venir que de recevoir et de débattre des nouvelles propositions des porteurs de projets, le tout en rappelant le cadre des grandes orientations de la charte.

Pour permettre une meilleure prise en compte des besoins et des aspirations des habitants du Parc, un nouveau comité dit des « habitants du Parc » est créé. Sa composition est fixée par les statuts. Pour soutenir les interactions entre les différents publics mentionnés, les opérations de conseil, d'accompagnement et de formation sont multipliées. Principalement à partir des grands sites naturels et culturels de visite (cf. mesure 31), de ses équipements propres et de ses relais d'information, le Parc privilégie la présence sur le terrain de ses représentants (animateurs, techniciens et partenaires), pour favoriser le dialogue direct avec les habitants, les visiteurs, les gestionnaires d'espaces et les élus et affirmer sa présence sur le territoire.

Les moyens humains et techniques mis à disposition dans les Maisons du Parc, et notamment par le centre de ressource (cf. mesure 24) et la Maison de la Pomme et de la Poire, permettent l'organisation de rencontres, de réunions, de débats et de conférences.

Des formations courtes sont proposées et adressées au plus grand nombre comme à un public averti, de professionnels ou d'élus. Ces interventions, portant sur les thèmes de l'environnement, du patrimoine et de leur gestion, ont pour objet de favoriser l'implication locale, la transmission du savoir-faire accumulé et la transposition à d'autres territoires des expérimentations menées.

30.4 Communiquer à l'échelle du territoire et renforcer la politique éditoriale

Le Parc s'engage à mettre à la disposition des élus, des habitants et des Collectivités un ensemble d'informations permettant de comprendre la structure et ses missions. Dans cette optique, le plan de communication élaboré en 1997 est poursuivi et adapté aux nouvelles exigences du territoire et de ses acteurs ; il est dirigé de manière à multiplier les interactions entre les différents publics.

La politique éditoriale est confortée par une implication toute particulière en matière d'édition de guides pratiques, dépliants didactiques, tracts, affiches, cartes postales... dont l'objet est de diffuser les messages essentiels à destination du public : découvrir, comprendre, devenir responsable, respecter et protéger.

L'édition des deux périodiques du Parc - *la Lettre aux élus et aux partenaires* et *le Journal aux habitants* - est poursuivie deux fois par an. La diffusion du *Pyrus* continue de s'organiser dans les principaux relais d'information du Parc et par abonnement gratuit auprès des habitants intéressés. Ce renforcement des publications est encouragé, notamment par l'organisation en interne d'un poste de conception graphique (cf. mesure 27).

L'accès à l'information s'effectue par différentes sources de communication : la diffusion de la documentation dans les différents lieux d'accueil du territoire et de ses alentours, le centre de ressources de la Maison du Parc, le site internet du Parc... Spécifiquement, une attention constante est apportée au développement et à l'actualisation de ce dernier mode de communication qui doit constituer un relais privilégié pour le recueil d'avis, commentaires ou propositions et, à moyen terme, une solution alternative à la diffusion permettant une baisse significative de la production des documents « papiers ».

La presse écrite et parlée est régulièrement renseignée sur l'organisation des manifestations ; des articles de fond sont proposés aux magazines pour mieux faire connaître les engagements du Parc et son territoire. La participation à des salons spécialisés est également poursuivie.

30.5 Partager l'expérimentation scientifique par l'organisation de rencontres et la publication

Outre les opérations de sensibilisation et de vulgarisation qui les valorisent auprès du grand public, les données issues de la forte implication du Parc dans les domaines de la connaissance et de la gestion des milieux (cf. mesures 5 à 18) méritent d'être communiquées et débattues par l'ensemble de la Communauté scientifique. Par l'intermédiaire de réseaux (des Parcs ; du Massif armoricain ; des sociétés naturalistes : Groupe Mammalogique Normand, Groupe Ornithologique Normand, GRETIA, Association Faune Flore de l'Orne, sociétés linnéenes, coordination LPO, Conservatoire Botanique National de Brest, Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel, Mayenne Nature Environnement, Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois ; des organismes de recherche : INRA...) et en s'appuyant sur son Conseil scientifique, le Parc organise des débats, des rencontres, des séminaires sur les thèmes fondamentaux de recherche. Les sujets innovants font l'objet de communications scientifiques éditées dans le cadre de revues spécialisées.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de réunions, de rencontres, de formations, de débats et de conférences organisées dans le cadre de chacune des cinq sous-mesures.

Nombre d'opérations menées en partenariat (Régions, Départements, Pays, EPCI, autres Parcs...) dans le cadre de chacune des cinq sous-mesures.

Evaluation des retombées médiatiques (nombre d'articles de presse, reportages radio, encarts magazines...).

Nombre et localisation des abonnés au Journal du Parc. Nombre de demandes de documentation et médias utilisés (téléphone, courrier, accueil) et évolution des pratiques participatives des habitants du Parc.

Quantité et répartition de la documentation éditée, localisation de la diffusion sur et hors territoire, évolution.

Evolutions mensuelle et annuelle de la fréquentation du site internet.

Objectifs : évaluer le rôle de coordination sur le territoire et de partage de l'expérience à l'extérieur. Dans le cadre de l'inter-Parcs, création annuelle d'au moins un document commun, participation annuelle au moins à une manifestation collective.

Participer au moins, sur plusieurs années, à un programme d'échange international.

Augmentation de la documentation de 25 % de sa quantité diffusée sur le territoire, avec les relais de diffusion renforcés de 30 %.

Augmentation de la fréquentation de 50 % du site internet.

Passer au 1/6^{ème} de la répartition totale de journaux pour les abonnés au Journal du Parc.

1/4 d'augmentation des retombées médiatiques, passant de plus de 300 articles par an à 400 souhaités.

Augmentation de 50 % de demandes de documentation et média utilisés, les ¾ devant être adressés via le site internet.

Organiser au moins 2 rencontres scientifiques par an.

Mesure 31 : construire un réseau de tourisme durable à partir des grands sites naturels et culturels reconnus

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	7	14	30	40
--	---	----	----	----

31.1 Promouvoir les grands sites naturels et touristiques

Le territoire du Parc est jalonné par plus d'une dizaine de grands sites à caractère particulièrement pittoresque que le Parc entend mieux connaître et aménager en collaboration avec les Collectivités concernées (cf. mesures 7 et 14). L'ensemble peut être défini sous le nom de « monts de Normandie-Maine » (cf. plan de Parc). Porteurs de l'identité la plus originale du Parc et reliés par une longue ligne de hauteurs, ces monuments naturels emblématiques déjà très fréquentés forment, potentiellement, la charpente d'un remarquable réseau touristique que le Parc souhaite promouvoir mais également préserver : ce projet moteur du tourisme de nature sur le territoire de Normandie-Maine est envisagé dans le cadre de l'adhésion du Parc à la « charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés ».

Plus qu'une simple succession de grands sites touristiques, ces monuments naturels charpentent les **paysages identitaires** du territoire du Parc (cf. plan de Parc) dont ils sont véritablement l'archétype. Plus qu'une simple succession de curiosités ou de belvédères très fréquentés, ces sites sont des hauts lieux de la nature qui présentent un large panel des milieux remarquables du Parc : pierriers, pelouses naturelles, landes, tourbières, torrents, cascades... Le sujet est d'importance car cet ensemble très attractif permet de répondre à trois enjeux fondamentaux du Parc : d'une part, la sauvegarde d'une biodiversité et de paysages remarquables à l'échelle régionale ; d'autre part, la création d'un véritable levier socio-économique, capable de mobiliser les acteurs et de dynamiser le développement touristique local ; et enfin d'être des outils intégrés dans les missions d'éducation à l'environnement.

Cette structuration ambitieuse et partenariale s'organise en deux phases bien distinctes. Les études préliminaires doivent tout d'abord évaluer le patrimoine pour proposer, pour chaque site, de simples projets d'aménagement ou de véritables plans de gestion définissant, en particulier, l'organisation des fréquentations (cf. mesure 7). Dans la continuité de ce travail, les Collectivités concernées accompagnées par le Parc s'engagent dans une politique visant à la maîtrise foncière et à

l'aménagement des sites, dans un souci de respect et de conservation du patrimoine collectif (cf. mesure 14).

A cette première phase, plutôt patrimoniale et localisée, succède la seconde dont l'ambition est cette fois, au travers d'une concertation la plus large possible, d'étendre la démarche à l'ensemble du dispositif (création d'un réseau) et de favoriser la valorisation d'un potentiel à la fois éducatif et socio-économique.

Ce projet partenarial de tourisme durable s'établit sur la base d'un outil de continuité permettant la matérialisation du réseau d'acteurs :

- proposition d'une « route des monts » reliant points hauts (belvédères) et points bas (sites d'eau) ; rappelant par sa configuration un itinéraire aujourd'hui obsolète appelé « route des trois forêts », elle fait découvrir en les traversant les « **paysages identitaires** » du Parc (cf. plan de Parc) ;
- mise en synergie des différents partenaires concernés, Etat, Régions, Départements, Pays, EPCI, associations, professionnels du tourisme, artisans, producteurs...
- promotion touristique conjointe du réseau par les relais d'information et les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative concernés, dans le but d'un renvoi des clientèles d'un EPCI à l'autre ; cette valorisation peut s'appuyer, entre autres, sur le nouvel équipement de la Maison du Parc et celui du site emblématique de la Roche d'Oëtre situé au nord du Parc, en Suisse Normande ; son récent pavillon d'accueil touristique, recevant environ 100 000 visiteurs par an, est consacré à la valorisation de ce type de patrimoine pour l'ensemble de la Normandie armoricaine et, de ce fait, pour une large part du territoire du Parc.

En définitive, la mission essentielle du Parc consiste à recevoir et/ou initier les projets pour les accompagner, fédérer les acteurs, suivre l'évolution de ce réseau de grands sites naturels et touristiques et utiliser ses moyens d'ingénierie pour sensibiliser à un tourisme responsable sur son territoire.

Cet engagement peut se résumer à l'application des principes suivants :

- en coordination avec les services de l'Etat et des Régions, mettre en valeur le patrimoine, contribuer à son entretien et sensibiliser à sa conservation (cf. mesures 7 et 14) ;
- en coordination avec les Conseils Régionaux et leurs C.R.T., les Conseils Généraux et leurs C.D.T., les Pays... créer une offre touristique spécifique, fortement liée au territoire et à son identité ;
- soutenir les projets et les activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine (cf. mesures 27, 29, 43) ; favoriser les activités et les productions respectueuses du territoire (cf. mesures 37, 40, 41, 42) ;
- suivre les flux de visiteurs et faire respecter les capacités d'accueil. La pose d'éco-compteurs sur les différents grands sites permet de quantifier réellement les fréquentations, globalement mais aussi en instantané (haute saison, dimanches...) pour proposer aux Collectivités des solutions adaptées de gestion des flux : des mesures spécifiques sont proposées afin d'assurer un développement touristique dans les limites de capacité d'accueil et de pression raisonnable et durable pour l'environnement naturel, culturel et social des lieux. Le volet qualitatif de l'offre des grands sites naturels et touristiques est également apprécié par la conduite d'études de fréquentation ; les données recueillies permettent de mieux orienter les aménagements à réaliser.
- diffuser une information régulière auprès des OTSI et des relais du Parc. En effet, pour répondre à un souci de qualité optimale de l'accueil, les relations avec les OTSI sont renforcées, afin d'améliorer la connaissance globale du territoire du Parc : une formation régulière des personnels d'accueil est proposée, notamment par l'organisation d'éduc-tours et de stages courts.

31.2 Promouvoir les « marches historiques »

D'ouest en est, « calquée » pour l'essentiel sur la longue barre gréseuse qui charpente Normandie-Maine, s'étire une ligne défensive construite depuis l'aube des temps historiques, voire préhistoriques. Elle aussi est jalonnée de hauts lieux, camps celtiques, places fortes, châteaux, abbayes qui se succèdent à un rythme soutenu (moins d'une trentaine de kilomètres) : abbaye blanche de Mortain, abbaye de Lonlay, donjon de Domfront, Saint-Fraimbault, tour de Bonvouloir, fortifications de la Ferté-Macé, château de Rânes, château de Carrouges, camp celtique de la Lande-de-Goult, forteresse de la Roche-Mabile, camp protohistorique de la Butte Chaumont, Duché d'Alençon, place forte de Saint-Céneri, Fresnay-sur-Sarthe, Sillé-le-Guillaume, châteaux de Lassay-les-Châteaux... la liste est éloquente et traduit l'unité de cette remarquable frontière fortifiée.

Comme les monts, cette « marche historique » rapproche la Normandie du Maine, tous deux dominants et tournés vers les terres ligériennes plus méridionales qu'ils surveillaient (cf. plan de Parc).

En partenariat avec les services de l'Etat (sites classés, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Monuments Historiques), les Collectivités territoriales, en particulier les Conseils Généraux avec les offices départementaux de la culture et les institutions touristiques, le Parc participe activement à la valorisation en réseau de ce patrimoine. Les modes opératoires sont sensiblement voisins de ceux proposés pour les grands sites naturels : connaître, aménager, promouvoir par un renvoi des clientèles. Du fait de l'unicité des procédures à mettre en œuvre et de la localisation géographique, il est intéressant de proposer une promotion conjointe pour un projet global intitulé « monts et marches de Normandie-Maine ».

31.3 Les relais d'Information du Parc

Le Parc s'appuie sur les lieux gérés par ses partenaires privés, associatifs ou publics pour diffuser ses informations, notamment celles concernant le réseau des grands sites naturels reconnus. Dans ce cadre, le rôle des Offices du tourisme – syndicats d'initiative est prépondérant et le Parc examine avec ces structures les possibilités offertes par chaque contexte : dépôt de documentation ; borne Parc ; vitrine Parc ; sessions d'information pour sensibiliser les personnels d'accueil. L'accueil de présentations temporaires ou permanentes (vidéos, micro-expositions) est proposé sur des thèmes spécifiques et permet aux organismes désireux de s'impliquer d'affirmer leur appartenance au Parc et leur détermination en matière de développement durable.

À la demande des OTSI, une « vitrine Parc » peut être réalisée dans leurs locaux. Cette vitrine permet de regrouper l'ensemble de la documentation relative aux grands sites et participe à la consolidation de l'image « Parc ». Cette politique peut être étendue aux espaces publics des aires d'autoroute, notamment celle au croisement de la RN 12 / A 28.

Les hôteliers, les propriétaires de gîtes, les responsables d'équipements muséographiques sont également invités à relayer l'information sur le Parc

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Amélioration de la qualité de l'offre
 - o Démarche Qualité
- Création d'une offre touristique spécifique
 - o Création de produits et d'activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine
- Sensibilisation du public
 - o Éducation et interprétation
- Formation des acteurs
 - o Organisation de formation, séminaires sur le thème du développement durable
- Maîtrise de la fréquentation touristique
 - o Connaissance des flux des visiteurs
- Préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants
 - o Favoriser leur participation et informer sur les activités et événements
- Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique
 - o Respect des capacités d'accueil
 - o Mise en valeur du patrimoine

- Préservation des ressources naturelles
 - Contribution du tourisme à l'entretien du patrimoine
 - Développement économique et social
 - Soutien à l'économie locale
- Développement de nouvelles formes d'emploi

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de sites inscrits dans le réseau « monts et marches de Normandie-Maine ». Nombre de partenaires par types d'acteurs (Collectivités, OTSI, associations, professionnels) et évolution.

Etat de conservation des sites du réseau.

Nombre et évolution des visiteurs (éco-compteurs) et des prestations commercialisées.

Nombre de formations proposées aux partenaires du Parc (OTSI et relais du Parc).

Nombre d'opérations accompagnées et coût global d'investissement.

Objectif : signature de la « charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés ».

Créer un réseau de tourisme durable rassemblant au moins 50 % des partenaires ayant en gestion les principaux sites naturels et historiques des « monts et marches » du Parc.

Suivre l'évolution de l'état de conservation et de la fréquentation touristique de chaque site naturel aménagé ou non aménagé (et géré ou non géré).

Mesure 32 : développer un tourisme de nature actif et améliorer les structures d'accueil

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	33	34	35
--	----	----	----

32.1 développer un tourisme de nature

Plus que tout autre, le tourisme de nature s'inscrit dans les fondements des Parcs naturels régionaux. Normandie-Maine soutient cet engagement au travers de projets variés et complémentaires. L'offre du Parc est fondée sur une approche qualitative : qualité de l'accueil, des prestataires, des équipements et des aménagements sélectionnés, de la promotion, de la commercialisation et du service après-vente.

Pour donner une cohérence à l'ensemble des actions entreprises par les Collectivités, le « réseau de tourisme durable construit à partir des grands sites naturels reconnus » (cf. mesure 31) constitue l'ossature du dispositif proposé et sert de référence identitaire et promotionnelle au territoire. Le « tissu » des autres activités touristiques de découverte se greffe sur ces points nodaux que sont les hauts-lieux (monts et marches), permettant ainsi de favoriser une meilleure répartition des visiteurs dans l'espace en recommandant des itinéraires alternatifs et des activités complémentaires.

Le Parc focalise ses interventions sur de nouvelles clientèles sensibles à la qualité de l'environnement. Par là même, il prend en compte des clientèles parfois ignorées des offres touristiques.

Il s'agit tout d'abord des clientèles nord-européennes qui montrent un intérêt particulier pour la découverte des milieux naturels : Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Allemagne... Dans le cadre de l'inter-Parcs de Normandie, Normandie-Maine participe à des salons spécialisés européens, avec, d'une part, l'avantage de porter un message régional bénéficiant déjà d'une notoriété et de limiter les coûts de participation, d'autre part.

Par ailleurs, le Parc porte une attention particulière aux personnes handicapées, déficientes motrices (3^{ème} âge...) ou à mobilité réduite (jeunes couples avec poussettes...) lors de tout nouvel aménagement, qu'il s'agisse de musées (Maison du Parc) ou de sites naturels (par platelage sécurisé...).

Cet engagement conforte les relations à entretenir avec la station thermale et les centres de réadaptation existants sur le territoire (Bagnoles-de-l'Orne).

Enfin, les publics jeunes sont directement visés par les actions d'éducation à l'environnement (cf. mesure 27...) : accueil de scolaires sur les bases de pleine nature, à la Maison du Parc, à la Maison de la Pomme et de la Poire... Pour renforcer l'impact du Parc sur ce type de public, un plan de communication « jeune public » est mis en place.

Comme par le passé, un contenu pédagogique est associé aux produits et activités proposés. Il a pour objectif de faire comprendre et apprécier le patrimoine naturel et culturel et de sensibiliser le public à sa protection.

À l'échelle locale, les guidages continuent sur les espaces naturels aménagés pour la visite et l'interprétation : Espaces Naturels Sensibles, en partenariat avec les Conseils Généraux ; milieux forestiers, avec l'ONF ; grands sites et réserves naturelles, avec les Collectivités et les associations...

À plus vaste échelle, la marque « Parc naturel régional Normandie-Maine » peut être attribuée, notamment à des prestations ou à des produits touristiques spécifiques. Les domaines pressentis sont par exemple : le réseau des hauts-lieux de Normandie-Maine, la route du poiré, la randonnée naturaliste, la peinture mettant en exergue le patrimoine paysager (Saint-Céneri-le-Gérei...), les circuits vélo-routes...

En matière de commercialisation, le Parc se rapproche des structures ayant mis en place un dispositif de vente de prestations et de produits touristiques tels que les Services Loisirs Accueil des CDT. Le Parc peut également s'associer aux CRT et voyagistes spécialisés dans les trek nature ou paysage pour la proposition de circuits sélectionnés.

Pour que cette fréquentation touristique puisse contribuer à la mise en valeur, l'entretien et la conservation du patrimoine, le Parc peut lancer, avec l'aide de ses partenaires, des programmes de souscription volontaire.

32.2 Améliorer les structures d'accueil

Dans une démarche amont, le Parc s'implique dans des projets dictés par ses missions fondamentales : faire découvrir, sensibiliser, former... À l'aval, il s'attache également à mieux connaître les attentes et les besoins des visiteurs, afin d'améliorer leur satisfaction. Un partenariat avec les organismes départementaux et régionaux qui réalisent des études relatives aux tendances touristiques permet d'adapter plus précisément l'offre à la demande.

Le Parc conduit, en outre, des études de satisfaction auprès de sa clientèle spécifique, questionnée à partir des équipements dont il a la gestion et de ses relais d'information, Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative... mais également chambres d'hôtes, gîtes ruraux et gîtes labellisés panda. Cette démarche permet, entre autres, de mieux cibler les attentes en termes d'accueil et d'hébergement et donc de mieux conseiller les propriétaires concernés.

L'appui du Parc auprès des structures d'accueil continue à se traduire par la mise en œuvre d'actions d'information, de formation et d'assistance technique pour la création d'hébergements de qualité intégrés à leur environnement proche. En référence aux principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable, un dispositif d'accompagnement est proposé pour les aménagements et leur promotion. Un cahier des charges est établi afin de garantir une conception et une gestion idoine des équipements d'accueil. Une démarche Haute Qualité Environnementale peut le compléter, en définissant les critères d'obtention des aides majorées lorsque celles-ci sont possibles.

Pour favoriser le développement d'un tourisme de nature de qualité, le Parc encourage la création d'hébergements de type Hôtels au Naturel et poursuit la démarche de labellisation Panda.

Dans ce cadre, les opérations de remise de malles pédagogiques et de mise en place de circuits d'interprétation sont reconduites. Une information régulière continue d'être diffusée auprès des propriétaires lors de réunions annuelles.

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Amélioration de la qualité de l'offre
 - o Démarche Qualité
- Création d'une offre touristique spécifique
 - o Création de produits et d'activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine

- *Préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants*
 - o *Favoriser leur participation et informer sur les activités et événements*
- *Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique*
 - o *Respect des capacités d'accueil*
 - o *Mise en valeur du patrimoine*
 - o *Préservation des ressources naturelles*
 - o *Contribution du tourisme à l'entretien du patrimoine*
- *Développement économique et social*
 - o *Soutien à l'économie locale*
 - o *Développement de nouvelles formes d'emploi*

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : taux de satisfaction à partir des structures d'accueil du Parc et des relais d'information (par l'intermédiaire de questionnaires).

Typologie de la fréquentation touristique, origine géographique, âge, mobilité (notamment à partir du même questionnaire).

Nombre de structures touristiques bénéficiant d'un label / gage de qualité (dont le label Tourisme et Handicap).

Nombre de structures engagées dans une démarche qualité (ou éventuellement un système permettant d'évaluer le taux de satisfaction du client (questionnaire...)).

Nombre d'activités et aménagements spécifiques proposés aux personnes handicapées (répartition géographique).

Nombre d'opérations visant à l'accompagnement de porteurs de projets dans la création d'hébergements.

Nombre de brochures en langues étrangères (GB...). Nombre d'animations à destination des publics jeunes.

Nombre de participations aux salons à destination d'un public européen (par rapport aux salons existants).

Objectif : évaluer le taux de satisfaction des visiteurs et l'évolution du niveau de qualité de l'accueil. L'ensemble des nouveaux équipements du Parc doit être accessibles aux personnes handicapées.

Mesure 33 : organiser et valoriser les activités de pleine nature sur le territoire

<i>Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :</i>	31	32	34	35
---	----	----	----	----

33.1 structurer un réseau rationnel et fonctionnel

Valoriser les activités de pleine nature reste un engagement fort du Parc, car ce volet d'intervention dépasse largement le simple cadre des activités touristiques : en effet, il constitue un préalable de rupture avec des habitudes de transports motorisés, en invitant à renouer avec des modes de déplacements naturels, tels que la marche, le vélo, le cheval... Le but premier est, bien entendu, d'augmenter de façon significative la pratique de la randonnée sous toutes ses formes, par l'offre d'itinéraires de qualité et également l'édition de topoguides d'accompagnement. Dans le cadre de la création d'itinéraires et afin de proposer au public randonneur un réseau rationnel et fonctionnel, les Collectivités s'engagent à :

- s'appuyer sur un cahier des charges défini par le Parc et ses partenaires (ONF, associations œuvrant sur son territoire...); ce cahier des charges comporte des critères de sélection de circuits pour atteindre un niveau de qualité de l'offre en randonnée et décline une charte de balisage et de signalétique propre au Parc, sur la base de la Charte officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ;
- participer à l'entretien des dispositifs de balisage et de signalétique mis en place dans le cadre d'une démarche globale dont le Parc est le coordinateur ;
- assurer l'entretien des chemins retenus dans le réseau de qualité de sorte à rendre praticable tout au long de l'année les circuits qui font l'objet d'une promotion élargie.

La loi sur le sport n°84-610 modifiée le 6 juillet 2000 établit le principe d'une compétence départementale en matière de gestion et de développement des sports de nature avec la création de commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et l'élaboration de plans des espaces, sites et itinéraires de pleines natures (PDESI). De ce fait, les Conseils Généraux s'engagent à intégrer le Parc à la structuration des activités de pleine nature sur son territoire, en concertation avec les Comités Régionaux du Tourisme, les Comités Départementaux du Tourisme, les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives et autres partenaires touristiques,

Les itinéraires existants sont normalisés et les nouvelles créations de circuits doivent s'inscrire dans le même schéma d'organisation défini par avance, afin d'harmoniser les actions des organismes qui interviennent dans ce domaine. En particulier, dans un souci de cohérence globale des circuits, des liaisons sont proposées pour combler les principaux hiatus identifiés et permettre une continuité de la randonnée à l'échelle de l'Ouest de la France.

Les efforts liés à la construction et au renforcement des réseaux de randonnées pédestre, équestre, VTT et attelage sont poursuivis, en accompagnement des Collectivités ou partenaires en ayant la maîtrise d'ouvrage. Autant que faire se peut, leur structuration s'appuie de préférence sur le cadre naturel, tout en évitant les secteurs patrimoniaux jugés fragiles. À partir des études réalisées, la mise en œuvre des circuits vélo-routes est soutenue en s'appuyant prioritairement sur les schémas régionaux. L'organisation de l'activité canoë-kayak se fait à partir des bases de pleine nature du Parc et des parcours aménagés sont proposés. Le loisir pêche est promu essentiellement au travers de la mise en place de parcours spécifiques sur les cours d'eau de qualité. Le Parc contribue enfin à la valorisation des principaux sites d'escalade.

La valorisation des anciennes voies ferrées par reconversion en itinéraires de découverte est également analysée. En effet, le réseau existant sur le territoire du Parc est conséquent et permet d'envisager un projet ambitieux construit sur un autre type de découverte, celle des paysages : Alençon/Pré-en-Pail/Domfront ; Mamers/Saint-Rémy-du-Val ; Fresnay-sur-Sarthe/Sillé-le-Guillaume ; la gare du Châtellier et la voie du fer avec son patrimoine minier remarquable.

33.2 Gérer durablement des itinéraires de qualité

Pour pérenniser le réseau d'activités de pleine nature, une réflexion est entamée concernant la gestion durable des équipements et des circuits concernés. Elle est conduite avec les Conseils Généraux, les Pays, les Communautés de Communes et les associations du territoire pour envisager les modalités d'entretien collectif et concerté des itinéraires, des balisages et des équipements.

Dans ce cadre, les Collectivités adhérentes encouragent les dispositifs permettant l'aide au premier emploi, la mobilisation des personnes en difficulté (associations d'insertion...), encadrés, par exemple, par des chefs d'équipe formés pour intervenir sur l'espace rural. Cette stratégie permet à la fois de lier entretien du patrimoine et insertion sociale, de veiller à la préservation des chemins ruraux et de participer à leur échelle à la collecte de rémanents pouvant alimenter la filière bois déchiqueté.

Pour veiller à la qualité du dispositif proposé, l'équipe technique du Parc assure annuellement un état des lieux du réseau sur son territoire pour en informer les partenaires concernés. Sur la base de ce constat présenté par le Parc et dans un souci de qualité de l'offre touristique, les Collectivités concernées assurent l'entretien nécessaire des itinéraires de qualité proposés au public.

33.3 Les bases de pleine nature de Torchamp, Moulins-le-Carbonnel et les autres bases du territoire du Parc

Pour permettre la pratique d'activités sportives spécifiques et la qualité des séjours proposés, l'accueil sur les bases de pleine nature est redéfini, notamment en terme de capacité et de conformité.

La base de pleine nature de Moulins-le-Carbonnel (cf. mesure 32.3), propriété du Parc, est gérée en haute saison par quatre animateurs sportifs. Son fonctionnement satisfaisant et sa situation « stratégique », -en bord de Sarthe sur le site emblématique du pont de Saint-Céneri-le-Gérei, l'un des « plus beaux villages de France »-, incitent le Parc à redéfinir dans un projet plus global et plus intégré

(cf. mesure 35) les missions originelles fixées à cette structure (canoë-kayak, VTT...) dont la conformité actuelle implique, de surcroît, la révision des capacités d'accueil.

Outre la base de Moulins, Normandie-Maine est également propriétaire du centre de pleine nature de Torchamp (canoë-kayak, VTT...) et membre du syndicat mixte spécifique qui assure sa gestion. Un élargissement des orientations (sensibilisation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté...) et une coopération sont proposés pour cette structure proche de la Maison de la Pomme et de la Poire (Domfrontais).

Le Parc assure la promotion de ces structures, ainsi que celle d'autres bases du territoire répondant à des objectifs similaires, telles qu'Ambrières-les-Vallées et Sillé-le-Guillaume.

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Amélioration de la qualité de l'offre
 - o Démarche Qualité
- Création d'une offre touristique spécifique
 - o Création de produits et d'activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine
- Préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants
 - o Favoriser leur participation et informer sur les activités et événements
- Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique
 - o Respect des capacités d'accueil
 - o Mise en valeur du patrimoine
 - o Préservation des ressources naturelles
 - o Contribution du tourisme à l'entretien du patrimoine
- Développement économique et social
 - o Soutien à l'économie locale
 - o Développement de nouvelles formes d'emploi

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre total d'itinéraires de randonnée pédestre, cycliste, équestre et d'attelage, taux de fonctionnalité et répartition géographique, évolution.

Nombre de topo-guides et documents relatifs aux activités de pleine nature (randonnée, parcours canoë-kayak, escalade...) édités et vendus, évolution pluriannuelle.

Nombre de km de circuits créés et balisés selon la démarche qualité précitée.

Evolution de la capacité d'accueil, de la conformité des bases de pleine nature de l'ensemble du territoire, nombre de personnel et de personnes accueillies, situation financière et évolution.

Objectif : suivre l'évolution et évaluer la fonctionnalité, la qualité et la répartition géographique des itinéraires mis en place sur le territoire.

Evaluer le fonctionnement et la fonctionnalité des bases de pleine nature du territoire.

Une organisation des activités de pleine nature opérationnelle à 100%.

Mesure 34 : accompagner les activités de pleine nature dans une gestion raisonnée

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	32	33
--	----	----

Si l'organisation et la valorisation des activités de pleine nature (cf. mesure 33) reste un objectif fondamental du Parc, ce dernier veille néanmoins, sous l'égide des Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), à ce qu'il s'accomplisse dans les limites d'un développement raisonnable.

Dans le cadre de projets d'exploitation touristique intensifs, le Parc étudie le contexte local et peut émettre un avis ; la structure avise même les Collectivités concernées sur l'impact négatif que peuvent avoir certaines de ces réalisations en termes de développement durable du territoire.

Pour toutes les disciplines de pleine nature, des codes de bonne conduite sont élaborés, notamment par les Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) où sont représentées pleinement le mouvement sportif et les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports. A la

demande de ses partenaires, le Parc s'associe à la démarche et diffuse ces documents auprès des pratiquants dans les Bases et les Relais d'Information.

Certaines pratiques, notamment l'escalade, peuvent être réglementées par l'intermédiaire de conventions annuelles d'activité, lorsque la valeur patrimoniale des sites utilisés est dûment attestée.

Du point de vue des activités halieutique et cynégétique, l'existence du Parc ne modifie en rien la réglementation relative à leur exercice.

Dans l'esprit des PDPG et PDPL, en partenariat avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique et en lien avec les associations locales, le Parc soutient les actions en faveur d'une gestion des populations naturelles (cf. mesure 12). Il assure la promotion d'un loisir pêche aux objectifs de prélèvement raisonnable : dans ce sens, des animations pédagogiques peuvent être organisées au profit des plus jeunes (écoles de pêche) et la création de parcours sportifs spécifiques être envisagée avec les Fédérations (cf. mesure 33).

Pour la chasse, très présente sur le territoire du Parc du fait de l'importance de l'environnement bocager et forestier, une réflexion est conduite, en relation avec les partenaires concernés, également dans un souci de gestion durable des espèces sauvages. Dans les secteurs les plus fréquentés par les visiteurs, le Parc contribue à la définition de règles de sécurité avec les propriétaires et les gestionnaires. L'Office National de la Chasse, les Fédérations de chasseurs et les associations qu'elles regroupent sont aussi associés aux opérations visant à densifier le maillage bocager (cf. mesure 20) ; dans ce cadre, la complémentarité de la mise en place de jachères agricoles à des fins de préservation de la faune sauvage peut être étudiée.

En collaboration avec le Rallye la Passée, le Parc participe à la Fête de la Chasse et de la Pêche à Carrouges : la collaboration à cette manifestation rassemblant une très large audience est l'occasion de sensibiliser le public à la nécessité de gérer et d'entretenir les milieux à des fins de conservation durable des espèces qu'ils abritent.

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique
 - o Respect des capacités d'accueil
 - o Mise en valeur du patrimoine
 - o Préservation des ressources naturelles
 - o Contribution du tourisme à l'entretien du patrimoine

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'opérations accompagnées permettant l'évolution des « bonnes pratiques ».

Nombre et taille des populations indicatrices, nombre de contextes piscicoles conformes.

Nombre et type de conventions de partenariat et coût des opérations.

Objectifs : tenter d'estimer l'implication du Parc dans le domaine de l'évolution des « bonnes pratiques ».

Suivre l'état de conservation des populations naturelles.

Mesure 35 : s'appuyer sur des lieux d'accueil majeurs pour renforcer leur développement

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	30	31
--	----	----

Pour mieux faire connaître son territoire et ses patrimoines naturel et culturel, le Parc renforce ses actions sur 3 sites répartis de façon équitable dans l'espace (cf. plan de Parc) et sur son réseau de relais d'information. En effet, l'évolution historique du Parc étalée sur plus de 30 ans l'a amené, par le biais de différentes opportunités, à multiplier des satellites, jusqu'au nombre de 6. Cette dispersion, en terme de fonctionnement, ainsi que le déclin relatif de certaines structures, amène à recentrer l'activité : les pôles majeurs sont consolidés par un redéploiement des moyens.

35.1 Le projet multi-sites de Carrouges (Orne) et la Maison du Parc

Siège du Syndicat mixte, lieu d'information et théâtre d'animations et de formations, la Maison du Parc assume donc trois fonctions qui en font, pour les douze années à venir, le principal équipement du Parc.

La qualité des lieux a permis de concevoir autour de cette structure un projet « multi-sites » - bourg de Carrouges, Maison du Parc, Château - qui définit une nouvelle ambition pour ce lieu. Central par rapport au territoire, son nouvel espace muséographique a pour vocation de révéler au public les missions du Parc naturel régional, les richesses patrimoniales du territoire et la localisation et la nature des différents sites de visite de Normandie-Maine. C'est également un lieu de promotion et de vente contribuant à la connaissance du patrimoine (produits locaux, ouvrages...). Les nouvelles infrastructures permettent, notamment en relation avec le centre de ressources, d'asseoir à Carrouges un programme d'éducation à l'environnement étoffé.

35.2 Le projet multi-sites du Passais et la Maison de la Pomme et de la Poire de Barenton (Manche)

Située à l'ouest du territoire, au cœur d'une zone bocagère riche en vergers haute-tige, cette maison à thème est à la fois un musée des traditions et des techniques arboricoles, classé « musée de France », un centre pomologique et son laboratoire de suivi des filières de production (AOC Poiré et Calvados Domfront), un lieu de promotion des produits cidricoles dérivés, encadré par plusieurs vergers conservatoires participant à la sauvegarde de nombreuses variétés de pommes et de poires.

Les missions de la Maison de la Pomme et de la Poire et son fonctionnement sont développés, dans la ligne scientifique et conservatoire qui a justifié son classement. Un projet scientifique de conservation et de mise en espace est proposé dans ce sens, conduisant également à un renforcement des animations et à l'élargissement de la thématique. Les vergers y sont présentés, d'une part, au travers de leur environnement direct, le bocage, pour sensibiliser à sa préservation et permettre d'étendre le champ des animations à de nouveaux domaines : initiation à l'environnement, éco-citoyenneté, énergies renouvelables... ; d'autre part, dans un contexte national, pour mieux faire ressortir l'originalité du verger à poiriers haute-tige du Domfrontais. Une connexion à d'autres musées de France développant des thématiques voisines est recherchée (musée de l'eau de vie dans l'Est de la France...).

Ensemble architectural et paysager caractéristique du secteur des vergers de Poiriers haute-tige, le site de la Guérousière, propriété du Parc, sert de relais à la Maison de la Pomme et de la Poire. Situé également à proximité, le personnel du centre de pleine nature de Torchamp intervient pour permettre la mise en place d'animations mixtes sportives et environnementales. Enfin la thématique des productions cidricoles s'étend à la notion de goût (cf. mesure 42), qui transparaît dans des animations spécifiques autour de la découverte des sens, des saveurs (dégustations...).

35.3 Le projet multi-sites des Alpes mancelles et la base de Moulins-le-Carbonnel (Sarthe)

En Pays de la Loire et à l'est du territoire, la base de pleine nature de Moulins-le-Carbonnel, propriété du Parc (cf. mesure 33.3), est assise en bord de Sarthe. De l'autre côté du pont mais en Région Basse-Normandie cette fois, la Commune limitrophe nourrit un projet de valorisation de « l'école des peintres de Saint-Céneri-le-Gérei » : il s'agit de réhabiliter l'auberge des « sœurs Moisy », pour laquelle le Parc dispose d'un bail emphytéotique de 50 ans. La proximité de deux autres équipements complémentaires renforce encore les potentialités d'accueil et d'animation : le moulin de Trotté, gîte de groupe géré par la Commune de Saint-Pierre-des-Nids ; le site du Gasseau à Saint-Léonard-des-Bois, remarquable espace naturel, culturel et sportif mis en valeur par la Communauté de Communes des Alpes mancelles. L'ensemble offre aujourd'hui l'opportunité d'un multiple partenariat pour la valorisation globale d'une remarquable région touristique pittoresque située quelques kilomètres au sud de l'agglomération alençonnaise.

Néanmoins, les Alpes mancelles partagent la difficulté administrative d'être situées en limite de Départements et de Régions, ce qui complique toute possibilité de développement concerté. Le rapprochement des porteurs de projets de son territoire étant l'une de ses compétences majeures, le Parc entend mener cette mission fédérative sur ces confins de « marches historiques » où les partenariats sont à développer entre les Pays de Haute Sarthe, de la Haute Mayenne et d'Alençon qui se rejoignent à Saint-Céneri-le-Gérei, entre les deux régions et trois départements, la Mayenne, la Sarthe et l'Orne.

Du point de vue fonctionnel, la réflexion vise à mettre en place un projet « multi-sites », dans le but de réduire les coûts et d'optimiser l'animation globale en réduisant les concurrences. Une étude de faisabilité en cours doit permettre de définir plus précisément la nature du dispositif et, entre autres, ses implications sur les propriétés directes du Parc.

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Amélioration de la qualité de l'offre
 - o Démarche Qualité
- Création d'une offre touristique spécifique
 - o Création de produits et d'activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine
- Sensibilisation du public
 - o Éducation et interprétation
- Formation des acteurs
 - o Organisation de formation, séminaires sur le thème du développement durable
- Maîtrise de la fréquentation touristique
 - o Connaissance des flux des visiteurs

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'actions menées collectivement et nombre de conventions partenariales.

Nombre de visiteurs accueillis sur les 3 multi-sites et progression annuelle.

Nombre d'animations proposées et progression sur chaque site.

Objectifs : suivre la fréquentation et estimer l'importance et le rôle des 3 multi-sites dans la diffusion de l'information et des valeurs Parc sur l'ensemble du territoire.

Fédérer les acteurs dans la construction de projets multi-sites.

Multiplier la fréquentation de la Maison du Parc par 3 : 30 000 visiteurs.

Multiplier la fréquentation de la Maison de la Pomme et de la Poire par 10 : 20 000 visiteurs.

Multiplier la fréquentation de la base de Moulins-le-Carbonnel par 5 : 10 000 visiteurs.

3 Axe 3. Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire

3.1 Orientation 6. Encourager les alternatives à l'intensification et au sur-développement

Mesure 36 : réduire les nuisances par la réglementation des circulations motorisées et de la publicité

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	33	34
--	----	----

36.1 Organiser la circulation des véhicules motorisés

L'article L. 392-1 du code de l'environnement relatif aux conditions de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels souligne l'interdiction de circulation des véhicules à moteur en dehors des voies classées du domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes, des chemins ruraux et voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Les véhicules motorisés ne peuvent donc circuler que sur les voies et chemins ouverts à la circulation publique suffisamment larges et carrossables pour être empruntés par des véhicules de tourisme.

Dans le respect des objectifs de développement durable et afin de participer à la préservation des espaces naturels, le Parc, en collaboration avec les acteurs concernés, les services des Départements et toutes les associations de pratiquants, s'engage à encadrer la circulation des véhicules à moteurs sur son territoire.

Dans cet objectif, le Parc définit un plan de circulation pour chaque Commune selon la méthodologie suivante :

- réalisation d'un état des lieux en collaboration avec les Communes ; identification et cartographie des chemins ouverts et fermés à la circulation publique ;
- cartographie par saison et par zone des secteurs environnementaux sensibles ;
- cartographie des lieux touristiques et des lieux de pratique des activités de pleine nature sur le territoire.

En vertu des articles L. 2213-4 et L. 2215-5 du code général des Collectivités territoriales, les maires peuvent réglementer ou interdire la circulation de toutes ou certaines catégories de véhicules, sur certaines voies ou secteurs pour des motifs environnementaux.

Suite au diagnostic réalisé et vu les articles précités, les Communes s'engagent à prendre des arrêtés motivés interdisant la circulation des véhicules motorisés sur les sites sensibles, prioritairement déterminés selon le plan du Parc (paysages identitaires et corridors naturels et paysagers), lorsque ces véhicules peuvent provoquer des dommages aux milieux naturels, à la faune et à la flore (dérangement, modification du comportement...) ou lorsqu'ils sont considérés comme dangereux pour les autres usagers. Dans ce dernier cas, les maires s'engagent à prendre des arrêtés motivés lorsque la circulation des véhicules à moteur présentent un risque pour la sécurité des randonneurs

(notamment sur les secteurs proches des grands massifs forestiers : Sillé - Alpes mancelles, Perseigne, Ecouves, Andaines où de nombreux circuits de randonnée ont été développés).

Enfin, les arrêtés municipaux doivent être pris de manière cohérente entre les Communes limitrophes concernées par le même type de nuisances relatives à la circulation des véhicules à moteur.

Le Parc peut également participer à la concertation entre l'ONF et les Collectivités concernées relative à la rationalisation du réseau de routes forestières ouvertes à la circulation en forêt domaniale.

Le Parc s'engage à sensibiliser les habitants et les usagers notamment grâce à la diffusion d'un code de bonnes pratiques pour les sports motorisés, établi en concertation et distribué via les partenaires, les Associations et les Communes.

36.2 Réglementer la publicité

L'article L581-8 du Code de l'Environnement stipule que la publicité à l'intérieur des agglomérations est interdite dans les Parcs naturels régionaux et qu'il ne peut être dérogé à cette interdiction que par l'institution de zones de publicité restreinte. C'est pourquoi un conseil est apporté aux Communes dans le domaine de l'affichage et le Parc conforte les maires dans leurs décisions d'application de la réglementation en matière de signalétique publicitaire. En concertation avec les services de l'Etat et des Départements, un suivi des voiries est effectué pour réduire, voire supprimer l'affichage sauvage.

En matière de signalétique sur les chemins et circuits de randonnée et en vertu du principe de normalisation présenté dans la sous-mesure 33.1, le Parc veille à l'homogénéisation du balisage.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'opérations accompagnées.

Nombre de Collectivités partenaires du plan de circulation et évolution.

Nombre de Communes appliquant l'interdiction pour les véhicules motorisés de circuler sur les espaces naturels et évolution.

Nombre de Communes appliquant la réglementation relative à la signalétique publicitaire et évolution

Objectifs : évaluer l'évolution des tendances en matière de réglementation des véhicules motorisés sur les espaces naturels et de réglementation de la publicité sur le territoire classé Parc naturel régional.

Signaler la totalité des chemins et routes fermés à la circulation sur les secteurs de « paysages identitaires » et de « corridors naturels et paysagers ».

Faire appliquer la réglementation en matière de publicité sur le territoire Parc.

Mesure 37 : encourager la diversification fermière

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	16	17	42
--	----	----	----

Les actions du Parc portent sur des productions orientées vers la qualité et le respect des conditions environnementales ; elles soutiennent les projets de diversification. En effet cette approche répond en partie aux enjeux actuels de l'agriculture, dans un contexte de développement durable et de concurrence européenne.

Les opérations proposées sur des sujets mobilisateurs de moyens (filières cidricole, bovine...) méritent une conduite partenariale, dans un cadre régional et/ou inter-Parcs. A cet égard, deux éléments peuvent utilement compléter les dispositifs proposés : le soutien privilégié aux petites et moyennes structures encore viables (vivier des installations après 2012) et l'aide à l'installation-reprise par des jeunes en agriculture (avec un partenariat possible avec la Région, via le nouveau dispositif d'aides financières).

La mobilisation de la profession est également capitale dans ce domaine complexe où des échecs ont déjà été constatés : de ce fait, le Parc s'attache la collaboration des organismes consulaires, notamment par la signature de conventions avec les Chambres d'agriculture...

37.1 Soutenir la filière cidricole

En complément de la mise en valeur des vergers haute tige, le Parc poursuit son appui à la production cidricole, en lien avec les syndicats de producteurs, SYNAGRO dans l'Orne, les Chambres d'Agriculture, l'IRQUA Normandie et l'ARDEC. En effet, elle constitue un exemple de production à la fois respectueuse de l'environnement et dynamisante pour l'économie locale, au travers de la plus-value commerciale qu'elle génère.

L'amélioration de la qualité des produits, le Poiré Domfront AOC en tête, est poursuivie grâce au maintien du laboratoire de la Maison de la Pomme et de la Poire et de l'emploi du technicien cidricole effectuant le suivi des cuves en lien avec l'INAO. Néanmoins, la totalité de la prise en charge de ce poste, cofinancé à l'heure actuelle par le Parc, doit être envisagé, sur le temps de la charte, par le syndicat de producteurs du Poiré Domfront.

Le Parc assiste les producteurs dans leur effort pour développer la production de Poiré et permettre sa diffusion au niveau national, voire international (cf. mesure 42.1). Il apporte notamment une aide financière aux exploitations effectuant des investissements pour augmenter leur potentiel de production et s'attache à favoriser une plus juste valorisation des poires destinées à la transformation.

37.2 Développer la filière avicole

Le programme de sauvegarde et de valorisation des races avicoles anciennes entamé à la fin des années 90 est poursuivi. Le Parc veille à la pérennité de la conservation des neuf races de poules originaires de Normandie et du Maine, prise en charge par le Lycée agricole de Sées depuis 2003 (cf. mesure 17).

En parallèle, une production expérimentale de poulet de chair de haute qualité, à partir de la race Le Merlerault, est poursuivie. Le Parc collabore avec le Lycée agricole à la structuration de la filière, avec l'objectif de lui donner autonomie et valeur, via une marque Parc. Il accompagne notamment les producteurs et les structures d'abattage et de transformation dans leurs investissements matériels et dans le suivi technique de la production.

37.3 Soutenir la valorisation des prairies extensives

Une fois menées les études permettant de mieux connaître les espaces agro-pastoraux de son territoire (cf. mesure 10), le Parc s'attache à assurer leur valorisation. Dans un contexte agricole en mutation, la prairie constitue une des richesses régionales reconnues et mérite toute l'attention des partenaires agricoles.

L'implication du Parc se traduit dans deux domaines somme toute assez complémentaires :

- un protocole expérimental est mené, en partenariat avec l'INRA, l'université, les Chambres d'agriculture..., pour connaître la nature du rapport entre la biodiversité spécifique, le type de milieu pâturé et la valeur gustative des viandes. L'expérience est conduite exclusivement sur des prairies très extensives (**bocages de pente**, cf. plan de Parc) dont la flore diversifiée peut avoir une incidence (à définir) sur la richesse spécifique des viandes produites : plus particulièrement, les pâtures acidiphiles en forte pente et les fonds humides oligotrophes servent de préalable à cette recherche. Elle débouche, en cas de réussite, sur la création de filières spécifiques valorisant ces prairies naturelles.
- dans la continuité de l'analyse des caractéristiques organoleptiques des produits issus de prairies très extensives, susceptibles de ne concerner qu'un faible nombre d'agriculteurs, le protocole est étendu, de façon plus globale, aux systèmes tout à l'herbe. Le soutien direct apporté aux producteurs s'organise, notamment en partenariat avec les Organisations

Agricoles concernées, tant sur la maîtrise de la qualité du produit que sur sa valorisation, par une certification ou une labellisation de type : « bœuf normand » ou autre.

L'expérimentation menée sur ces zones herbagères spécifiques du Parc débouche donc sur la mise en œuvre potentielle de mesures opérationnelles de gestion de ces espaces soumis par ailleurs aux problématiques de la déprise et de la friche. Ces mesures peuvent être soit :

- incitatives, telles les MAE ou, en application du nouveau Règlement de Développement Rural, à travers la rémunération d'une prestation de service par des agriculteurs ayant répondu à un appel d'offre ;
- de « distinction », telles les marques Parc.

37.4 Accompagner la création de jardins potagers

Suite à l'inventaire des légumes anciens et à l'organisation d'un réseau de connaissance des graines et des végétaux traditionnels (cf. mesure 17), le Parc accompagne, en périphérie urbaine des villes portes du Parc, la création de jardins spécifiques dont certains peuvent être gérés dans un cadre associatif : jardins ouvriers, jardins d'insertion, jardins de cocagne ; d'autres, exemplaires comme celui du Gasseau (Saint-Léonard-des-Bois, Alpes mancelles) servent de modèle et bénéficient d'opérations ciblées de communication.

37.5 Rester ouvert à d'autres filières

Face à une conjoncture agricole mouvante et devant l'évolution rapide des techniques de faire-valoir et des besoins des consommateurs, le Parc souhaite pouvoir s'adapter aux divers changements qui risquent d'intervenir dans les dix années à venir. Pour rester réactif et pouvoir répondre aux diverses opportunités offertes par son territoire, le Parc peut s'impliquer, dans un second temps, dans l'accompagnement d'autres productions qui, de nos jours, restent à définir précisément.

Dans ce cadre, le cas original des secteurs méridionaux et orientaux de bas-pays, où les labours et la culture dominant, mérite par exemple d'être mentionné. Quelques expérimentations ponctuelles peuvent être envisagées en préalable à d'éventuelles propositions de diversification et de technologies alternatives : travail amont sur les productions de chanvre, de lin, de seigle ou de sarrasin avec réduction des intrants ; analyse des dosages de produits phytosanitaires et de la réactivité des plantes adventices des moissons (messicoles).

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de bouteilles agréées AOC sur la production totale et progression annuelle.

Nombre d'exploitations augmentant leur potentiel de production.

Production de la Le Merlerault (tonnage ou nombre) et évolution annuelle.

Nombre d'exploitants concernés par la production de viande bovine « prairies extensives » ou « tout à l'herbe » et existence ou non d'un label. Coût et partenariats mobilisés dans le cadre de l'expérimentation.

Objectifs : suivre la production annuelle de Poiré et les quantités vendues. Idem pour la Le Merlerault.

Evaluer les potentialités offertes par la filière « prairies extensives ».

Chaque année, dépasser les 85 % d'agrément AOC sur la production totale de Poiré.

En 2020, avoir atteint les 25 000 pièces par an en production de la Le Merlerault.

Mesure 38 : aider à la restauration du petit patrimoine et du bâti de caractère

Transversalité. Mesure complémentaire de cet article :

22

Du point de vue global de l'intégration paysagère, la réhabilitation du petit patrimoine et du bâti de caractère doit répondre aux dispositions générales de la mesure 22 pour lesquelles le Parc s'engage à conseiller aussi bien les Collectivités que les propriétaires privés.

Sur le plan particulier de chaque intervention, le programme proposé pour les douze années à venir s'inscrit dans deux cadres différenciés : d'une part, la réhabilitation du petit patrimoine vernaculaire ; d'autre part, celle du bâti de caractère. Tout accompagnement sera conditionné par l'existence d'un document d'urbanisme sur le territoire de la Collectivité concernée.

Sur la base de l'inventaire du petit patrimoine vernaculaire et bâti du territoire du Parc, mené par les services régionaux de l'inventaire et conforté par les études engagées par le Syndicat mixte (cf. mesure 11), le Parc participe, avec les Régions, les Départements et les Pays, à la réhabilitation et la valorisation d'un patrimoine rural d'exception : monuments mégalithiques, vieux puits, lavoirs, fontaines, murets de pierres sèches, barrières rurales typiques... A la demande des Collectivités concernées, qu'il s'agisse de patrimoine public ou privé, et en fonction d'une hiérarchisation des projets opérée chaque année par la commission « aménagement du territoire » du Syndicat mixte, une bonification Parc est allouée aux actions retenues, dans la mesure où un système d'aides majorées est proposé par les partenaires du Parc (Régions, Départements, Pays...) sur le secteur concerné.

Pour la restauration du bâti de caractère, le Parc accompagne Collectivités et particuliers dans la mesure de ses possibilités, c'est-à-dire essentiellement par des opérations de conseil. Néanmoins, certains projets, au caractère d'exception relevé par la commission aménagement du Parc, peuvent également élargir au système d'aides majorées et bénéficier de ce fait d'un accompagnement financier, notamment au titre des CTU bonifiés mis en place par la Région des Pays de la Loire.

Ne disposant pas en propre d'un architecte, le volet conseil du Parc est traité sur son territoire par l'intermédiaire des 4 Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Dans le cadre de conventions partenariales renouvelées et révisées chaque année à l'analyse des bilans d'activité, les C.A.U.E. de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Manche organisent des permanences échelonnées sur l'année et tenues en mairies et Directions Départementales de l'Equipement.

Ce conseil sensibilise à l'utilisation des matériaux locaux, à l'intégration paysagère comme au respect des traditions architecturales (cf. mesures 19 et 22). Il incite les propriétaires à s'engager dans une démarche respectueuse de l'environnement et du développement durable.

En lien avec les actions de sensibilisation qui sont menées en faveur de la préservation des ressources naturelles (utilisation des énergies renouvelables, système de récupération d'eau, de traitement des déchets...), la démarche de mise en valeur de la qualité environnementale est diffusée sur le territoire par le biais d'animations ou de publications spécifiques.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'opérations accompagnées et coût global d'investissement.

Nombre du « petit patrimoine » réhabilité sur l'ensemble du patrimoine évalué.

Nombre de bâtiments restaurés sur la base d'un cahier des charges défini par le Parc.

Objectifs : évaluer l'évolution de la sauvegarde du petit patrimoine vernaculaire.

Inciter à une restauration de qualité du patrimoine architectural.

Progression du nombre d'opérations de conseil de 10 % chaque année.

3.2 Orientation 7. Favoriser les activités identitaires du territoire

Mesure 39 : encourager les initiatives de gestion conservatoire, soutenir les projets des associations savantes et naturalistes

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	6	13	24	25	30
--	---	----	----	----	----

Dans la lignée des mesures 6, 13, 24, 30 visant à identifier, gérer et transmettre le patrimoine naturel, le Parc soutient financièrement et techniquement, autant que faire se peut, les initiatives des associations naturalistes, structures conservatoires et des sociétés savantes oeuvrant sur son territoire : il peut s'agir d'études et de protocoles expérimentaux menés en propre par ces organismes ; de gestion d'espaces naturels à caractère patrimonial ; de projets partagés avec le PNR Normandie-Maine...

Cet accompagnement de la dynamique conservatoire doit permettre, entre autres, l'émergence ou la stabilisation de nouvelles filières professionnelles consacrées à la connaissance et à la gestion de la biodiversité régionale : soutien aux actions de professionnalisation engagées par les Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement, par les Conservatoires d'Espaces Naturels, par les associations et entreprises d'insertion oeuvrant à l'entretien des milieux naturels...

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'opérations accompagnées et coût global d'investissement.
Nombre d'emplois aidés dans le cadre de l'activité annuelle du Parc.

Objectifs : favoriser l'implication naturaliste sur le territoire et évaluer l'impact du Parc sur le développement de la filière professionnelle environnementale.

Mesure 40 : s'appuyer sur le patrimoine culturel pour soutenir l'activité socio-économique

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	30	31	43
--	----	----	----

40.1 Accompagner les projets identitaires

Forte traduction de la « personnalité » du Parc, le thème des « marches historiques » (cf. mesure 31.2) est choisi comme pivot de l'identité culturelle de Normandie-Maine : sa déclinaison dérive naturellement sur les notions de frontière, de limite, d'intégration et d'exclusion, de réalité et de représentation de la réalité, de classicisme et de modernisme... que le Parc développe comme fil conducteur de son action culturelle. Elle sous-tend des projets variés mais toujours profondément liés au territoire qui les a vu ou les verra naître (cf. mesure 41).

À ce titre et pour exemple, deux thématiques favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine continuent à être particulièrement encouragées par le Parc.

Pour la première, il s'agit des contes et des légendes, s'inscrivant à la frontière entre imaginaire et réalité. Leur naissance a fortement été inspirée par la topographie mouvementée et le caractère insolite et sauvage des « grands sites naturels ». Le premier « romancier » français, Chrétien de Troyes, accueilli à la cour de Domfront au XII^e siècle, y a trouvé les éléments de paysage spectaculaires où évolue son « Chevalier à la charrette » dont la vie est calquée sur celle d'un saint local au nom signifiant « le Lancier du Lac » : St-Fraimbault-de-Lassay. Cette **légende arthurienne**, portée à un niveau patrimonial national (cf. mesure 14) et sous-tendue par les sites des « monts et des marches », permet d'appréhender toute l'originalité du territoire et en particulier des **paysages identitaires** (cf. plan de Parc). Elle est soutenue au travers de publications, d'animations en lien avec le circuit « Lancelot-du-Lac » passant, entre autres, par le Châtellier, la forêt d'Andaines, Domfront, St-Fraimbault-de-Lassay, Lassay-les-Châteaux, l'Abbaye Blanche de Mortain et, bien entendu, la Fosse Arthur...

Par ses décors naturels pittoresques, le territoire du Parc a également attiré de nombreux peintres : ils se sont attachés à retranscrire sur la toile le réalisme des paysages ou l'impression des ambiances et des lumières fugaces de Normandie-Maine.

Le Parc valorise cette production picturale émanant directement de l'identité du territoire et, en particulier, s'attache à la promotion de « **l'école de Saint-Céneri** » (cf. plan de Parc). Par exemple, en partenariat avec la commune, des travaux de première urgence sont mis en œuvre dans l'ancienne auberge des Sœurs Moisy ayant accueilli des peintres célèbres à la fin du XIX^e et au début du XX^e, afin de conserver leurs œuvres peintes sur les murs. Dans le cas d'une convergence partenariale pour valoriser cet équipement, il peut jouer, à terme, un rôle de plaque tournante pour les ateliers de peinture encore actifs sur Saint-Céneri-le-Gérei.

À partir de ce centre de Saint-Céneri fonctionnant en synergie avec le Gasseau (Saint-Léonard-des-Bois) et la base de Moulins-le-Carbonnel (cf. mesure 35), ce réseau des Alpes Mancelles est élargi à l'ensemble de Normandie-Maine. Le Parc accompagnera, financièrement ou techniquement, les modes de représentation iconographique fortement identitaires du territoire, en particulier l'aquarelle et la photographie naturaliste, par l'organisation d'expositions, de stages estivaux sur le terrain et de publications, en partenariat avec des éditeurs spécialisés. En cas de partenariat solide, la création d'une collection « Normandie-Maine Nature » peut être envisagée.

Ces engagements peuvent être étendus au domaine des traditions et des savoir-faire, de la musique... dès lors que les projets proposés présentent un lien fort avec le territoire et conjuguent la notion de « limite et donc de contact » (cf. mesure 43).

Par exemple, le soutien aux activités de l'association « Savoir-Faire et Découverte » peut être développé car, à l'interface passé / présent, l'association cherche le lien entre les traditions et les savoir-faire d'hier les gestes de demain. Il en va de même de l'association de Dompierre qui œuvre à la valorisation du patrimoine minier, autour de son projet de la « **route du Fer** » (cf. mesure 41.1 et plan de Parc).

L'interprétation du patrimoine est poursuivie à la Maison de la Pomme et de la Poire autour des bocages, des vergers et ce « sans frontière », pour permettre l'utile comparaison...

40.2 Valoriser les sites originaux identitaires

Pour augmenter l'offre de visite et donc favoriser une meilleure répartition du public sur le territoire du Parc, ce dernier s'efforce d'orienter les visiteurs vers d'autres sites, souvent moins sensibles que les hauts lieux de Normandie-Maine (cf. mesure 31).

Se greffant sur les points nodaux que sont les grands sites reconnus, le « tissu » composé par les lieux secondaires est varié : il peut s'agir de milieux naturels aménagés (Espaces Naturels Sensibles des Départements...), de lieux culturels ou cultuels rehaussés par la présence d'un petit monument (chapelle, mégalithe...), de sites d'archéologie industrielle : dans ce dernier cadre, le Parc accompagne tout particulièrement les projets en faveur de la valorisation des patrimoines minier et textile, parties intégrantes de l'histoire de son territoire.

Les Communes sièges, ainsi que leur intercommunalité, en cas de compétence transférée, s'engagent à consulter le Parc avant de développer un projet.

Au-delà du conseil prodigué par son équipe technique, le Parc peut soutenir la mise en valeur de ces endroits originaux lorsque des aides peuvent être sollicitées auprès des partenaires pour la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement (cf. mesure 38). La promotion des sites les plus singuliers fait l'objet d'insertions dans la documentation touristique éditée.

40.3 Des « monts et des marches » pour favoriser l'installation au pays

La qualité de l'environnement naturel et culturel est aujourd'hui un critère significatif retenu pour l'installation dans une région, notamment des professions intermédiaires, des cadres et des professions libérales. Le territoire préservé de Normandie-Maine répond parfaitement à cette exigence moderne et le projet de construire l'identité du Parc sur ce qu'elle a de plus original et de plus porteur a pour objectif même de renforcer significativement son pouvoir d'attraction, ce qui est compris dans l'expression « accueil dirigé de populations nouvelles » (cf. mesure 21.2).

Dépassant le cadre d'une simple promotion touristique, ce véritable projet politique consistant à mettre en place un réseau identitaire sur le territoire offre, à terme, un cadre structurel favorisant l'implantation des entreprises, notamment au travers de la réflexion menée sur l'articulation des filières amont et aval. L'aide à l'installation des Petites et des Très Petites Entreprises (cf. mesure 41) doit s'envisager au travers d'un partenariat et de conventions passées avec tous les organismes de développement économique du territoire du Parc.

Avant même la structuration de ce projet global de développement que le Parc compte conduire avec ses partenaires, la dimension culturelle et touristique du réseau « monts et marches de Normandie-Maine » offre déjà d'intéressantes pistes de confortation ou/et de création d'activités principales ou complémentaires : agences réceptives, éco-guidages, montage d'événementiels (sur le thème de Lancelot...), création d'ateliers (peinture, théâtre...), activités culturelles et sportives, accueil spécialisé...

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- Amélioration de la qualité de l'offre
 - o Démarche Qualité
- Création d'une offre touristique spécifique
 - o Création de produits et d'activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine
- Préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants
 - o Favoriser leur participation et informer sur les activités et événements
- Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique
 - o Respect des capacités d'accueil
 - o Mise en valeur du patrimoine
 - o Préservation des ressources naturelles
 - o Contribution du tourisme à l'entretien du patrimoine
- Développement économique et social
 - o Soutien à l'économie locale
 - o Développement de nouvelles formes d'emploi

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'opérations accompagnées et coût global d'investissement.

Nombre de projets identitaires générés par les thématiques retenues et évolution.

Objectif : tenter d'évaluer l'impact de l'image et des thématiques proposées sur le maintien ou le développement de l'activité culturelle et du tissu économique local.

Inciter à la construction d'une identité forte et porteuse d'activités.

Soutenir au moins un grand projet dans chaque thématique culturelle identitaire : légendes ; tradition picturale (et photographique) ; savoir-faire traditionnel.

Mesure 41 : accompagner les activités artisanales identitaires du territoire

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	9	15	19
--	---	----	----

Riche d'une forte et ancienne tradition industrielle et artisanale, le Parc oriente et accompagne les initiatives de relance des filières traditionnelles marquantes du territoire (métallurgie, bois, pierre, textile...). Les savoir-faire liés aux ressources naturelles du Parc, à forte valeur ajoutée (par économie de la ressource) et respectueux de l'environnement sont particulièrement soutenus.

Le bocage est un paysage humanisé de longue date où des industries et des artisanats particulièrement originaux se sont développés au fil des temps : extraction du minerai et transformation du fer, carrières de pierres à bâtir, poterie (Ger), cultures textiles et tissage, industrie du bois... Dans le cadre du développement durable du territoire, une réflexion mérite d'être entamée sur les potentialités offertes par ces activités anciennes et sur leurs prolongations actuelles, existantes ou à créer. Accompagné par les Chambres consulaires du territoire (Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'agriculture), le Parc participe à la définition des filières traditionnelles qui peuvent être développées, dans le respect de l'environnement et des ressources. À partir d'un inventaire ciblé concernant les données anciennes, les acteurs en exercice (ferronnerie d'art, taille de pierre, ébénisterie...) et les porteurs de projets, les partenaires réunis tentent de dégager de nouvelles pistes, présentées aux artisans et, pour certaines, promues sur le territoire du Parc (cf. mesures 40, 41, 42). Parmi les champs d'intervention potentiels, quatre principaux peuvent d'ores et déjà être définis comme prégnants.

41.1 Faire émerger la tradition métallurgique

L'activité métallurgique est, de longue date, ancrée sur le territoire du Parc puisque la présence de grosses forges y est attestée dès le Moyen Âge. Si l'extraction du minerai s'est arrêtée dans les années 70 à la Ferrière-aux-Etangs et à Dompierre, elle a généré une tradition de transformation industrielle encore vivace dans le Nord Ouest du territoire du Parc.

Le Parc s'attache à promouvoir sur son territoire les productions originales d'un artisanat de qualité (coutellerie, outils de jardin...). Ce projet de valorisation économique est accompagné d'une dimension patrimoniale et culturelle, notamment au travers des actions développées par l'association de mise en valeur « le Savoir et le Fer » (cf. mesure 19).

Le minerai local peut également faire l'objet d'une nouvelle exploitation, à petite échelle mais à forte valeur ajoutée : en effet, ses qualités (richesse en phosphore) permettent d'envisager une utilisation comme « fer à l'état naturel », aux propriétés quasi inoxydables mises à profit par la ferronnerie d'art (monuments historiques...) et la mécanique de précision.

41.2 S'engager sur la filière bois de construction

L'engagement du Parc dans ce domaine est déjà ancien puisque, dès les années 80 (charte n° 1), des sites-vitrine ont été mis en place à St-Nicolas-des-Bois, Champfleury, Rouellé... Le contexte actuel très favorable à la relance des filières bois de quelque nature qu'elles soient, est saisi comme une opportunité pour aider au développement du bâti à ossature bois. La dynamisation de ce type de construction, en compatibilité avec les normes HQE, s'effectue dans le cadre d'une large mise en réseau des acteurs : organisations interprofessionnelles du bois, constructeurs, architectes, associations de scieurs, ONF, CRPF, ADEME, CAUE, CAPEB, CMA, AIFOBAN... Le Parc profite de son engagement dans cette filière pour soutenir l'utilisation de bois éco-certifié, issu de bassins de production locaux. Il participe aux groupes de travail pour la réalisation de maisons de référence, de chantiers test... et partage son expérience au travers d'animations et de publications spécifiques (cf. mesure 19).

41.3 Accompagner les secteurs de l'imprimerie et de l'édition

Secteur d'activité dynamique en Basse-Normandie, l'imprimerie compte parmi ses acteurs un bon nombre d'adhérents au label Imprim'vert (seize en octobre 2006), répondant à une charte de qualité exigeante (élimination conforme des déchets dangereux, stockage des liquides dangereux sur rétention, abandon des produits étiquetés « toxiques »).

Le Parc, en relation avec l'interprofession et les Chambres consulaires, s'implique dans le comité d'attribution de la marque et, par ses éditions (cf. mesure 27), peut se positionner comme vitrine de cette activité.

Au travers du partenariat inter-régional, le Parc tente de faire partager aux autres Parcs normands, ligériens et armoricains une dynamique collective d'édition, notamment au travers de la création d'une collection « Parc Nature ».

41.4 Promouvoir les très petites entreprises

Le Parc affirme son soutien à une association interdépartementale visant à la promotion des entreprises fermières et artisanales (du type de celle co-fondée dans les années 80) et en accompagne les évolutions.

Composée d'adhérents producteurs, artisans, artistes libres et micro-entreprises, elle organise conjointement avec le Parc des salons thématiques qui rassemblent produits de bouche, artisanat et artisanat d'art. Le Parc favorise le développement de manifestations complémentaires, grâce à de nouveaux partenariats, notamment avec les Chambres consulaires départementales et régionales, les comités d'expansion ainsi que les syndicats et/ou les associations de professionnels.

À partir de conventions passées entre le Parc, l'association interdépartementale et ces partenaires, le Parc peut appuyer la promotion de l'artisanat de manière cohérente sur son territoire. Par exemple, l'association favorise en priorité les artisans reconnus par les concours SEMA (Sociétés d'Encouragement des Métiers d'Art), Meilleur ouvrier de France, Compagnons...

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre d'actions par thématique (métallurgie, bois, imprimerie).

Nombre de conventions, coût des investissements et évolution.

Quantification du développement des actions d'une association interdépartementale de producteurs et d'artisans (nombre de participants, évolution du chiffre d'affaires).

Objectif : évaluer l'évolution du tissu socio-économique soutenu.

Soutenir au moins une action de fond dans chaque thématique artisanale et industrielle : tradition métallurgique ; filière bois de construction ; secteur de l'imprimerie et de l'édition ; promotion des T.P.E.

Mesure 42 : soutenir les actions en faveur du goût et de la qualité des produits de bouche

<i>Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :</i>	16	17	35	37
---	----	----	----	----

Les actions du Parc encouragent les initiatives associant différents secteurs d'une économie locale respectueuse des ressources et pour le développement desquelles les clientèles touristiques ou exigeantes peuvent être d'un secours certain. Dans ce but, le Parc favorise l'organisation de points-vente, d'un circuit de distribution des produits locaux respectant la qualité de l'environnement.

Une prise en compte renforcée de l'impact économique des projets respectueux et innovants est systématisée car il peut avoir une incidence non négligeable sur le maintien des services de proximité en milieu rural.

42.1 Valoriser et promouvoir les produits sous signes officiels de qualité

Les productions sous signe de qualité contribuent à répondre aux enjeux du développement durable. En effet, elles participent :

- au respect de l'environnement (paysages, eau, biodiversité, tant en conservation du patrimoine génétique que par les pratiques agricoles) ;
- au maintien du tissu rural par le lien au terroir, le développement des filières courtes et la valorisation du métier d'agriculteur ;
- au soutien du revenu agricole par la plus-value qu'elles engendrent sur les ventes des produits.

C'est pourquoi le Parc met ses outils de promotion au service des produits certifiés.

En outre, le Parc s'associe aux manifestations mettant en avant ces pratiques, à l'instar d'« automne gourmand », présente depuis 5 années à Bagnoles-de-l'Orne.

42.2 Développer la marque « Parc naturel régional Normandie-Maine »

Dans son objectif de valorisation des produits et savoir-faire de qualité, le Parc développe l'attribution aux professionnels de la marque collective pour les produits et services issus de son territoire (cf. mesure 50).

Toutefois les dynamiques de valorisation, Appellations d'Origine Contrôlée notamment, sont nombreuses sur le territoire ; une marque Parc naturel régional Normandie-Maine doit donc pouvoir se placer en complémentarité avec ces autres outils de promotion. Elle doit révéler des produits particulièrement spécifiques du terroir concerné et représentatifs de ce qu'est Normandie-Maine en terme de gastronomie. Les produits issus des filières avicoles et bovines, notamment, peuvent en être bénéficiaires.

42.3 Promouvoir les produits cidricoles

La promotion des produits cidricoles est poursuivie, de concert avec les activités de l'ARDEC, des Chambres d'Agriculture et du « Site Remarquable du Goût du Bocage Domfrontais », pour que la gamme des produits cidricoles soit mise en avant de manière cohérente et concertée par l'ensemble des acteurs.

42.4 Soutenir l'agriculture biologique

Le Parc accompagne les organisations professionnelles agricoles concernées par l'agriculture biologique, le projet de mise en place de plate-formes de commercialisation pouvant représenter une première réalisation commune.

La filière agrobiologique est intégrée dans le planning des animations du Parc et peut faire l'objet de manifestations particulières.

Sur son territoire, le Parc sert de relais de communication et d'information à l'agriculture biologique.

42.5 Valoriser les groupements de producteurs

Même si certaines filières font l'objet d'une attention toute particulière du Parc, il poursuit également l'objectif de valoriser l'ensemble des productions fermières locales et respectueuses des ressources. Il

s'attache donc à fédérer les groupements de producteurs et de promotion de produits et utilise, pour ce faire, les compétences d'une association de Producteurs et d'Artisans (cf. mesure 41.4).

Le Parc accompagne la poursuite des actions de cette association. En fédérant plus d'acteurs, il lui donne plus d'ampleur et, par le développement de ses capacités financières, lui permet d'accroître son potentiel d'interventions : à terme, il est souhaité que l'association devienne le bras organisationnel du Parc en matière d'animation (cf. mesure 43).

Parmi les acteurs que l'Association peut fédérer, peuvent être cités les Pays et les Chambres consulaires (CCI, Chambres des Métiers et Chambres d'Agriculture, via la structure Synagro dans l'Orne), partenaires fondamentaux du développement économique. À partir des adhérents actuels, un réseau de groupements de producteurs peut se constituer en s'enrichissant progressivement de la participation des organismes suivants :

- le GRAB en Basse-Normandie et le CAB en Pays de la Loire ;
- les syndicats de producteurs de produits en AOC (Poiré Domfront et Calvados Domfrontais, mais aussi de Pommeau de Normandie) ;
- les unions d'apiculteurs (Union Apicole Ornaise et ses équivalents manchots, mayennais et sarthois) ;
- l'Association des Becs (2 producteurs de foie gras) ;
- les groupements de production de viande (ovine et bovine) ;
- les confréries (des tripes, de l'Andouillette, des rillettes de la Sarthe) ;
- l'Association des Etriers (chocolatiers) ;
- l'Association des apporteurs de poires à poiré à la cidrerie du Prieuré au Teilleul ;
- ...

42.6 Favoriser l'activité des « Boutiques Parc »

Le Parc favorise le développement de ses boutiques de produits du terroir, en particulier à la Maison du Parc et dans les pôles cités mesure 35. Ces trois enseignes fonctionnent en synergie, de manière à optimiser leur fonctionnement : mise en commun possible de personnels de vente, politique d'achat conjointe apportant une souplesse dans la négociation de certains produits avec les fournisseurs. La surface de vente, vue dans son ensemble, permet une flexibilité de l'offre par une distribution variée et adaptée des produits en fonction des sites.

Le mode de gestion choisi privilégie la sollicitation de structures associatives ou professionnelles, et notamment d'une association interdépartementale des artisans et des producteurs.

Le réseau des boutiques s'ouvre à la participation d'autres points de ventes de produits locaux, tel que la boutique du Gasseau dans les Alpes mancelles..., avec lesquelles un conventionnement peut s'établir pour réaliser des économies d'échelle.

Une enseigne commerciale du type « Comptoir du Parc » constitue un outil d'appel adapté. Le Parc favorise son utilisation, à la fois dans le réseau des « Boutiques Parc », mais également pour des supports de vente plus légers (gondoles par exemple) installés par conventionnement dans des magasins du territoire ou d'autres types de points de vente (boutiques sur les aires de repos).

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de conventions pour la promotion des produits cidricoles et biologiques.

Evolution de la fréquentation aux manifestations.

Quantification du développement des actions d'une association interdépartementale de producteurs et d'artisans (nombre de participants, évolution du chiffre d'affaires).

Nombre de boutiques, fréquentation, chiffre d'affaires des boutiques et évolution.

Objectifs : évaluer l'évolution du tissu socio-économique soutenu.

Pour chaque boutique du Parc, atteindre un CA minimal de 70 000 € par an.

Mesure 43 : promouvoir les actions culturelles et l'animation locale

Transversalité. Mesures complémentaires de cet article :	30	31	40
--	----	----	----

43.1 Participer au réseau national d'animation culturelle

En premier lieu, les actions d'animations culturelles s'appuient sur les politiques existantes aux plans national, régional et départemental. Aux côtés des Parcs naturels régionaux de France et d'Europe, de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, de la DRAC, de la Fondation du Patrimoine, des services des régions, des universités, des Archives Départementales, des services de la culture et du tourisme des départements, des pays, des chambres consulaires ... le Parc participe aux opérations du type « mois des Parcs », « Lire en Fête », « Sciences en Fête », « Journées Européenne du Patrimoine », « Semaine du Goût », « Semaine du développement durable », « journées de la randonnée », « journée des peintres », « fête de la musique »...

Des conventions peuvent être signées afin de contractualiser les actions et d'amplifier la communication sur les animations, l'information mise en place par le Parc étant relayée par les services de presse respectifs des différents partenaires.

43.2 Dynamiser et fédérer à l'échelon local

Développer la vie culturelle passe impérativement par l'implication de la population. Recenser et soutenir les initiatives existantes entre donc dans les prérogatives du Parc : néanmoins, il accompagne essentiellement les thématiques fortement identitaires du territoire (cf. mesure 40). En retour, le Parc est aidé par les forces vives représentées dans un « comité des habitants du Parc » qui rassemble des personnes privées et des associations du territoire (cf. mesure 30). Du fait de sa composition, ce comité est également une force de proposition, entre autres, pour l'établissement du programme culturel. Par ailleurs, toujours en lien avec la thématique de marches historiques, le Parc constitue, au fil du temps, un catalogue d'évènements culturels qui reçoivent l'agrément de la commission « tourisme, culture, communication » du Parc. Les programmeurs d'évènements culturels sur le territoire (Communautés de Communes, Offices départementaux, scène nationales, cinémas...) s'engagent à participer à la diffusion de ces évènements en les programmant sur les Communes du Parc, dans le cadre de leur saison.

43.3 Enrichir la vie culturelle annuelle

Dans une région rurale marquée par le tourisme vert, la vie culturelle se développe surtout l'été, à partir des sites touristiques majeurs ou des villes du Parc, telles Mortain, Domfront, La Ferté-Macé, Bagnoles-de-l'Orne, Pré-en-Pail, Evron, Argentan, Alençon, Mamers... Pour mieux remplir sa mission d'animation, notamment en fonction des moyens dont il dispose, le Parc cible le public auquel il souhaite s'adresser : les visiteurs des sites à forte valeur identitaire, mais aussi les habitants des principaux bassins de vie. L'objectif est de développer des activités spécifiques et complémentaires, s'adaptant aux saisons, à la période thermale et mettant en exergue l'importante relation « frontalière » : ville / campagne.

En collaboration avec les partenaires culturels et en s'appuyant sur les ressources humaines réunies dans le « comité des habitants du Parc », Normandie-Maine développe une gamme d'animations ponctuelles structurée par son propre personnel d'animation :

- conférences sur les sujets révélateurs de l'économie locale, par exemple le fer, la pomme, la dentelle, le tissage... ;
- journées de visites commentées sur les sites historiques et stratégiques des « marches de Normandie-Maine ;

- excursions et randonnées thématiques sur la « route des monts », les chemins Montois, de Saint-Jacques ou sur les anciennes voies romaines... ;
- découvertes de la vie en milieu rural d'hier à demain... ;
- expositions de savoir-faire, animations picturales, musicales ou théâtrales, dégustations œnologiques...

Ce programme annuel, complémentaire du programme d'éducation à l'environnement (cf. mesure 27), permet ainsi aux habitants et aux visiteurs de mieux comprendre les éléments constitutifs et l'organisation passée et présente d'un territoire vécu au quotidien. Pour compléter ces interventions, le Parc soutient, d'un point de vue logistique ou financier, les animations et manifestations portées par les associations locales. Cette implication participe au développement économique et touristique de la région.

Cette démarche globale de promotion et d'animation du territoire permet de proposer une offre de produits touristiques qui peut être commercialisée par les agences réceptives (cf. mesures 31 et 32), en fonction des thématiques et marchés français et étranger.

43.4 Rassembler par l'événement

En plus de ces animations ponctuelles et « éclatées » sur l'ensemble du territoire, le Parc s'implique dans l'organisation de deux événements fédérateurs, l'un ponctuel l'autre linéaire :

- une « Fête du Parc », organisée à la Maison du Parc rassemble l'ensemble des partenaires du Syndicat mixte qui y présentent globalement les missions de développement durable mises en œuvre sur le territoire pendant la période ;

- dans la lignée des « Chemins en fête » que le Parc a reconduit pendant plusieurs années, une manifestation appelée « monts et marches de Normandie-Maine » est conçue sur une semaine et sous forme d'un rallye-découverte pédestre, équestre, cyclo, VTT, canoë. Il est organisé annuellement par l'équipe pluridisciplinaire du Parc et les partenaires habituels des activités de pleine nature et d'éducation à l'environnement : établissements scolaires, associations, prestataires touristiques, Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, comités des activités de pleine nature, institutionnels... L'événement a pour objectif de relier les « grands sites » qui en constituent les principales étapes, de faire découvrir les hauts lieux et les marches historiques du Parc naturel régional Normandie-Maine, tout en assurant la promotion des marches, prises au sens cette fois de modes naturels de déplacement.

Référence à la Charte européenne du tourisme durable :

- *Création d'une offre touristique spécifique*
 - o *Création de produits et d'activités favorisant la découverte et l'interprétation du patrimoine*
- *Préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants*
 - o *Favoriser leur participation et informer sur les activités et événements*
- *Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique*
 - o *Respect des capacités d'accueil*
 - o *Mise en valeur du patrimoine*
 - o *Préservation des ressources naturelles*
 - o *Contribution du tourisme à l'entretien du patrimoine*

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre de projets accompagnés, coût global d'investissement et évolution.

Nombre de visiteurs participants à l'événementiel et évolution.

Objectif : suivre l'évolutive de l'animation culturelle sur le territoire.

Définir un point initial de fréquentation (2008) et atteindre 10 % d'augmentation annuelle jusqu'en 2020.

L'ÉVALUATION DE LA CHARTE

Mesure 44 : évaluation de la charte 2008 - 2020

Mesure 44.1 Les fiches-actions, fiches-projets et tableaux de bord annuels

Le Parc s'est engagé à structurer les connaissances liées au territoire (cf. mesure 24) et à diffuser l'information (cf. mesure 30). Il s'engage également, conformément aux souhaits de la Fédération des Parcs naturels régionaux et des Régions, à ce que les actions conduites dans le cadre de la nouvelle charte soient évaluables.

Tout d'abord, sur la base de la méthodologie proposée par la Fédération des Parcs, le suivi et l'évaluation de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine sont mis en œuvre au travers de documents informatisés déclinés en « **fiches-actions** », **fiches-projets et tableaux de bord annuels**. Créés dès l'amont du projet et renseignés jusqu'à la réalisation effective, ces fiches standardisées permettent, dans un souci de transparence, de rendre l'information et l'expérimentation accessibles aux membres, partenaires et financeurs du Parc (cf. mesure 24). Ces documents sont systématiquement envoyés aux acteurs concernés, au moins à l'amont et à l'aval des dispositifs mis en œuvre.

Mesure 44.2 Les indicateurs de déroulement

Un « double » **indicateur de déroulement** des actions est ensuite proposé. Sa nature est à la fois qualitative et semi-quantitative. Du point de vue qualitatif, un premier coefficient se construit sur la base des renseignements portés pour mémoire sur les fiches-actions, permettant au chargé de mission d'apprécier le déroulement de l'opération selon 3 niveaux de satisfaction (satisfaisant = 1 ; insatisfaisant = 0,5 ; non réalisé = 0) pour les 5 critères suivants :

- La réalisation et la spatialisation : rapport prévu / réalisé (cohérence)
- Les financements : rapport moyens / besoins (efficience)
- Les partenariats : rapport prévus / obtenus (efficience)
- Le déroulement technique : rapport prévu / arrivé (efficacité)
- L'implication socio-politique : rapport promis / tenu (efficacité)

Ce travail d'estimation qualitative se traduit sous la forme d'une note synthétique de suivi de l'opération allant de 0 à 5.

Du point de vue semi-quantitatif, le second coefficient, d'ordre spatial cette fois, permet d'évaluer le caractère ponctuel ou global de l'opération. La surface (ou le linéaire) opératoire est rapportée à la surface (ou au linéaire) totale identifiée du phénomène considéré (par exemple, la forêt, les tourbières...) sur le territoire du Parc, selon la valeur suivante :

- 1 : < à 4 % de la surface (ou ponctuel)
- 2 : de 5 à 24 % de la surface
- 3 : de 25 à 49 %
- 4 : de 50 à 74 %
- 5 : 75 % et plus

Ce second coefficient accolé au premier, permet d'obtenir, pour chaque action, un nombre à 2 chiffres. Ce « double » indicateur de déroulement traduit, pour les valeurs basses (par exemple 1 1) une opération très insatisfaisante (1-) et ponctuelle (-1), pour les valeurs élevées (par exemple 5 5) une opération très satisfaisante (5-) et touchant l'intégralité du territoire (-5). Très synthétique, cet indicateur permet d'avoir, sous la forme d'un code à deux chiffres, une information uniforme, simple et rapide sur le déroulement de l'opération mise en œuvre.

Repris de la méthode statistique des « tableaux », ce protocole permet de surcroît de passer du niveau de la fiche-action à celui de la fiche-projet (englobant plusieurs actions) en conservant, malgré le changement d'échelle, une part de l'évaluation initiale par calcul statistique.

44.3 Les indicateurs et les objectifs

Des **indicateurs** permettent de compléter les processus d'évaluation par une approche quantitative. Il s'agit, pour chaque mesure opérationnelle, des éléments concernés en priorité par l'action ou/et des éléments les plus réactifs.

Le Parc se fixe donc dans le cadre de sa charte 2008-2020 des **objectifs** initiaux qui, comparés aux objectifs atteints (indicateurs) au terme de douze années, permettent d'apprécier le travail réalisé et l'évolution du territoire.

Ces indicateurs et les objectifs fixés préalablement sont présentés dans le cadre de chaque mesure concernée.

44.4 Les indicateurs de résultat

Il existe deux grands types d'indicateurs : les indicateurs de réalisations et les indicateurs de résultat. Ces deux types d'indicateurs sont présentés sans distinction au bas de chaque mesure opérationnelle.

Les indicateurs de réalisations concernent **l'intervention** en elle-même et, de ce fait, permettent surtout d'évaluer les **actes** initiés par le Parc sur son territoire. Ce type d'évaluation reste assez objectif.

Les indicateurs de résultat, comme leur nom l'indique, concernent le résultat des actions sur le territoire et donc **l'état** de ce dernier au terme de l'intervention. Cet état (et la part de responsabilité qui revient au Parc dans cet état) est plus délicat à appréhender car il est la résultante d'actions conjuguées de multiples intervenants, allant de l'Europe au simple particulier, en passant par des acteurs aux incidences beaucoup plus délicates à évaluer, comme par exemple le climat... Le champ d'incertitude reste important et l'état du territoire du Parc à un instant T n'est pas la simple résultante des actions entamées par les Collectivités engagées au sein du syndicat mixte. Néanmoins, elles y participent et certains indicateurs de résultat sont assez pertinents pour permettre de mieux évaluer l'impact de la politique du Parc sur son territoire. Ces principaux indicateurs sont rappelés ici :

- présence d'une charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés ;
- pourcentage de surfaces forestières ayant fait l'objet d'inventaires du patrimoine naturel remarquable ;
- existence d'un observatoire de la biodiversité ;
- existence d'un observatoire climatique d'adaptation des essences forestières ;
- superficie du territoire ayant fait l'objet d'une prospection sur les « prairies extensives patrimoniales » ;
- existence d'une typologie architecturale et paysagère ;
- état des populations d'espèces patrimoniales et de leurs habitats ;
- linéaire de cours d'eau ayant atteint le « bon état écologique » ;

- état de conservation, de fréquentation et d'aménagement et/ou de gestion des grands sites des « monts et marches de Normandie-Maine » ;
- surfaces forestières faisant l'objet d'une charte forestière ;
- nombre de vergers conservatoires et nombre de variétés de pommes et de poires ;
- émission totale des GES du territoire et quantité d'énergie économisée ;
- état de structuration des filières énergétiques (bois, photovoltaïque, éolien, bio-carburants, méthanisation) ;
- nombre de références du réseau bâti éco-conçu du territoire ;
- nombre de documents d'urbanisme du territoire ;
- part des aménagements réalisés par les Collectivités sur les principes d'intégration paysagère définis par la charte ;
- part des projets routiers intégrant une réflexion sur l'utilisation du paysage en amont ;
- linéaire de haies restaurées ;
- linéaire de haie présent sur le territoire « bocage de pente » ;
- part des Collectivités des secteurs de paysages quotidiens ayant mené au moins une opération expérimentale d'urbanisme ;
- nombre d'éoliennes sur le territoire ;
- nombre de membres des différents réseaux d'échange auxquels le Parc participe ;
- nombre de public touché par les différents types d'opérations de sensibilisation et de responsabilisation ;
- nombre de partenaires du réseau « monts et marches » et nombre de prestations socio-économiques directement induites ;
- nombre d'itinéraires de randonnées et nombre de topoguides édités ;
- part des itinéraires en bon état de fonctionnement ;
- taux de satisfaction touristique et existence d'une typologie de la fréquentation touristique ;
- nombre de visiteurs des équipements du Parc ;
- nombre des Communes appliquant une réglementation en matière de circulation motorisée dans les espaces naturels ;
- nombre de Communes appliquant la réglementation en matière de signalétique publicitaire ;
- production annuelle de poiré ;
- production et vente annuelle de races avicoles anciennes ;
- nombre d'exploitants engagés dans la filière « prairies extensives » ;
- nombre de participants, évolution du chiffre d'affaire d'une association interdépartementale des artisans et des producteurs du territoire ;
- nombre de visiteurs participant à l'événementiel ;

Le Parc s'engage à renseigner ces divers indicateurs de résultat au cours de la charte 2008-2020.

Indicateurs et objectifs pour la mesure

Indicateurs : nombre des actions évaluées, champ d'incertitude et non traité, estimation du temps passé à l'année. Coût de fonctionnement et d'investissement de l'évaluation.

Objectif : estimer la fidélité de l'évaluation et le rapport investissement / résultats.

L'ORGANISATION ET LES MOYENS

La structure juridique

Mesure 45 : le syndicat mixte

Le syndicat mixte, organe juridique du Parc Naturel Régional Normandie-Maine a pour objet la réalisation, la gestion et l'animation de son territoire, conformément aux objectifs assignés par la charte.

Le syndicat mixte est administré par un Comité composé de 50 délégués élus par les Collectivités adhérentes. Chaque délégué a une voix délibérative. Le comité syndical élit en son sein un Bureau composé de 15 membres parmi lesquels son Président.

Afin de tendre à la meilleure information des membres et sans alourdir les prises de décisions (quorum), il est proposé la création d'une assemblée des collectivités, en sus et en complément de l'assemblée générale réglementaire annuelle des membres. Cette assemblée regroupe les délégués de l'intégralité des Communes, des Communautés de Communes et des Pays qui y ont voix consultative. Elle est réunie au moins une fois par an.

Pour un meilleur niveau de concertation, le syndicat mixte dispose également d'un collège d'institutions qualifiées dont les représentants ont également voix consultative.

A ce titre, les représentants, notamment de l'Office National des Forêts (Région Normandie et Bretagne-Pays de la Loire), des Centres Régionaux de la Propriété Forestière de Basse-Normandie et des Pays de la Loire, des Chambres d'Agriculture, des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres des Métiers des Départements concernés, les Comités Régionaux et Départementaux du Tourisme, les Universités de Caen et du Mans sont associés aux travaux du Comité Syndical.

Les modes de fonctionnement

Mesure 46 : le partenariat

Le Syndicat Mixte du Parc entend conduire son projet de territoire en concertation avec les organismes et Collectivités, en particulier les EPCI (Communautés de Communes, Communautés Urbaines) menant des actions dans les domaines d'intervention qui sont ceux définis dans la présente Charte.

Dans les domaines de compétences qui leur ont été transférés par les Communes membres du Parc et sur le territoire de ces mêmes Communes, les Communautés de Communes et autres EPCI appliquent les orientations et les mesures de la charte. Les EPCI du territoire sont associées à titre consultatif aux débats des Assemblées Générales et Comités syndicaux du Parc naturel régional Normandie-Maine. A titre informatif et consultatif, une réunion annuelle rassemble les agents de développement des EPCI et la direction du Parc naturel régional.

La Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat » précise que : « lorsque le périmètre d'un Pays inclut des Communes situées dans un Parc naturel régional, la charte de développement du Pays doit être compatible avec la charte de ce Parc sur le territoire commun. L'organisme de gestion du Parc assure la cohérence et la coordination des actions menées au titre du Pays et qui relèvent des missions du Parc sur le territoire commun. »

De ce fait, il mérite d'être rappelé que la politique de développement durable du territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine repose sur les choix stratégiques suivants que les Pays prendront en compte sur les parties Communes :

- favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économique du territoire ;
- responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire ;
- promouvoir les productions et les activités respectueuses de ce territoire.

Ainsi, pour clarifier les missions respectives entre Pays et Parc naturel régional Normandie-Maine, ce dernier revendique les domaines d'actions spécifiques qui constituent son « cœur de métier » et qui peuvent se résumer aux orientations suivantes :

- connaître et préserver le patrimoine naturel pour préserver un espace exemplaire ;
- atteindre le bon état écologique et préserver la qualité de l'eau ;
- connaître, préserver et sensibiliser à la qualité du patrimoine paysager et architectural ;
- contribuer à la lutte contre le changement climatique ;

- éduquer à l'environnement, sensibiliser et responsabiliser ;
- assurer la promotion du territoire par une identité forte et la valorisation des activités et des productions identitaires ;
- fédérer et animer les acteurs du territoire.

Dans un souci de développement harmonieux et durable du territoire partagé et vu la compatibilité obligée de leurs chartes, les Pays peuvent accompagner le Parc naturel régional en soutenant ses actions dans les domaines précités, en particulier s'il est jugé opportun, par le biais de maîtrises d'ouvrage partagées. Pour permettre d'assurer la cohérence des projets, Parc naturel régional et Pays partagent systématiquement l'information.

Dans les autres domaines d'intervention et si jugé nécessaire, le Parc peut s'associer aux projets portés par les Pays, notamment à la demande de ces derniers. Cette collaboration peut dépasser le cadre strict du territoire du Parc, par exemple lorsque la fonctionnalité des interventions le nécessite (cours d'eau, itinéraires de randonnée...).

Dans les cas d'opérations développées conjointement, les partenaires peuvent mutualiser leurs moyens ou les mettre à disposition sur le territoire commun. Les engagements respectifs sont alors réglés par des conventions spécifiques.

Le Parc et les Pays s'associent pour l'élaboration de leurs programmations annuelles ou pluri-annuelles respectives, au travers chaque année d'une conférence des Présidents et de la réunion d'un groupe de travail technique.

Outre les EPCI et les Pays du territoire du Parc, le projet de territoire est mené en concertation avec d'autres organismes, au travers de documents contractuels et d'une participation de ces derniers aux commissions spécialisées mises en place par le Parc :

- des administrations : services de l'Etat, et plus particulièrement Environnement, et services des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux ;
- des organismes professionnels et consulaires avec lesquels un contact étroit est nécessaire afin de favoriser la prise en compte des orientations du Parc et leur application sur le terrain ;
- des associations, supports et relais de la politique du Parc en matière d'animation, en particulier dans les domaines de l'environnement, du développement culturel et du tourisme.

Le Parc, organisme de réflexion, de gestion et d'action lié à un territoire permet aux politiques de l'Etat, des Régions, des Départements de s'y exprimer de manière cohérente, singulière et expérimentale.

Mesure 47 : les commissions

Cinq commissions spécialisées ont pour objet de faire le point sur les actions en cours et d'émettre des propositions pour les programmes à venir. Réunies de manière informelle au moins une fois par an, ces commissions sont :

- environnement ;
- éco-développement ;
- aménagement du territoire ;

- tourisme, culture et communication ;
- finances.

Elles sont constituées de représentants des élus du Parc, des membres associés, des services des administrations concernées, des services des Conseils Régionaux et Généraux, d'associations, de professionnels...

Le Comité syndical pourra décider de la création de nouvelles commissions ou de leur suppression en fonction des besoins ressentis pour la bonne mise en œuvre de la Charte.

Mesure 48 : les comités

48.1 Le comité scientifique

Le Comité scientifique est une structure de conseil et d'appui. Limité au nombre de 20 membres, il est composé de scientifiques professionnels et amateurs reconnus pour la nature de leurs activités ou pour leur connaissance du territoire. Les nouvelles nominations ou les renouvellements sont proposés par le président du Comité scientifique et actés par le président du Syndicat mixte.

Le Comité scientifique a pour missions :

- de conseiller le comité syndical en matière de recherche, d'expérimentation et de développement relatif aux actions conduites par le syndicat mixte du Parc ;
- de donner son avis, à la demande du Président du syndicat mixte sur les dossiers susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ;
- de participer à la diffusion des études, recherches et expérimentations réalisées par le Parc.

Les membres permanents peuvent associer à leurs travaux les spécialistes de leur choix.

48.2 Le comité des habitants du Parc

Le comité des habitants du Parc est également une structure de conseil et d'appui. Il est composé, à parité, de 30 personnes physiques et morales (associations) du territoire. Sa constitution se base sur le principe du volontariat et le président du Syndicat mixte entérine les candidatures initiales. Un renouvellement par tiers est effectué tous les trois ans. Les nouvelles nominations sont proposées par le président du Comité des habitants et actés par le président du Syndicat mixte.

Le comité des habitants du Parc a pour missions :

- de veiller à une meilleure prise en compte des intérêts et des aspirations des habitants du territoire, notamment au travers des projets développés par le Syndicat mixte ;
- d'être une force de proposition en matière d'animations culturelles.

Autant que de besoin, les membres permanents peuvent associer à leur réflexion les personnes ou structures de leur choix.

Mesure 49 : les organismes relais du Parc

Pour mener à bien les missions inscrites dans la charte constitutive, le Parc a initié et initie la création de structures dont la gestion est confiée à des associations et des organismes relais :

- une association interdépartementale de producteurs et d'artisans. Visant à valoriser les productions locales et identitaires du territoire du Parc, cette association se voit en partie investir du volet de commercialisation mis en œuvre par le Parc, par exemple au travers des boutiques Parc... Néanmoins, les activités de création et d'édition propres au Parc restent du domaine de compétence du Syndicat mixte et continuent à être gérées en régie. L'activité de l'association est régie par l'intermédiaire d'une convention partenariale et l'établissement d'un cahier des charges fixe de façon stricte les types de produits commercialisés répondant à l'éthique Parc. En contrepartie du service rendu, l'association perçoit les bénéfices de l'activité permettant la rétribution du personnel de vente.
- le Syndicat mixte du centre de pleine nature de Torchamp. Cet organisme, constitué par des représentants de la Communauté de Communes du Domfrontais, de la Communauté de Communes du bocage de Passais et du syndicat mixte du PNR Normandie-Maine a pour objet la gestion, l'animation et la promotion des activités du centre de pleine nature.

Des conventions d'objectifs sont établies annuellement entre le Parc et les organismes relais dont le Parc est membre.

Mesure 50 : l'utilisation de la marque Parc

La gestion de la marque collective propre au Parc (emblème figuratif du Parc déposé par le Ministre de l'Environnement à l'Institut National de la Propriété Industrielle) est confiée à l'organisme gestionnaire du territoire classé en Parc naturel régional.

Les termes "Parc naturel régional Normandie-Maine" et l'emblème figuratif propre au Parc sont également déposés auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Ils sont la propriété de l'Etat qui les concède au Parc.

Ces termes, expressions, emblème constituent la marque du Parc. Ils sont porteurs de l'image Parc naturel régional qui exerce un réel pouvoir d'attraction et est associée à trois valeurs des Parcs : développement du territoire et de son identité ; environnement préservé et valorisé ; dimension humaine.

La marque ne peut donc être utilisée par des tiers, en particulier pour la publicité sous toutes ses formes, que moyennant une autorisation que le Président du Parc peut accorder dans les conditions qui sont fixées par le Comité Syndical. Il en est de même pour les expressions dérivées dès lors qu'elles sont utilisées en titre ou qu'elles sont employées à d'autres fins que celle d'une localisation géographique.

Le Comité Syndical concède la marque à des produits représentatifs de son territoire ou à des services contribuant à le faire connaître. Cette concession s'effectue au travers de l'établissement de cahiers des charges, de conventions et de mise au point de procédures de contrôle.

Les Communes qui font partie du Parc peuvent utiliser la marque Parc naturel régional Normandie-Maine dans les conditions fixées par le Comité Syndical.

Dans tous les cas, cette attribution est :

- révocable sur la base de contrôle effectué par le Parc,
- limitée dans le temps et renouvelable,
- assortie d'un cahier des charges.

Les moyens

Mesure 51 : la Maison du Parc

Le centre administratif du syndicat mixte du Parc est sis à la Maison du Parc, au Chapitre à CARROUGES (Orne). C'est aussi le lieu central d'accueil et d'information. Cet équipement répond à trois objectifs :

- recevoir les instances syndicales du Parc ;
- abriter l'équipe pluridisciplinaire mettant en œuvre les actions du Parc ;
- offrir un lieu d'accueil, de sensibilisation et d'information du public afin de mieux faire connaître le territoire et les missions du Parc, notamment l'éducation à l'environnement.

Pour répondre à ce dernier objectif, les équipements se sont diversifiés au fil du temps et se composent dorénavant :

- d'un espace de visite extérieur dédié au patrimoine cidricole avec un verger conservatoire jouxtant les dépendances du château de Carrouges, lui-même ouvert à la visite ;
- d'un centre de ressources avec salle de travail ouverts au public et animés par une documentaliste ;
- d'un espace d'accueil-information avec boutique ;
- d'une salle de muséographie permanente en entrée libre présentant le territoire du Parc ;
- d'une salle d'exposition temporaire en entrée libre ;
- d'une salle de projection et d'accueil des publics scolaires et adultes ;
- enfin, d'une salle de réunion et de spectacle de caractère, la « Collégiale » du château.

Mesure 52 : le personnel du syndicat mixte

Après décision du comité syndical portant sur le nombre et la qualification des emplois à créer, le personnel est nommé par le Président du syndicat mixte.

Le Parc s'est doté d'une équipe pluridisciplinaire pour mettre en œuvre les actions décidées par le syndicat mixte.

Le Syndicat mixte est responsable de l'organisation de ce personnel encadré par un directeur et, devant assurer l'adéquation entre les moyens salariaux du Parc et le programme d'actions, il s'engage à maintenir, voire à développer, l'équipe pluridisciplinaire nécessaire à la bonne réalisation du contrat d'objectif fixé par la charte.

Mesure 53 : les moyens financiers

Ils doivent permettre au Syndicat Mixte de poursuivre les objectifs définis dans la présente Charte. Les statuts du syndicat mixte précisent les participations financières des membres au fonctionnement et aux investissements du Parc. Les conditions d'adhésion sont fixées par le comité syndical. Il est établi une prospective financière sur les douze années de la charte. Le budget se structure en triennalités adoptées par le Comité syndical et voté chaque année. Cette disposition est prise afin de rapprocher les moyens financiers du développement des actions dans la durée.

En outre, le Parc recherche activement le concours financier d'autres partenaires.

Mesure 54 : adaptation du programme d'actions et révision de la charte

Afin de permettre l'adaptation des actions du Parc aux besoins nouveaux qu'il aura fait naître, voire à des circonstances particulières à caractère imprévisible, le programme prévisionnel du Parc établi pour trois ans, est réajusté annuellement conformément à l'esprit de la Charte et du Contrat de Plan Etat-Régions, et en fonction de l'évolution des aides de l'Etat, de la Communauté européenne, les conseils régionaux et généraux, les autres partenaires publics et privés.

Le classement en Parc naturel régional est accordé pour une durée de douze ans renouvelable (2008-2020). Le code de l'environnement dans ses articles L 333 1 à 4, et R 333-3 définit la procédure de révision.

ANNEXES

Engagements de l'État

Annexe n°1

Engagements de l'Etat

Engagements de l'Etat :

1 Axe 1. Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire

Orientation 1. Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et humanisés

- L'Etat (Education Nationale et Agriculture) encourage ses établissements d'enseignement régionaux à développer leurs liens avec le territoire du Parc Naturel Régional dans un objectif d'expertise et d'accompagnement, en tant que terrain de formation et de recherche appliquée.
- Dans le cadre de la déclinaison régionale du Système d'Information de la Nature et du Paysage (SINP), l'Etat (DIREN, ONCFS, ONEMA, ONF, Agences de l'eau...) et le PNR Normandie-Maine procéderont mutuellement aux échanges de données validées relatives à la connaissance et à l'évolution de la biodiversité (espaces, espèces, géologie) et des paysages. Ils coordonneront sur le territoire du PNR leurs programmes d'études.
- L'Etat (DRAFs, DDAFs) et le Parc s'engagent à échanger mutuellement en vue d'approfondir leurs connaissances sur les espaces agropastoraux, notamment sur les coteaux séchants. Il en est de même en ce qui concerne les espaces forestiers.
- L'Etat s'engage à inviter le PNR aux commissions départementales (commission départementale de la Nature, des paysages et des sites) ou régionales (Collège Régional du Patrimoine et des Sites) chaque fois qu'un dossier concernant son territoire sera à l'ordre du jour.
- En accord avec le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), les services du PNR seront sollicités pour assister aux séances de cette instance dès lors qu'un sujet en relation avec son projet de territoire sera à l'ordre du jour.
- Les services de l'Etat contribuent à la sensibilisation des élus, des acteurs professionnels et des habitants aux enjeux de la biodiversité en faisant de celle-ci une préoccupation transversale pour les actions de l'Etat sur le territoire.
- L'Etat associera le PNR dans le cadre des actions relevant de sa déclinaison régionale de la stratégie nationale de la biodiversité, et notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la déclinaison régionale des plans nationaux de restauration d'espèces (Chauve-souris, Chouette chevêche...), ou de lutte contre des espèces invasives (Jussie, Ecrevisse américaine...), ainsi qu'aux travaux et réunions du réseau régional des gestionnaires des espaces naturels dès lors que ce dernier a été mis en place.
- L'Etat (DRAC, SDAP...) contribue par son expertise aux inventaires du patrimoine bâti menés par le PNR. Il accompagne ainsi les projets qui visent l'approfondissement de la connaissance du patrimoine bâti (tant sur les aspects purement historiques que scientifiques) au travers des études complémentaires susceptibles d'être menées (dendrochronologie...) ou techniques et sa diffusion auprès du plus large public en privilégiant la médiation culturelle. Il met notamment à sa disposition ses fonds documentaires pouvant servir dans ce domaine.

Orientation 2. Renforcer la gestion des patrimoines naturels et humanisés

L'Etat s'engage à utiliser les outils de connaissance disponibles en matière de biodiversité et de paysage sur le territoire du PNR dans l'élaboration ou la révision des schémas dont il a la charge (schéma des carrières, éoliennes.....) et dans le cadre de la conception des ouvrages routiers dont il a la responsabilité.

- Les services de l'Etat et le PNR échangeront et utiliseront les informations disponibles et les retours d'expérience en matière de gestion d'espaces naturels (zones humides, rivières, milieux forestiers, landes, coteaux secs, espèces invasives....).
- En matière de gestion des dépendances des voies et des ouvrages restant de la responsabilité de l'Etat, celui-ci mettra en œuvre des modalités adaptées à la préservation de la biodiversité (dates et méthodes de fauche ou d'entretien, utilisation de phytosanitaires, rénovation d'ouvrages d'art incluant des gîtes à chiroptères....).
- Dans le cadre des dispositions de l'article L 414-1 III du Code de l'Environnement, dès lors que l'Etat aura à assumer la présidence des comités de pilotage des sites Natura 2000 intéressant le territoire du PNR, l'Etat s'appuiera de façon privilégiée sur les missions et compétences du PNR pour l'élaboration des Documents d'Objectifs ou leur mise en œuvre.
- Les services de l'Etat faciliteront l'application des dispositifs contractuels et incitatifs en vigueur ou à venir permettant de contribuer aux objectifs de préservation de la biodiversité (MAE, exonérations.....).
- Les services de l'Etat (dont la gendarmerie), ainsi que les établissements publics concernés (ONCFS, ONEMA, ONF) seront particulièrement attentifs, au travers de l'action de police et des conditions de sa mise en œuvre, à viser une prévention ou une répression exemplaires des atteintes portées aux espaces ou espèces protégés.
- Les services de l'Etat relayeront le message de préservation des structures paysagères dans les procédures de planification auxquelles ils sont associés ou dans les instances au sein desquelles ils sont amenés à siéger ou à intervenir.
- L'Etat contribuera également par son expertise à la mise en œuvre d'espaces de protection permettant une meilleure gestion du patrimoine sur le territoire du PNR Normandie-Maine, notamment Z.P.P.A.U.P., Secteurs sauvegardés.
- L'Etat s'engage à associer le PNR à ses réflexions visant à établir d'éventuelles mesures réglementaires de protection de la biodiversité (RNN, APPB....) et des paysages.
- L'Etat s'appuiera de façon privilégiée sur les missions et compétences du PNR pour l'élaboration de plans de gestion et de mise en valeur des sites à caractère paysager classés.
- L'Etat (DDAFs, DDSV, les Services Régionaux de la Protection des Végétaux des DRAF, les DIRENs) s'engage à participer à la sensibilisation de la profession agricole à la réduction des intrants et tente de limiter l'impact de ces derniers.
- L'Etat, notamment par l'intermédiaire de ses missions inter-services compétentes, informera et associera régulièrement le PNR aux réflexions menées sur les bassins versants situés sur son territoire.
- L'autorité compétente s'engage à désigner le PNR dans les commissions locales de l'eau dans le cadre des SAGEs qui sont ou seront mis en œuvre sur son territoire.
- L'Etat s'engage à inviter le PNR à la commission départementale de l'environnement et des risques technologiques chaque fois qu'un projet concernant son territoire figurera à l'ordre du jour.
- L'Etat cherchera à contribuer à la protection de l'eau, non seulement par une application diligente et concertée des dispositions légales et réglementaires mais en veillant, pour sa part, à la meilleure cohérence avec les autres formes d'action y concourant
- Les DDASS informeront le PNR sur le dispositif de protection des captages et échangeront avec lui sur le niveau de qualité des eaux.

- Les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie agiront pour une politique de l'eau la plus efficace sur le territoire du PNR et pour les objectifs de la Directive cadre sur l'eau, ainsi qu'en matière de restauration et d'entretien de rivière.
- L'Etat (DDAF), associé aux établissements publics concernés, s'engage à apporter son soutien et son appui au projet de charte forestière de territoire.
- L'Etat soutiendra la démarche d'encouragement à la certification PEFC des forêts du territoire du PNR.
- Dans l'objectif de conforter le programme de replantation de verger de poiriers haute-tige, l'Etat s'engage à faire converger toutes les politiques d'aides et toutes les réglementations agricoles concernées.

2 Axe 2. Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire

Orientation 3. Responsabiliser et contribuer au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural

- L'Etat s'engage à diffuser auprès des candidats à la construction les documents de bons conseils et les fiches techniques élaborées par le Parc en matière de bâti éco-conçu, d'intégration paysagère et de mise en valeur des caractéristiques identitaires.
- L'Etat et ses établissements publics apportent leur soutien au Plan Climat pour Normandie-Maine ainsi qu'à son action en matière d'énergies renouvelables.
- L'ADEME apporte également son concours pour la réalisation de ses objectifs pour les aspects liés à l'énergie.
- L'Etat s'engage à relayer auprès des collectivités l'intérêt pour les communes de réaliser un document d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale. Il s'engage à informer systématiquement les communes du PNR de la nécessité de saisir ce dernier en amont de tout engagement d'une réflexion en la matière.
- Les services de l'Etat (DDE) informent le Parc dès qu'elles ont connaissance de projets d'élaboration ou de révision de document d'urbanisme sur une commune de son territoire et réciproquement.
- Au-delà des informations aux communes pour faciliter la réalisation des documents d'urbanisme, l'Etat, dans la mesure de ses moyens, apporte aussi son concours technique et partenarial pour la réalisation des objectifs de la charte en matière de gestion de l'espace et d'urbanisme, de construction et de prise en compte du patrimoine dans une logique de développement durable.
- L'Etat s'engage à associer le PNR aux groupes techniques régionaux destinés à favoriser la mise en œuvre d'Agenda 21.

Orientation 4. Sensibiliser à l'environnement

- L'Etat (Universités) s'engage à participer par la présence et l'action territoriale de ses services à la sensibilisation des acteurs et des habitants à l'environnement et au patrimoine de Normandie-Maine.
- L'Education Nationale s'engage à :
 - o encourager sur le territoire du Parc Naturel Régional le développement des projets « établissements en démarche de développement durable » :

- en apportant un appui aux équipes pédagogiques s'engageant dans cette démarche ;
 - en participant à la création d'outils sur le développement durable, à leur présentation aux équipes pédagogiques, en partenariat avec le PNR et à sa présentation aux équipes éducatives.
 - poursuivre la mise en œuvre de la formation initiale et continue des enseignants avec le PNR.
- Les établissements d'enseignement, dépendant du Ministère de l'Agriculture dont le siège est concerné par le territoire du PNR, s'engagent à développer l'éducation au développement durable.

Orientation 5. Utiliser le territoire comme vecteur de communication

- L'Etat s'engage à favoriser l'émergence des initiatives innovantes pour la mise en œuvre de la charte et le développement durable de Normandie-Maine.
- L'Etat s'engage à soutenir la politique touristique durable du Parc pour l'affirmation de l'identité de la destination touristique de Normandie-Maine et de son développement au sein des départements et des régions.
- L'Etat s'engage à apporter un appui technique au Parc pour la conception et la mise en œuvre de sa stratégie touristique.
- L'Etat s'engage à accompagner le Parc dans sa démarche d'adhésion à la charte européenne du Tourisme Durable, dans la limite de ses possibilités, concernant notamment :
 - la prise en compte de la clientèle handicapée dans le cadre du label Tourisme et Handicap ;
 - l'engagement des acteurs du tourisme dans une démarche qualité reconnue par le Plan Qualité Tourisme ;
 - l'engagement des acteurs du tourisme dans la préservation des ressources naturelles dans le cadre d'un management environnemental ;
 - la professionnalisation des acteurs du tourisme.
- L'Etat s'engage à soutenir le Parc dans ses actions destinées à favoriser l'innovation, l'expérimentation au sein de son territoire dans la limite de ses possibilités.
- L'Etat associe le PNR aux réflexions relatives aux schémas d'orientation pour l'aménagement régional et prend en compte la dimension « territoire organisé » du PNR dans ses politiques régionales et inter-régionales.

Axe 3. Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire

Orientation 6. Encourager les alternatives à l'intensification et au sur-développement

- L'Etat s'engage à apporter un appui technique et des informations pour la bonne application sur le territoire du PNR des dispositions nationales et européennes en faveur de l'agriculture durable, et des dispositifs d'appui aux agriculteurs pour le développement agricole, la biodiversité et les paysages.
- L'Etat (DDAF) s'engage à transmettre au PNR les données concernant les mesures agri-environnementales, à l'informer des appels à projets agri-environnementaux auprès des opérateurs locaux (quand il n'est pas lui même opérateur) et à l'associer à l'élaboration des cahiers des charges des MAE.

Orientation 7. Favoriser les activités identitaires du territoire

- L'État (DRAC, SDAP...) s'engage à contribuer au titre de ses compétences à l'action en faveur du patrimoine culturel et bâti, et à accompagner les initiatives nouvelles dans ce domaine.
- L'Etat (DRAC, SDAP) échange avec le PNR pour encourager et soutenir l'action territoriale en faveur de la culture. La valorisation de l'identité du territoire est à encourager à travers des projets artistiques et culturels qui visent un meilleur accès à la culture, en s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs culturels et la médiation culturelle.
- L'Etat (DDSV, DDGCRF) et ses établissements publics (INAO) apportent leur soutien à la démarche générale de marquage et d'identification des produits du territoire ainsi que les informations, les conseils et l'expertise utiles à cette démarche.

Les modes de fonctionnement

Mesure 46 : le partenariat

- L'Etat accompagne le rôle du Syndicat mixte de gestion du PNR dans sa mission de cohérence et de coordination territoriale pour l'action.
- L'Etat s'engage à valoriser dans son action et ses interventions le classement du territoire en Parc Naturel Régional et les missions qui en découlent.
- L'Etat s'engage à promouvoir les modalités d'action partenariale avec le PNR pour ses services et établissements publics, ainsi qu'auprès des autres acteurs du territoire.
- Les relations entre le PNR Normandie-Maine et l'Office National des Forêts seront régies conformément :
 - à la Convention cadre de coopération entre la Fédération Nationale des PNR de France et l'ONF en date du 30 Mai 2006.
 - à la convention régionale signée entre le PNR Normandie-Maine et les Agences Régionales de l'ONF (Basse-Normandie et Pays de la Loire), pour la durée de validité de la Charte du Parc.
- L'Etat s'engage à concourir à la mesure de ses possibilités à la consolidation des moyens du PNR pour la mise en œuvre de sa charte.

**Le Président du Parc naturel régional
Normandie-Maine**

Le Préfet de Région

Annexe n°2

Régions, Départements, EPCI, Communes et Villes-Portes ayant approuvé la charte

Régions, Départements, EPCI, Communes et Villes-Portes ayant à approuver la charte :

REGIONS

CONSEIL REGIONAL DE BASSE-
NORMANDIE
CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE
LA LOIRE

DEPARTEMENTS

CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE
CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE
CONSEIL GENERAL DE L'ORNE
CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE

COMMUNES (164)

Manche (6)

Communes rurales :

BARENTON
BION
GER
SAINT-CYR-DU-BAILLEUL
SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY
SAINT-JEAN-DU-CORAIL

Mayenne (22)

Communes rurales :

BOULAY-LES-IFS
CHAMPFREMONT
COUPTRAIN
GESVRES
HOUSSEAU-BRETIGNOLES (le)
LIGNIERES-ORGERES
NEUILLY-LE-VENDIN
PALLU (la)
RAVIGNY
RENNES-EN-GRENOUILLES
SAINT-CALAIS-DU-DESERT
SAINT-CYR-EN-PAIL

SAINT-PIERRE-DES-NIDS
SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE
SAINT-SAMSON
SAINTE-MARIE-DU-BOIS
THUBOEUF
VILLEPAIL
VIMARCE

Centres d'appui :

AMBRIERES-LES-VALLEES
LASSAY-LES-CHATEAUX
PRE-EN-PAIL

Orne (105)

Communes rurales :

ANTOIGNY
AUNAY-LES-BOIS
AVRILLY
BAROCHE-SOUS-LUCE (la)
BEAULANDAIS
BEAUVAIN
BELLIERE (la)
BOITRON
BOUILLON (le)
BURSARD
CARROUGES
CEAUCE
CERCUEIL (le)
CUISSAI
CHAHAINS
CHAMP DE LA PIERRE (le)
CHAMPSECRET
CHAPELLE-D'ANDAINES (la)
CHAPELLE-PRES-SEES (la)
CHAUX (la)
COLOMBIERS
COULONCHE (la)
COULONGES-SUR-SARTHE
COUTERNE
DOMPIERRE
EPINAY-LE-COMTE (l')
ESSAY
FERRIERE-BECHET (la)
FERRIERE-BOCHART (la)
FERRIERE-AUX-ETANGS (la)
FONTENAY-LES-LOUVETS
FRANCHEVILLE
GANDELAIN
GENESLAY

HALEINE
HAUTE-CHAPELLE (la)
HAUTERIVE
HELOUP
JOUÉ-DU-BOIS
JUVIGNY-SOUS-ANDAINE
LACELLE (la)
LALEU
LANDE-DE-GOULT (la)
LARRE
LIVAIE
LONLAY-L'ABBAYE
LORE
LUCE
MAGNY-LE-DESERT
MANTILLY
MARCHEMAISONS
MEHOUDIN
LE MENIL-BROULT
MENIL-ERREUX
MENIL-SCELLEUR (le)
MIEUXCE
MOTTE FOUQUET (la)
NEUILLY-LE-BISSON
NEAUPHE-SOUS-ESSAI
PACE
PERROU
RADON
ROCHE MABILE (la)
ROUELLE
ROUPERROUX
SAINT-AUBIN-D'APPENAI
SAINT-BOMER-LES-FORGES
SAINT-BRICE
SAINT-CENERI-LE-GEREI
SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET
SAINT-DENIS-DE-VILLENETTE
SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
SAINT-DIDIER-SOUS-ÉCOUVES
SAINT-FRAIMBAULT
SAINT-GERVAIS-DU-PERRON
SAINT-GILLES-DES-MARAIS
SAINT-HILAIRE-LA-GERARD
SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE
SAINT-LEGER-SUR-SARTHE
SAINT-MARS-D'EGRENNE
SAINT-MARTIN-DES-LANDES
SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON
SAINT-MAURICE-DU-DESERT
SAINT-MICHEL-DES-ANDAINES
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
SAINT-OUEN-LE-BRISOULT
SAINT-PATRICE-DU-DESERT
SAINT-ROCH-SUR-EGRENNE
SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES
SAINT-SIMEON
STE-MARGUERITE-DE-CARROUGES
SAINTE-MARIE-LA-ROBERT
SAUVAGERE (la)
SEPT-FORGES

TANVILLE
TESSE-FROULAY
TORCHAMP
VENTES-DE-BOURSES (les)
VINGT-HANAPS
VRIGNY

Centres d'appui :
BAGNOLES-DE-L'ORNE
DOMFRONT
FERTE MACE (la)
PASSAIS-LA-CONCEPTION
SEES

Sarthe (31)

Communes rurales :

AILLIERES-BEAUVOIR
ANCINNES
ASSE-LE-BOISNE
AULNEAUX (les)
BOURG-LE-ROI
CHASSE
CHENAY
CRISSE
DOUILLET-LE-JOLY
FRESNAYE-SUR-CHEDOUET (la)
GREZ (le)
LIGNIERES-LA-CARELLE
LIVET-EN-SAOSNOIS
LOUZES
MONTIGNY
MONT-SAINT-JEAN
MOULINS-LE-CARBONNEL
NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS
PEZE-LE-ROBERT
ROUESSE-VASSE
ROULLEE
SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER
SAINT-LEONARD-DES-BOIS
SAINT-LONGIS
SAINT-PAUL-LE-GAULTIER
SAINT-REMY-DE-SILLE
SAINT-REMY-DU-VAL
SAINT-RIGOMER-DES-BOIS
SOUGE-LE-GANELON
VILLAINES-LA-CARELLE

Centre d'appui :

SILLE-LE-GUILLAUME

VILLES-PORTES DU PARC NORMANDIE- MAINE (14)

Manche (1)

MORTAIN

Mayenne (4)

BAIS
EVRON
JAVRON-LES-CHAPELLES
VILLAINES-LA-JUHEL

Orne (6)

ALENCON
ARGENTAN
ATHIS-DE-L'ORNE
MELE-SUR-SARTHE (le)
MORTREE
RANES

Sarthe (3)

FRESNAY-SUR-SARTHE
MAMERS
VIVOIN

INTERCOMMUNALITES comptant une ou plusieurs Communes du Parc (26)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BAIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA HAUTE VARENNE ET DU HOULME
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA SELUNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VALLEE DU SARTHON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'EST ALENÇONNAIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MORTAIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
VILLAINES LA JUHEL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
ALPES MANCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
AVALOIRS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
PORTES DU MAINE-NORMAND
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
BOCAGE CARROUGIEN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
BOCAGE DE PASSAIS LA
CONCEPTION
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
BOCAGE MAYENNAIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
DOMFRONTAIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HORPS-LASSAY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
MASSIF DE PERSEIGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'ANDAINE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'ARGENTAN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE MORTREE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'ESSAY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE SEES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE SILLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS FERTOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS MELOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
SOASNOIS
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

INTERCOMMUNALITE

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie a été créé le 15 mai 2008.

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la région de la Haute-Normandie.

LE CONSEIL DES INTERCOMMUNALITES

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie est composé de représentants des communes et des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie.

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la région de la Haute-Normandie.

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la région de la Haute-Normandie.

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la région de la Haute-Normandie.

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la région de la Haute-Normandie.

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la région de la Haute-Normandie.

Le conseil des intercommunalités de la région de la Haute-Normandie a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la région de la Haute-Normandie.

VILLE DE CAEN

Le conseil municipal de la ville de Caen a été créé le 15 mai 2008.

Le conseil municipal de la ville de Caen a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la ville de Caen.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la ville de Caen est composé de représentants des habitants de la ville de Caen.

Le conseil municipal de la ville de Caen a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la ville de Caen.

Le conseil municipal de la ville de Caen a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la ville de Caen.

Le conseil municipal de la ville de Caen a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la ville de Caen.

Le conseil municipal de la ville de Caen a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la ville de Caen.

Le conseil municipal de la ville de Caen a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la ville de Caen.

Le conseil municipal de la ville de Caen a pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel de la ville de Caen.

Annexe n° 3

Statuts révisés de l'organisme de gestion du Parc

Statuts révisés de l'organisme de gestion du Parc :

ARTICLE 1 - CONSTITUTION DU SYNDICAT MIXTE

Conformément aux articles L. 5721-1 à L. 5722-8 du Code général des collectivités territoriales, le syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine est formé entre :

- la Région de Basse-Normandie,
- la Région des Pays de la Loire,
- le Département de la Manche,
- le Département de la Mayenne,
- le Département de l'Orne,
- le Département de la Sarthe,
- les Communes adhérentes dont la liste suit :

ORNE

Communes rurales

Antoigny, Aunay-les-Bois, Avrilly, Baroche-sous-Lucé (la), Beaulandais, Beauvain, Bellière (La), Boitron, Bouillon (le), Bursard, Carrouges, Céaucé, Cuissai, Cercueil (Le), Chahains, Champ-de-la-Pierre (Le), Champsecret, Chapelle-d'Andaine (La), Chapelle-près-Sées (La), Chaux (La), Colombiers, Coulonche (La), Coulonges-sur-Sarthe, Couterne, Dompierre, Epinay-le-Comte (l'), Essay, Ferrière-Béchet (La), Ferrière-Bochard (La), Ferrière-aux-Etangs (La), Fontenay-les-Louvets, Francheville, Gandelain, Geneslay, Haleine, Haute-Chapelle (La), Hauterive, Héloup, Joué-du-Bois, Juvigny-sous-Andaine, Lacelle (La), Laleu, Lande-de-Goult (La), Larré, Livaie, Lonlay-l'Abbaye, Loré, Lucé, Magny-le-Désert, Mantilly, Marchemaisons, Méhoudin, Ménil-Broult (Le), Ménil-Erreux, Ménil-Scelleur (Le), Mieucxé, Motte-Fouquet (La), Neuilly-le-Bisson, Neauphe-sous-Essai, Pacé, Passais-la-Conception, Perrou, Radon, Roche-Mabile (La), Rouellé, Rouperroux, Saint-Aubin-d'Appenai, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Brice, Saint-Cénéri-le-Gérei, Saint-Christophe-le-Jajolet, Saint-Denis-de-Villeneuve, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Didier-sous-Écouves, Saint-Fraimbault, Saint-Gervais-du-Perron, Saint-Gilles-des-Marais, Saint-Hilaire-la-Gérard, Saint-Julien-sur-Sarthe, Saint-Léger-sur-Sarthe, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Mars-d'Egrenne, Saint-Martin-des-Landes, Saint-Martin-l'Aiguillon, Saint-Maurice-du-Désert, Saint-Michel-des-Andaines, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Ouen-le-Brisoult, Saint-Patrice-du-Désert, Saint-Roch-sur-Egrenne, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Saint-Siméon, Sauvagère (La), Sept-Forges, Tanville, Tessé-Froulay, Torchamp, Ventes-de-Bourse (les), Vingt-Hanaps, Vriigny.

Centres d'appui

Bagnoles-de-l'Orne, Domfront, Ferté-Macé (La), Sées.

Villes-Portes

Alençon, Argentan, Athis-de-l'Orne, Mêle-sur-Sarthe (Le), Mortrée, Rânes.

SARTHE :

Communes rurales

Aillières-Beauvoir, Ancinnes, Assé-le-Boisne, Aulneaux (les), Bourg-le-Roi, Chassé, Chenay, Crissé, Douillet-le-Joly, Fresnaye-sur-Chédouet (La), Grez (Le), Lignièrès-la-Carelle, Livet-en-Saosnois, Louzes, Montigny, Mont-Saint-Jean, Moulins-le-Carbonnel, Neufchâtel-en-Saosnois, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Roullée, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Longis, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Rémy-de-Sillé, Saint-Rémy-du-Val, Saint-Rigomer-des-Bois, Sougé-le-Ganelon, Villaines-la-Carelle.

Centre d'appui

Sillé-le-Guillaume.

Villes-Portes

Fresnay-sur-Sarthe, Mamers, Vivoin.

MAYENNE

Communes rurales

Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Couptrain, Gesvres, Housseau-Brétignolles (Le), Lignièrès-Orgères, Neuilly-le-Vendin, Pallu (La), Ravigny, Rennes-en-Grenouilles, Sainte-Marie-du-Bois, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Cyr-en-Pail, Saint-Pierre-des-Nids, Saint-Pierre-sur-Orthe, Saint-Samson, Thuboeuf, Villepail, Vimarcé.

Centres d'appui

Ambrières-les-Vallées, Lassay-les-Châteaux, Pré-en-Pail.

Villes-Portes

Bais, Evron, Javron-les-Chapelles, Villaines-la-Juhel.

MANCHE :

Communes rurales

Barenton, Bion, Ger, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Jean-du-Corail.

Ville-Porte

Mortain.

Un Syndicat Mixte qui prend le nom de "**Parc naturel régional Normandie-Maine**".

ARTICLE 2 - OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat, organe juridique du Parc, a pour objet la réalisation, la gestion et l'animation du Parc Naturel Régional Normandie-Maine (sous réserve des attributions de l'Office National des Forêts dans les forêts soumises au régime forestier) conformément à la Charte du Parc. Il a notamment pour objet l'élaboration des programmes pluriannuels d'équipement.

ARTICLE 3 - ADHESIONS ET RETRAITS

1) Adhésion

Toute Commune située dans le périmètre du Parc peut adhérer au syndicat. Le Comité Syndical est compétent pour statuer sur cette demande.

Il en est de même pour les Communes sollicitant la qualité de Ville-Porte conformément à la mesure 1 de la Charte du Parc qui précise notamment :

« Le syndicat mixte attribue ce statut aux villes qui le sollicitent, sous réserve que leur patrimoine soit reconnu (naturel, architectural, culturel...) et qu'elles s'engagent à suivre les orientations de la charte et à appuyer les missions du Parc.

En contrepartie, les Villes-Portes bénéficient des mêmes services que ceux accordés aux Communes situées à l'intérieur du périmètre du Parc...

... Relais de la promotion du Parc, les Villes-Portes effectuent cette valorisation du territoire du Parc, en particulier par l'intermédiaire de leurs Offices de Tourisme qui diffusent l'information et par l'organisation de manifestations en rapport avec les objectifs du Parc. Elles permettent aux habitants du Parc de bénéficier des différents équipements et infrastructures nécessaires à leur bien-être. En échange, ces Villes-Portes bénéficient de l'image et de la culture de Parc naturel régional dont elles sont les vitrines. Elles s'engagent également à mettre en œuvre sur leur territoire les principes d'excellence et d'expérimentation dépeints dans la charte. »

2) Retrait

Une Collectivité membre peut demander son retrait du Syndicat (conformément aux articles 5721-6-2 et 5721-6-3 du Code général des collectivités territoriales). En cas d'accord du Comité Syndical, la délibération est notifiée à l'ensemble des Collectivités membres. Les organismes délibérants de ces Collectivités disposent alors d'un délai de 40 jours à compter de la notification pour donner leur avis.

Le retrait ne peut toutefois intervenir si plus d'un tiers des Collectivités adhérentes s'y oppose.

ARTICLE 4 - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention du syndicat mixte est limité au territoire des Communes adhérentes :

- Communes classées : Communes rurales, Centres d'appui
- Villes-Portes.

Le Syndicat peut également effectuer, par voie de convention, en dehors des Communes classées et des Villes-Portes toutes opérations correspondant à ses missions.

ARTICLE 5 - SIEGE

Le siège du Syndicat est fixé à la Maison du Parc à Carrouges (61320). Il peut être déplacé par décision du Comité Syndical.

ARTICLE 6 - DUREE

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 7 - BUDGET

Le budget du syndicat comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il sera conforme aux principes et aux orientations de la charte.

1 – La section de fonctionnement comprend notamment :

a) en recettes

- les subventions de fonctionnement ou participations accordées volontairement par l'Etat, les Collectivités membres ou non du Syndicat mixte ou tout autre organisme (en particulier les Communautés Européennes),
- le revenu des biens du syndicat mixte ainsi que le produit des droits d'accès ou d'usage relatif aux réalisations du syndicat,
- les contributions volontaires.

Pour les Communes rurales, les Villes-Portes et les centres d'appui, la répartition de la charge sera calculée en proportion des populations au recensement le plus récent. La cotisation sera fixée par an et par habitant. L'évolution de cette cotisation sera au moins égale à celle des Conseils Régionaux et Généraux.

Le solde de la charge financière, après déduction des participations ci-dessus, incombera :

- à la Région de Basse-Normandie	pour 35 %
- à la Région des Pays de la Loire	pour 15 %
- au Département de l'Orne	pour 24 %
- au Département de la Sarthe	pour 12 %
- au Département de la Mayenne	pour 12 %
- au Département de la Manche	pour 2 %.

b) en dépenses

- Les dépenses de personnel et de matériel, d'entretien des bâtiments, d'animation, les impôts, l'intérêt des emprunts contractés,
- les prélèvements à effectuer sur la section de fonctionnement pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2) La section d'investissement comprend notamment :

a) en recettes

- le produit des emprunts contractés par le Syndicat,
- le crédit provenant du prélèvement effectué sur la section de fonctionnement,
- les subventions de l'Etat,
- les subventions des Communes ou groupements de Communes souhaitant exceptionnellement déléguer la maîtrise d'ouvrage au Parc,
- les subventions des Régions et des Départements,
- les aides des Fonds Européens,
- les dons et legs,
- les produits de cession des biens du Syndicat Mixte.

b) En dépenses

- les dépenses afférentes aux investissements réalisés par le Syndicat, en tant que maître d'ouvrage,
- les subventions d'équipement, fonds de concours ou participations accordées à d'autres maîtres d'ouvrage pour des réalisations entrant dans les objectifs du Parc,
- le remboursement du capital des emprunts.

Le budget du Syndicat pourvoit à toutes les dépenses destinées à son fonctionnement et à la réalisation de ses objectifs. Il sera conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 8 - COMITE SYNDICAL

Le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les collectivités adhérentes conformément à la répartition suivante :

1 - Représentants des Régions : 14

- Conseil Régional de Basse-Normandie...10 délégués titulaires et 10 suppléants
- Conseil Régional des Pays de la Loire.....4 délégués titulaires et 4 suppléants

2 - Représentants des Départements : 14

- Conseil Général de l'Orne7 délégués titulaires et 7 suppléants
- Conseil Général de la Sarthe3 délégués titulaires et 3 suppléants
- Conseil Général de la Mayenne ...3 délégués titulaires et 3 suppléants
- Conseil Général de la Manche ... 1 délégué titulaire et 1 suppléant

3 - Représentants des communes rurales : 14

- de l'Orne7 délégués titulaires et 7 suppléants
- de la Sarthe.....3 délégués titulaires et 3 suppléants
- de la Mayenne 3 délégués titulaires et 3 suppléants
- de la Manche1 délégué titulaire et 1 suppléant

4 - Représentants des Villes-Portes et Centres d'appui : 8

- de l'Orne3 délégués titulaires et 3 suppléants
- de la Sarthe2 délégués titulaires et 2 suppléants
- de la Mayenne.....2 délégués titulaires et 2 suppléants
- de la Manche1 délégué titulaire et 1 suppléant

Les Assemblées régionales et départementales, les Conseils municipaux adhérents au Syndicat procèdent chacun à l'élection des délégués titulaires et pour chacun d'eux à son suppléant. Chaque suppléant a voix délibérative en cas d'absence de son titulaire.

Les membres du Comité doivent être membres de la collectivité qui les a désignés. Leur mandat au Syndicat Mixte prend fin avec la perte, pour quelque raison que ce soit, (fin de mandat, démission...) de celui de la Collectivité qu'il représente.

En cas de vacance, la Collectivité intéressée procède, dans les meilleurs délais, à la désignation de son délégué.

En ce qui concerne les Communes rurales, les Villes-Portes et les Centres d'appui, cette élection se fait au deuxième degré dans les conditions fixées au règlement intérieur, chaque assemblée désignant son représentant au sein d'un collège électoral qui élit, à son tour, les délégués titulaires et suppléants siégeant au Comité Syndical.

ARTICLE 9 - BUREAU

Le Comité Syndical élit en son sein et à bulletins secrets son Président pour 3 ans et dans les 3 mois qui suivent les Cantonales.

Il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau immédiatement après :

- cinq Vice-Présidents,
- un Secrétaire,
- un Secrétaire-adjoint,
- un Trésorier
- six membres

Les membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal à trois tours.

Si au cours de la période de trois ans, une ou plusieurs vacances venaient à se produire parmi les membres en dehors du Président, le Comité Syndical procéderait aux élections complémentaires nécessaires.

En cas de démission du Président, ce dernier assume ses fonctions en l'attente de l'accord du Préfet. Le 1^{er} vice-Président assure son remplacement jusqu'à la prochaine élection qui doit avoir lieu dans la limite d'un mois après la décision du Préfet.

ARTICLE 10 - FONCTIONNEMENT DU COMITE ET DU BUREAU

Le Comité se réunit au moins deux fois par an et sur demande du Président ou à la majorité absolue du Bureau.

Le Comité et le Bureau se réunissent au lieu de leur choix.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Comité et du Bureau ne sont valables que si elles sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, le quorum simple étant atteint. En cas d'indisponibilité de son suppléant, un membre titulaire empêché peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre membre titulaire de la même Collectivité pour les représentants des Conseils Régionaux et Conseils Généraux ou d'un même collège pour les représentants des Communes.

Un membre présent ne peut être porteur que d'un pouvoir.

Le Directeur du Parc assiste aux réunions du Comité et du Bureau.

Le Comité et le Bureau peuvent entendre et s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne de leur choix.

ARTICLE 11 – PARTENARIATS ET COMITÉS CONSULTATIFS

En partenariat, le Syndicat Mixte peut intervenir en dehors de son territoire (ex Article 4).

Le Syndicat Mixte se dote de collèges de conseil et d'appui dont les représentants ont voix consultative.

1 - Collège des EPCI et Assemblées des collectivités territoriales

a) Collège des EPCI

Orne

Les Communautés de Communes, du Bocage Carrougien, du Bocage de Passais la Conception, du Domfrontais, de l'Est Alençonnais, de la Haute Varenne et du Houlme, du Pays d'Andaines, du Pays d'Argentan, du Pays Fertois, du Pays Mélois, du Pays de Mortrée, du Pays d'Essai, du Pays de Sées, de la Vallée du Sarthon et la Communauté Urbaine d'Alençon,

Sarthe

Les Communautés de Communes des Alpes Mancelles, du Massif de Perseigne, des Portes du Maine Normand, du Pays de Sillé, du Soasnois,

Mayenne

Les Communautés de Communes des Avaloirs, de Bais, du Bocage Mayennais, du Horps-Lassay, de Villaines-la-Juhel.

Manche

Les Communautés de Communes de Mortain et de la Sélune.

b – Assemblée des Collectivités territoriales

Conformément à la charte (mesure 45) et afin de tendre à la meilleure information des membres et sans alourdir les prises de décisions (quorum), il est proposé la création d'une « assemblée des collectivités », en sus et en complément de l'assemblée générale réglementaire annuelle des membres. Cette assemblée regroupe les délégués de l'intégralité des Communes, des Communautés de Communes et des Pays qui y ont voix consultative. Elle est réunie au moins une fois par an.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par la présence d'au moins une Commune au sein du périmètre du Parc naturel régional intègrent de droit cette Assemblée. Chaque E P C I désigne son représentant qui, conformément au souhait majoritaire des Collectivités concernées, a voix consultative.

2 – Collège d'institutions qualifiées

Les représentants notamment de l'Office National des Forêts (Régions Normandie et Bretagne-Pays de la Loire), des Centres Régionaux de la Propriété Forestière de Basse-Normandie et des Pays de la Loire, des Chambres d'Agriculture, des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Métiers des Départements concernés, les Comités Régionaux et Départementaux du Tourisme, les Universités de Caen et du Mans sont associés aux travaux du Comité Syndical.

3 - Comité des habitants du Parc

Comme il est prévu par la charte (mesure 48), il est composé un comité des habitants du Parc, à parité, et au plus de 30 personnes physiques et morales (associations) du territoire. C'est également une structure de conseil et d'appui.

ARTICLE 12 - COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical définit les objectifs et les orientations budgétaires du Parc ainsi que les programmes prévisionnels d'aménagement correspondant à sa vocation.

Le Comité Syndical exerce la plénitude des fonctions prévues à l'article 2 des présents statuts : il vote le budget, fixe les effectifs, statue sur les demandes de retraits et d'adhésions et peut modifier les statuts.

ARTICLE 13 - COMPETENCES DU BUREAU

Le Bureau exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Comité Syndical.

ARTICLE 14 - ROLE DU PRESIDENT

Le Président dirige l'action du Syndicat et coordonne son activité avec celle des Collectivités, Etablissements publics ou organismes privés intéressés par le Parc naturel régional Normandie-Maine.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Syndicat. Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau. Il nomme le Directeur du Parc et peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur du Parc.

Il représente le Syndicat en Justice.

ARTICLE 15 - RECEVEUR SYNDICAL

Les fonctions de Receveur du Syndicat sont exercées par le Trésorier Public territorialement compétent au lieu du siège du Syndicat Mixte.

ARTICLE 16 - MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts du Syndicat Mixte peuvent être modifiés à la demande soit du Président, soit de la majorité absolue des membres du Bureau. La modification des statuts est soumise à l'approbation du Comité Syndical qui statue à la majorité des suffrages exprimés.

ARTICLE 17 - DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE

La dissolution du Syndicat peut être décidée par le Comité Syndical, conformément à l'article L 5721-7 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cas, la délibération du Comité Syndical doit prévoir, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles le Syndicat est liquidé (attribution des biens meubles et immeubles, de l'excédent comptable...).

La dissolution est prononcée par l'autorité qualifiée.

ARTICLE 18 - DISPOSITIONS GENERALES

Sous réserve des dispositions particulières contenues dans les présents statuts, le Syndicat est soumis aux règles prévues par les articles L.5721-1 et suivants du code général des Collectivités territoriales

Le Président

Eugène-Loïc ERMESSENT

Annexe n° 4

***Programme d'actions triennal prévisionnel
2008-2010***

***Organigramme de l'équipe pluridisciplinaire
du Parc***

Le PNR Normandie-Maine a pour objectif de promouvoir et de développer le tourisme en Normandie-Maine, en particulier dans les zones littorales et littorales de l'intérieur, en favorisant le développement durable et la préservation de l'environnement.

Le PNR Normandie-Maine a pour mission de promouvoir et de développer le tourisme en Normandie-Maine, en particulier dans les zones littorales et littorales de l'intérieur, en favorisant le développement durable et la préservation de l'environnement.

Le PNR Normandie-Maine a pour mission de promouvoir et de développer le tourisme en Normandie-Maine, en particulier dans les zones littorales et littorales de l'intérieur, en favorisant le développement durable et la préservation de l'environnement.

Le PNR Normandie-Maine a pour mission de promouvoir et de développer le tourisme en Normandie-Maine, en particulier dans les zones littorales et littorales de l'intérieur, en favorisant le développement durable et la préservation de l'environnement.

Le PNR Normandie-Maine a pour mission de promouvoir et de développer le tourisme en Normandie-Maine, en particulier dans les zones littorales et littorales de l'intérieur, en favorisant le développement durable et la préservation de l'environnement.

Le PNR Normandie-Maine a pour mission de promouvoir et de développer le tourisme en Normandie-Maine, en particulier dans les zones littorales et littorales de l'intérieur, en favorisant le développement durable et la préservation de l'environnement.

Le PNR Normandie-Maine a pour mission de promouvoir et de développer le tourisme en Normandie-Maine, en particulier dans les zones littorales et littorales de l'intérieur, en favorisant le développement durable et la préservation de l'environnement.

Le PNR Normandie-Maine a pour mission de promouvoir et de développer le tourisme en Normandie-Maine, en particulier dans les zones littorales et littorales de l'intérieur, en favorisant le développement durable et la préservation de l'environnement.

Programme d'actions triennal prévisionnel 2008-2010 :

Nature et coût estimatif des actions

	2008	2009	2010	2008-2010
	€	€	€	€
ENVIRONNEMENT				
Milieux : inventaire, gestion et suivi général	218 000	227 000	208 000	653 000
Restauration de cours d'eau	237 000	249 000	269 000	755 000
Conservation et valorisation des "grands sites"	22 000	70 000	150 000	242 000
Education environnement	43 000	44 000	45 000	132 000
<i>Sous-total environnement</i>	520 000	590 000	672 000	1 782 000
%	33%	36%	45%	38%

	€	€	€	€
ECO-DEVELOPPEMENT AGRICULTURE				
Maintien du bocage et des vergers	41 000	80 000	75 000	196 000
Soutien technique agricole	36 000	19 000	40 000	95 000
Aide au développement économique	17 000	29 000	17 000	63 000
<i>Sous-total éco-développement, agriculture</i>	94 000	128 000	132 000	354 000
%	6%	8%	9%	8%

	€	€	€	
TOURISME CULTURE COMMUNICATION				
Communication	115 000	141 000	131 000	387 000
Tourisme	33 000	67 000	76 000	176 000
Culture	171 000	321 000	26 000	518 000
<i>Sous-total Tourisme, communication, culture</i>	469 000	379 000	233 000	1 081 000
%	30%	24%	15%	23%

	€	€	€	€
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Ingénierie conseil urbanisme et paysages	90 000	90 000	90 000	270 000
Fonds de mise en valeur des patrimoines bâti et naturel	50 000	70 000	70 000	190 000
Aménagements et travaux des sites structurants	150 000	150 000	100 000	400 000
Energie	90 000	120 000	120 000	330 000
Equipement du Syndicat mixte	95 000	80 000	80 000	255 000
<i>Sous-total aménagement du territoire</i>	475 000	510 000	460 000	1 445 000
%	31%	32%	31%	31%

TOTAUX PROGRAMMES D' ACTIONS	1 558 000	1 607 000	1 497 000	4 662 000
	100%	100%	100%	100%

Financement des actions

	2008	2009	2010	2008-2010
	€	€	€	€
DIREN de Basse-Normandie (Natura 2000 inclus)	150 000	150 000	150 000	450 000
DIREN des Pays de la Loire (Natura 2000 inclus)	75 000	75 000	75 000	225 000
Conseil Régional de Basse-Normandie	310 000	310 000	310 000	930 000
Conseil Régional des Pays de la Loire	150 000	150 000	150 000	450 000
Départements (53, 72, 50, 61)	70 000	85 000	80 000	235 000
Europe et autres part. (ADEME, Agences de l'Eau...)	353 000	467 000	452 000	1 272 000
Crédits spécifiques	450 000	370 000	280 000	1 100 000
TOTAUX PROGRAMMES D'ACTIONS	1 558 000	1 607 000	1 497 000	4 662 000

Commentaire du programme d'actions triennal prévisionnel 2008-2010

1 Articulation charte / programme d'action et fonctionnement

Le programme d'actions triennal prévisionnel, construit à partir des mesures définies dans la charte, traduit la volonté de mettre en oeuvre le premier volet d'une stratégie générale ordonnée selon trois vocations fondamentales (cf. « *les grandes lignes de conduite* ») : **favoriser la biodiversité ; sensibiliser pour responsabiliser ; promouvoir le territoire.**

Plus dans le détail, ces grands fondamentaux (les **trois « axes »** de la charte) sont déclinés en objectifs stratégiques (les **sept « orientations »** de la charte) définis à partir des enjeux fixés au territoire pour la prochaine décennie (cf. « *le diagnostic et les enjeux* ») :

FAVORISER LA BIODIVERSITE

- 1 Mieux connaître le patrimoine ;
- 2 Renforcer sa gestion, atteindre le bon état écologique et préserver la qualité de l'eau.

SENSIBILISER POUR RESPONSABILISER

- 3 Contribuer à la lutte contre le changement climatique, responsabiliser au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural ;
- 4 Sensibiliser et éduquer à l'environnement.

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

- 5 Fédérer et animer les acteurs pour la mobilisation d'un territoire d'expérimentation, créer une identité forte par la mise en place d'un réseau de tourisme durable ;
- 6 Encourager les alternatives à l'intensification ;
- 7 Valoriser les productions et les activités identitaires.

Sur le plan pratique, des « actions » découlant de chaque mesure sont définies et réalisées chaque année. Sur la base d'une expérience antérieure jugée efficiente et toujours adaptée, quatre pôles opérationnels se partagent la mise en oeuvre de ces actions permettant de répondre aux sept enjeux fixés pour le territoire. La lecture, d'une part de l'organigramme du personnel, d'autre part du programme d'actions triennal, permet de visualiser le poids des moyens humains et matériels relatifs occupé par chaque pôle. Le partage des sept « orientations » en quatre pôles permet une meilleure prise en compte de la nature souvent « transversale » des projets, un partage de l'information et une certaine « polyvalence » des chargés de missions.

Chaque pôle a néanmoins ses orientations prioritaires, indiquées ci-après en caractères gras :

Pôle « **environnement** » : orientations **1, 2 et 4** ;

Pôle « **aménagement du territoire** » : orientations **1, 2, 3 et 4**

Pôle « **éco-développement et agriculture** » : orientations **1, 2, 3, 6 et 7**

Pôle « **tourisme, culture, communication** » : orientations **1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7**

Quatre commissions spécifiques (cf. mesure 47) orientent et accompagnent le travail effectué par l'équipe technique du Parc naturel régional au sein de chacun de ces pôles. Une cinquième commission dite des « **finances** » permet de rechercher la répartition et l'équilibre budgétaire entre ces quatre pôles préalablement au vote des programmes d'actions annuels.

Le programme d'actions triennal 2008-2010 est présenté sur la base de ce découpage opérationnel en quatre pôles.

2 Définition générale du programme d'actions triennal et évolution

Sur les années 2008-2009-2010, les programmes d'actions proposés pour atteindre les objectifs visés par la charte s'élèvent en moyenne à 1 554 000 € par an (4 662 000 € sur 3 ans). Pour comparaison, ce chiffre s'inscrit dans la lignée des programmes d'actions antérieurs, avec une majoration d'environ 10 % correspondant aux nouvelles ambitions affichées : structuration d'un réseau de valorisation écologique, développement d'un programme énergétique durable et évaluation des actions engagées.

Néanmoins, cette estimation budgétaire correspond à une programmation minimale car certains partenariats, en particulier dans le domaine de l'eau (engagement de nouveaux CRE...) sont susceptibles de développement sans que ce dernier puisse être aujourd'hui précisément chiffré.

La comparaison des trois programmes d'actions montre une évolution moyenne à la baisse d'environ 5 %. Ceux des deux premières années correspondent à une **période de transition**, permettant à la fois d'initier les nouvelles opérations proposées par la nouvelle charte et de conclure les chantiers structurants engagés lors de la précédente décennie : il s'agit essentiellement des travaux réorientant l'accueil du public dans les Alpes Mancelles (multi-sites de Saint-Cénéri-le-Gérei, Moulins-le-Carbonnel, Saint-Pierre-des-Nids et Saint-Léonard-des-Bois). Le programme de la troisième année peut être considéré comme celui **d'une année d'équilibre (environ 1,5 million d'euro)**, représentatif des programmations des neuf années à venir.

Dans le fond, l'orientation générale proposée se différencie de l'approche antérieure ayant permis la réalisation de points d'ancrage ambitieux mais aussi localisés. S'appuyant sur les puissants leviers offerts aujourd'hui par cette politique de « grands chantiers » conduite durant la dernière charte, une nouvelle stratégie d'accompagnement de projets concernant l'ensemble du territoire est déclinée. Néanmoins, pour éviter « l'éparpillement » des moyens, la méthode choisie favorise la recherche de la **cohérence territoriale globale** :

- actions mises en oeuvre au travers de réseaux écologiques et paysagers ;
- actions s'appuyant sur des lignes de force comme « le bâti économe en énergie »...

Les actions d'accompagnement sont également retenues parce qu'elles participent à la **préservation et à la valorisation des éléments patrimoniaux qui expriment l'originalité locale** (cf. « Monts et Marches de Normandie-Maine »).

Plus dans le détail, on notera dans le tableau de « financement des actions » que les dotations « Natura 2000 » (concernant les 2 postes d'animation des 8 documents d'objectifs et leurs programmes d'actions...) sont incluses dans les participations des DIREN de Basse-Normandie et des Pays de la Loire.

La ligne « crédits spécifiques » en fin de tableau a été volontairement isolée pour permettre de faire apparaître les opérations moins habituelles, du fait de leur caractère d'exception liées soit à leur portée, soit à un événement particulier ou une opportunité : investissements remarquables, replantations après tempête, reconstitution de vergers, Pôles d'Excellence Rurale, opérations nationales... Pour 2008 – 2010, cette ligne de financements concerne le programme multi-sites des Alpes Mancelles (P E R peinture, Maison de la Pleine Nature...). Leur financement est rendu possible par les contributions des mêmes partenaires cités précédemment, mais sur des modalités et répartitions spécifiques à chaque opération.

3 Détail du programme d'actions triennal par grand pôle opérationnel

Le pôle « environnement »

Ce secteur représente en moyenne 38 % du volume financier du programme d'actions (environ 594 000 € par an), ce qui le place en première position des quatre pôles opérationnels. Ce choix traduit la forte volonté du Parc naturel régional Normandie-Maine d'accorder la place d'importance qu'elle mérite à la conservation de la biodiversité et de refonder son projet de territoire sur la base d'un patrimoine naturel d'exception.

La connaissance et la gestion des milieux d'une part, et la restauration de cours d'eau, d'autre part, restent les deux engagements prioritaires rassemblant à eux seuls plus des trois quarts (en moyenne 469 000 € par an) des fonds impartis à cette mission.

L'éducation à l'environnement (soutien aux actions des associations, conceptions et publications...) est fortement renforcée (2007 : 16 000 €, 2008 : 43 000 €), d'autant que d'autres sources d'intervention viennent étayer ce poste, notamment par le biais de la mission « énergie » (pôle aménagement) et de l'implication directe du personnel d'animation du Parc.

L'évolution au cours des trois années du poids global de la mission (+ 152 000 €, + 29 %), correspond à la montée en puissance du programme transversal « Monts et Marches de Normandie-Maine », lequel comporte un important volet de réhabilitation de milieux et d'interprétation de sites.

Le pôle « éco-développement - agriculture »

Inscrit dans la lignée des programmes antérieurs (environ 7 % de l'ensemble en 2007), la mission « éco-développement - agriculture » voit néanmoins ses moyens s'étoffer sur les trois années (+38 000 €) pour atteindre 9 % du montant financier global en 2010.

Cette évolution qui devrait s'accroître encore dans les années suivantes est liée à la mise en place et au développement potentiel de deux programmes prometteurs : d'une part, l'un concernant les plantations de haies dans le cadre de la mise en place de réseaux écologiques, paysagers et énergétiques (réseau REVE, réseau bois énergie...) ; d'autre part, l'autre relatif aux prairies sur pentes fortes et à l'élevage extensif induit.

Le pôle « tourisme, culture, communication »

Les missions de ce pôle sont recentrées sur l'affirmation d'une identité forte du Parc et structurées par la mise en place d'un important réseau de tourisme durable.

Alors que les opérations de communication ont été rationalisées et stabilisées lors de la dernière décennie et s'équilibrent aujourd'hui autour d'un montant moyen par programme voisin de 130 000 €, le renforcement du volet touristique (de 33 000 à 76 000 €) correspond à la mise en place progressive du programme « Monts et Marches de Normandie-Maine ».

Enfin, la triennalité est également marquée par la mise en oeuvre d'une importante opération de développement culturel liée à la valorisation d'un élément patrimonial qui exprime l'originalité locale : cette opération spécifique (Pôle d'Excellence Rurale peinture) s'affirme sur les années 1 et 2, ce qui explique la baisse de l'importance relative du pôle sur l'ensemble du programme (passant de 30 % en 2008 à 15 % en 2010).

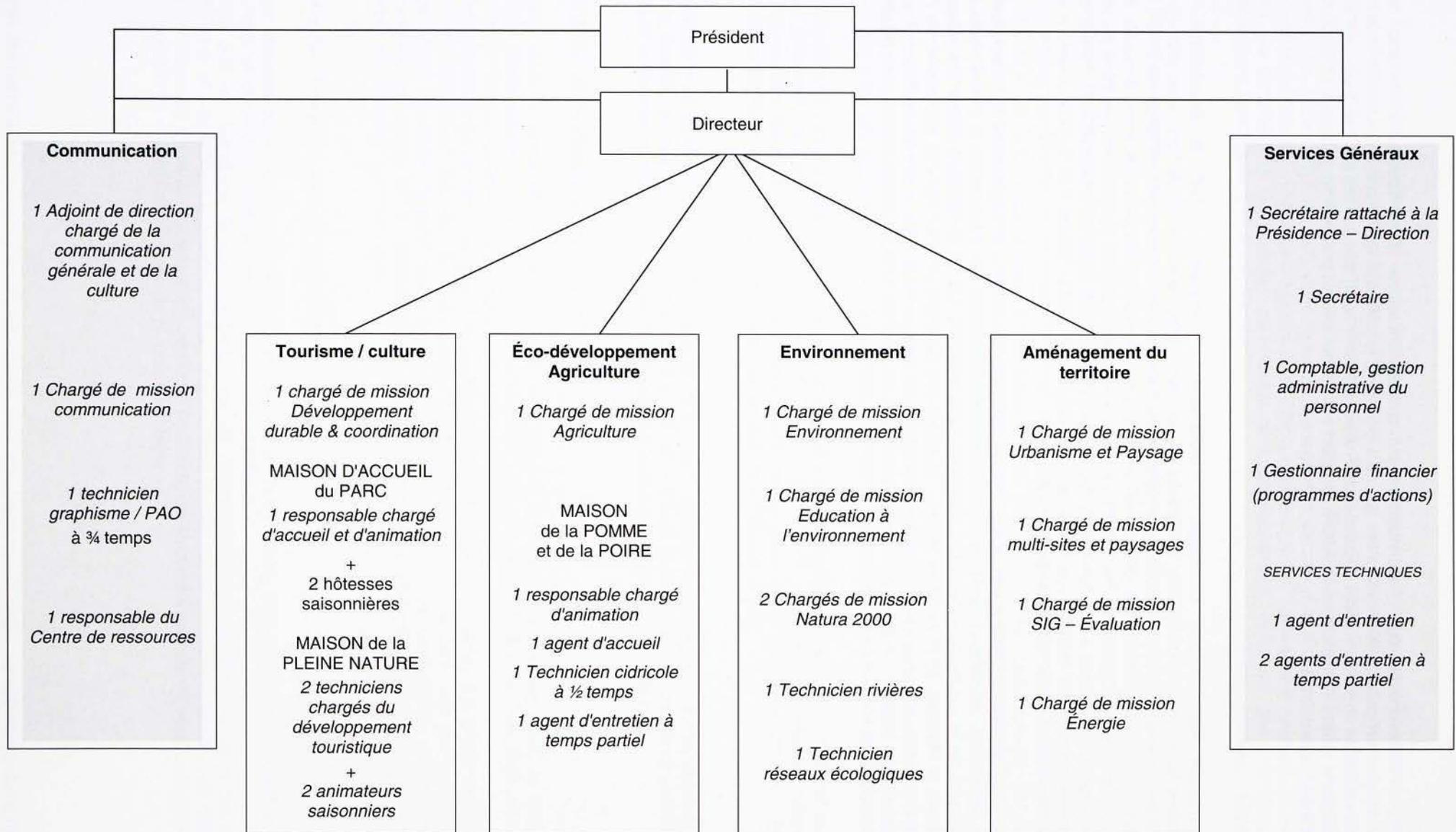
Le pôle « aménagement »

Regroupant les missions « paysage », « urbanisme », « énergie », « SIG et évaluation », il représente, en ordre d'importance budgétaire, le deuxième pôle opérationnel du Parc avec près d'un tiers des volants financiers affectés aux programmes d'actions (en moyenne 481 000 € par an).

Néanmoins, sa représentativité globale est en baisse par rapport à celle de la décennie écoulée, du fait de l'achèvement prochain des grands projets conduits sur les sites structurants. Certains de ces aménagements arrivant à leur terme lors des années 2008 – 2009 (dites de « transition »), l'évolution triennale continue de montrer une baisse progressive (- 11 % entre l'année 2 et 3) pour atteindre un état d'équilibre en 2010 et les années futures.

Les missions d'accompagnement et de conseil (paysage, urbanisme, énergie) prennent alors toute leur dimension, au côté du programme d'investissement phasé sur 12 années et inscrit dans la continuité de la valorisation des sites emblématiques entamée lors de la dernière charte : le réseau « Monts et Marches de Normandie-Maine » touchant une vingtaine de sites répartis sur l'ensemble du territoire. Avec, en moyenne, l'inscription budgétaire de deux « hauts lieux » par an, le Parc naturel régional peut espérer conduire à son terme à l'échéance de 2020 cette opération globale : identitaire, patrimoniale et stimulante sur le plan de l'économie durable.

Organigramme de l'équipe pluridisciplinaire du Parc :



Annexe n° 5

Emblème du Parc

Emblème du Parc :



Parc
naturel
régional

Normandie-Maine

Vert
Pantone 340

Quadri :
C 100 %
M 0 %
J 70 %
N 15 %



Parc
naturel
régional
Normandie-Maine

Rouge
Pantone 187

Quadri :
C 0 %
M 90 %
J 70 %
N 24 %

2189
18/10/07
18/10/07
18/10/07

Sigles et abréviations :

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFR : Association Foncière de Remembrement

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

APPMA : Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ARDEC : Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CAPEB : Chambre des Petites Entreprises du Bâtiment

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CdC : Communauté de Communes

CDESI : Comités Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CETEF : Centre d'Etude des Techniques Forestières

CG : Conseil Général

CMA : Chambres de Métiers et de l'Artisanat

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CR : Conseil Régional

CRE : Contrat Restauration Entretien

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CRT : Comité Régional du Tourisme

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE : Direction Départementale de l'Equipement

DDTEFP : Direction Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et l'Environnement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FOGEFOR : Formation à la Gestion Forestière

GES : Gaz à Effet de Serre

GRAB : Groupement Régional d'Agriculture Biologique

GRETIA : Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns

HQE : Haute Qualité Environnementale

INAO : Institut National des Appellations d'Origine

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

IRQUA Normandie : Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire de Normandie

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

MAE : Mesures Agri-Environnementales

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

OTSI : Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative

PAO : mise en Page Assistée par Ordinateur

PCT : Plan Climat Territorial

PDPG : Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles

PDPL : Plan Départemental pour la Promotion et le Développement du loisir Pêche

PNR : Parc naturel régional

REVE : Réseau Expérimental de Valorisation Ecologique

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SEMA : Service des Eaux et Milieux Aquatiques

SIG : Système d'Information Géographique

SIRTOM : Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères

SYNAGRO : comité Agro-alimentaire de l'Orne

VTT : Vélo Tout Terrain

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager



Maison du Parc - BP 05 - 61 320 CARROUGES
Tél. : 02 33 81 75 75 - Fax : 02 33 28 59 80
E.mail : info@parc-normandie-maine.fr

Imprimé sur papier fabriqué à partir de pâtes à papier
provenant de forêts gérées durablement.

Certification PEFC.

PNR Normandie - Maine

27/08/2014

M. Guery

vu la Direction du Parc :

La mobilisation relative à la consommation urbaine de l'espace est limitée au rôle de personne publique associée dans les procédures de PLU ou SCOT. Il n'y a pas d'architecte ou d'urbaniste dans l'équipe.

Impression d'une équipe introvertie et stressée sur ses moyens. Néanmoins de bonnes compétences exprimées sur l'écologie, la géologie, l'agronomie et l'histoire du territoire.

Bon investissement sur les circuits courts agricoles et l'économie locale. Engagement notable sur l'hydrobiologie et l'écologie des eaux douces.

J'ai remarqué une mobilisation intéressante sur le volet agricole, où ils développent plusieurs approches :

- l'étude du RGA et de l'évolution des exploitations*
- le bilan énergétique des exploitations agricoles,*
- la valorisation des prairies (yc fleuries),*
- le suivi du bocage.*

Leur action et brochure sur la trame verte est remarquable.

L'action pédagogique est aussi remarquable avec ses produits visuels et BD.

Suivre leur engagement dans une étude INSEE inter-PNR pour caractériser l'évolution de leurs populations.

Actualités Natura 2000

Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Étang de Saosnes et Forêt de Perseigne

Octobre 2013

André Trottet, Maire de la commune de la Fresnaye-sur-Chedouet et Conseiller général de la Sarthe a été élu le 24 mai 2011 à la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000. Le Parc naturel régional Normandie-Maine assure l'animation du site depuis 2006. cette lettre d'actualité dresse un premier bilan et présente les actions menés auprès des propriétaires et gestionnaires du territoire.

Etudes réalisées (2006 - 2013)

• 2006 - 2013 : suivi des populations de chauves-souris dans deux cavités protégées par des grilles

Le conservatoire d'espaces naturels de la Sarthe assure un suivi hivernal des chauves-souris. Les résultats varient suivant de nombreux paramètres dont la température extérieure. Près d'une dizaine d'espèces hibernent dans les cavités, les effectifs diminuent sensiblement. Cependant cette tendance est à relativiser car les mouvements des chauves-souris sont fréquents d'une cavité à l'autre et l'on dénombre plus d'une dizaine de cavités aux alentours des cavités protégées.

• 2007 - 2009 : amélioration des connaissances sur les chauves-souris de la forêt de Perseigne et de ses alentours

L'Office National des Forêts a conduit de 2008 à 2010 un inventaire des chauves-souris du massif de Perseigne. 15 espèces ont été recensées dont des espèces rares comme le Murin de Beschtein ou le Grand Murin. Cette étude a permis de localiser des arbres occupés (appelés arbres gîtes) par les chauves-souris. Les préconisations de cette étude devraient permettre de mieux prendre en compte les chauves-souris dans la gestion forestière.



Recherche par radiotracking © ONF

• 2009 : Recherche des gîtes à chauves-souris

Des prospections dans les bâtiments ont été réalisées sur 7 communes à proximité du site Natura 2000. Une colonie de Grand Rhinolophe a été découverte dans une église. Elle fait aujourd'hui l'objet d'un suivi par le Parc grâce à la convention signée avec la commune.

• 2012 : Inventaires piscicoles

La fédération départementale de pêche et des milieux aquatiques de la Sarthe a réalisé des pêches électriques sur les cours d'eau du site Natura 2000. Le constat est mitigé : le Rutin et la Saosnette n'accueillent plus d'espèces d'intérêt européen. Par contre, sur les cours d'eau de la forêt de Perseigne, le chabot et la lamproie de Planer ont été trouvés. La lamproie n'était pas connue sur ce secteur.



Grand Murin
© Sylvain Montagner



Murin de Belschtein
© Dietmarr Nill

Communication

Des actions pour mieux comprendre Natura 2000

- De 2011 à 2013 > programmation de sorties nature sur les coteaux calcaires et dans la forêt de Perseigne.
- En 2012 > diffusion du film Natura 2000 « Quand la biodiversité rime avec démarche partagée » à Mamers .
- De 2010 à 2013 > participation à la nuit de la chauve-souris (à Neufchatel-en-Saosnois, Villaines-la-Carelle et Mamers) pour mieux les connaître et apprendre à les reconnaître.
- 2013 > présentation du site Natura 2000 aux élus.

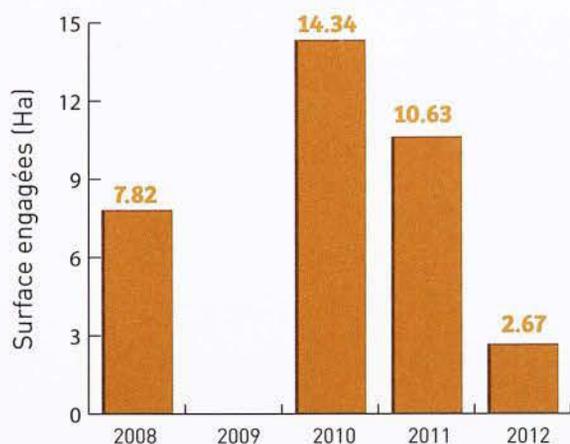


Pose de panneau d'information sur Natura 2000

9 exploitants engagés dans le maintien de prairies et pelouses

Depuis 2008, 8 mesures différentes sont proposées aux exploitants afin de maintenir les prairies permanentes, les pelouses et préserver la qualité de l'eau. La majorité des surfaces engagées visent au maintien de prairies permanentes par une gestion extensive des prairies avec un apport limité en intrants voir sans intrants. Plusieurs hectares de pelouses sont depuis 2011 entretenues dans le cadre d'une Mesure Agro-Environnementale Territorialisée.

Surfaces engagées en MAET de 2008 à 2012



Contact

Parc naturel régional Normandie-Maine
Maison du Parc BP 05
61320 CARROUGES

Animateur du site : Mickaël Mimaud
Tel : 02 33 81 75 75
Mail : natura2000@parc-normandie-maine.fr
<http://pnr-normandie-maine.n2000.fr/>

Restauration des milieux naturels

Des Contrats signés depuis 2006

2007-2012 : De petites surfaces de landes sèches et de vallées tourbeuses ont été restaurées puis entretenues par l'ONF en forêt de Perseigne sur la Vallée d'Enfer et le Clocher.

2006-2007 : Inutilisées depuis plusieurs dizaines d'années, les cavités des anciennes champignonnières de Villaines-la-Carelle sont aujourd'hui des sites prisés par les chauves-souris pour passer la période hivernale. La fermeture des cavités par la pose de grilles permet de sécuriser le site et d'assurer la tranquillité pour les chauves-souris.

2010-2012 : Souvent en marge des surfaces agricoles, les coteaux calcaires sont des herbages peu productifs et souvent pentus et embroussaillés. Afin de permettre un entretien de ces surfaces par des exploitants agricoles, des clôtures et un débroussaillage ont été effectués sur environ 6 ha (sur 3 coteaux calcaires de Aillières-Beauvoir et Saint-Longis).



Pelouse à anémones pulsatilles © Cyrille Delattre

SOS chauves-souris



Barbastelle en hibernation
© Cyrille Delattre

Vous avez des chauves-souris dans votre maison, dans votre grenier ? Vous souhaitez avoir des renseignements ou des conseils ? Vous pouvez contacter le Parc. Une personne vous rappellera et viendra vous conseiller.





Parc
naturel
régional
Normandie-Maine
Une autre vie s'invente ici

Rapport d'activité 2013



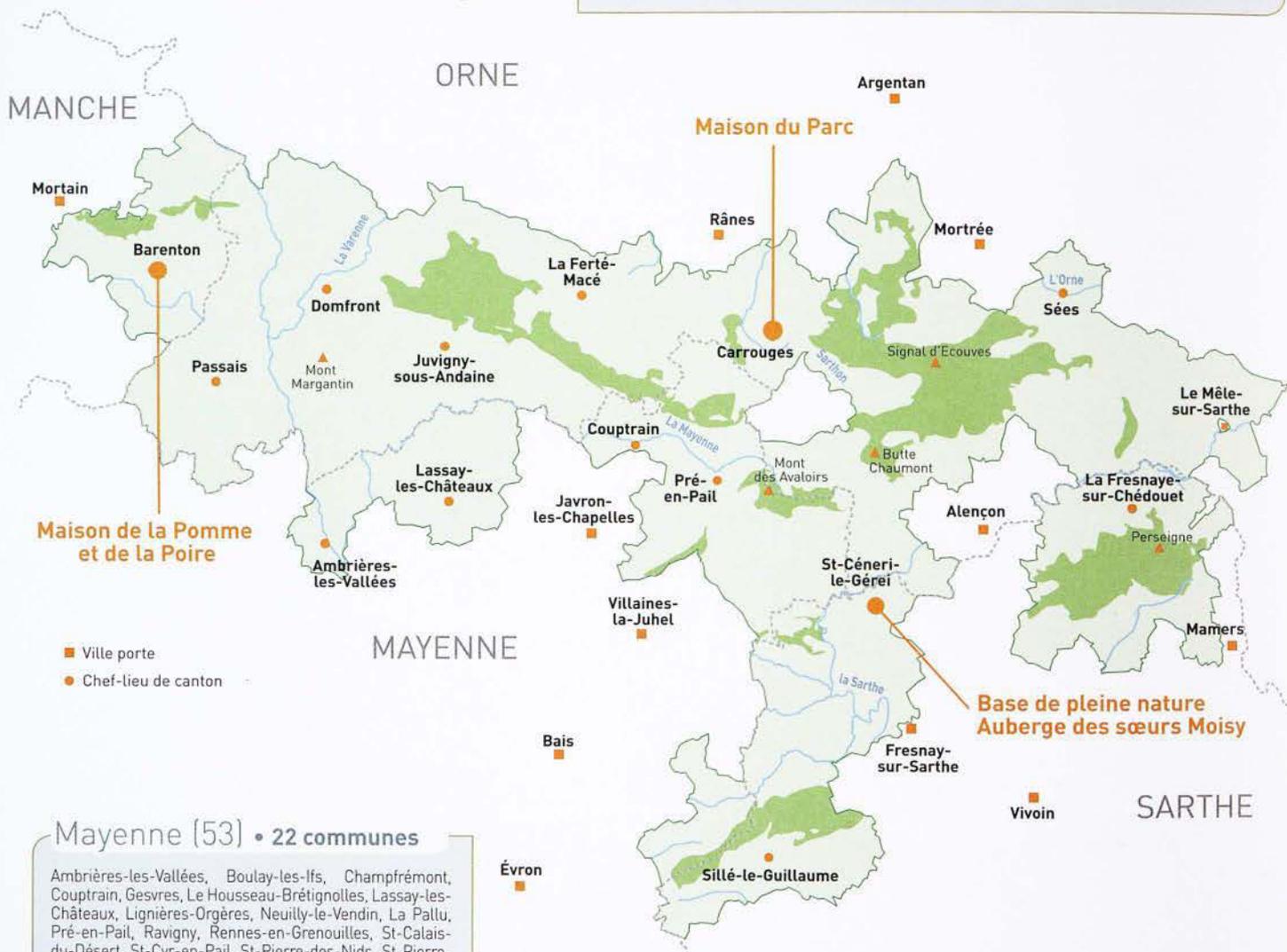
Orne (61) • 105 communes

Antoigny, Aunay-les-Bois, Avrilly, Bagnoles-de-l'Orne, La Baroche-sous-Lucé, Beaulandais, Beauvain, La Bellière, Boiron, Le Bouillon, Bursard, Carrouges, Ceaucé, Le Cercueil, Chahains, Champsecret, Le Champ-de-la-Pierre, La Chapelle-d'Andaine, La Chapelle-près-Sées, La Chau, Colombiers, La Coulonche, Coulonges-sur-Sarthe, Couterne, Cuissai, Domfront, Dompierre, L'Épinay-le-Comte, Essay, La Ferrière-aux-Étangs, La Ferrière-Béchet, La Ferrière-Bochard, La Ferté-Macé, Fontenai-les-Louvets, Francheville, Gandelain, Geneslay, Haleine, La Haute-Chapelle, Hauterive, Hêloup, Joué-du-Bois, Juvigny-sous-Andaine, La-Lacelle, Laleu, La Lande-de-Goult, Larré, Livaie, Lonlay-Abbaye, Loré, Lucé, Mantilly, Magny-le-Désert, Marchemaisons, Méhoudin, Le Ménil-Broût, Ménil-Erreux, Le Ménil-Scelleur, Mieuxcé, La Motte-Fouquet, Neauphe-sous-Essai, Neuilly-le-Bisson, Pacé, Passais-la-Conception, Perrou, Radon, La Roche-Mabile, Rouellé, Ruperroux, St-Aubin-d'Appenai, St-Bômer-les-Forges, St-Brice, St-Céneri-le-Gérei, St-Christophe-le-Jajolet, St-Denis-de-Villette, St-Denis-sur-Sarthon, St-Didier-sous-Écouves, St-Fraimbault, St-Gervais-du-Perron, St-Gilles-des-Marais, St-Hilaire-la-Gérard, St-Julien-sur-Sarthe, St-Léger-sur-Sarthe, St-Mars-d'Égrenne, St-Martin-des-Landes, St-Martin-l'Aiguillon, St-Maurice-du-Désert, St-Michel-des-Andaines, St-Nicolas-des-Bois, St-Ouen-le-Brisoult, St-Patrice-du-Désert, St-Roch-sur-Égrenne, St-Sauveur-de-Carrouges, St-Siméon, Ste-Marguerite-de-Carrouges, Ste-Marie-la-Robert, La Sauvagère, Sées, Sept-Forges, Tanville, Tessé-Froulay, Torchamp, Les Ventes-de-Bourse, Vingt-Hanaps, Vigny.

Manche (50) • 6 communes

Barenton, Bion, Ger, St-Cyr-du-Bailleul, St-Georges-de-Rouelley, St-Jean-du-Corail

Athis-de-l'Orne



Mayenne (53) • 22 communes

Ambrières-les-Vallées, Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Couptrain, Gesvres, Le Housseau-Brétignolles, Lassay-les-Châteaux, Lignéres-Ornières, Neuilly-le-Vendin, La Pallu, Pré-en-Pail, Ravigny, Rennes-en-Grenouilles, St-Calais-du-Désert, St-Cyr-en-Pail, St-Pierre-des-Nids, St-Pierre-sur-Orthe, St-Samson, Ste-Marie-du-Bois, Thuboeuf, Villepail, Vimarcé.

Sarthe (72) • 31 communes

Aillières-Beauvoir, Ancinnes, Assé-le-Boisne, Les Aulneaux, Bourg-le-Roi, Chenay, Chassé, Crissé, La Fresnaye-sur-Chédouet, Le Grez, Lignéres-la-Carelle, Livet-en-Saosnois, Louzes, Mont-St-Jean, Montigny, Moulins-le-Carbonnel, Neufchâtel-en-Saosnois, Pezé-le-Robert, Roullée, Rouessé-Vassé, Sillé-le-Guillaume, Sougé-le-Ganelon, St-Georges-le-Gaultier, St-Léonard-des-Bois, St-Longis, St-Paul-le-Gaultier, St-Rémy-de-Sillé, St-Rémy-du-Val, St-Rigomer-des-Bois, Villaines-la-Carelle, Douillet-le-Joly.

AXE 1

Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire

Page 02



Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et humanisés

à

Page 09



Renforcer la gestion des patrimoines naturels et humanisés

AXE 2

Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire

Page 10



Responsabiliser et contribuer au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural

à

Page 22



Sensibiliser à l'environnement



Utiliser le territoire comme vecteur de communication

AXE 3

Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire

Page 23



Encourager les alternatives à l'intensification et au sur-développement

à

Page 27



Favoriser les activités identitaires du territoire

LE SYNDICAT MIXTE

Page 28	Données sociales et financières
Page 30	Vie institutionnelle
Page 31	Les commissions du Parc
Page 32	Autres délégués des communes
Page 33	L'équipe du Parc
Page 34	Revue de presse
Page 39	Les partenaires
Page 40	Le réseau des 48 parcs naturels régionaux
Page 41	Les éditions du Parc

ÉDITO

Transition écologique, transition énergétique... Voici deux termes d'actualité qui caractérisent bien les deux enjeux majeurs qui doivent nous mobiliser.

Oui, nos territoires doivent impérativement vivre une transition, pour faire face aux enjeux planétaires que sont la hausse du coût de l'énergie, la perte de biodiversité, le réchauffement climatique, tout en créant de l'activité et des emplois.

Comme vous pourrez le découvrir tout au long de ce rapport d'activité, Le Parc est un acteur majeur de cette transition écologique et énergétique : accompagnement et formation des exploitants à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, exploitation forestière respectueuse des milieux les plus fragiles, valorisation du bois bocager, restaurations de milieux naturels dégradés, valorisation des productions de qualités, aménagement de sites emblématiques du territoire pour diversifier l'offre touristique, accompagnement des collectivités sur des modes d'urbanismes moins impactants... voici autant de champs d'intervention du Parc.

Ce travail colossal et de longue haleine, le Parc le mène en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire. Ces partenariats, nous souhaitons encore les renforcer et les développer dans les années à venir.

2013 marque la fin de la première moitié de la mise en œuvre de notre charte (2008-2020). 2014 sera donc le temps du bilan à mi-parcours pour évaluer notre action et la réorienter si nécessaire pour une plus grande efficacité au service de nos territoires.

À l'heure où le comité syndical va connaître un renouvellement partiel suite aux élections municipales, je souhaite remercier vivement les délégués des communes sortants et tous les membres du comité syndical pour leur implication. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux délégués Parc. Ce rapport d'activité leur permettra de mieux connaître les missions et actions du parc au service de son territoire et de ses habitants.

Je vous souhaite à tous une agréable lecture,

Maryse Oliveira
Présidente

AXE 1

Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire



Approfondir les connaissances
sur les patrimoines naturels
et humanisés



Renforcer la gestion
des patrimoines naturels
et humanisés

Indicateurs

- ▶ **7 études** réalisées [06C]
- ▶ **1 390 ha** supplémentaires engagés en MAET pour 5 ans [13B]
- ▶ **14 121 ha** de forêts couverts par un document de gestion durable
- ▶ **1^{re} publication de l'observatoire** portant sur l'évolution de l'espace agricole
- ▶ **3 nouveaux documents** d'objectifs Natura 2000 validés
- ▶ **1 journée technique** des réserves naturelles régionales organisées sur la géologie
- ▶ **400 000 larves** de mulettes perlières récoltées et placées en élevage
- ▶ **3 500 mètres linéaires** de cours d'eau restaurés [12F] dont 600 mètres de cours d'eau rechargés



Le territoire du Parc possède de nombreux espaces naturels et semi-naturels qui ne bénéficient d'aucune mesure de gestion. La loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et le décret 2005-491 du 18 mai 2005 ont fixé les dispositions permettant aux Régions de classer des sites naturels en Réserves Naturelles Régionales. À ce titre, le Parc propose de mettre en place des RNR sur son territoire et d'en assurer la gestion.

Élue référente : Sylvie ERRARD

Financeurs : Europe, Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire

Le calcaire des Vaux, l'énigme reste entière



[PA 2013]
Budget prévisionnel : 3 887 €
Dépenses réalisées : 3 887 € [Achevé]
Temps de travail : 600 h

Plus d'info :
isabelle.aubron@parc-normandie-maine.fr

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve, une prospection géophysique a été réalisée dans la carrière des Vaux et ses abords. L'objectif était de savoir, si la lentille calcaire qui affleure se poursuit sous terre. C'est en mesurant la capacité des roches à résister au passage d'un courant électrique envoyé dans le sous-sol, qu'a pu être mise en évidence la très faible extension du calcaire des Vaux vers l'est. Si cette étude confirme l'intérêt patrimonial du calcaire, elle renforce l'énigme de ce dépôt calcaire très mince et très localisé qui s'est créé il y a plus de 440 millions d'années alors que la mer recouvrait notre région.

Chiffres clés :

- 1 étude sur la faune saproxylique [06C]
- 1 étude géophysique [05A]
- 1 panneau réglementaire
- 1 panneau d'interprétation réalisé
- Plus de 200 personnes sensibilisées au patrimoine de la réserve

Des araignées sur le pierrier de Bagnoles-de-l'Orne

[PA 2012]
Temps de travail : 50 h [En cours]

Afin d'améliorer les connaissances sur la biodiversité des pierriers, une étude portant spécifiquement sur les araignées a été menée sur le pierrier du Roc au chien (Bagnoles-de-l'Orne). Si aucune espèce strictement cavernicole n'a été inventoriée, l'étude précise le caractère original du milieu. Elle a permis de recenser quatre nouvelles espèces sur le département de l'Orne et contribuera à la réalisation d'un dossier scientifique préalable au classement de ce pierrier en Réserve Naturelle Régionale (en projet). Cette étude conforte également la participation du Parc dans la recherche scientifique.

Plus d'info :
isabelle.aubron@parc-normandie-maine.fr

- Chiffres clés :**
- 1 étude sur les araignées [06C]

Le Patrimoine géologique à l'honneur dans les réserves naturelles de Basse-Normandie

En octobre, le Parc, en collaboration avec la Réserve Nationale de la falaise du Cap Romain (Calvados), a organisé une journée sur le patrimoine géologique dans les réserves naturelles de Basse-Normandie. À destination des gestionnaires de réserves, c'est une cinquantaine de personnes (gestionnaires, élus, étudiants, amateurs) qui ont échangé sur ce patrimoine, sa gestion, sa mise en valeur, la médiation aux travers d'exemples régionaux mais également nationaux et européens. Le Parc poursuit ainsi sa contribution à la reconnaissance de ce nouveau patrimoine.

Chiffres clés

- 50 participants

Un inventaire des pierriers pour Le Parc

[PA 2010]
Temps de travail : 800 h [Achevé]

Débuté en 2010, l'inventaire des pierriers du Parc a été finalisé en 2013 et plus de 60 pierriers ont ainsi été identifiés. Une vingtaine d'entre eux a fait l'objet d'un travail plus approfondi tant sur leur morphologique que sur la dynamique de végétation en place. Cette étude a mis en exergue la fragilité de ces milieux, les menaces et la méconnaissance sur leur genèse et leur évolution depuis la dernière période glaciaire jusqu'à nos jours. Le Parc a ainsi contribué à améliorer les connaissances sur un patrimoine naturel d'exception à l'échelle du grand ouest de la France.

Plus d'info :
isabelle.aubron@parc-normandie-maine.fr

- Chiffres clés :**
- Un inventaire des pierriers réalisé [05A, 06C]



Le Parc est opérateur Natura 2000 pour 11 sites présents sur son territoire (cinq en Pays-de-la-Loire et six en Basse-Normandie). La mise en place de ce réseau européen nécessite une concertation locale importante associant les acteurs du territoire à la définition des mesures de gestion des habitats d'intérêt communautaire, contribuant ainsi à leur responsabilisation vis-à-vis de l'environnement.

Élu référent : Dominique LAUNAY

Financeurs : État (DREAL Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire), Europe (FEADER, FEDER).

Natura 2000 : un réseau 100 % opérationnel en 2013



[PA 2013]

Budget prévisionnel : 200 000 €

Dépenses réalisées : 190 000 € [En cours]

Temps de travail : 4 675 h

Chiffres clés :

- 100 % des sites Natura 2000 dispose d'un projet de conservation [13B]
- 11 Documents d'Objectifs validés depuis 2002
- 3 Documents d'Objectifs validés en 2013

Le Parc a poursuivi en 2013 l'animation de 11 sites Natura 2000. Cette année est marquée par la validation des documents de gestion sur les 3 derniers sites ne disposant pas d'un programme d'actions (Le Sarthon, et la Corniche de Pail qui compte 2 sites). Avec les 6 sites portés par nos partenaires, le réseau Natura 2000 sur le Parc (17 sites) est dorénavant totalement opérationnel. Le Parc peut désormais proposer aux propriétaires et aux exploitants volontaires l'ensemble des outils d'accompagnement disponibles (contrats de restauration ou de gestion, charte de bonnes pratiques et mesures agro-environnementales). La conduite de telles opérations permet la conservation du patrimoine naturel remarquable présent sur ces territoires.

Plus d'info :

natura2000@parc-normandie-maine.fr

12 sorties découvertes pour décrypter Natura 2000



[PA 2013] - [Achevé]

De la présentation des pierriers dans les Alpes Mancelles à l'observation de la Mulette perlée dans un méandre du Sarthon en passant par la découverte de la secrète vie des chauves-souris de la vallée du Rutin, ces sorties offrent aux habitants une découverte du patrimoine naturel remarquable qui les entoure. L'objectif est de leur permettre de mieux appréhender les actions de conservation conduites par ce programme sur le territoire.

Plus d'info :

natura2000@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 12 sorties
- 233 participants

Natura 2000 s'invite dans vos boîtes aux lettres !

[PA 2011] - [Achevé]

De nouvelles plaquettes de présentation et lettres d'actualité ont été élaborées en 2013 pour les sites de la corniche de Pail, des Alpes Mancelles et de la forêt de Sillé. Conçues comme des supports d'information à destination des habitants et des usagers de ces territoires, elles ont été distribuées en mairie et dans les boîtes aux lettres. Aujourd'hui transmises sur demande et consultables sur Internet,

elles feront l'objet de mise à jour régulière afin d'illustrer les opérations conduites et de maintenir le lien avec les habitants concernés par les sites Natura 2000.

Plus d'info :

natura2000@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 9 plaquettes de présentation réalisées





Un programme LIFE + portant sur la Mulette perlière a démarré en septembre 2010 pour une durée de 6 ans. Se déroulant en Bretagne et en Basse-Normandie, il est coordonné par l'association Bretagne vivante et vise à mettre en culture l'espèce aujourd'hui en voie de disparition dans le Massif armoricain. Ce programme vise également à maintenir voire développer de véritables "rivières vivantes", condition sine qua non de la survie de l'espèce dans nos régions.

Premier signe positif pour les Mulettes !

[En cours]



Pour la première fois depuis le lancement du programme LIFE, nous avons constaté une reproduction des moules perlières du Sarthon. Une première récolte de 400 000 larves a été réalisée cette année sur le Sarthon. Placées en élevage dans une pisciculture bretonne, ces jeunes mulettes regagneront leur rivière d'origine d'ici 3 à 5 ans. Cette mesure conservatoire exceptionnelle constitue un coup de pouce visant à conserver ce patrimoine vivant dans nos rivières. Bien que rassurante, cette opération ne doit pas faire oublier les efforts restant à entreprendre afin que cette espèce rare accomplisse seule et avec succès son cycle de reproduction.

Plus d'info :
benjamin.beaufils@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :
• 400 000 larves de mulette récoltées



Restoration de coteaux calcaires sur le Rutin



[PA 2010]
Budget prévisionnel : 23 330 €
Dépenses réalisées : 23 330 € [Achevé]

Au sein du site Natura 2000 de la Vallée du Rutin, 2 ha de pelouses calcicoles ont été restaurés. Afin de réhabiliter ces habitats d'intérêt européen et de préserver l'habitat d'espèces rares (orchidées, anémones pulsatiles, etc.), l'association d'insertion Essaimage a réalisé des travaux de restauration (débroussaillage, fauche et pose de clôtures). Les déchets d'entretien ont été valorisés en paillage pour la plantation de haies. Désormais, dans le cadre d'une Mesure Agro-Environnementale, l'entretien du coteau est assuré par un agriculteur qui fait pâturer ses bêtes.

Plus d'info :
natura2000@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :
• 2 ha de coteaux calcaires restaurés

MAET : un outil plébiscité par les agriculteurs

[PA 2013] - [Achevé]

La quasi-totalité des exploitants agricoles signataires de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées il y a 5 ans ont fait le choix de poursuivre leurs engagements en faveur de la biodiversité pour 5 années supplémentaires. Bien que quelques ajustements à la marge aient été constatés, le fort taux de réengagements illustre l'équilibre trouvé dans les projets locaux entre préservation du patrimoine naturel, niveau d'indemnité compensatoire et maintien d'une activité économique.

Plus d'info :
natura2000@parc-normandie-maine.fr

Situé en tête de cinq bassins-versants, le territoire du Parc est parcouru par un important réseau hydrographique essentiellement constitué de petits cours d'eau de première catégorie piscicole. Ces rivières sont une caractéristique importante du Parc par la présence d'espèces de valeur patrimoniale comme l'Écrevisse à pieds blancs, la Truite Fario, la Mulette perlière et la Lamproie de Planer. Le Parc œuvre par des travaux de restauration et d'entretien afin de contribuer à atteindre le bon état écologique de ces cours d'eau.

Élu référent : Hubert CHRISTOPHE

Financeurs : Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, Europe, Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, Départements de l'Orne et de la Mayenne, Collectivités locales, industriels

La restauration se poursuit sur le Sarthon



[PA 2011]

Budget prévisionnel : 828 336 €

Dépenses réalisées : 673 077 € [En cours]

Temps de travail : 1607 h

Des travaux de restauration des berges et du lit des cours d'eau ont été conduits en 2013 sur les communes de Ravigny, la Ferrière-Bochard et Rouperroux pour préserver de petits ruisseaux de tête de bassin. Un affluent situé sur les communes de St-Denis-sur-Sarthon et La Ferrière-Bochard, particulièrement creusé, a fait l'objet d'une opération de recharge en matériaux visant à réhausser le lit et ainsi restaurer les échanges avec les berges qui permettent d'améliorer la qualité des abris aquatiques et le phénomène d'épuration naturelle par

les végétaux. Un étang, alimenté directement par un ruisseau sur la commune de La Lacelle a été mis en dérivation du cours du ruisseau, ce qui permet de limiter son incidence sur la qualité de l'eau en particulier et à moindre mesure sur la continuité écologique.

Plus d'info :
matthieu.scelles@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 170 km de cours d'eau restaurés [12F]
- 600 mètres de cours d'eau rechargés [12F]
- 9 ponts/buses aménagés pour la continuité écologique
- 1 étang mis en dérivation
- 4 réunions de concertation

► L'eau une compétence majeure à l'avenir

Financé par le Parc, hors programme d'actions [En cours]

Le Parc assure un rôle de coordination important auprès des intercommunalités pour la mise en œuvre de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA). En 2013, il a notamment accompagné les communautés de communes des Avoalors et des Alpes mancelles afin de les impliquer dans la mise en œuvre d'une étude diagnostique «affluents de la Sarthe». Elles ont donc délibéré pour prendre la compétence «rivière» pour assumer la gestion future de ce bassin-versant.

Plus d'info :
michel.ameline@parc-normandie-maine.fr



► Bien connaître avant d'agir : étude préalable à la restauration de cours d'eau

[PA 2011]

Budget prévisionnel : 52 000 €

Dépenses réalisées : 36 300 € [En cours]

Les principales altérations au bon fonctionnement écologique du Sarthon sont induites par l'artificialisation et le cloisonnement des cours d'eau.

Il apparaît donc nécessaire de mener des actions de renaturation du lit des cours d'eau et de réduire autant que possible l'impact des ouvrages qui influent sur les écoulements et la continuité écologique. Ces actions sont susceptibles d'avoir des incidences fortes sur les milieux, les espèces et le foncier.

De ce fait, elles nécessitent la conduite d'expertises préalables, qui permettent entre autres leur mise en conformité. Deux études ont ainsi été engagées : une première pour définir les modalités de restauration de la continuité écologique sur le cours principal du Sarthon à Saint-Denis-sur-Sarthon et une seconde pour envisager une remise en fond de vallée du Sarthon sur une portion de lit perchée.

Plus d'info :
matthieu.scelles@parc-normandie-maine.fr



Chiffres clés :

- 2 études réalisées [06C]

La Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001 apporte une innovation à la politique forestière en prévoyant la mise en œuvre de Chartes Forestières de Territoire. Ce sont :

- des outils d'aménagement et de développement durable des territoires permettant d'insérer les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel,
- des projets concertés associant les acteurs locaux concernés par la forêt, les propriétaires et les gestionnaires forestiers,
- des outils permettant de mener un programme d'actions pluriannuel.

Depuis juillet 2010, Le Parc anime la charte forestière de territoire Normandie-Maine déclinée en 19 mesures.

Élu référent : Jean-Pierre LE SCORNET

Financiers : État, Europe (FEADER), Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire

Chantier expérimental de débardage bois en forêt



[PA 2012]

Budget prévisionnel : 18418 €
Dépenses réalisées : 18 418 € [Achévé]
Temps de travail : 29 h

Mobiliser du bois en forêt, est loin d'être facile. L'intervention de matériels de plus en plus lourd provoque des tassements de sols aux effets préjudiciables à la croissance des arbres. Pour ne pas entraver la

récolte de bois dans les parcelles présentant des sols sensibles, l'ONF et le Parc ont organisé, en forêt des Andaines, un chantier expérimental de débardage combinant traction animale et traction mécanique.

Sur deux parcelles, plus de 700 m³ de bois ont été abattus, débardés avec des chevaux puis triés par qualité. Un tracteur forestier empruntant les voies d'accès ouvertes par l'ONF pouvait ensuite reprendre les lots de grumes et les porter sur une place de dépôt où ils seront proposés à des acheteurs.

Une cinquantaine de personnes a assisté à cette démonstration.

Plus d'info :
 nicolas.boudesseul@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 chantier réalisé

Quand histoire rime avec biodiversité

[PA 2011]

Budget prévisionnel : 35 500 €
Dépenses réalisées : 1 000 € [En cours]

Au cœur de la forêt des Andaines, 88 ha de zones humides (landes et tourbières) ont été impactés en 1943 par des bombardements Alliés sur des stocks de carburant cachés en forêt. Quel est aujourd'hui l'état de la biodiversité sur ce site ? Pour y répondre, le Parc et l'ONF ont entrepris une cartographie de la faune, la flore et des habitats naturels de ce site. Résultat, 70 ans après, ce site accueille, entre autres, un vaste réseau de 400 mares aux espèces parfois rares pour la région. Comment maintenant préserver ce site d'intérêt tant historique qu'écologique ?

Plus d'info :
 nicolas.boudesseul@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 30 habitats décrits dont 10 nouveaux pour le catalogue bas normand
- 13 espèces patrimoniales

Restitution d'études : La biodiversité en forêt.

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 1 589 €
Dépenses réalisées : 1 589 € [Achévé]

En 2011 et 2012, deux études naturalistes ont permis d'améliorer les connaissances sur les forêts domaniales des Andaines et de Sillé. Afin de communiquer sur ce travail, deux publications synthétiques ont été diffusées. Elles permettent aux habitants de prendre connaissance de ces études, de découvrir la biodiversité présente en forêt et les efforts faits pour la préserver. Elles sont disponibles à la Maison du Parc et sur le site internet.

Plus d'info :
 nicolas.boudesseul@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 2 publications

Promenons-nous dans les bois !

[PA 2013]

Budget prévisionnel : 610 €
Dépenses réalisées : 610 € [Achévé]

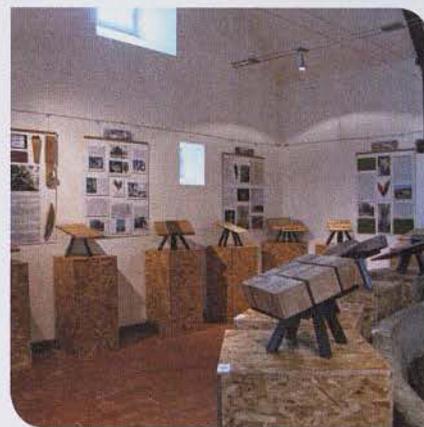
Dans le cadre du programme d'animations annuel, les habitants ont pu découvrir la forêt et sa valorisation économique du bois par différentes animations : sortie nature en forêt des Andaines, exposition "Bois et Sens" à la Maison du Parc (Professionsbois), objets en chêne exposés par Rémy Vannier et démonstration de savoir-faire avec un essentier (bardeaux en châtaignier). Le Parc a également proposé des animations auprès de lycéens et d'élus.

Plus d'info :

nicolas.boudesseul@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 10 animations
- 937 personnes sensibilisées dont 800 pour l'exposition



Forêt et biodiversité : Les forestiers ligériens s'engagent.

[PA 2013]

Budget prévisionnel : 68 800 €
Dépenses réalisées : 8362 € [En cours]
Temps de travail : 210 h.

2013 a vu le lancement du plan de développement de massif (PDM) sur le secteur ligérien du Parc. Celui-ci a la particularité d'inciter les propriétaires forestiers à mieux prendre en compte la biodiversité dans leur gestion en relevant un indice de biodiversité potentiel par peuplement (IBP). Deux actions de ce PDM ont été initiées : l'acquisition de données faune et flore par le Parc auprès de partenaires pour identifier les secteurs à forts enjeux patrimoniaux et l'élaboration de 23 nouveaux documents de gestion durable pour 515 ha par le CRPF.

Plus d'info :

nicolas.boudesseul@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 6 491 ha de forêt privée
- 1 319 propriétaires
- 515 ha nouvellement couverts par un document de gestion durable soit un total de 3681 ha au 31/12/2013

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ESPÈCES ET LES MILIEUX PATRIMONIAUX

Ce projet porte sur la mise en œuvre d'actions de gestion des milieux patrimoniaux en faveur d'espèces remarquables ne bénéficiant pas de mesures spécifiques comme le réseau Natura 2000, le réseau des Réserves Naturelles ou le classement en Espace Naturel Sensible.

Élu référent : Michel PERRIER

Financeurs : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, DREAL Basse-Normandie, Europe (FEDER), Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, Contrats Régionaux de Bassins-versants



Premiers plans de conservation sur le territoire !

[PA 2012], [PA2010], [PA2011]

Budget prévisionnel : 74 154 €

Dépenses réalisées : 40 248 € [En cours]

Temps de travail : 204 h

Après les études menées sur l'amélioration des connaissances sur les chauves-souris et les écrevisses à pattes blanches, le Parc a assuré l'élaboration de deux premiers plans de conservation d'espèces prioritaires. Issus de la concertation avec différents partenaires, ces plans présentent un état des lieux des connaissances de ces espèces et dressent un programme d'actions

pluriannuel comportant 3 volets principaux : la poursuite de l'amélioration de la connaissance, la préservation de populations existantes par des travaux de restauration, la sensibilisation des acteurs locaux. La mise en œuvre de ces plans de conservation nécessite désormais un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Plus d'info :
cyrille.biegala@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 6 réunions de concertation

Les Pierres Plates mises en lumière

[PA2011]

Budget prévisionnel : 450 €

Dépenses réalisées : 450 € [Achévé]

Temps de travail : 35 h

Afin de préserver un milieu remarquable, le Parc a commandé une prestation à l'AIFR de Domfront pour le nettoyage du site des Pierres Plates à Bagnoles-de-l'Orne. Cette dalle de grès armoricain, décrite depuis le XIX^e siècle, présente à sa surface de nombreuses traces laissées par des animaux (trilobites, lingules) vivants sur un fond marin il y a près de 470 millions d'années, lorsque le grès n'était alors qu'un sable recouvert d'une mer peu profonde. Cet entretien assure aujourd'hui une meilleure visibilité de ces traces par les promeneurs et permettra prochainement de réaliser une étude géologique plus approfondie.

Plus d'info :
isabelle.aubron@parc-normandie-maine.fr



En quête de Mulettes



[PA 2013]

Budget prévisionnel : 12 000 €

Dépenses réalisées : 11 825 € [Achévé]

Temps de travail : 50 h

Le Parc a commandé au CPIE des Collines Normandes une étude afin d'améliorer nos connaissances sur les populations de bivalves présentes dans nos cours d'eau, et plus spécifiquement les Mulettes perlières et épaisses. Si aucune population de Mulettes perlières n'a été retrouvée en dehors des sites déjà recensés, des individus de Mulettes épaisses auraient été retrouvés (analyses génétiques nécessaires) sur trois cours d'eau : l'Orthe, la Varenne et l'Egrenne.

Plus d'info :
matthieu.scelles@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 rapport d'étude [06C]
- 1 base de données SIG [06D]
- 3 cours d'eau présentant une population de Mulettes épaisses

Ce projet repose sur l'acquisition et la structuration de l'information sur le territoire du Parc, l'identification d'indicateurs permettant une analyse qualitative et quantitative de certains paramètres et le suivi de ces paramètres dans le temps. Ce travail permet au Parc de se doter d'un outil de connaissance générale du territoire, pouvant servir d'aide à la décision.

Élue référente : Maryse OLIVEIRA

Financeurs : Régions Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie

Toujours moins d'herbe en Normandie

[PA 2010]

Budget prévisionnel : 7 000 €

Dépenses réalisées : 5 172 € [Achevé]

Temps de travail : 248 h

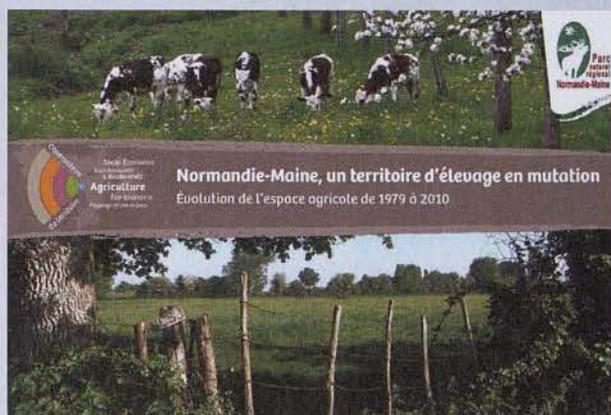
L'analyse des quatre derniers recensements agricoles (1979, 1888, 2000 et 2010) a permis de dresser un portrait détaillé de l'évolution des espaces agricoles sur le territoire du Parc. La restitution de ce travail sous forme d'un document de synthèse inaugure la première publication de l'Observatoire du Territoire. Ce dernier présente, par différentes cartes et graphiques, le net recul de l'activité agricole et les mutations des systèmes qui ont marqué le territoire du Parc Normandie-Maine depuis 1979. L'analyse de ces données pourra servir d'aide à la décision auprès des élus.

Plus d'info :

sylvain.montagner@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 3 008 exploitations agricoles en 2010 (contre 8434 en 1979) soit - 64%
- Baisse de 11 % de la SAU entre 1979 et 2010
- 1 publication



AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ESPÈCES ET LES MILIEUX PATRIMONIAUX

► Une tourbière exceptionnelle, la Tablère



[PA 2010]

Budget prévisionnel : 20 000 €

Dépenses réalisées : 20 000 € [En cours]

Temps de travail : 250 h

Le Parc accompagne le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie, gestionnaire d'une tourbière au lieu-dit La Tablère à Lonlay-L'Abbaye. Le diagnostic réalisé a permis de recenser 14 plantes patrimoniales dont 3 protégées

au niveau européen. Les travaux (clôtures, défrichage et décapage de la tourbe) ont révélé la présence de 2 autres espèces rares : le Rhynchospora blanc et le Rossolis à feuilles intermédiaires. Ce site est désormais classé au titre de la politique Espaces naturels sensibles du Département de l'Orne.

Plus d'info :

michel.ameline@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 étude réalisée [06C]
- 2,29 hectares étudiés [06D]
- 1 suivi écologique [12D]
- 4 végétations indicatrices [13A]
- 7 espèces indicatrices [13A]
- 600 mètres de clôtures posés
- 14 plantes patrimoniales identifiées
- 2 insectes patrimoniaux identifiés
- 3 formations végétales d'intérêt régional
- 3 000 m² de déboisé
- 100 m² étrépis

► Biodiversité : un mi-temps pour 2 ans

[PA 2013]

Budget prévisionnel : 40 000 €

Dépenses réalisées : 15 000 € [En cours]

Temps de travail : 800 h

En 2013, un mi-temps a de nouveau pu être financé pour la mise en œuvre d'opérations de connaissances et de préservation du patrimoine naturel. 16 actions sont actuellement en cours sur ce thème. L'animation a principalement porté sur l'accompagnement des partenaires pour la réalisation de plans de conservation (chauves-souris, flore) et sur la poursuite des interventions pour la préservation des milieux (convention de gestion, concertation). Ce poste, d'une durée de 2 ans, a vocation à intervenir sur les espaces non couverts par les outils existants (Natura 2000, Réserve, etc.).

Plus d'info :

cyrille.biegala@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 0.5 ETP

AXE 2

Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire



Responsabiliser
et contribuer au maintien
des patrimoines énergétique,
paysager et architectural



Sensibiliser
à l'environnement



Utiliser le territoire
comme vecteur
de communication

Indicateurs

- ▶ **2 sites Monts et Marches** inaugurés dans les Alpes mancelles et 5 sites en cours d'aménagements
- ▶ **6 études** menées sur les sites naturels et touristiques [07A]
- ▶ **8 établissements** engagés dans une démarche éco-école
- ▶ **3 136 élèves** sensibilisés par une action pédagogique [27A] au cours de 136 animations [27 B]
- ▶ **47 avis** concernant les procédures d'aménagements [21A]
- ▶ **6 opérations** de conseils en aménagement paysager [22A]
- ▶ **1 guide** d'aménagement paysager des communes publié
- ▶ **200 hectares** de prairies humides conventionnées en MAET à objectifs de résultat
- ▶ **15 883 visiteurs** dans les maisons de Parc [35 C]
- ▶ **5 961 participants** aux animations proposées par le Parc dont 1 250 au Week-end du Goût
- ▶ **4 visites** organisées à destination des élus

L'agriculture est un secteur primordial dans la lutte contre le changement climatique notamment par ses émissions de GES et le stockage du carbone. Dans ce contexte, le Parc s'est engagé à soutenir l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux énergétiques et climatiques en engageant des actions fortes, dans le prolongement de l'expérimentation Climaterre (outil de diagnostic des émissions du territoire réalisé en 2010).

Élue référente : Sylvie ERRARD

Financeurs : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, ADEME, Chambre d'agriculture de l'Orne

Le groupe pilote s'investit



[PA 2011]

Budget prévisionnel : 150 000 €
Dépenses réalisées : 100 000 € [En cours]
Temps de travail : 1 372 h

Chiffres clés :

- 3 formations
- 45 visites chez les agriculteurs pour un conseil personnalisé

L'engagement et l'accompagnement des exploitants du groupe pilote se poursuivent. À la demande des agriculteurs, trois formations collectives ont été organisées sur la fertilisation, la réduction de la consommation de fioul des tracteurs et la gestion des prairies (augmentation de la part d'herbe dans les rations). Ces trois formations gratuites ont permis aux agriculteurs d'échanger sur les pistes de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau de leurs systèmes d'exploitation. À la suite de ces temps collectifs, un accompagnement individuel gratuit a eu lieu (trois visites chez chaque agriculteur) afin d'affiner les pistes d'évolution de pratique et de les mettre en œuvre. Ce suivi personnalisé est assuré par un technicien de la chambre d'agriculture de l'Orne mis à disposition du Parc pour la durée du projet.

Plus d'info :

bulle.pouzoulet@parc-normandie-maine.fr

Étude de l'évolution de l'agriculture depuis 1979

[PA 2011]

Budget prévisionnel : 5 000 €
Dépenses réalisées : 3 100 € [Achevé]
Temps de travail : 45 h

Afin de mieux connaître l'évolution de l'activité agricole de son territoire, le Parc a commandé à l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers une étude diachronique et cartographique de ce secteur d'activité majeur pour le Parc. Cette étude s'est appuyée sur l'analyse des différents recensements agricoles, validée par des analyses statistiques et des enquêtes de terrain auprès des experts du territoire. La restitution de l'étude a eu lieu le 19 décembre 2013 et a permis le travail préalable à la 1^{re} publication de l'observatoire.

Plus d'info :

bulle.pouzoulet@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 étude réalisée

Chantier chanvre participatif

[PA 2011]

Budget prévisionnel : 6 201 €
Dépenses réalisées : 6 201 € [Achevé]
Temps de travail : 30 h

Le Parc a financé la réalisation d'un chantier-école participatif, consistant à isoler un bâtiment en utilisant du chanvre et du bois local. Ce chantier a permis la formation d'une dizaine de jeunes et de public en réinsertion à ces nouvelles techniques. Il s'est déroulé sur une semaine, dans le cadre de la manifestation "Habiter-là" et du Printemps de l'architecture, à Pré-en-Pail. Trois panneaux explicatifs ont été réalisés pour l'occasion.

Plus d'info :

bulle.pouzoulet@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 chantier réalisé
- 3 panneaux explicatifs réalisés



Les collectivités en milieu rural sont actuellement prises par un effet de cisaille, entre d'une part les dynamiques territoriales de périurbanisation et de dépeuplement des centres bourgs, et d'autre part la diminution de l'ingénierie d'État. De nombreux défis (énergie, vacance des logements, attractivité, vie sociale, biodiversité, gouvernance de l'urbanisme, infrastructures...) sont à relever. Depuis 2012, le Parc met en place une proposition d'aide externalisée pouvant aller jusqu'à la maîtrise d'œuvre de conceptions de lotissements, ZAC, réflexions sur la réhabilitation de bourgs, etc. Le Parc accompagne aussi systématiquement les cartes communales, PLU et SCOT au cours de leur élaboration, et poursuit par ailleurs la création de l'AVAP Alpes mancelles depuis 2010.

Élu référent : Jean CHATELAIS

Financeurs : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, DRAC Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, Collectivités locales.

Aménagement et documents d'urbanisme : vers des conseils partagés



[Financé par le Parc, hors programme d'actions]

Temps de travail : 427 h

Cette année le Parc a testé un travail en commun de conseil partagé auprès des communes, avec la DDT et le CAUE de l'Orne. Les communes de Saint Patrice-du-Désert, Le Menil-Scelleur et La Baroche-sous-Lucé ont ainsi bénéficié de ce conseil partagé. Le Parc a aussi accompagné et rendu des avis sur 29 projets ou documents d'aménagements importants pour le territoire : éoliennes et RN12 notamment. Il a accompagné l'élaboration de 18 documents d'urbanisme et émis 10 avis sur ces documents. Les conseils du Parc ont cette année encore

beaucoup porté sur l'identification du patrimoine (haies...) dans un esprit de concertation. Nouveauté 2013 : tous les avis et conseils sont désormais en ligne sur le site internet, et un guide de l'aménagement des communes est paru.

Plus d'info :

gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 47 avis concernant les procédures d'aménagement [21A]
- 6 opérations de conseil réalisées par le Parc en matière d'intégration paysagère [22A]
- 1 guide d'aménagement paysager des communes

Alpes Mancelles : les partenaires s'accordent sur des règles architecturales

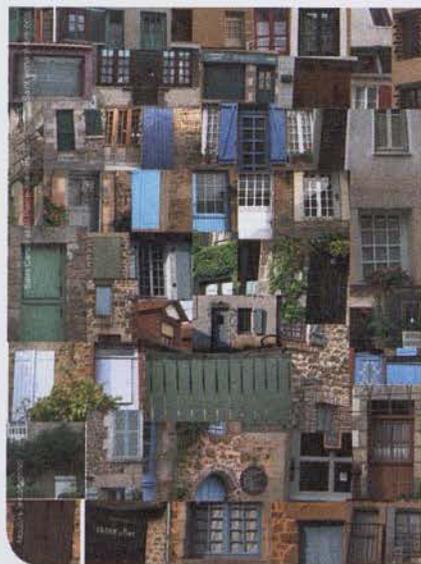
[PA 2012]

Budget prévisionnel : 30 792 €

Dépenses réalisées : 22 858 € [En cours]

Temps de travail : 221 h

Couleurs de menuiseries dans les Alpes Mancelles



Le Parc a repris en 2013 l'élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), au côté des quatre communes des Alpes Mancelles et de la Communauté urbaine d'Alençon. Un important travail de concertation a permis de concevoir un document qui cadrera les règles d'urbanisme, d'architecture et de paysage pour l'ensemble du territoire des Alpes Mancelles. Il traite entre autres de l'intégration des éoliennes et panneaux photovoltaïques. Ce document n'avait en France encore jamais été mis en œuvre sur un territoire à cheval entre trois départements et deux régions. L'enquête publique et l'approbation du document interviendront en 2014.

Chiffres clés :

- 4 communes couvertes pour partie par un document de planification intégrant des préoccupations environnementales [21C]
- 4 réunions de commission locale du patrimoine
- 2 réunions publiques d'information
- 2 réunions de commission régionale de patrimoine et des sites

Plus d'info :

gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr

L'expérience de l'urbanisme durable à Champsecret

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 17 500 €

Dépenses réalisées : 6 395 € [En cours]

Coup d'envoi en 2013 d'une étude qui aboutira à définir et réaliser les travaux d'un éco-hameau à Champsecret. Le Parc permet un appui financier et technique, pour un projet déjà bien réfléchi grâce à l'accompagnement du Conseil en architecture urbanisme et environnement de l'Orne. Une expérimentation à suivre, et à initier dans d'autres communes.

Plus d'info :

gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 collectivité ayant mené une opération d'urbanisme exemplaire [22C]
- 1 étude menée sur les espaces bâtis et le bâti [11A]
- 3 réunions sur le projet

La mise en œuvre d'un Contrat nature sur la Communauté de communes des Avaloires permet de valoriser et de restaurer la Trame verte et bleue par des actions concrètes élaborées dans la concertation.

Élu référent : Jean CHATELAIS

Financeurs : Région Pays-de-la-Loire, Collectivités locales

Essai transformé pour le contrat nature Avaloires

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 316 460 €

Dépenses réalisées : 164 105 € [En cours]

Temps de travail : 1836 h

Le Parc a poursuivi l'animation du contrat nature sur la communauté de communes des avaloires avec la mise en œuvre de nombreuses opérations. Parmi les actions phares, on retiendra :

- 4,2 km de haies replantées,
- la mise en service d'un scieur-fendeur de bûches,
- la contractualisation expérimentale de 200 ha de prairies humides en Mesure agri-environnementale à objectif de résultat (premier test en Pays-de-la Loire),
- le lancement de 15 plans bocagers communaux et l'expérimentation de 10 plans de gestion durable individuels du bocage,
- l'animation auprès du grand public (présence événements, formation aux agriculteurs, participation à un film régional).

Plus d'info :

gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr



Chiffres clés :

- 100 % du territoire de la communauté de communes des Avaloires couvert par cartographie de la TVB [13C]
- 100 % des documents d'urbanisme en cours mentionnent la TVB ou corridors écologiques sur la communauté de communes [13D]
- 4,2 km de haies replantées
- 1 scieur-fendeur mis en service
- 200 ha de prairies humides conventionnés en MAET objectifs de résultat
- 15 plans bocagers en cours

Le Parc poursuit le dialogue sur l'urbanisation en milieu rural

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 18 857 €

Dépenses réalisées : 12 701 € [En cours]

Temps de travail : 96 h

Le Parc a animé des projections/débats à Rouessé-Vassé, à Mamers et à Mortain dans le cadre d'une résidence d'architectes du collectif ETC (sous la conduite de la DRAC et la maison de l'architecture).

Il a également participé, à deux semaines sur l'habitat et la rénovation urbaine dans le cadre des Printemps de l'architecture Pays de la Loire. L'initiative, "habiter-là" émanait de trois associations locales portant un projet de

réhabilitation en ville : 4 conférences ont été organisées à Pré-en-Pail avec Exyst, Didattica, J.M. Hennin et Philippe Henry, et un film projeté à Saint Pierre-des-Nids. Le Parc a également engagé avec les CAUE des sessions d'échanges avec les élus et agents des collectivités sur la qualité de l'urbanisme en milieu rural.

Plus d'info :

gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 4 projections de films
- 164 participants
- 4 conférences/débat
- 2 sessions de formation, 15 participants



Le Parc recouvre un vaste territoire doté d'un patrimoine riche et diversifié sur lequel s'appuie le tourisme. Néanmoins, la plupart des sites souffrent d'un certain isolement et l'offre touristique s'en trouve diffuse. Prenant appui sur les hauts lieux naturels et culturels du territoire, le Parc entend mettre en place un réseau qui connectera les «grands sites» les uns aux autres. On peut les regrouper en deux entités : celles des Monts et celle des Marches historiques.

Élu référent : André TROTTE

Financeurs : Régions Basse-Normandie et Pays de la Loire, État, Collectivités locales, Europe

Inauguration des parcours dans les Alpes Mancelles



[PA 2009]

Budget prévisionnel : 171 000 € [Coût total du projet]

Dépenses réalisées : 170 524 € [Achévé]

Depuis Juillet 2013, deux nouveaux sentiers de découverte, jalonnés de pupitres, sont accessibles au public. À

Saint-Léonard-des-Bois, le parcours «Histoires géologiques» retrace 500 millions d'années d'histoire qui ont formé les roches et façonné le paysage.

À quelques kilomètres, le parcours «Saint-Cénéri sur le motif» nous plonge dans l'univers des peintres et des paysages montagnards des Alpes mancelles. La balade invite à découvrir les œuvres et les sites ayant inspiré tant de peintres.

Pour leur mise en œuvre, le Parc a coordonné deux chantiers d'insertion afin d'améliorer l'accessibilité (installation de clôtures, barrières, abreuvoirs, passerelle) et de valoriser les paysages (plantation de haies, de pommiers, d'arbres isolés).

Plus d'info :

pascaljenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- Deux sites aménagés
- 100 % des travaux réalisés

► Faire connaître les sites Monts et Marches

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 8 800 €

Dépenses réalisées : 4 545 € [En cours]



Afin d'accompagner les familles dans leur découverte des parcours de Saint-Cénéri et Saint-Léonard-des-Bois, des livrets jeu destinés aux enfants de 8 à 12 ans ont été conçus et édités sur chaque site avec une approche ludique. Dans la même collection, les premières plaquettes «Monts et Marches», avec la création d'un logotype pour le réseau, ont été éditées à 10 000 exemplaires chacune. Le Parc diffuse ces documents auprès des offices de tourisme et de la Maison du Parc à Carrouges.

Plus d'info :

pascaljenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 31 B [5 partenaires mobilisés pour la diffusion des plaquettes].
- Deux livrets jeux réalisés et deux plaquettes Monts et Marches

► Deux nouveaux parcours d'attelage en forêt

[PA 2006]

Budget prévisionnel : 26 873 €

Dépenses réalisées : 17 274 € [En cours]

En lien avec l'Office National des Forêts, les meneurs et le Conseil Général de la Sarthe, deux boucles ont été aménagées pour la pratique de l'attelage en forêt de Perseigne : l'une de 3 heures et l'autre de 4 heures. Outre les travaux de terrassement et de débroussaillage pour rendre les itinéraires accessibles, les principaux carrefours ont été équipés de barres d'attaches pour chevaux. Ces itinéraires seront, en 2014, balisés au départ des centres bourgs.

Plus d'info :

pascaljenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- Travaux réalisés à 70%

► **Un lac qui n'a plus de secrets**

Le Parc, dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Mêle sur Sarthe a suivi la conception des supports d'information du parcours pédagogique (objectifs de valorisation, recherches aux archives et partenariat avec les acteurs locaux, suivi et validation des contenus avec les prestataires, suivi technique).

Plus d'info :
 pascalajenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 opération réalisée sur les sites touristiques [31G]
- Un parcours pédagogique réalisé



► **Les ateliers de la Corniche**

Afin d'organiser la fréquentation et de valoriser le site pour l'accueil du public, le conseil général de la Mayenne et le Parc ont engagé une démarche participative avec les acteurs de la Corniche de Pail. En deux réunions, les participants ont identifié les points forts et faibles du site (patrimoine et usages) et repéré les aménagements et activités à développer. Le Parc a élaboré l'analyse des données collectées dans l'objectif de définir un plan d'action en 2014.

Plus d'info :
 pascalajenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 étude menée sur les sites naturels touristiques [07A]
- Deux réunions organisées avec environ 20 personnes à chaque fois

► **Lassay-les-Châteaux : la quête de Lancelot**

[PA 2010]
Budget prévisionnel : 130 830 €
Dépenses réalisées : 82 278 € [En cours]

Le Parc, maître d'ouvrage, a coordonné la conception du parcours Monts et Marches à Lassay-les-Châteaux. Le contexte médiéval de «Marches» de Lassay et la personnalité de Lancelot seront les thèmes abordés dans ce parcours grâce à une sonorisation théâtralisée et des éléments fixes (silhouettes, table d'Arthur, sculptures...). Sur l'itinéraire, des travaux ont été réalisés (débroussaillage, pose de plate-lage, barrière, chicanes, clôture, création d'une haie plessée, nivellement, plantations de haies...). Le Parc a coordonné et suivi ces opérations en étroite collaboration avec la mairie et les associations locales.

Plus d'info :
 pascalajenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- Un parcours aménagé à 80%

► **Alençon et Bagnoles-de-l'Orne : des propositions de mise en valeur**

[PA 2012]
Budget prévisionnel : 7 000 €
Dépenses réalisées : 7 000 € [Achevé]

Le Parc a mené deux études de faisabilité sur les sites de Bagnoles-de-l'Orne et d'Alençon (abords du château). Après un inventaire du patrimoine, le Parc a élaboré un projet de mise en valeur autour des thèmes suivants pour Bagnoles : patrimoine et histoire du thermalisme, pierriers de Bagnoles et du Parc, forêts et ermites. À Alençon, la position frontière au sein des Marches de Normandie-Maine serait à valoriser (reconstitution virtuelle du château, présentation fixe de l'histoire des «Marches» et de la cour ducale sur île du Jagloday, au pont sur la Sarthe). Ces travaux ont été accompagnés d'une recherche de contenus, de propositions d'aménagements paysagers, de mobiliers et d'une évaluation des coûts.

Plus d'info :
 pascalajenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 2 études menées sur les sites naturels touristiques [07A]
- Étude achevée à 100%

► **Premiers aménagements en forêt de Perseigne**

[PA 2009]
Budget prévisionnel : 65 000 €
Dépenses réalisées : 44 000 € [En cours]



En concertation avec l'Office national des forêts et les collectivités concernées, le Parc a réalisé au belvédère de Perseigne des aménagements d'accueil du public (enlèvement du parcours santé obsolète, création d'un abri randonneur, d'une tyrolienne et d'une structure d'escalade). Afin de sécuriser le parcours, un diagnostic des arbres dangereux a également été mené. Enfin, la conception du parcours ludique, en cours, a permis de définir le contenu du projet (type de mobilier et de jeux).

Plus d'info :
 pascalajenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 étude menée sur les sites naturels touristiques [07A]
- Travaux réalisés à 60 %

► **Étude de faisabilité à Sillé-le-Guillaume**

[PA 2010]
Budget prévisionnel : 14 800 €
Dépenses réalisées : 12 821 € [En cours]

Le Parc maître d'ouvrage, a lancé une consultation en février 2013 pour définir les modalités de valorisation du patrimoine de Sillé-le-Guillaume à partir d'une voie cyclo-pédestre reliant le bourg au saut du cerf. Cette étude, réalisée à 80 %, a permis, en deux comités de pilotage, d'associer la commune, les collectivités concernées, les services de l'État et l'Office national des forêts pour définir un projet commun.

Plus d'info :
 pascalajenvrin@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 étude menée sur les sites naturels touristiques [07A]
- Une étude réalisée à 80 %

ANIMATIONS EN ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES SCOLAIRES

La charte du Parc prévoit de développer les activités en éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour tous les publics. Elle vise plus particulièrement les établissements scolaires afin de proposer un programme conçu en partenariat avec l'Éducation Nationale et les associations de protection de l'environnement. Depuis 2011, Le Parc s'engage auprès des établissements scolaires et propose : des projets de classe par voie d'appels à projets, des animations thématiques dans les maisons de Parc et un accompagnement de l'établissement vers une démarche développement durable.

Élu référent : François WILLIAMS, Jean-Pierre LE SCORNET

Financeurs : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire

Des établissements éco-école



Prestations du Parc
Temps de travail : 120 h

En juin, 5 établissements scolaires accompagnés techniquement par le Parc se sont vus attribuer le label éco-école, les classant ainsi comme établissements exemplaires en termes de développement durable.

Chaque école a travaillé sur un thème prioritaire: la biodiversité pour les écoles de Saint-Pierre-des-Nids et de Champsecret, les solidarités pour le collège de La Ferrière-aux-Étangs, l'eau pour l'école de Neuilly-Vendin, et les déchets pour l'école de Céaucé.

3 autres établissements, accompagnés par le CPIE des collines normandes, se sont vus labelliser (lycée des Andaines, collège J. Brel et l'école J. Prévert de La Ferté-Macé). Le Parc, en temps que

relais local du label, reste à la disposition des établissements du territoire pour les accompagner dans leurs démarches.

Plus d'info :
eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 15 réunions animées [24B]
- 15 réunions de comité de suivi
- 8 établissements



Évolution de la vie sur le sentier des écoliers

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 1 500 €

Dépenses réalisées : 1 500 € [Achevé]

Temps de travail : 60 h

En 2010 au travers d'un projet Science et Art mené en collaboration avec l'école BouChaRa (Ravigny) et la Sentine, les promeneurs et les scolaires découvraient dix sculptures de Christian Malézieux retraçant l'évolution de la vie sur terre. En 2013, un dépliant décryptant cette évolution a été réalisé. Ce nouvel outil distribué dans les écoles est également disponible dans les offices du tourisme. Il finalise ainsi l'offre pédagogique disponible sur le sentier.

Plus d'info :

isabelle.aubron@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 50 posters publiés
- 10 000 plaquettes éditées

Les ambassadeurs de la Mulette

[PA 2013]

Budget prévisionnel : 7 300 €

Dépenses réalisées : 0 € [En cours]

Temps de travail : 100 h

La Mulette perlière fait des émules. À l'occasion d'un projet pédagogique intitulé Enquête de Mulettes, les élèves de l'école de Saint-Denis-sur-Sarthon réalisent un petit documentaire sur la Mulette perlière. Outre le réalisateur qui les accompagne dans la rédaction du scénario et gère l'aspect technique, les élèves de l'option environnement du collège de Carrouges se sont portés volontaires pour leur prêter main-forte.

À l'occasion d'un après-midi, les collégiens, jeunes ambassadeurs de la Mulette, ont transmis leurs connaissances aux élèves de primaire. Découverte de l'espèce, menaces et plan de conservation ont été abordés à travers des ateliers, jeux et pièce de théâtre. Une opération innovante et appréciée de tous !



Plus d'info :

eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 116 participants dont [27A] :
- 100 élèves participants à St-Denis-sur-Sarthon
- 16 élèves participants du collège de Carrouges

► Les « classes du Parc » : 3 000 participants

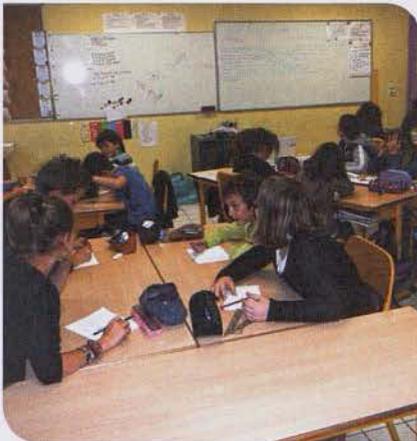
[PA 2013]
Temps de travail : 500 h

La sensibilisation des jeunes à l'Environnement et au Développement Durable est au cœur de nos missions. À travers l'offre pédagogique « PARCours la nature », « Faune en bulles » ainsi que les animations proposées à la Maison du Parc et sur les Espaces naturels sensibles de l'Orne, ce ne sont pas moins de 3000 élèves qui ont bénéficié des projets éducatifs du Parc en 2012-2013, soit une hausse de 50% par rapport à l'an passé.

Plus d'info :
eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 3000 participants [27A]
- 136 sorties [27B]
- 3000 participants
- 136 sorties



► Projet forêt au lycée des Andaines



Depuis la rentrée scolaire 2013, le Parc anime un projet pédagogique auprès d'un groupe de 20 élèves du lycée des Andaines, établissement reconnu au niveau régional pour ses formations techniques liées au travail du bois (charpente, construction, menuiserie). Le projet a pour ambition de faire découvrir aux lycéens le lieu de production de leur matière première : la forêt. 4 séances ont été organisées à l'automne pour présenter la forêt comme un espace géré par l'homme, un réservoir de biodiversité et enfin le premier maillon pour une filière économique locale.

Plus d'info :
eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 4 animations [26 A]
- 80 participants [26B]
- 4 animations
- 14 étudiants du lycée général
- 6 étudiants du lycée professionnel

► Concert'action avec les classes sur la Corniche de Pail

[PA 2013]
Temps de travail : 236 h [En cours]

Dans le cadre du projet « Faune en bulles » sur le Busard St Martin, les élèves des 8 classes participantes ont bénéficié d'une visite de la Corniche de Pail. Ils ont ainsi découvert la lande, milieu spécifique du territoire classé espace naturel sensible de la Mayenne et protégé par le dispositif Natura 2000. Dans le cadre d'un jeu de rôle, les élèves se sont approprié la démarche en se projetant dans la peau d'un chargé de mission, identifiant ainsi les menaces, les acteurs et les enjeux du site dans l'objectif d'élaborer des fiches actions. Ce travail a généré discussions et compromis, permettant l'aboutissement d'objectifs et de mesures de gestion en faveur des Landes et du Busard-Saint-Martin.

Plus d'info :
eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 190 élèves participants.



► Une BD Parc : Faune en bulles est née!

[PA 2012]
Budget prévisionnel : 9 500 €
Dépenses réalisées : 9 500 € [Achevé]
Temps de travail : 420 h

Auteurs d'une bande dessinée publiée par le Parc, les classes apprennent, dessinent et deviennent les ambassadeurs avertis d'une espèce menacée. Cet été 2013 est né Faune en bulles : la Mulette perlière! Ce sont 8 histoires inventées par les classes qui marquent ce premier numéro édité à 1000 exemplaires et envoyé à tous les établissements scolaires et mairies du territoire. Depuis septembre 2013, 200 élèves travaillent au prochain numéro qui prend de la hauteur, puisque le thème choisi est celui du Busard St Martin.

Plus d'info : eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 440 élèves participants au projet
- 2 demi-journées d'animations par classe
- 1 journée de formation à la BD pour les enseignants



Située à l'ouest du territoire, au cœur d'une zone bocagère riche en vergers haute tige, cette maison à thème est à la fois un musée des traditions et des techniques arboricoles, classé « musée de France », un centre pomologique de suivi des filières de production (AOC Poiré et Calvados Domfront), et un lieu de promotion des produits cidricoles dérivés. Ce lieu est associé à plusieurs vergers conservatoires participant à la sauvegarde de nombreuses variétés de pommes et de poires.

Élu référent : André TROTTE

Financiers : Région Basse-Normandie, État (DRAC Basse-Normandie)

Art sous les poiriers

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 30 900 €

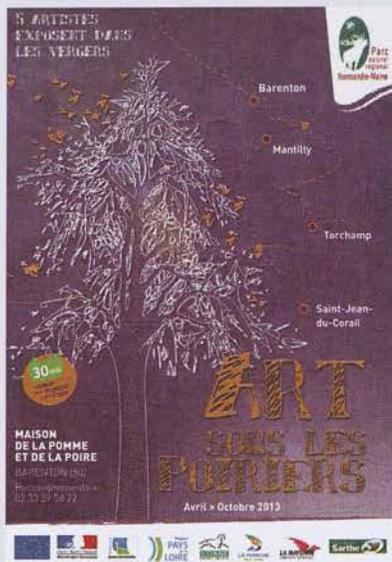
Dépenses réalisées : 30 000 € [Achevé]

Temps de travail : 620 h

Pour les 30 ans de la Maison de la Pomme et de la Poire, cinq créations artistiques éphémères ont été conçues et installées dans les vergers du Parc et chez des producteurs, afin de mettre en valeur les poiriers hautes-tiges.

Catherine Baas, Mike Chauvel, Sylvain Hennin, Fabien Lefebvre, l'équipe Marie-Hélène Richard/Stéphan Bohu ont contribué à donner un vrai coup de projecteur sur ce patrimoine végétal, à haute valeur paysagère.

De nombreuses rencontres, animations et accueils de groupe ont ponctué la saison sur le thème du land-art sur les 4 sites concernés : Maison de la Pomme et de la Poire à Barenton (50), St Jean-du-Corail (50), Mantilly (61) et Torchamp (61). Ce projet a reçu le soutien du programme « Territoires ruraux Territoires de culture » de la DRAC Basse-Normandie.



Plus d'info :

berengere.jehan@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 4 019 visiteurs à la MPP [35C]
- 8 animations réalisées à partir de la MPP [35D]
- 5 installations artistiques réalisées
- 5 artistes sélectionnés sur 49 candidats
- 924 participants à des manifestations ou rendez-vous d'animation, à la MPP et sur autres sites liés à la programmation

Bon anniversaire !

Compris dans le budget de "Art sous les poiriers"
Temps de travail : 620 h [Achevé]

Une journée festive était proposée le 21 avril pour réunir les visiteurs, les 'anciens' du musée, les élus du Parc, les partenaires, les producteurs et tous les amoureux des vergers ! Ils étaient ainsi plus de 600 à participer à cette journée anniversaire : vernissage de l'exposition Art sous les poiriers en présence des artistes, exposition rétrospective des 30 ans du musée, visites guidées, visites virtuelles sur tablette tactile, danse aérienne par la compagnie Du O des Branches, et goûter d'anniversaire !

Plus d'info :

berengere.jehan@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 3 événements culturels réalisés partir de la MPP [43C]
- 924 participants à des manifestations ou rendez-vous d'animation



Promenade-au-verger

[Financé par le Parc, hors programme d'actions]

Temps de travail : 30 h

Dans le cadre du label Arbres remarquables, le CAUE de la Manche propose 6 itinéraires de découverte sur l'ensemble du département. En 2013, c'est le secteur de Barenton qui a été mis à l'honneur avec l'édition d'un livret découverte et l'organisation de promenades sur le site de la Maison de la Pomme et de la Poire. Cette visite participative permet une découverte active, au plus près des arbres de la haie bocagère, sous l'angle du paysage et de son évolution. Un 'carnet de bord' est téléchargeable sur le site des promenades du CAUE.

Plus d'info :

berengere.jehan@parc-normandie-maine.fr

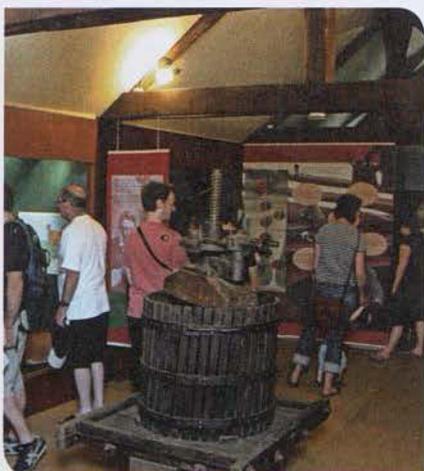
Chiffres clés :

- 5 animations réalisées à partir de la MPP [35D]
- 2000 exemplaires du livret édités
- 66 participants aux animations

Objectif : nouveau musée

[Financé par le Parc, hors programme d'actions]

Temps de travail : 85 h [En cours]



En mars 2013 le Comité Syndical a validé la rénovation de la Maison de la Pomme et de la Poire sur son site actuel, répondant ainsi à trois constats :

- le souhait de favoriser une offre bien répartie sur le territoire,
- l'urgence de rénover un site qui fêtait en 2013 ses 30 ans,
- la localisation de la MPP au cœur des vergers de poiriers à poiré et la présence d'un verger conservatoire.

Le Projet Scientifique et Culturel a été présenté en automne 2013 au Comité Syndical, il doit maintenant être validé par le ministère de la Culture.

Plus d'info :

berengere.jehan@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

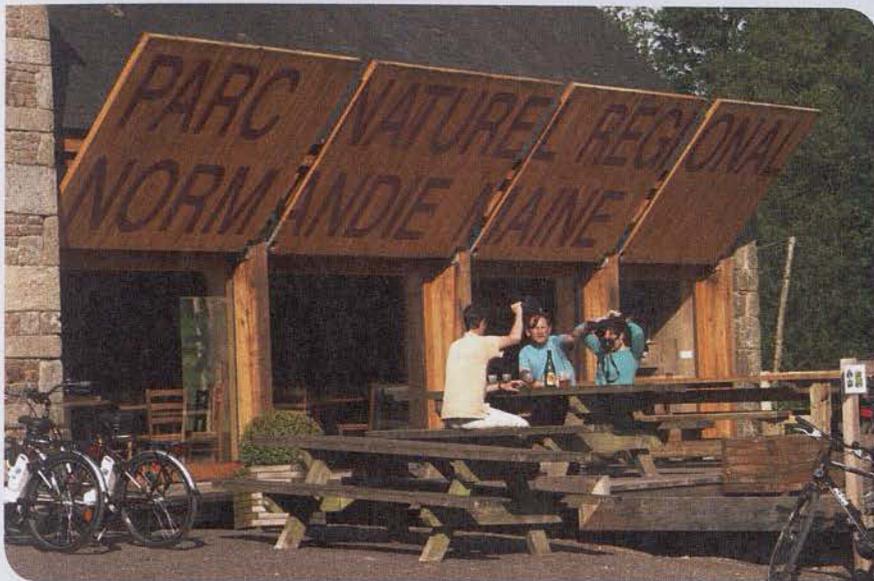
- 1 réunion de concertation

Siège du Syndicat mixte, lieu d'information et théâtre d'animations et de formations, la Maison du Parc assume trois fonctions qui en font, pour les douze années à venir, le principal équipement du Parc. Central par rapport au territoire, son espace muséographique a pour vocation de révéler au public les missions du Parc et les richesses patrimoniales du territoire. C'est également un lieu de promotion et de vente contribuant à la connaissance du patrimoine (produits locaux, ouvrages...). Enfin les nouvelles infrastructures permettent de développer des espaces d'informations et d'expositions étoffés.

Élu référent : André TROTTE

Financiers : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire

Un nouveau souffle pour la Maison du Parc



[Financé par le Parc, hors programme d'actions]
Temps de travail : 2 500 h

Après plusieurs années de travaux, 2013 a été une année charnière pour la Maison du Parc. Les visiteurs, habitants et touristes, mais aussi les partenaires techniques ont pu profiter des nouveaux aménagements (espaces convivialité, terrasse, collégiale...). Cette année, la Maison du Parc a bénéficié de nouveaux labels. Elle est désormais reconnue point infos Tourisme pour la qualité des renseignements délivrés. Elle est

également «Accueil vélo» dans le cadre de la Véloscénie reliant Paris au Mont-St-Michel et halte St-Michel. Enfin son label «Tourisme handicap» a été renouvelé fin 2013 pour les espaces extérieurs.

Plus d'info : marie-dominique.rousseau@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 11 864 visiteurs [35 C]
- 42 groupes dont 10 de maisons spécialisées handicap de l'Orne et des départements limitrophes.
- 117 réponses à l'enquête de satisfaction

Un programme riche et diversifié ouvert à tous

[PA 2013] - [PA 2012]

Budget prévisionnel : 5 000 €

Dépenses réalisées : 5 000 € [Achevé]

Temps de travail : 920 h

Expositions, ateliers (cuisine, chocolat), rencontres et conférences ont permis de sensibiliser habitants, touristes et professionnels aux patrimoines naturels et culturels du territoire. Cette offre était proposée avec une trentaine de partenaires. 8447 visiteurs ont ainsi participé à ces animations et découvert

les expositions, principalement programmées hors saison estivale (soit 70% de la fréquentation annuelle). Ce dynamisme, renforcé par une communication renouvelée, a attiré un nouveau public.

Plus d'info : marie-dominique.rousseau@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 33 animations

900 références dans le rayon Librairie

[Financé par le Parc, hors programme d'actions]
Temps de travail : 800 h

La boutique de la Maison du Parc offre un rayon librairie de plus de 900 références. Cette offre se caractérise par le choix ciblé d'ouvrages historiques, naturalistes, gastronomiques... Ces publications sont en lien avec des éditeurs et des auteurs locaux et régionaux en phase avec les orientations de la charte du Parc. Les topo-guides pédestres, VTT, équestre ou véloscénie renforcent l'offre du point info tourisme en matière de randonnée.

Plus d'info : marie-dominique.rousseau@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 41 052 € de chiffre d'affaires [7 833 articles vendus, 16,52 € de moyenne panier]
- 2 000 références dont 900 en librairie
- 2 484 clients



Accueil des professionnels du tourisme

[Financé par le Parc, hors programme d'actions]

La Maison du Parc a accueilli en 2013 les professionnels du tourisme. Une première rencontre était dédiée aux offices et points info tourisme et une seconde aux propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes. L'objectif était de présenter les nouveaux aménagements de la Maison du Parc et de favoriser la mise en réseau et les échanges entre les acteurs du tourisme du territoire.

Plus d'info : marie-dominique.rousseau@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 50 propriétaires de gîtes
- 15 offices de tourisme

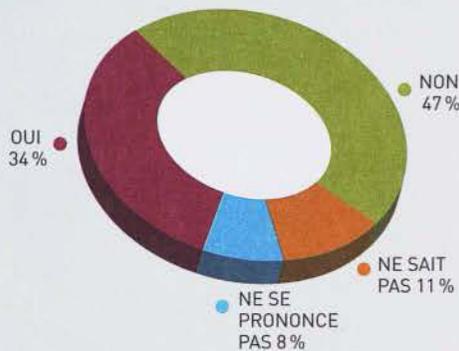
La réalisation des actions programmées et la complexité de la « gouvernance » du Parc, basée sur le consensus et la concertation, nécessitent de prendre en compte un grand nombre d'acteurs : élus, habitants, agriculteurs, associations et partenaires. Le rôle de la communication dans ce dispositif est de créer du lien entre le Parc, territoire et syndicat mixte, et le public concerné, impliqué ou impacté par ses actions.

Élue référent : Maryse OLIVEIRA

Financeurs : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire

Mieux connaître nos élus

Êtes-vous plutôt satisfait des informations que vous recevez du Parc ?

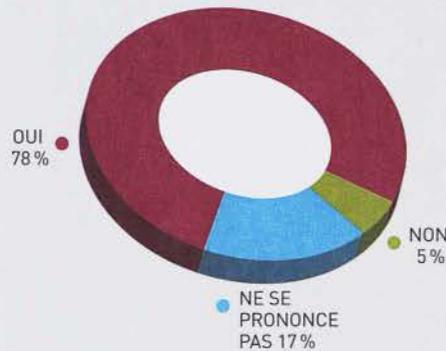


[PA 2012]

Chiffres clés :

- 120 enquêtes complétées soit 34 % de retours

Avez-vous le sentiment de participer à la mise en œuvre de la Charte du Parc sur le territoire ?



Plus d'info :

melanie.massias@parc-normandie-maine.fr

Fin 2012, une enquête menée avec l'IUT carrière sociale d'Alençon, a été adressée à l'ensemble des élus du Parc (environ 350). Articulé autour de 4 thèmes, l'objectif était de mieux connaître les élus, leur lien au Parc, à ses actions et à sa communication. Avec un taux de réponse de 35%, il ressort que le rôle du Parc est bien compris, que majoritairement les élus se sentent bien informés et qu'ils sont plutôt satisfaits des publications diffusées qui constituent le premier vecteur d'information, tandis que le site web semble peu utilisé. Ils expriment le besoin de clarifier leur potentielle implication dans la mise en œuvre de la charte tout en réaffirmant leur disponibilité limitée. Suite à cette enquête, le Parc entend travailler sa communication pour renforcer le lien avec ses élus.

Ateliers participatifs et prospectifs

[PA 2013]

Budget prévisionnel : 3 586 €

Dépenses réalisées : 3 586 € [Achevé]

Le Parc a tenu son assemblée générale le 7 septembre à St-Rigomer-des-Bois. Organisée autour d'ateliers participatifs, elle a permis d'initier l'évaluation des actions du Parc à mi-chartre et de réfléchir collectivement aux priorités pour les 3 années à venir. Des échanges, il ressort un besoin d'une communication plus proche des élus et des habitants afin de mieux partager le rôle et les actions du Parc. Une appropriation plus forte de la charte par l'ensemble des acteurs permettrait aussi de développer des relais et de démultiplier sa mise en œuvre.

Plus d'info :

melanie.massias@parc-normandie-maine.fr



Chiffres clés :

- 65 élus et partenaires
- 7 ateliers participatifs

Visite à destination des élus

[Financé par le Parc, hors programme d'actions]

Au printemps, le Parc a proposé trois journées de visite à destination des délégués Parc afin de leur présenter quelques sites emblématiques et les actions menées par le Parc. Une cinquantaine d'élus ont ainsi participé à ces animations qui leur ont permis de découvrir les Alpes mancelles, le secteur de Mortain et de Sillé-le-Guillaume. Les échanges, plus concrets, ont permis aux élus de mieux percevoir la plus value du Parc pour le territoire.

Plus d'info :

communication@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 3 visites organisées
- 50 participants

► **Mois des Parcs
deux séjours à gagner**

[PA 2013]
Budget prévisionnel : 540 €
Dépenses réalisées : 0 € [En cours]



JEU-CONCOURS

Tentez de gagner 2 séjours en Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire grâce au jeu-concours organisé dans le cadre du Mois des Parcs.

Pour cela remplissez les 2 bulletins de participation.



Pour cette 6^e édition, un jeu concours a été lancé par les Régions avec un séjour pour 2 personnes à gagner dans chacun des Parcs naturels régionaux. Le séjour proposé en Normandie-Maine d'une valeur de 280 € est conçu pour 2 personnes et valable jusqu'en septembre 2014. Le tirage au sort a eu lieu en fin d'année. Les gagnants auront bientôt le plaisir de découvrir quelques sites emblématiques du territoire ainsi qu'un accueil dans des chambres d'hôtes de charme.

Plus d'info :
communication@parc-normandie-maine.fr

► **Le Parc s'invite à table !**

[PA 2009]
Budget prévisionnel : 892 €
Dépenses réalisées : 892 € [Achevé]

Pour la saison touristique 2013, le Parc a testé la diffusion d'un set de table auprès de 12 restaurateurs répartis sur l'ensemble du territoire. Informatif et ludique, ce set, édité à 15000 exemplaires, présentait le territoire et les maisons de parc afin de promouvoir les équipements et l'offre touristique du Parc.

Plus d'info :
• melanie.massias@parc-normandie-maine.fr



► **Visibilité des agents Parc**

Budget prévisionnel : 3500 €
Dépenses réalisées : 3820 € [Achevé]



Afin de renforcer la visibilité du Parc sur le territoire auprès des élus, habitants et partenaires, l'ensemble de l'équipe et plus spécifiquement les agents de terrain, ont été dotés de vêtements logotés. Cet affichage, en complément des véhicules, permettra une meilleure identification des agents Parc lors de leurs interventions sur le terrain.

Plus d'info :
• melanie.massias@parc-normandie-maine.fr

► **Visibilité en hausse dans la presse**

[PA 2013]
Les relations avec la presse locale se sont renforcées en 2013. Des rencontres plus régulières avec les rédactions ont permis de travailler des sujets de fond et de mieux présenter les missions du Parc notamment avec l'appui du témoignage d'acteurs locaux. Des articles ont notamment porté sur la démarche Natura2000, le programme de préservation de la Mulette perlière, l'urbanisme et les 30 ans du musée de la pomme et de la poire. [cf. revue de presse p. 34 à 38].

Plus d'info :
melanie.massias@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :
• 636 occurrences presse Normandie-Maine [30 C]
• 38 articles de fond sur les missions du Parc

Au fil des saisons, le Parc et les associations partenaires vous invitent à découvrir, arpenter, sentir et comprendre le territoire des monts de Normandie et du Maine. Lors de sorties nature, un animateur dévoile les milieux et espèces de secteurs protégés. Espaces Naturels Sensibles, sites Natura 2000 et Réserve Naturelle Régionale du territoire sont au programme chaque année. La nature se laisse aussi découvrir par la pratique de sport de plein air.

Financiers : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, DRT, Agence de l'eau Seine-Normandie



Bien manger n'est pas qu'une affaire d'argent !

[PA 2013]

Budget prévisionnel : 22 700 €

Dépenses réalisées : 22 500 € [Achevé]

Temps de travail : 850 h

«Bien manger n'est pas qu'une affaire d'argent», 50 partenaires se sont déployés lors du Week-End du Goût pour faire résonner ce message avec bonne humeur. Producteurs, restaurateurs, artistes, cuisiniers, pâtissier et chocolatier ont tous valorisé le goût par la mise en valeur de leurs produits, de la production jusqu'à l'assiette.

Dégustation, démonstrations, conférences pour petits et grands animaient les deux jours. À l'honneur également :

les circuits courts ! Nature et Progrès, Terre de Lien, AMAP autant d'acteurs locaux présents pour porter leurs convictions, leurs savoir-faire et l'envie de travailler ensemble. Le concours Prairies fleuries était aussi de la fête ainsi qu'une rencontre mycologique animé par l'Association Découverte de la Nature.

Plus d'info : marie-dominique.rousseau@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 51 exposants et animateurs dont 26 producteurs et artisans
- 1 250 visiteurs
- 170 repas servis à base de produits du territoire

► Promenons-nous sur Le Parc...

[PA 2013]

Budget prévisionnel : 2 100 €

Dépenses réalisées : 420 € [En cours]

Temps de travail : 560 h

Sensibiliser les habitants et faire découvrir la richesse du territoire, tel est l'objectif de ces sorties.

97 rendez-vous ont été proposés par le Parc : sorties nature, visites d'Espaces Naturels Sensibles des départements de l'Orne et de la Mayenne, ciné-débat, conférences, sorties sports et nature. Près de 2700 personnes ont profité de ces moments de découverte et d'échange. Le Parc a financé les interventions des associations naturalistes qui ont proposé 15 rendez-vous nature (670 personnes) sur le territoire participant ainsi à une meilleure connaissance de notre patrimoine.

Plus d'info :

eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 3362 participants [27A]
- 112 sorties [27B]
- 80 % d'habitants

► Formation des animateurs sportifs à l'éducation à l'environnement

[PA 2013]

Temps de travail : 93 h [Achevé]

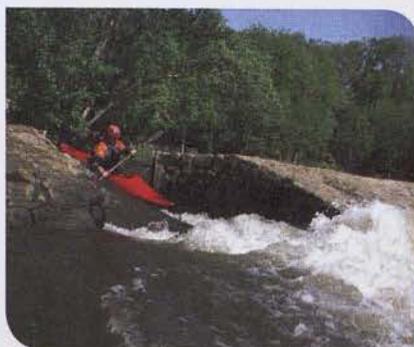
4 journées de formation en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable ont été menées auprès des animateurs sportifs de la Base de pleine nature de Torchamp. Cela a été pour eux une occasion d'acquérir des compétences pour allier sport de pleine nature et découverte de l'environnement lors de prestations et d'animations avec des jeunes et des scolaires.

Plus d'info :

eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 8 demi-journées [27B]
- 12 participants



► Eaux usées en eaux de source

[PA 2008]

Budget prévisionnel : 5 899 €

Dépenses réalisées : 5 899 € [Achevé]



Un nouveau sentier pédagogique a été installé autour de la station d'épuration de Carrouges. Situé à proximité de la Maison du Parc, ce nouveau sentier, équipé de 5 panneaux d'interprétation permet aux visiteurs de découvrir le parcours de l'eau de son arrivée à la station jusqu'à son rejet dans la rivière. Ces panneaux présentent notamment le fonctionnement du lagunage, technique qui limite d'autant plus les pollutions grâce à l'activité filtrante des plantes.

Plus d'info :

eedd@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 sentier pédagogique installé

AXE 3

Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire



Encourager les alternatives
à l'intensification
et au sur-développement

Favoriser les activités
identitaires du territoire

Indicateurs

- ▶ **44 arbres** greffés [14 B]
- ▶ **1 structuration** de la base de données vergers [09 C]
- ▶ **4 660 km** de chemins de randonnée répertoriés
- ▶ **6 candidats** participants au concours prairies fleuries et 1 mini-film réalisé
- ▶ **1 formation** à la botanique auprès des agriculteurs
- ▶ **1 étude** réalisée sur l'apiculture

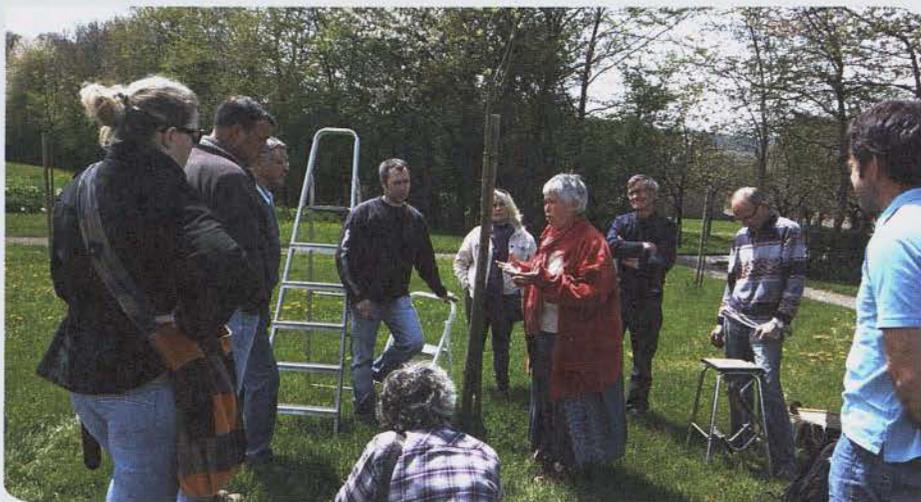


Les produits agricoles de qualité sont porteurs de l'image du terroir et véhiculent la qualité des paysages dans lesquels ils sont élaborés. Les règles des AOC (AOP) ont été profondément modifiées en 2008 induisant de nouvelles normes notamment pour la production de fruits. Le pré-verger et le bocage sont aussi l'espace d'autres productions comme le bœuf à l'herbe ou le lait. Le « Bœuf Bringé de Normandie » (AOC en cours) est en recherche de débouchés pour asseoir sa notoriété. La biodiversité passe également par la préservation des patrimoines génétiques des animaux d'élevage, et notamment des races avicoles.

Élu référent : Jean TONNELIER

Financeurs : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire

Les vergers conservatoires, une richesse à partager !



[PA 2011]

Budget prévisionnel : 9 350 €

Dépenses réalisées : 9 350 €

Temps de travail : 180 h

La conservation génétique des variétés de pommes et de poires est l'une des premières missions du Parc. Dès 1978, avec l'INRA, il a impulsé la plantation

de vergers conservatoires. Ces vergers constituent aujourd'hui une réelle réserve génétique que le Parc entend rendre accessible au public par la structuration d'une base de données. Le Parc continue également son travail de conservation par la greffe en 2013 de 44 arbres sur le nouveau verger de

la Maison du Parc. Des variétés à couteau locales ont été sélectionnées avec l'association des Croqueurs de pommes et Bernard Coulon, pomologue. Ils ont également animé des ateliers de greffe au printemps. Les pommes du verger du Chapitre (~ 9T) ont été ramassées et valorisées en Calvados par « les Cidres de la Pommeraie ». Les poires ramassées par le lycée agricole (~ 1,2T) serviront pour un nouvel essai de Poiré. Enfin, dans le cadre du programme INTERREG « Vergers sans frontières », partenaires anglais et français se sont retrouvés pour une visite du verger.

Plus d'info :

yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 44 arbres greffés [16B]
- 1 structuration de la base de données vergers permettant la valorisation des études anciennes [09C]
- 1 550 arbres ont été géo-reférencés sur le SIG
- Près de 10 tonnes de fruits ont été valorisés

Les agriculteurs curieux de leurs prairies

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 5 460 €

Dépenses réalisées : 5 460 €

Temps de travail : 550 h



La 3^e édition du Concours agricole des Prairies Fleuries s'est déroulée sur le secteur de Carrouges et Lignièrès-Orgères. De nouveaux partenaires ont

suivi le jury, ainsi qu'un jeune réalisateur. Thierry et Sylvie Pichereau (EARL - Lignièrès-Orgères) ont reçu le prix d'excellence agri-écologique qui a été remis lors du Week-End du Goût. En lien avec le Contrat nature et la mise en œuvre de mesures agri-environnementales expérimentales, une formation à la botanique à destination des agriculteurs a été proposée à la Maison du Parc.

Plus d'info :

yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 6 candidats au concours
- 13 personnes à une journée d'échange sur la Prairie
- 15 agriculteurs participant à la formation botanique
- 1 plaquette d'information
- 1 film de 3 mn

La qualité près de chez vous ?

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 3 000 €

Dépenses réalisées : 3 000 €

Temps de travail : 20 h

Dans le but de créer un guide des producteurs et des points de vente de produits locaux et de qualité à destination du public local et des touristes, une première enquête a été adressée aux agriculteurs identifiés sous signe officiel de qualité. 30 producteurs ont répondu et une relance est en cours. La carte interactive du site internet du Parc contribuera également à leur valorisation.

Plus d'info :

yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 279 agriculteurs interrogés
- 1 développement du site internet adapté



► Culture et alimentation

[PA 2013]

Budget prévisionnel : 930 €

Dépenses réalisées : 930 €

Temps de travail : 70 h

Le Parc a renouvelé son offre culturelle reliant différents événements gastronomiques du territoire. Cette année, avec l'atelier chant de la Luciole, 10 chansons sur l'alimentation ont été écrites, mises en musique et chantées à Ferme en Fête à Alençon, Girolles et Casseroles à Condé-sur-Sarthe et lors du Week-End du Goût à Carrouges. C'est un regard festif et divertissant qui a permis de mêler différents publics.

Plus d'info :

yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 2000 spectateurs à l'une ou l'autre des manifestations [42 B]

► Abeilles et apiculture, leviers pour les actions du Parc ?

[PA 2012]

Budget prévisionnel : 1798 €

Dépenses réalisées : 1770 €

Temps de travail : 1000 h

Un premier travail du Parc explorant les relations que nous entretenons avec les abeilles sauvages et domestiques, leur élevage et les produits de la ruche a été réalisé. Il expose entre autres la co-évolution observée entre les insectes pollinisateurs et la plupart des plantes. Il lance des premières pistes d'actions croisées entre agriculture et apiculture. Une réunion de présentation a permis de réunir apiculteurs, administration et naturalistes.

Plus d'info :

yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 1 étude [9C]
- 1 plaquette
- 2 conventions de gestion des ruchers en préparation
- 40 personnes concernées par le rapport



L'objectif principal de ce projet est d'augmenter de façon significative la pratique de la randonnée sous toutes ses formes, par l'offre d'itinéraires de qualité et également l'édition de topo-guides d'accompagnement. Les efforts liés à la construction et au renforcement des réseaux de randonnées sont poursuivis, en accompagnement des Collectivités ou partenaires en ayant la maîtrise d'ouvrage.

Élu référent : André TROTTE

Financeurs : Régions Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire

Diagnostic et sélection de sentiers de randonnées



Temps de travail : 310 h

Conscient de l'importance de la pratique de la randonnée, le Parc a souhaité avoir une vision globale de l'ensemble des circuits existants sur son territoire. Ceci pour adapter son offre et ses actions, en lien avec ses partenaires. 414 circuits essentiellement pédestres et VTT ont été recensés. Ces 4660 km de chemins balisés, «gérés» par 21 entités différentes créent un maillage important,

parfois confus, et donc préjudiciable pour les promeneurs et notre territoire. Le Parc oriente ses actions, en adaptant «ses circuits» et son soutien à la randonnée, et en tenant compte de l'offre existante et des attentes du public.

Plus d'info :
sebastien.millet@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 4 660 km de chemins balisés, gérés par 21 organismes

► Circulation motorisée, suite des inventaires

Temps de travail : 582h

Dans la continuité du travail effectué en 2012, le Parc a poursuivi, en 2013, son assistance auprès de la CdC des Avaloirs, afin de recenser et d'identifier les chemins qui pourraient être réglementés à la circulation motorisée de loisirs. Cette réglementation vise à protéger la faune et les milieux fragiles lors de périodes sensibles et à concilier différents usages des chemins. 167 chemins sur 14 communes ont fait l'objet d'un diagnostic précis, afin que les élus des

communes concernées puissent avoir un état des lieux précis sur leur territoire. Ce travail permettra, ensuite aux maires, toujours avec l'assistance du Parc et en concertation avec les usagers, d'identifier les chemins qu'ils souhaitent protéger et préserver.

Plus d'info :
sebastien.millet@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 167 chemins
- 1 Communauté de Communes



ÉVALUATION — ○ — ○ — ÉQUIPEMENT DU PARC

► Avis de chantier !

[En cours]

La Charte du Parc, approuvée pour la période 2008-2020, arrivera à mi-parcours en 2014. C'est l'occasion pour le syndicat mixte de faire le bilan des premières années de sa mise en œuvre. Une formation aux principes de l'évaluation a été organisée en juin permettant à l'équipe de structurer la méthode et de définir le calendrier. Première étape de ce travail : l'assemblée générale.

Plus d'info :
sylvain.montagner@parc-normandie-maine.fr

Chiffres clés :

- 54 mesures (100%) évaluées [44A]

► Cession de la base de pleine nature de Torchamps

Recettes : 1 euro symbolique



Le Parc était propriétaire d'un ensemble immobilier composé de terrain et de bâtiments affecté à l'usage du syndicat mixte du Centre de pleine nature pour l'exercice de ses activités. Pour des raisons juridiques, le Parc a dû se retirer de ce syndicat mixte. Il a été proposé que le retrait du Parc s'accompagne de la cession des bâtiments au syndicat mixte à un prix symbolique. Cette cession a eu lieu au mois de décembre 2013.

Plus d'info :
nicolas.meyer@parc-normandie-maine.fr

Mise en sécurité de la Maison du Parc



[PA 2011]
Budget prévisionnel : 55 000 €
Dépenses réalisées : 63 584 € [Achevé]
Temps de travail : 30 h

Depuis quelques années, les poutres de l'ancienne chanoinerie à l'étage présentaient une faiblesse et un étaieement provisoire avait été mis en place début 2013. Des travaux de renforcement ont été réalisés par la société «Les Ateliers Perrault»

spécialisée dans les travaux sur les bâtiments anciens. La technique a consisté à insérer une poutrelle métallique au cœur des quatre poutres principales. Une visite de présentation de ces travaux a été réalisée lors d'un échange avec une école d'architecture.

Plus d'info :
sebastien.huet@parc-normandie-maine.fr

► Vente des vergers de Bonvouloir

Recettes : 46 000 €

En 2002, le Parc a acquis des terrains au sud de la tour de Bonvouloir afin de préserver l'existence de vergers. La Communauté de communes des Andaines a un projet de mise en valeur de la Tour et de ses abords avec ouverture au public. C'est la raison pour laquelle le Parc lui a vendu les 19 hectares de terrain en octobre 2013.

Plus d'info :
nicolas.meyer@parc-normandie-maine.fr



► Partenariat avec le FRAM

[PA 2011]
Budget prévisionnel : 310 000 €
Dépenses réalisées : 39 600 € [En cours]

Depuis 2011, le Parc a engagé une réflexion sur le devenir de la base de Moulins-le-Carbonnel. Après l'abandon du projet « cabane », un partenariat avec le foyer rural des Alpes mancelles est en cours d'élaboration. Après des travaux qui se dérouleront en 2014/2015, la base pourra de nouveau accueillir des groupes pour des activités de pleine nature dans ce secteur majeur du territoire.

Plus d'info :
nicolas.meyer@parc-normandie-maine.fr



► Vente de la chapelle de Goult

Recettes : 20 000 €

En 1979 et 1987, le Parc a acquis la chapelle, le prieuré et des terrains à La Lande-de-Goult. Souhaitant se séparer de cette propriété, le Parc a sollicité la commune de La Lande-de-Goult en janvier 2012 afin de connaître son intention quant à l'acquisition éventuelle de ce bien. La commune a informé le Parc de son intention de se porter acquéreur uniquement de la chapelle de Goult. La vente a eu lieu au mois de décembre 2013.

Plus d'info :
nicolas.meyer@parc-normandie-maine.fr



DONNÉES SOCIALES ET FINANCIÈRES : ÉLÉMENTS CLÉS

(Source : compte administratif 2013)

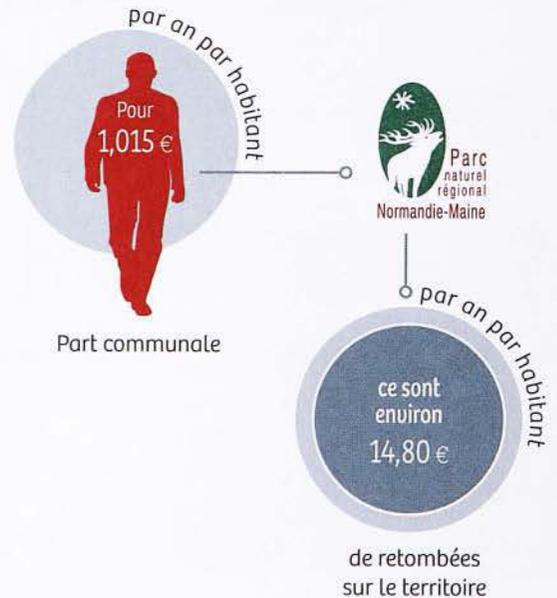
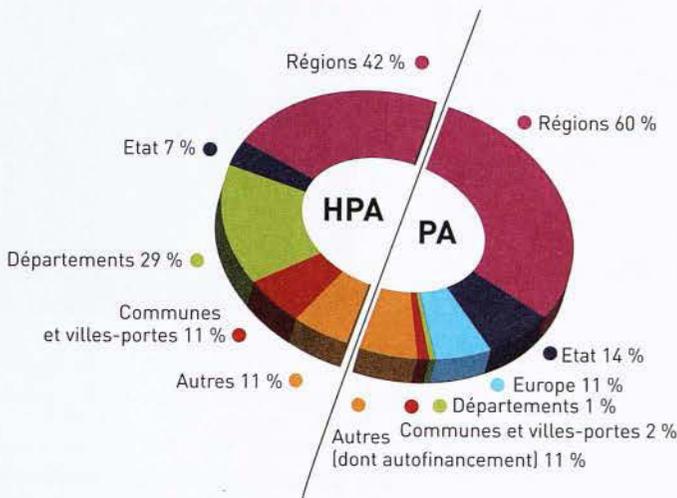
FONCTIONNEMENT

	PA	HPA	Total
Dépenses	1 003 004 €	1 457 341 €	2 460 345 €
Recettes	897 933 €	1 512 039 €	2 409 972 €
Résultat de l'exercice	-105 071 €	54 698 €	-50 373 €

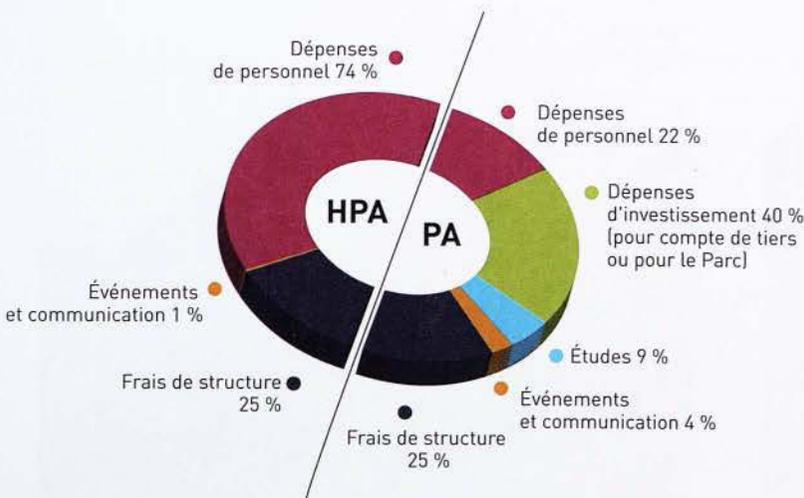
INVESTISSEMENT (pas d'investissement HPA)

	PA
Dépenses	660 456 €
Recettes	989 070 €
Résultat de l'exercice	328 614 €

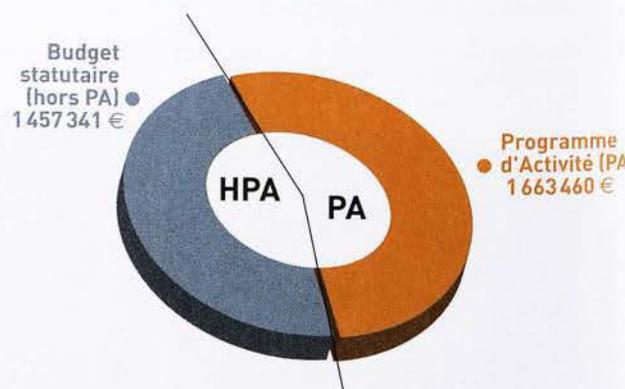
Répartition des recettes par financeur (toutes sections)



Répartition des dépenses par type (toutes sections)



Répartition des dépenses PA / Hors PA (toutes sections)



DONNÉES SOCIALES ET FINANCIÈRES : ÉLÉMENTS CLÉS

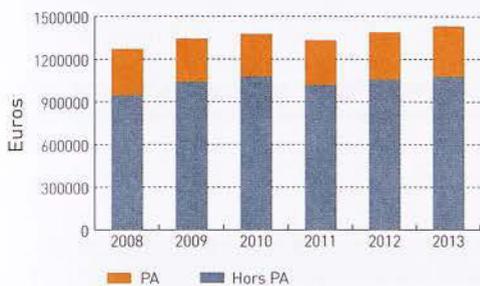
QUELQUES DÉFINITIONS

Toutes sections : comprend la section d'investissement et la section de fonctionnement du Parc.

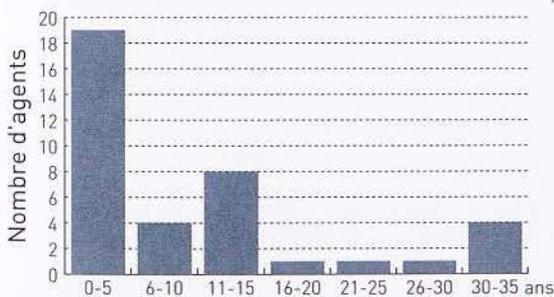
Programme d'activité [PA] : pluriannuel, il se décompose en différents projets qui constituent la déclinaison opérationnelle de la Charte pour une durée de trois ans. Ces projets se déclinent en grandes actions, puis en phases dotées d'un temps de travail prévisionnel. Le programme d'activité pluriannuel fait ensuite l'objet de programmations budgétaires annuelles pour les phases qui nécessitent une dépense. Elles comptent alors un budget avec un plan de financement prévisionnel soumis au vote du comité syndical. Ce sont des dépenses d'investissement et de fonctionnement permettant la réalisation des phases (y compris les charges de personnel recruté spécifiquement pour ces opérations).

Budget statutaire aussi appelé hors programme d'activité [HPA] : dépenses et recettes récurrentes relatives aux coûts de structure et aux actions structurelles.

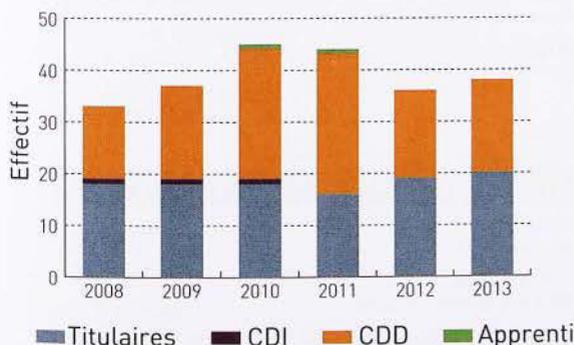
Évolution des dépenses de personnel



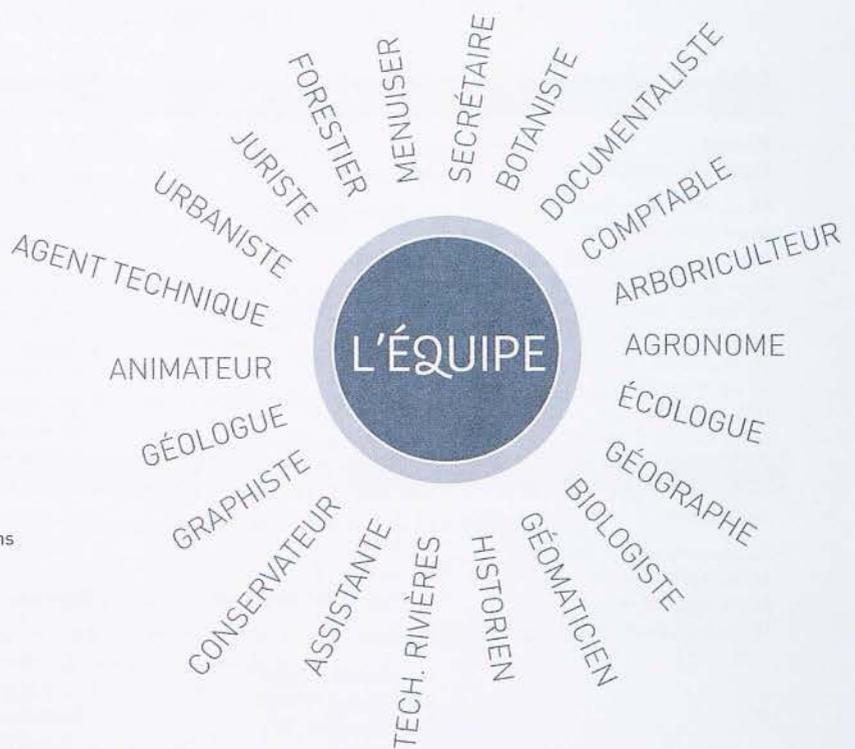
Ancienneté des agents de l'équipe



Répartition des titulaires / contractuels au 31/12/2013



Les compétences de l'équipe



▶ 33,6 équivalents temps pleins au 31/12/2013

▶ Charges de personnels : 1 431 753 €

PRÉSIDENTE : Maryse OLIVEIRA

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL AU 31 DÉCEMBRE 2013

► 5 bureaux syndicaux : 7 février, 18 avril, 3 juillet, 19 septembre, 13 novembre

- **Jean CHATELAIS**, Conseiller régional de Basse-Normandie, Vice-Président du Parc, Président de la commission aménagement du territoire
- **Jean-Pierre LE SCORNET**, Conseiller régional des Pays-de-la-Loire, Vice-Président du Parc, Président de la commission environnement
- **Hubert GUESDON**, Conseiller général de la Manche, Vice-Président du Parc, Président de la commission finance
- **Jean TONNELIER**, Conseiller général de la Mayenne, Vice-Président du Parc, Président de la commission éco-développement
- **André TROTTE**, Conseiller général de la Sarthe, Vice-Président du Parc, Président de la commission écotourisme
- **Hubert CHRISTOPHE**, Conseiller général de l'Orne
- **Jean-Michel CRINIÈRE**, Maire de Lassay-les-Châteaux
- **Sylvie ERRARD**, Conseillère régionale de Basse-Normandie
- **Michel LEVESQUE**, Maire de Saint-Hilaire-la-Gérard
- **Robert LOQUET**, Conseiller général de l'Orne
- **Michel PERRIER**, Conseiller régional des Pays-de-la-Loire
- **Dominique RIPAUX**, Maire du Menil-Scelleur
- **Yvette RIVARD**, Conseillère municipale de Rânes
- **Kenneth TATHAM**, Maire de Saint-Ceneri-le-Gérei

LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL AU 31 DÉCEMBRE 2013

► 2 comités syndicaux : 20 mars, 13 novembre

Délégués des régions

Région

Basse-Normandie

M. Laurent BEAUVAIS
Mme Gaëlle PIOLINE
Mme Léone BESNARD
M. Jean CHATELAIS
M. Yannick SOUBIEN
Mme Sylvie ERRARD
M. Jean-Karl DESCHAMPS
M. Bertrand DENIAUD
M. Ludovic ASSIER
Mme Brigitte LUYPAERT

Région des Pays de la Loire

M. Jean-Pierre Le SCORNET
M. Michel PERRIER
M. Philippe PAPIN
M. Yannick FAVENNEC

Délégués des départements

Manche

M. Hubert GUESDON

Mayenne

M. Yves CORTES
M. Daniel LENOIR
M. Jean TONNELIER

Orne

Mme Maryse OLIVEIRA
M. Christophe de BALORRE
M. Claude DUVAL
M. André DUBUISSON
M. Robert LOQUET
M. Jérôme NURY
M. Hubert CHRISTOPHE

Sarthe

M. Joël METENIER
M. Bernard PETIOT
M. André TROTTE

Délégués des communes

Orne

- ST-CENERI-LE-GEREI
M. Kenneth TATHAM
- ST-HILAIRE-LA-GERARD
M. Michel LEVESQUE
- LES VENTES-DE-BOURSE
M. Raymond HERBRETEAU
- CEAUCE
M. François WILLIAMS
- ST-FRAIMBAULT
M. Yves JEANNIN
- CHAMPSECRET
M. Dominique LAUNAY
- LE MENIL-SCELLEUR
M. Dominique RIPAUX

Mayenne

- ST-PIERRE-DES-NIDS
M. Jean-Paul FORTIN
- LA PALLU
Mademoiselle Nathalie LE JAN
- LE HOUSSEAU-BRETIGNOLLES
M. Jean-Paul COISON

Sarthe

- ST-LEONARD-DES-BOIS
M. Gérard BRAULT
- ST-RIGOMER-DES-BOIS
M. Jean-Yves JEGO
- ASSE-LE-BOISNE
Mme Marie-Claude COSSON

Manche

- BARENTON
M. Ludovic GERARD

Délégués des villes portes et centres d'appuis

Orne

- BAGNOLES-DE-L'ORNE
M. Robert GLORIOD
- ARGENTAN
M. Frédéric LEVEILLE
- RANES
Mme Yvette RIVARD

Mayenne

- LASSAY-LES-CHATEAUX
M. J. Michel CRINIÈRE
- VILLAINES-LA-JUHEL
M. Roland RENARD

Sarthe

- FRESNAY-SUR-SARTHE
M. Michel MORIN
- SILLE-LE-GUILLAUME
Mme Claire PECHABRIER

Manche

- MORTAIN
M. Jean-Jacques DESSEROUER

Retrouvez
toutes les délibérations
du Parc sur
le site internet
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

LES COMMISSIONS DU PARC

Cinq commissions spécialisées ont pour objet de faire le point sur les actions en cours et d'émettre des propositions pour les programmes à venir. Réunies au moins une fois par an, elles sont constituées des élus du comité syndical du Parc et de l'équipe technique. Elles peuvent être ouvertes à d'autres acteurs selon les sujets abordés.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président :

Jean-Pierre LE SCORNET

Membres :

Hubert CHRISTOPHE	Michel PERRIER
Raymond HERBRETEAU	Bernard PETIOT
Dominique LAUNAY	Yannick SOUBIEN
Daniel LENOIR	François WILLIAMS
Frédéric LEVEILLE	
Michel MORIN	

La commission s'est réunie 5 fois en 2013

7 février - 22 mai - 3 juillet - 2 octobre - 28 novembre

Principaux sujets abordés

- ▶ Natura 2000
- ▶ Connaitre et protéger les espaces et les espèces remarquables
- ▶ Restaurer et entretenir les cours d'eau
- ▶ Préparation du programme d'actions 2014 et premières réflexions sur le programme 2015-2017
- ▶ Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Basse-Normandie

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Président :

Jean CHATELAIS

Membres :

Jean-Jacques DESSEROUER	Michel PERRIER
Sylvie ERRARD	Dominique RIPAUD
Michel LEVESQUE	François WILLIAMS
Robert LOQUET	

La commission s'est réunie 2 fois en 2013

9 janvier - 1^{er} juillet

Principaux sujets abordés

- ▶ Préparation d'avis du Parc sur le Schéma régional de cohérence écologique et divers projets éolien
- ▶ Préparation du programme d'activité 2014
- ▶ Discussion sur le programme 2015-2017 et préparation de l'assemblée générale

COMMISSION ÉCO-DÉVELOPPEMENT

Président :

Jean TONNELIER

Membres :

Gérard BRAULT	Yannick FAVENNEC
Jean-Paul COISON	Ludovic GERARD
Christophe De BALORRE	Yves JEANNIN
Bertrand DENIAUD	Philippe PAPIN
Jean-Karl DESCHAMPS	Dominique RIPAUD
Sylvie ERRARD	Yvette RIVARD

La commission s'est réunie 1 fois en 2013

29 octobre

Principaux sujets abordés

- ▶ Présentation et décision d'entreprendre une étude expérimentale « Le Domfrontais au prisme de l'économie symbiotique » (étude de positionnement du Parc).
- ▶ Bilan du Week-end du Goût, film débat AlimenTERRE et Prairies Fleuries.
- ▶ Abeilles et qualité des territoires : présentation de l'étude

COMMISSION TOURISME

Président :

André TROTTE

Membres :

Léone BESNARD	Jean-Yves JEGO
Yves CORTES	Nathalie LE JAN
Marie-Claude COSSON	Jérôme NURY
Jean-Michel CRINIÈRE	Claire PECHABRIER
Jean-Jacques DESSEROUER	Yvette RIVARD
André DUBUISSON	Roland RENARD
Jean-Paul FORTIN	Kenneth TATHAM
Hubert GUESDON	

La commission s'est réunie 2 fois en 2013

8 février - 21 novembre

Principaux sujets abordés

- ▶ Mise en œuvre du projet Monts et Marches
- ▶ Saison d'animation 2014

COMMISSION DES FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Président :

Hubert GUESDON

Elus membre :

Laurent BEAUVAIS	Jean-Pierre LE SCORNET
Jean CHATELAIS	Maryse OLIVEIRA
Claude DUVAL	Yvette RIVARD
Yves JEANNIN	Jean TONNELIER
Michel LEVESQUE	

La commission s'est réunie 2 fois en 2013

16 janvier - 2 septembre

Principaux sujets abordés

- ▶ Orientations budgétaires
- ▶ Liste des emplois

AUTRES DÉLÉGUÉS DES COMMUNES

Manche

- ▷ BION
M. Michel LARUELLE
- ▷ GER
M. Olivier JARDIN
- ▷ ST-CYR-DU-BAILLEUL
M. Charles DESFOUX
- ▷ ST-GEORGES-DE-ROUELLEY
M. Raymond BECHET
- ▷ ST-JEAN-DU-CORAIL
M. Jean-Yves MARTINEL

Mayenne

- ▷ AMBRIERES-LES-VALLEES
M. André ROCHER
- ▷ BAIS
Mme Sylvie PICHOT
- ▷ BOULAY-LES-IFS
M. Yves LEGAY
- ▷ CHAMPFREMONT
M. Patrick PIQUET
- ▷ COUPTRAIN
M. Daniel BORDEAUX
- ▷ EVRON
M. Thierry ROBIN
- ▷ GESVRES
M. Denis DUVALLET
- ▷ JAVRON-LES-CHAPELLES
Mme Josiane HAMEAU
- ▷ LIGNIERES-ORGERES
M. Raymond LELIEVRE
- ▷ NEUILLY-LE-VENDIN
Mme Dominique RIOUX
- ▷ PRE-EN-PAIL
Mme Pascaline SOUILLIER
- ▷ RAVIGNY
M. Michel FROGER
- ▷ RENNES-EN-GRENOUILLES
M. Daniel JAMOIS
- ▷ ST-CALAIS-DU-DESERT
Mme Anne-Claire PETRUS
- ▷ ST-CYR-EN-PAIL
M. Christian BRINDEAU
- ▷ STE-MARIE-DU-BOIS
M. Pierre RIOULT
- ▷ ST-PIERRE-SUR-ORTHE
Mademoiselle Caroline GUILLIER
- ▷ ST-SAMSON
M. André CARLIER
- ▷ THUBOEUF
Mme Françoise LEGROS
- ▷ VILLEPAIL
Mme Gerasime BOUVIER
- ▷ VIMARCE
M. Emile TATIN

Orne

- ▷ ALENÇON
M. Bertrand ROBERT
- ▷ ANTOIGNY
Mme Monique PRIGENT
- ▷ ATHIS-DE-L'ORNE
M. Alain LANGE
- ▷ AUNAY-LES-BOIS
M. Victor MARQUES
- ▷ AVRILLY
Mme Marie-Hélène WHITE
- ▷ BEAULANDAIS
Mme Maryse MUGICA
- ▷ BEAUVAIN
M. Christophe LELOUP
- ▷ BOITRON
M. Xavier DE MAZENOD
- ▷ BURSARD
M. ERIC LE CARVENNEC
- ▷ CARROUGES
M. Jean-Pierre MORBY
- ▷ CHAHAINS
Mme F. REIG-HAMELIN
- ▷ COLOMBIERS
Mme Nelly BOISTIÈRE

- ▷ COULONGES-SUR-SARTHE
M. Guy HYAUMET
- ▷ COUTERNE
M. Daniel DURAND
- ▷ CUISSAI
M. Jean-Marie LECLERC
- ▷ DOMFRONT
M. Didier LEDUC
- ▷ DOMPIERRE
M. Daniel BIGEON
- ▷ ESSAY
M. Dominique AUBRON
- ▷ FONTENAI-LES-LOUVETS
Mme Danielle MICHEL
- ▷ FRANCHEVILLE
M. Patrice AUREGAN
- ▷ GANDELAIN
M. Bernard DUBUS
- ▷ GENESLAY
M. Fabrice FORGET
- ▷ HALEINE
M. Claude DUGOUSSET
- ▷ HAUTERIVE
M. Gérard BAZILLIER
- ▷ HELOUP
M. Pierre GAILLARD
- ▷ JOUE-DU-BOIS
M. René TOUZO
- ▷ JUVIGNY-SOUS-ANDAINE
M. Henri BONNEL
- ▷ L'EPINAY-LE-COMTE
M. André NEVEU
- ▷ LA BAROCHÉ-SOUS-LUCE
M. Daniel VIVIER
- ▷ LA BELLIERE
Mme Eliane GOZIN
- ▷ LA CHAPELLE-D'ANDAINE
M. Jean-Jacques GALLOT
- ▷ LA CHAPELLE-PRES-SEES
M. Daniel LUC
- ▷ LA CHAUX
M. Jean-Marc BAUDET
- ▷ LA COULONCHE
M. François CHOCHON
- ▷ LA FERRIERE-AUX-ETANGS
M. Serge QUEVA
- ▷ LA FERRIERE-BECHET
M. Claude BOROT
- ▷ LA FERRIERE-BOCHARD
M. François DEPARIS
- ▷ LA FERTE-MACE
Mme Brigitte RADIGUE LOUVEL
- ▷ LA HAUTE-CHAPELLE
M. Roger GRIPPON
- ▷ LA LACELLE
Mme Christine PUECH
- ▷ LA LANDE-DE-GOULT
M. François-Eric LEFROU
- ▷ LALEU
Mme Solange DUMARQUEZ
- ▷ LA MOTTE-FOUQUET
M. Michel LECOQ
- ▷ LA ROCHE-MABILE
M. Laurent PELLETIER
- ▷ LARRE
M. Alain BERTHELOT
- ▷ LA SAUVAGERE
Mme Brigitte EDMOND
- ▷ LE BOUILLON
Mme Geneviève LALANDE
- ▷ LE CERCEUIL
Mme Stelliane BETTEFORT
- ▷ LE CHAMP-DE-LA-PIERRE
Mme Jeanne-Marie BOUDET
- ▷ LE MELE-SUR-SARTHE
Mme Simone GOULIER
- ▷ LE MENIL-BROUT
M. D. DELYE
- ▷ LIVIAIE
M. Jean-Michel MARQUET
- ▷ LONLAY-L'ABBAYE
Mme Véronique BESNARD

- ▷ LORE
M. Robert DEROUET
- ▷ LUCE
M. Bernard JOUIN
- ▷ MAGNY-LE-DESERT
M. Daniel MIETTE
- ▷ MANTILLY
Mme Claudine MANGUIN
- ▷ MARCHEMAISONS
Mme Aline VEIGNEAU
- ▷ MEHOUDIN
Mme Marie-Françoise LEDONNE
- ▷ MENIL-ERREUX
M. Michel DUFAY
- ▷ MIEUXCE
M. Jean-Michel LAUNAY
- ▷ MORTREE
M. Patrick HUGUIN
- ▷ NEAUPHE-SOUS-ESSAI
M. Michel TESSIER
- ▷ NEUILLY-LE-BISSON
M. Reynald BAES
- ▷ PACE
Mme Jeannine LIZOT
- ▷ PASSAIS-LA-CONCEPTION
Alain Saignier
- ▷ PERROU
M. Anthony DUBOIS
- ▷ RADON
M. de la MOTTE ST PIERRE
- ▷ ROUELLE
Mme ROULLEAUX DUGAGE
- ▷ ROUPERROUX
Mme Marie-Ange BUNOUT
- ▷ SEES
Mme Micheline CHOLET
- ▷ SEPT-FORGES
Mme Marie-Claude LEVERRIER
- ▷ ST-AUBIN-D'APPENAI
Mme Jacqueline BRISOUX
- ▷ ST-BOMER-LES-FORGES
Mme Arlette LOUVEAU
- ▷ ST-BRICE-EN-PASSAIS
Mme Sylvie MARTEL
- ▷ ST-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET
M. Claude MORAND
- ▷ ST-DENIS-DE-VILLENETTE
Mme Françoise CHAUVIN
- ▷ ST-DENIS-SUR-SARTHON
M. Michel JULIEN
- ▷ ST-DIDIER-SOUS-ECOUVES
M. Jean-François CAILLY
- ▷ STE-MARGUERITE-DE-CARROUGES
M. Pascal MOREAU
- ▷ STE-MARIE-LA-ROBERT
M. Jean-Pierre CAMPAS
- ▷ ST-GERVAIS-DU-PERRON
M. Damien ROGER
- ▷ ST-GILLES-DES-MARAIS
M. Gérard CORNIÈRE
- ▷ ST-JULIEN-SUR-SARTHE
M. Julien GERMOND
- ▷ ST-LEGER-SUR-SARTHE
Mme Danielle AMIOT-CORREYEUR
- ▷ ST-MARS-D'EGRENNE
M. Joël GONTIER
- ▷ ST-MARTIN-DES-LANDES
Mme Elsa BOISGONTIER
- ▷ ST-MARTIN-LAIGUILLON
M. Jean-Luc MELLANGER
- ▷ ST-MAURICE-DU-DESERT
M. Jean-Pierre GUIBOUT
- ▷ ST-MICHEL-DES-ANDAINES
M. Christian CLEMENT
- ▷ ST-NICOLAS-DES-BOIS
Mme Monique JAJOLET
- ▷ ST-OUEN-LE-BRISOULT
M. Michel ARFEUILLERE

- ▷ ST-PATRICE-DU-DESERT
Mme Ginette POUSSIER
- ▷ ST-ROCH-SUR-EGRENNE
M. René JOUBIN
- ▷ ST-SAUVEUR-DE-CARROUGES
M. BISSON
- ▷ ST-SIMEON
M. Gérard NICOLAS
- ▷ TANVILLE
M. Guy COUSIN
- ▷ TESSE-FROULAY
M. Gérard VEGEE
- ▷ TORCHAMP
M. Joël ROGER
- ▷ VINGT-HANAPS
M. Roger JAMELOT
- ▷ VRIGNY
M. Marcel TRAVERT

Sarthe

- ▷ AILLIERES-BEAUVOIR
M. Hervé d'AILLIERES
- ▷ ANCINNES
M. Jean-Yves POTTIER
- ▷ BOURG-LE-ROI
M. Gérard LAFOSSE
- ▷ CHASSE
M. Stéphane GARNIER
- ▷ CHENAY
M. Gérard GRIGNARD
- ▷ CRISSE
Mme Ginette SYBILLE
- ▷ DOULLET-LE-JOLY
M. Louis d'ANGLEVILLE
- ▷ LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET
M. Denis LUNEL
- ▷ LE-GREZ
M. Gérard FLAMENT
- ▷ LES-AULNEAUX
M. Roland ROYER
- ▷ LIGNIERES-LA-CARELLE
Mme Martine LINQUETTE
- ▷ LIVET-EN-SAOSNOIS
Mme Servanne SEGUINEAU
- ▷ LOUZES
M. Guy-René de PIEPAPE
- ▷ MAMERS
Mme Malika BELAIDI
- ▷ MONTIGNY
M. Hubert FONTENELLE
- ▷ MONT-ST-JEAN
M. Patrice JARRY
- ▷ MOULINS-LE-CARBONNEL
M. Jean-Marie JOUVE
- ▷ NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS
M. Jérôme PARTIER
- ▷ PEZE-LE-ROBERT
M. Christian COCHET
- ▷ ROUESSE-VASSE
M. Michel QUILLET
- ▷ ROULLÉE
Mme Christiane ROSE
- ▷ ST-GEORGES-LE-GAULTIER
M. GAUDEMER Cyril
- ▷ ST-LONGIS
M. Luc-Marie FABUREL
- ▷ ST-PAUL-LE-GAULTIER
Mme Marie COUPARD
- ▷ ST-REMY-DE-SILLE
M. Alain HORPIN
- ▷ ST-REMY-DU-VAL
M. Jean-Yves PROUST
- ▷ SOUGE-LE-GANELON
M. Nicolas POTIER
- ▷ VILLAINES-LA-CARELLE
Mme Vanina COLIN
- ▷ VIVOIN
M. Jean-Claude MORLET

Directeur : Nicolas MEYER

► Services Généraux

Geneviève SANTINI, *responsable administratif et financier*
Thérèse CLOUET, *secrétaire de direction et suivi institutionnel*
Sonia BOAILLON, *comptable*
Marie-Françoise ROBVEILLE, *assistante*
Françoise LE BER, *assistante*
Laurence DURIEUX, *assistante*

► Communication

Mélanie MASSIAS, *Communication*
Christine PLANCHENAU, *PAO*
Sylvain MONTAGNER, *SIG-Évaluation*

► Services Techniques

Sébastien HUET, *agent technique*
Gilles DEMEULENAERE, *agent technique*
John MAC WILLIAM, *agent technique*
Eric GAULARD, *agent technique*
Béatrice MOURTOUX, *agent d'entretien*
Evelyne THUAULT, *agent d'entretien*

► Pôle Environnement

Michel AMELINE, *responsable du pôle environnement*
Nicolas BOUDESSEUL, *Natura 2000 et charte forestière de territoire*
Cyrille DELATTRE, *Natura 2000*
Benjamin BEAUFILS, *Natura 2000*
Julia COMBRUN, *Natura 2000*
Michaël MIMAUD, *Natura 2000*
Isabelle AUBRON, *Géologie et sites identitaires*
Laëtitia MARIE, *Éducation à l'environnement*
Julien CROCIS, *Éducation à l'environnement*
Matthieu SCELLES, *technicien rivières*
Roland THEAUD, *chargé d'études flore et habitats naturels*

► Pôle Aménagement du territoire

Gabriel SOULARD, *Urbanisme*
Pauline GAUTIER, *contrat nature*

► Pôle Ecodéveloppement

Yolande d'OLIER, *Agriculture*
Butte POUZOULET, *Agriculture/Énergie*
Régis VECRIN, *conseiller agricole*

► Pôle Ecotourisme

Pascale JENVRIN, *Monts et Marches*
Sébastien MILLET, *animateur sport et nature*

► Espace découverte - Carrouges

Marie-Dominique ROUSSEAU, *responsable de l'animation du site*
Agathe CHAPRON, *chargée d'accueil*
Joffrey BACALA, *chargé d'accueil*

► Maison de la Pomme et de la Poire Barenton

Bérengère JEHAN, *responsable de l'animation du site*
Jack GASCHET, *chargé d'accueil*



Des projets cette année au Parc Normandie-Maine

Ses missions ne se limitent pas à protéger l'eau et la nature. Le parc régional s'occupe aussi de randonnée, d'urbanisme et de lutte contre la publicité illégale. Il propose mille et une animations.

Ruisseaux, rivières, mares, prairies humides, bassins versants... L'eau est omniprésente dans le parc Normandie-Maine. Protéger cette ressource fait naturellement partie de ses missions. Parmi les 18 grands projets triennaux, 200 000 € seront dédiés à restaurer et entretenir les cours d'eau. « Le travail pour améliorer la qualité de l'eau porte ses fruits, souligne Mélanie Massias, chargée de communication. Des espèces animales et végétales qu'on ne voyaient plus réapparaissent. »

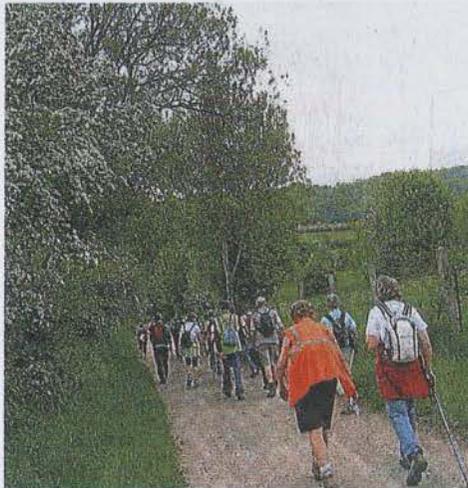
Le nouveau directeur Nicolas Meyer, ne veut pas d'un « parc sous cloche », mais d'un territoire qui sait concilier protection de l'environnement et activité économique. Le parc aide les exploitations agricoles à s'adapter aux enjeux énergétiques et climatiques. Et soutient les « productions agricoles de qualité », comme les fruits, la viande ou le lait, vecteurs de l'image du terroir.

Toujours pour faire connaître ses

paysages et ses richesses, le parc trace de nouveaux circuits de randonnée et met en réseau les itinéraires existants. En vue d'éditer un topoguide, plus de 400 km de sentiers balisés ont fait l'objet d'une évaluation.

Le parc encourage aussi un urbanisme durable, fait la chasse aux panneaux publicitaires illégaux (ils sont interdits dans un parc naturel, sauf règlement local) et propose des animations pour les enfants. Comme la création d'une bande dessinée. « Nous nous appuyons sur des exemples concrets, précise Nicolas Meyer. Comme le busard Saint-Martin, un rapace qui niche au sol. »

Autre travail du parc, dont les bureaux sont installés à Carrouges, recherche de nouvelles sources de revenus. Car son budget, un peu plus de cinq millions d'euros, est en baisse. Le parc emploie 33,5 équivalents temps plein.



Le parc imagine, réalise et entretient les sentiers de randonnée.

Un programme d'animations chargé en avril

Balades

La forêt des Andaines : ses arbres, son rôle, sa gestion, à travers une randonnée de 4 à 5 km, samedi 13 avril à 14 h, à Champsecret. Sur réservation. Découverte des oiseaux de nos forêts, samedi 20 avril à 9 h, place de l'Église à Ancinnes (Sarthe). Découverte de la vallée de Misère, sur les sentiers des Alpes-Mancelles, mercredi 24 avril, à 14 h 30, place de l'Église, à Saint-Léonard-des-Bois. Sortie familiale et géologique, samedi 27 avril, à 10 h 45, à la mairie de Saint-Hilaire-la-Gérard.

Visites

Les oiseaux des vergers, mercredi 3 avril, à 14 h 30, à la Maison du parc. Découverte du rucher, avec l'Union apicole de l'Orne, samedi 6 avril, à 14 h, à la Maison du parc. La nature remarquable en forêt de Perseigne, mercredi 17 avril, à 14 h 30, au belvédère de Perseigne. La vie dans les zones humides, mardi 23 avril, à 14 h 30, sur le parking de l'église, au Cercueil.

Ateliers

Flambage de calvados appellation

d'origine contrôlée (AOP), samedi 6 avril, à 15 h, à la Maison du parc. Démonstration et formation à la greffe d'arbres fruitiers, samedi 13 avril, à 14 h, à la Maison du parc. Journée photo autour de l'arbre, à 10 h, à la Maison du parc. Apporter pique-nique et appareil photo. Fabriquer un bardage en châtaignier, samedi 20 avril, à 15 h, à la Maison du parc.

Expositions

« Sculpture en acier », du 3 au 28 avril, « Bois et sens » du 1^{er} avril au 5 mai, « une passion du chêne », du 1^{er} avril au 5 mai, à la Maison du parc.

Conférence

Les origines du chocolat, avec Valentine Tibère, dimanche 28 avril, à 14 h 30, à la Maison du parc. Puis atelier dessin sur le cacao et dégustation.

Maison du parc, lieu-dit le Chapitre, à Carrouges. Contact : 02 33 81 13 33. Les animations sont gratuites. La suite du programme 2013 sur le site www.parc-naturel-normandie-maine.fr

164 Le nombre de communes situées dans le parc Normandie-Maine. D'une superficie de 257 000 hectares, il s'étend sur quatre départements.

Les 30 ans de la Maison de la Pomme et de la Poire

Un anniversaire dignement fêté

La Maison de la Pomme et de la Poire (MPP) fêtait ses 30 ans, dimanche 21 avril. Un anniversaire dignement fêté. Les 600 visiteurs, 460 adultes et 140 enfants, ont apprécié.

Au programme tout l'après-midi, exposition sur les 30 ans du musée, chasse au trésor expérimentale sur tablettes tactiles tout terrain, film sur la phase d'installation des œuvres « Art sous les poiriers », présence des artistes retenus par l'appel à projet et qui ont réalisé cinq œuvres dans les vergers du Mortainais et du Domfrontais, jeux en plein air, visite libre du musée et du verger...

Des visites étaient réservées aux anciens salariés et stagiaires de la MPP qui avaient tous été invités et pour les élus du Parc.

Sous le soleil et presque sous les fleurs dans les poiriers, deux représentations du spectacle de danse aérienne ont été données par la compagnie « Du O des Branches », originaire de Rhône-Alpes. Une manière très poétique et particulièrement gracieuse de mettre en valeur un très vieux poirier haute tige.

Hubert Guesdon, vice-président du Parc et Maryse Oliveira, présidente, ont rappelé les objectifs premiers de la MPP, conserver des variétés anciennes de fruits, améliorer la production et



■ Gros succès de cette journée avec 600 visiteurs.

valoriser le travail des anciens. Ce qui a été fait pendant ces trente années d'existence. « Notamment, la MPP, à travers son laboratoire, a participé à l'amélioration du poiré », « L'établissement devait d'ailleurs plutôt s'appeler Maison du poiré », « Mais le musée a un peu vieilli », concèdent les élus. Il va devoir évoluer. Une réflexion est engagée.

Un plantureux goûter clôturait les festivités.

L'exposition « Art sous les poiriers » est à découvrir tout fêté.



■ Pendant le vernissage, avec Hubert Guesdon, conseiller général, maire et vice-président du Parc.

Maison de la Pomme et de la Poire

Atelier land-art pour les enfants

Atelier land art le vendredi 26 avril à 15 h. Gratuit.
Contact et réservation : 02 33 59 56 22 / maisonpomme-
poire@parc-normandie-maine.fr
Lire en page Loisirs.

Carrouges

Bâtir en bois local, c'est possible



■ Jean-Marie Leclercq (à droite) guide les élus dans l'exposition « Bois et sens ».

Dans le cadre du mois de l'arbre, des élus et des acteurs de la filière bois se sont retrouvés à la maison du Parc Normandie-Maine, mercredi soir.

Jean-Pierre Scornet vice-président, de la région Pays de la Loire, a fait le point sur la charte forestière mise en œuvre depuis 2008. Nicolas Boudesseul, chargé de mission forêt, a présenté trois études naturalistes réalisées en Andaine, en forêt de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) et en forêt de Bourse.

Jean-Marie Leclercq, directeur de Professions bois, a dressé l'inventaire des métiers présents sur le

territoire : de la production au produit fini, toutes les professions sont présentes sur le territoire du parc. Il regrette que la construction utilise encore près de 70 % de bois importé alors que les ressources sont là à proximité. Enfin, il a conduit la visite de l'exposition « Bois et sens » qui présente la diversité des usages et des essences utilisables dans le bâti, en extérieur et en intérieur, grâce aux techniques modernes.

Bois et sens, exposition visible jusqu'au 5 mai, à la maison du Parc Normandie-Maine.

Carrouges

Au parc Normandie-Maine, on se régale avec la géologie



Sébastien Roustin et Isabelle Aubron animaient l'atelier « chocolat et géologie », dans l'espace découverte de la Maison du Parc.

Les familles ont voyagé dans les temps géologiques de notre pays à la Maison de parc Normandie-Maine. Ils étaient guidés par Sébastien Roustin, chocolatier de la maison Glatigny d'Alençon, le dessin se cristallisait sur une plaque de chocolat au lait, croquante et fondante. Le parallèle avec la formation de la terre émergée était d'autant plus facile à établir qu'il comportait la promesse d'une délicieuse dégustation.

L'originalité était la matière : le beurre de cacao liquide, avec des colorants alimentaires, remplaçait la peinture et, avec le savoir-faire de Sébastien Roustin, chocolatier de la maison Glatigny d'Alençon, le dessin se cristallisait sur une plaque de chocolat au lait, croquante et fondante.

Le parallèle avec la formation de la terre émergée était d'autant plus facile à établir qu'il comportait la promesse d'une délicieuse dégustation.

Le printemps est arrivé chez les apiculteurs



Au rucher de la Maison du Parc Normandie-Maine, une vingtaine d'élèves a assisté à la pose, sous une ruche témoin, de la balance électronique.

Samedi dernier, les élèves de 2^e année du cours organisé par l'Union apicole de l'Orne (UAO), avaient rendez-vous au rucher pédagogique du verger de la Maison du parc Normandie-Maine.

Gérard Corvée le président, a présenté l'ensemble des travaux de démarrage de la saison : « Toutes les vérifications sont à faire : santé de la colonie, état des hausses, et c'est aussi le moment de prendre des décisions quant aux essaimage ». La partie pratique était animée par

Philippe Garaud et Xavier Oustelandt. Une nouveauté : la bascule électronique apportée par le vice-président Roger Hanou : « Reliée par satellite, elle permet de suivre sur Internet, au jour le jour, l'état de la colonie : les variations de poids, la température, la pluviométrie, etc. »

Pour en savoir plus et pour éventuellement s'inscrire, en débutant ou en perfectionnement, aller sur le site www.u-a-o.info.

► *Ouest France*
29 avril 2013

Boulay-les-Ifs

**Un coût pouvant s'élever à plus de 100 000 euros
Une plateforme à bois déchiqueté en projet ?**

Pour répondre à une demande sur le secteur, le Parc régional Normandie-Maine envisage d'installer une plate-forme à bois déchiqueté. Avec pour objectif de diminuer les coûts de transport.

Le chauffage au fioul pèse de plus en plus dans les budgets énergie des collectivités. En conséquence, des alternatives se développent depuis plusieurs années avec notamment le chauffage au bois déchiqueté (112 euros la tonne). Le canton n'échappe pas à la règle même si pour l'instant seule Saint-Pierre-des-Nids utilise cette énergie pour ses écoles et sa salle de sport. Malgré un faible nombre d'utilisateurs, le Parc régional Normandie-Maine a lancé une étude pour l'installation d'une plateforme à bois déchiqueté sur le canton. « Il faut réduire les coûts de transport pour que cette énergie soit rentable. Il faut donc un lieu assez proche des consommateurs », explique le chargé de mission pour le parc Normandie-Maine

Gabriel Soulard qui souligne que Saint-Pierre est actuellement alimentée par la Sole de Mayenne. Ce dernier précise que le bois est actuellement stocké chez des particuliers. « Il y a un roulement chez les agriculteurs. Ces derniers peuvent être confrontés à des problèmes de stockage ou à du bois qui sèche mal. » Pour pallier ces inconvénients, les techniciens se sont d'abord montrés favorables à une installation à Pré-en-Pail. « Le site était intéressant avec un terrain de 24 000 m² et la présence d'un pont à bascule », rapporte Gabriel Soulard. Problème, il n'y a pas de chaudières à bois déchiqueté dans la cité prézienne. Pour réduire les coûts de transport, le parc Normandie-Maine serait plus enclin à installer la plateforme à Boulay-les-Ifs, sur le site de la Cuma du canton (coopération d'utilisation de matériel agricole). « Pour la rentabilité, nous visons un périmètre de 20 km avec des villes comme Saint-Pierre, Loupougères ou encore Carrouges dans l'Orne. » Si rien n'est arrêté pour le site, le parc Normandie-Maine a déjà les devis. Pour une plateforme avec hangar, la note



Ici un exemple de plateforme de stockage de bois avec hangar.

pourrait s'élever à 129 000 euros avec un supplément de 33 000 pour un pont à bascule. « Nous pourrions revoir nos ambitions à la baisse avec la création d'une plateforme provisoire avec stockage sur bâche, environ 60 000 euros moins cher », estime Gabriel Soulard. Et de conclure : « Il faut trouver une solution pour les agriculteurs et les consommateurs. »

Une plateforme provisoire ?

Thierry Collette a remporté le prix d'excellence agri-écologique du concours 2012 et il est le président du jury 2013. C'est évidemment un adepte convaincu du maintien des surfaces en herbe et des paysages. « Je suis d'ailleurs en système 100 % herbe, avec séchage en grange et en race Normande. La diversité floristique de ma parcelle lauréat me permet d'atteindre 8 TMS/ha/an, avec du foin de qualité, alors qu'elle aurait sans doute été délicate à cultiver en maïs. C'est une prairie humide, avec un terrain difficile. Quant au concours, il m'a permis d'échanger avec les experts et le prix aidera à mieux valoriser le foin que je vends. »

PARC NORMANDIE-MAINE - Concours des prairies fleuries

La biodiversité, ça n'a rien de passiste

Pour la 3^e année consécutive, le Parc Normandie-Maine participe au concours agricole national des prairies fleuries. Jeudi et vendredi, le jury était sur le terrain pour visiter les huit candidats.

tionnaires de la nature et du paysage, notamment par leur travail d'entretien des prairies naturelles et de leur environnement. Le rôle des exploitants dans le maintien de la diversité est alors reconnu », argumentent les instigateurs du projet.

Les prairies naturelles souffrent parfois d'une image passiste dans l'agriculture. Dans les éditions précédentes du concours pourtant, les jurys ont constaté une bonne valeur agronomique des prairies visitées. « De plus, elles semblent appréciées des éleveurs pour leur souplesse d'exploitation, leur rapidité et leur bonne valeur alimentaire ». Ce concours est un support idéal pour favoriser l'échange entre acteurs du territoire et les agriculteurs connaissant mal la diversité floristique de leurs prairies prennent la mesure de leur trésor. »



Le jury en visite dans l'une des parcelles en compétition.

tant le meilleur équilibre entre la valeur agricole et écologique. Les critères évalués « permettent de ratifier l'équilibre agro-écologique des parcelles aux préoccupations techniques des agriculteurs et des territoires ». Le lauréat représentera le Parc Normandie-Maine au concours national.

Th. Roussin

Huit candidats

Jeudi et vendredi dernier, le jury composé d'agronomes de la Chambre d'agriculture de l'Orne et de la Mayenne, de botanistes, d'un apiculteur, de vétérinaire et du gagnant de l'an dernier, est passé dans chacune des huit parcelles, de Saint-Martin d'Aiguillon à Lignéres-Ornières en passant par Joué-du-Bois, Ste-Marie-la-Robert et La Motte-Fouquet. Basé sur une liste de plantes indicatrices faciles à reconnaître, le concours récompense les prairies pré-

Le palmarès

Prairie humide : La prairie humide de Thierry Pichereau à Lignéres-Ornières a remporté le Prix d'excellence Agri-écologique. Il représentera le Parc Normandie-Maine au jury national.

Prairie de fauche : Le GAEC H 2LM de Sainte-Marie-la-Robert a remporté le prix d'excellence Agri-écologique pour sa prairie de fauche située sur la commune de Saint-Marguerite de Carrouges.

Coûteau : Le cotéau mixte du Moulin de Crochet à Saint-Martin-d'Aiguillon présenté par Jean-Luc Mellanger a été distingué dans cette catégorie. Le cotéau de Jacques Fortin de Joué-du-Bois a reçu un prix spécial « paysage » pour le cadre remarquable de son environnement.

La remise officielle des prix se déroulera lors du week-end du Golf à Carrouges les 19 et 20 octobre. Le jury national se réunira quant à lui en fin d'année 2013 à Paris.

► *Le Courrier de la Mayenne, Édition de Mayenne*
16 mai 2013

« Souplesse d'exploitation »

Engagé dans ce concours depuis 2011, le Parc Normandie-Maine y voit un moyen de proposer un autre regard sur l'agriculture. « Souvent accusés de la dégradation de l'environnement, les agriculteurs peuvent aussi s'avérer d'importants ges-

► *Le Pubicature Libre, Orne-Manche-Mayenne*
6 juin 2013

■ **BOCAGE** - Etude sociologique menée par deux universitaires auprès de 75 agriculteurs

Nos agriculteurs face à la transition énergétique

■ Deux jeunes chargés d'étude à l'université de Caen ont mené une étude sociologique auprès de 75 agriculteurs du Bocage afin de savoir comment ils perçoivent la question de transition énergétique.

Maxime Cordellier et Rudy Amand sont chargés d'étude à l'université de Caen. Dans le cadre du projet de soutien à l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux énergétiques et climatiques, ils ont mené une étude sociologique auprès de 75 agriculteurs du secteur du Parc régional Normandie-Maine. Le but : « connaître la manière dont les agriculteurs perçoivent la transition énergétique, leurs pratiques, et leur faculté à changer ou non leurs pratiques ».

75 entretiens

Cette étude sociologique, amorcée en juin 2011, touche actuellement à sa fin. Un travail analytique pour comprendre pourquoi les agriculteurs choisissent telle ou telle pratique, avec des entretiens de 1 h 30 à 2 h 30 auprès de chaque agriculteur.

« Quand on parle de transition énergétique, ce qui est visé n'est pas

tant les économies, mais plutôt le fait d'obtenir une efficacité énergétique », analyse Maxime Cordellier. « L'agriculture d'aujourd'hui reste dans une logique technicienne, relativement intensive, ajoute Estelle Deléage, maître de conférence à l'université de Caen. La transition énergétique doit s'accompagner d'une réflexion sur l'aménagement du territoire et sur le maintien des agriculteurs ».

« Des systèmes énergivores »

L'étude sociologique ainsi restituée laisse apparaître que la transition énergétique telle que conçue aujourd'hui participe à une forme de renouvellement de l'agriculture intensive qui vise à diminuer le nombre d'actifs agricoles et augmenter la taille des exploitations. « Chez les agriculteurs, il y a un vrai intérêt pour les énergies renouvelables mais bien souvent, il n'y a aucun intérêt pour les pratiques de réduction de la consommation d'énergie. On reste sur des systèmes énergivores », pense Rudy Amand.

Mais tous les agriculteurs ne tiennent pas le même discours, et n'ont pas les mêmes problématiques s'ils possèdent un système d'élevage laitier dans le Domfrontais ou une exploitation céréalière dans l'Est du département.



Maxime Cordellier et Rudy Amand, ici avec le maître de conférence Estelle Deléage, ont mené une étude sociologique concernant la transition énergétique auprès de 75 agriculteurs.

Trois freins

Selon les deux chargés d'étude, les freins à l'adaptation des agriculteurs aux enjeux énergétiques sont : l'idéologie du progrès et du changement permanent, souvent mal perçue ; un frein économique, aussi, avec des exploitants au système viable qui ne souhaitent pas en changer, et estiment que la

modification pourrait même comporter des risques ; enfin, un frein politique, avec des personnes qui pensent que le système de politique agricole est mauvais, mais qu'on ne peut pas le changer, ni même peser dessus.

Vers une agriculture durable

Cette étude sociologique, commandée par le Parc régional Normandie-Maine, sera rendue publique prochainement. Ensuite, il s'agira de réfléchir à un développement du mix énergétique (éolien, méthanisation, micro-régénération...) ; La troisième et dernière étape consistera en une optimisation du bilan de gaz à effet de serre, avec un

groupe pilote de 15 agriculteurs (alimentation, fertilisation, fuel).

Tout cela permettra au Parc de proposer aux agriculteurs de son territoire les actions les plus pertinentes pour les accompagner vers une agriculture la plus durable possible.

Valentin Biret

► Le Publicateur Libre, Orne-Manche-Mayenne
6 juin 2013

■ **CHAMPSECRET** - Réunion d'information Natura 2000

La biodiversité, un enjeu majeur

■ Une vingtaine de personnes est venue participer, mardi 11 juin, à une réunion d'information Natura 2000, le plus grand réseau européen de sites protégés.

En préambule de la réunion, un film d'information relatif à la biodiversité en Basse-Normandie a été projeté aux participants. Deux chargés de mission de cette structure et un représentant du Parc régional Normandie-Maine sont venus expliquer l'importance et les enjeux des contrats Natura 2000. Le bassin de l'Andainette, affluent de la Varenne, fait partie d'un des sites de Natura 2000.

Récemment élue présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 du bassin de l'Andainette, Chantal Jourdan sera chargée d'établir dans un premier temps le regroupement de l'ensemble des acteurs locaux concernés par le site Natura de ce bassin (agriculteurs, exploitants, collectivités, associations...). Trois communes sont associées à ce bassin de l'Andainette : Champsecret pour sa plus grande partie, Domfront et Perrou.

Elle sera chargée également des démarches concertées pour établir les contrats Natura 2000. Ces contrats correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées sur des terrains inclus dans



Les participants ont été attentifs aux explications des intervenants.

le site. Un programme de restauration de l'Andainette a déjà été conduit entre 2006 et 2008 et des conventions ont été signées avec 14 exploitants et 25 propriétaires. Non obligatoire, le contrat définit

la nature des engagements pris et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire. Proposé aux propriétaires, il est fixé pour une durée de 5 ans renouvelable.

► Le Publicateur Libre
Orne-Manche-Mayenne
20 juin 2013

■ **COUTERNE** - Ecole Jean Hélon

Une BD pour sauver la moule perlière

Les classes de CE2/CM1 et CM1-CM2 ont participé au concours "Faune en bulles" organisé par le Parc naturel régional Normandie-Maine.

L'objectif était de réaliser une bande dessinée présentant la Mulette perlière dans le cadre d'un projet de sauvegarde de cette espèce en voie d'extinction dans le massif armoricain.

Pour connaître cet animal curieux et son environnement, Laëtitia Marie, responsable pédagogique du Parc Normandie-Maine, est intervenue deux demi-journées dans chacune des classes. Ensuite, un long travail a été effectué pour réaliser la BD. Il a été récompensé puisque la classe de CE2/CM1 a obtenu la 2^e place



Les écoliers avec la BD dans leurs mains.

avec le prix de l'humour et la classe de CM1/CM2 la 3^e place avec le prix du meilleur personnage.

Un livre regroupant les travaux des 8 classes participantes a été conçu par le Parc. Lundi 17 juin, Laëtitia Marie est venue remettre

un exemplaire de ce livre à chaque enfant ayant participé à ce concours.

► Le Publicateur Libre
Orne-Manche-Mayenne
27 juin 2013

La moule perlière veut reconquérir les rivières

Très sensible à la qualité du milieu aquatique, cette espèce est considérée comme en voie d'extinction. Elle fait l'objet d'un programme européen de sauvegarde.



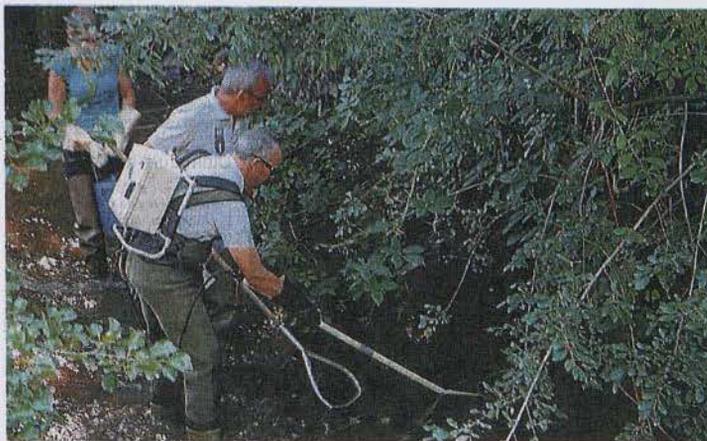
Une moule sur mille produit une perle.

La moule perlière d'eau douce est aujourd'hui en voie d'extinction. Elle est très sensible à la qualité de l'eau et du milieu. La préserver revient « à protéger avec elle toute une biodiversité, à retrouver des rivières vivantes », soulignent Benjamin Beau-fils du parc Normandie-Maine et Maria Ribero, du Centre d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Collines normandes.

Dans l'Ouest, elle n'est plus guère présente que dans quelques rares cours d'eau où elle fait l'objet d'un programme de sauvegarde européen, Life +. En Basse-Normandie, trois rivières sont concernées, le Sarthon et la Rouvre dans l'Orne, l'Arrou dans la Manche où l'on dénombre respectivement moins de 300, moins de 100 et moins de 50 moules.

Reconquérir le milieu

Ces mulettes perlières peuvent vivre une bonne centaine d'années. Problème, celles qui peuplent les rivières bas-normandes ont toutes au moins 80 ans. Bizarrement toute reproduction s'est arrêtée depuis plusieurs décennies. Ce n'est pas que les mulettes âgées soient impropres à la reproduction mais le processus de passage de l'état de larve à l'état adulte est extrêmement long, une dizaine d'années, et compliqué. « La mulette filtre jusqu'à 50 litres d'eau par jour. » Toute altération de l'eau et plus généralement du milieu lui est



Une pêche électrique dans le Sarthon pour récupérer des truites fario et les mettre ensuite en contact avec des larves de mulettes.

fatale. Il faut croire que ces milieux se sont bien dégradés pour qu'on ne trouve plus de jeunes mulettes dans nos rivières.

Que faire ? Il faut reconquérir les milieux, ce qui est fait sur les trois sites classés Natura 2000. « Des mesures agri-environnementales ont été mises en place, notent les deux techniciens. On peut aussi remercier les communes qui font des efforts en matière d'assainissement. » Dans l'Orne, La Roche-Mabile vient, par exemple, d'investir dans une station d'épuration.

La semaine dernière, une opération toute nouvelle a été pratiquée dans le Sarthon. Des techniciens du parc et du CPIE Collines normandes sont allés repérer des moules dans

la rivière. Après un choc thermique, ils ont réussi à récupérer de toutes petites larves, de 0,06 à 0,08 mm, qui pour l'essentiel ont été acheminées à la station d'élevage de Brasparts dans le Finistère. Peut-être un jour, dans au moins dix ans, les larves devenues mulettes retrouveront le Sarthon. Environ 10 % des larves ont été conservées sur place et mises en contact avec des truites fario préalablement pêchées électriquement avec l'aide de l'Office national de l'eau et du milieu aquatique. Larves et truites fario sont restées en

contact trois quarts d'heure dans des bassines. Le temps pour les larves de se fixer aux branchies des truites fario auxquelles elles vont rester accrochées pendant une dizaine de mois. « Ce cycle biologique est nécessaire à la reproduction des mulettes. »

A travers toutes ces actions, les spécialistes espèrent assurer la survie d'une espèce, véritable révélateur de l'état de nos rivières.

Freddy DONAL.

15 000

En euros, l'amende que l'on peut devoir en cas d'atteinte aux populations de moule perlière, espèce protégée au niveau européen.

► *Quest France*
16 juin 2013

Torchamp

L'Art s'invite sous les poiriers du Domfrontais

À l'occasion de ses 30 ans, la Maison de la pomme et de la poire (MPP), installée à Barenton (Manche) a mis en place 2 créations artistiques chez deux producteurs locaux de poiré.

Chez Jérôme Forget, installé à l'Yonnière, à Torchamp, Marie-Hélène Richard et Stephan Bohu ont imaginé une œuvre ou le visiteur aura tout loisir d'observer la nature.

Une autre œuvre, créée par Catherine Baas, est également visible chez Didier Lemorton, à La Baillée-Fétu, à Mantilly. Cette construction éphémère, très nature morte, s'impose au milieu de la nature vivante.

« Ces créations artistiques veulent mettre en valeur les poiriers hautes tiges, rappelle Bérengère Jehan, de la MPP. Ces cinq artistes professionnels, dont deux à la MPP et un à Saint-Jean-du-Corail, donnent un vrai coup de projecteur sur ce patrimoine végétal. »

Une rencontre avec les artistes, Marie-Hélène Richard et Stephan Bohu, est prévue le vendredi 26 juillet, à partir de 19 h, chez Jérôme Forget.



Bérengère Jehan et Jérôme Forget devant l'œuvre de Marie-Hélène Richard et Stephan Bohu.

L'Yonnière, 2 km après Domfront Saint-Fraimbault, faire 2 km et prendre la direction Torchamp prendre le chemin à droite.

► *Quest France*
17 juillet 2013

Le papillon, révélateur d'un milieu en bonne santé

Le damier de la succise est un papillon protégé à l'échelle européenne. On peut en observer sur un site de La Bellière, propriété du parc naturel régional Normandie-Maine.



La sortie sur le site de La Bellière a attiré de nombreux curieux, mercredi dernier.

Le parc régional Normandie-Maine dispose sur la commune de La Bellière (canton de Mortrée) d'un site de 40 ha qui présente un réel intérêt écologique. Sa gestion est assurée par le Conservatoire des espaces naturels sensibles de Basse-Normandie.

Entre autres intérêts, le site a celui d'accueillir le damier de la succise, un papillon protégé, d'intérêt communautaire. « Il est rare dans toute l'Europe. Sa capacité à se disperser est assez faible », précise Julien Crocis, animateur au parc. Comme son nom l'indique, ce papillon est intimement lié à la succise des prés, une plante

que l'on ne trouve que dans certains milieux particuliers comme des prairies humides ce qui est le cas du site des Prés Jean à La Bellière.

Pollinisation des fleurs

Le parc ne dispose pas pour l'instant d'éléments comptables pour savoir si l'espèce se maintient, augmente ou diminue. Le mieux serait qu'elle soit en augmentation. « Les papillons sont révélateurs de la bonne santé des milieux. Ils jouent un rôle important dans la pollinisation des fleurs. »

À ce titre, on peut s'inquiéter

du constat établi récemment par l'Agence européenne de l'environnement. La moitié des papillons des prairies d'Europe auraient disparu ces 20 dernières années.

Au parc, on ne peut rien affirmer sur ce sujet, « on ne fait pas de suivi des populations » mais Julien Crocis ne s'en dit pas surpris. « Les deux tiers des zones humides ont disparu en 50 ans. » Et ces zones humides attirent les papillons. Rien que sur le territoire du parc on dénombre plus d'une centaine de papillons différents sur ces seuls milieux.

Des nids de chenilles

Les papillons suscitent toujours beaucoup de curiosité. Mercredi dernier, près d'une quarantaine de personnes ont assisté à une sortie organisée sur le site de La Bellière par Julien Crocis et Lydie Doisy du Conservatoire des espaces naturels. Il ne s'agissait pas d'observer le damier de la succise. Il n'est visible grosso modo que de la mi-mai à la mi-juin.

Mais de repérer les nids de chenilles accrochés au pied des succises.

La visite valait aussi par la découverte du site et d'autres papillons. Dans nos régions, on peut voir des papillons une bonne partie de l'année, du citron annonciateur du printemps fin mars début avril au vulcairn qui peut se nourrir de poires à poiré jusqu'au mois de novembre.

Fin août et tout le mois de septembre, d'autres sorties nature sont organisées par le parc naturel régional Normandie-Maine. Renseignements au 02 33 81 13 33 ou www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Samedi 7 septembre, à 14 h, comptage de gentianes amères (plante rare) sur la carrière des monts à Sentiilly par le conservatoire des espaces naturels sensibles de Basse-Normandie. Renseignements au 02 31 53 01 05.



Le damier de la succise.



La plante auquel il est lié.

Quest France
24-25 août 2013

Nature. Dans les Alpes Mançelles

Des parcours "monts et marches"

Le Parc Normandie-Maine propose de découvrir deux nouveaux circuits de découverte "Monts et marches" dans les Alpes Mançelles.

• A St-Léonard-des-Bois : le parcours "Histoires géologiques" retrace 600 millions d'années d'histoire qui ont formé les roches et façonné le paysage. Au gré du parcours, jalonné de huit étapes avec des pupitres informatifs, vous pourrez vous imaginer au fond d'un océan, sous des nuées ardentes crachées par des volcans, dans une mer peu profonde, sous un climat tropical au temps des dinosaures ou encore côtoyer des mammouths lors des périodes froides durant lesquelles se

sont formées les pierriers.

• A St-Céneri-le-Gérei : le parcours "St-Céneri sur le motif" nous plonge dans l'univers des peintres. Depuis plus de deux siècles, les Alpes Mançelles et ses paysages montagnards invitent à la contemplation. Au XIX^e siècle, la peinture de paysage en plein air, appelée aussi "sur le motif", acquiert ses lettres de noblesse avec les impressionnistes. A cette époque, les peintres se retrouvent à St-Céneri pour capturer les variations de lumières en bord de Sarthe. Les neuf étapes du parcours vous invitent à découvrir les œuvres et les sites ayant inspiré tant de peintres.

Outre l'installation de supports informatifs, le Parc a valorisé les

sites et ses abords par l'installation de clôtures, de plantations, d'une passerelle, d'abreuvoirs

et la rénovation du jardin du presbytère de St-Léonard-des-Bois.

Samedi 27 juillet

• 11 h 30 : inauguration institutionnelle.
• 14 h 30 : découverte du parcours "histoire géologique" : rendez-vous sur la place de l'Église de St-Léonard-des-Bois. Durée de la visite : 2 heures, chaussures de marche indispensables. Circuit présentant un certain dénivelé.
• 14 heures : découverte du parcours "St-Céneri sur le motif" : rendez-vous à l'auberge des sœurs Moisy, à St-Céneri-le-Gérei. Durée de la visite : 2 heures, chaussures de marche. Circuit accessible à tous.
En continu tout l'après-midi sur chacun des sites, un accueil du Parc sera assuré afin de présenter ces deux circuits. De nouveaux supports de communication seront à disposition des visiteurs dans les offices de tourisme et les Maisons du Parc ainsi qu'au point d'accueil de l'auberge des sœurs Moisy. Ils sont déjà disponibles sur le site internet du parc.

L'Orne Hebdo
23 juillet 2013

► L'Europe, l'État et les collectivités territoriales

- Région Basse Normandie
- Région des Pays de la Loire
- Département de l'Orne
- Département de la Manche
- Département de la Mayenne
- Département de la Sarthe
- Pays
- Communautés de communes du territoire du Parc
- Communauté urbaine d'Alençon
- Communes du Parc

► Au quotidien, nous travaillons ensemble...

- ADEME
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- AIFR
- Animation Engagement Développement Maine-Anjou
- Association des Amis d'Aymak Djangaliev pour la sauvegarde de Malus sieversii (ALMA)
- Association « Le Merlerault club »
- Association de restauration du château de Domfront
- Association Découverte de la Nature
- Association des Amis de la Préhistoire de Rânes
- Association des Croqueurs de Pommes
- Association d'Insertion Familles Rurales
- Association du Domfrontais
- Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO)
- Association La Sentine
- Association Maison de l'Architecture
- Association Nationale des Experts Forestiers
- Association Patrimoine Géologique de Normandie
- Associations d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement (AILE)
- Bretagne vivante
- Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie (CATER)
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes (CPIE)
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée du Loir et de la Sarthe (CPIE)
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Mayenne Bas-Maine (CPIE)
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPF)
- Chambres d'agriculture
- Comités départementaux du tourisme (CDT)
- Conseils en architectures urbanisme et environnement (CAUE)
- Conservatoire botanique national de Brest
- Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie
- Conservatoire d'espaces naturels de la Sarthe
- Coopérative Forestière de l'Ouest
- Éducation Nationale
- Essaimage
- Établissements d'enseignements
- Études et Chantier
- Fédération des chasseurs de la Mayenne
- Fédération des Parcs naturels régionaux
- Fédération régionale de Cyclotourisme de Basse Normandie
- Fédérations départementales des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FD-CUMA)
- Groupe Environnement de Flers
- Groupe Mammalogique Normand (GMN)
- Groupe Ornithologique des Avaloirs (GOA)
- Institut National de l'Origine et de la Qualité
- Institut Régional de la Qualité de Normandie
- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Mayenne Nature Environnement (MNE)
- Musée du Pot au lait de Villaines
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Office National des Forêts (ONF)
- Offices de tourisme et syndicat d'initiative
- Organisme de Défense et de Gestion du Pays du Domfrontais
- Profession Bois
- SAGE Sarthe Amont
- Service d'Appui Technique aux Traitements des Eaux et aux Milieux Aquatiques
- Société coopérative d'intérêt collectif Bois bocage énergie
- Société coopérative d'intérêt collectif Haute Mayenne bois énergie
- Société d'Étude et de Protection de l'Environnement Nord et Est Sarthe
- Société la Roxane
- Syndicat de défense et de promotion du bœuf de Normandie
- Syndicat Mixte de la rivière Sarthe
- Syndicats départementaux de l'eau
- Union Apicole Ornaise
- Université de Caen
- Université de Rennes
- Université du Maine



LE RÉSEAU DES 48 PARCS NATURELS RÉGIONAUX



ANNÉE	TOTAL	PARC
1968	1	Saint-Amand-Raismes
1969	2	Armorique
1970	8	Camargue, Brière, Forêt d'Orient, Vallées de la Leyre et du Val de l'Eyre, Morvan, Vercors
1972	9	Corse (Landes de Gascogne : nouveau nom pour Vallées de la Leyre...)
1973	10	Haut-Languedoc
1974	13	Brottonne, Lorraine, Pilat
1975	14	NORMANDIE-MAINE
1976	17	Montagne de Reims, Vosges du Nord, Martinique
1977	20	Luberon, Queyras, Volcans d'Auvergne
1979	21	Marais Poitevin
1985	22	Haute-Vallée de Chevreuse
1986	25	Nord - Pas-de-Calais (Parc éclaté en 3 secteurs : Plaine de la Scarpe et de l'Escaut : reprenant la zone du 1 ^{er} Parc Saint-Amand-Raismes, agrandie, plus secteur Audomarois, et secteur Boulonnais) ; Haut-Jura, Livradois-Forez
1989	27	Ballons des Vosges, Brenne
1991	28	Marais du Cotentin
1995	32	Chartreuse, Grands-Causse, Massif des Bauges, Vexin Français
1996	32	Loire-Anjou-Touraine - 31/12 : non-reclassement du Parc du Marais Poitevin
1997	33	Verdon
1998	36	Avesnois, Perche, Périgord-Limousin - Scarpe-Escaut (indépendance et nouveau nom pour le secteur du Nord : Plaine de la Scarpe...)
1999	38	Causse du Quercy, Gâtinais Français
2000	38	Caps et Marais d'Opale (nouveau nom pour les secteurs Audomarois et Boulonnais du Parc du Nord - Pas-de-Calais)
2001	40	Monts d'Ardèche, Guyane (Boucles de la Seine Normande : nouveau nom pour Brottonne)
2003	41	Narbonnaise en Méditerranée
2004	44	Oise-Pays de France, Pyrénées Catalanes, Millevaches en Limousin
2007	45	Alpilles
2009	46	Pyrénées Ariégeoises
2011	47	Ardenne
2012	48	Préalpes d'Azur



Chiffres-clés

- ▶ 48 Parcs naturels régionaux
- ▶ 4 171 communes,
- ▶ 23 Régions et 71 départements,
- ▶ 3,6 millions d'habitants
- ▶ 15% du territoire (hors DOM)
- ▶ 8 245 000 ha
- ▶ 20 projets de Parc en cours de définition

LES ÉDITIONS DU PARC EN 2013

Février
2013



Mars
2013



Avril
2013



Mai
2013



Juin
2013



Juillet
2013



Sept.
2013



Octobre
2013



Déc.
2013





Parc
naturel
régional
Normandie-Maine
Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE

MAISON DU PARC

Le Chapitre - BP 05 • 61320 CARROUGES

Tél. 02 33 81 75 75

Fax 02 33 28 59 80

info@parc-normandie-maine.fr

www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Rapport d'activité 2013 du Parc naturel régional Normandie-Maine

Directeur de publication : Nicolas MEYER

Coordinateur de la publication : Mélanie Massias • Rédaction : équipe du Parc

Conception-réalisation : Nouveau Regard - Caen • Impression : Bémographic - Alençon

Tirage : 1 200 exemplaires

Crédit photos : © Dietmar Nill (chauves-souris p.8), © Philippe Laforge (Ecrevisse à pieds blancs p.8),

© Sylvain Montagne (Droséra p.9), © Parc naturel régional Normandie-Maine



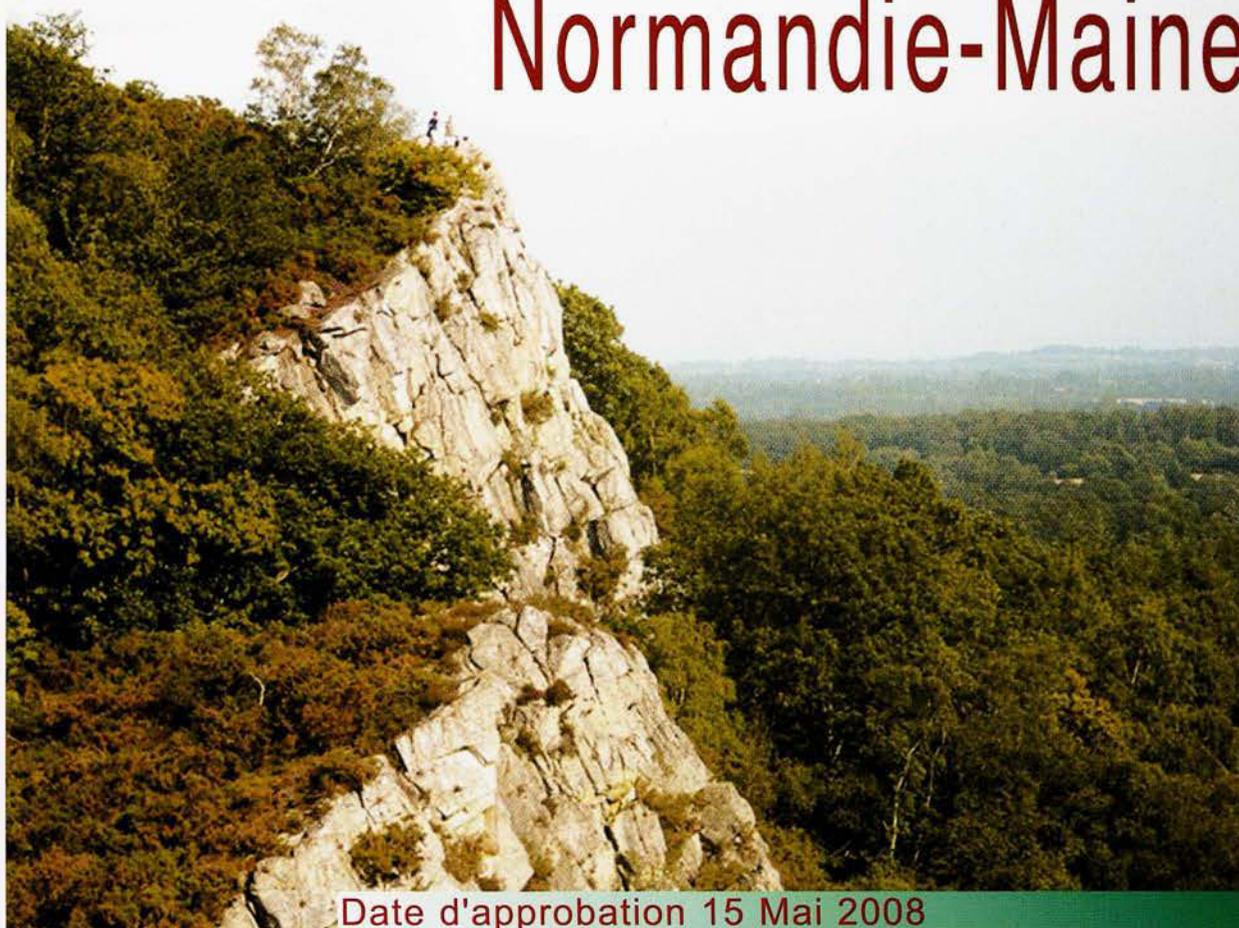
Charte

2008 - 2020



Parc
naturel
régional

Normandie-Maine



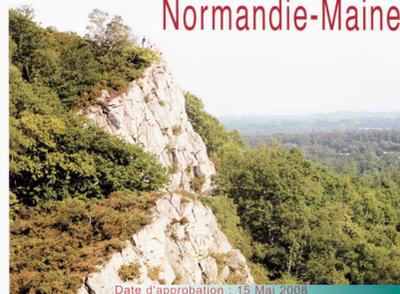
Date d'approbation 15 Mai 2008

Charte

Plan de Parc



Parc naturel régional Normandie-Maine



Date d'approbation : 15 Mai 2008

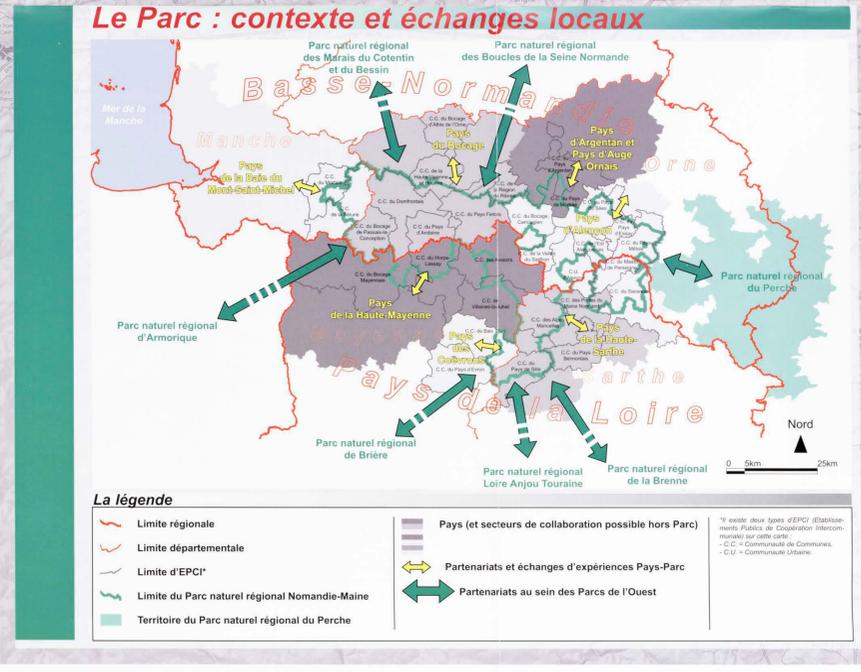
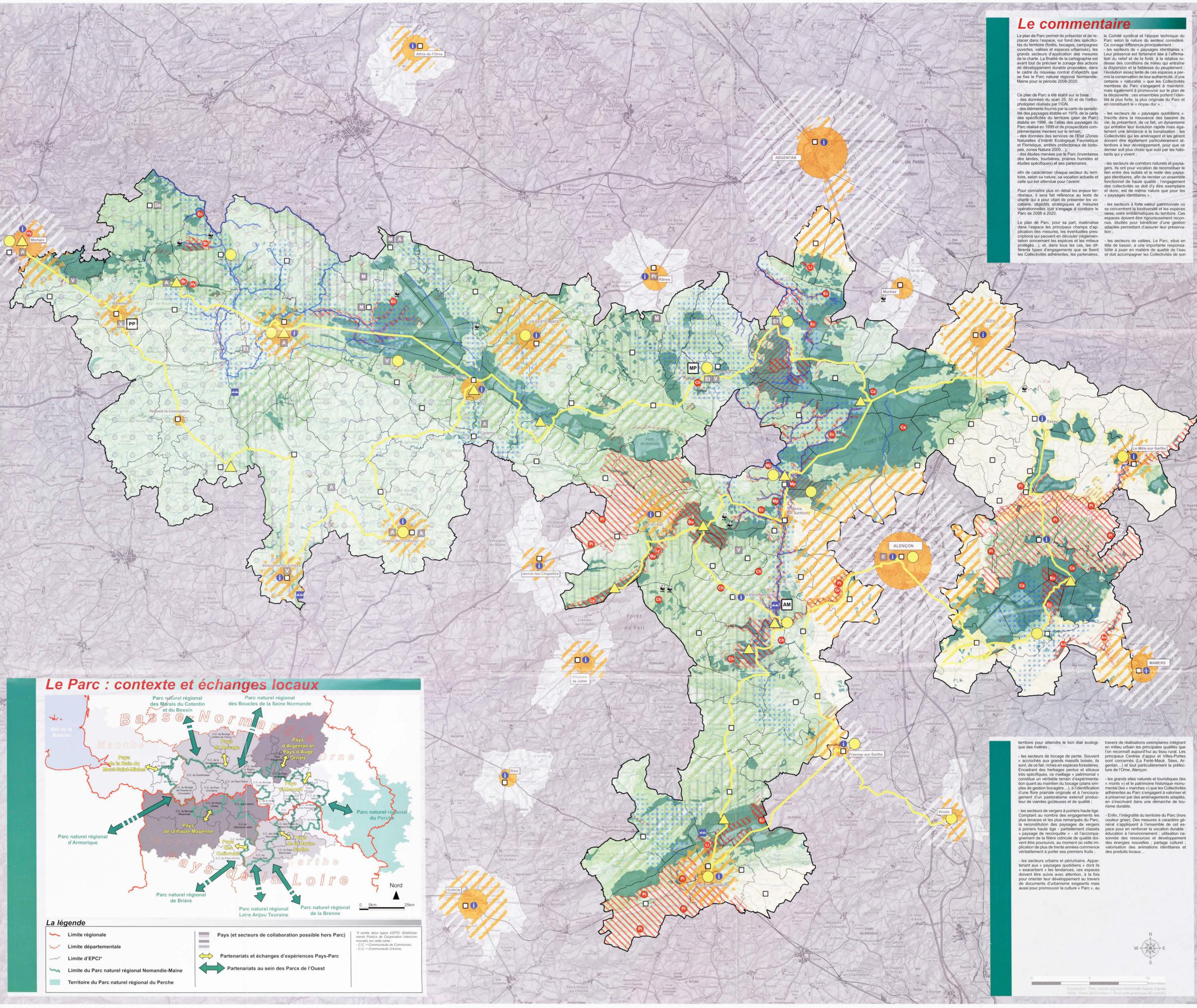
La légende

Les enjeux territoriaux

	Secteurs d'application des mesures sur les paysages identitaires
	Secteurs d'application des mesures sur les paysages quotidiens
	Secteurs d'application des mesures sur les chartes forestières de territoire
	Secteurs d'application des mesures sur les corridors naturels et paysagers
	Secteurs d'application des mesures sur les bocages de pente
	Secteur d'application des mesures sur les vergers de poiriers haute tige
	Secteurs d'application des mesures sur les espaces naturels patrimoniaux
	- Sites Natura 2000 (Autres ZSC (Zones Spéciales de Conservation) et ZPS (Zones de Protection Spéciale))
	- Programmes de Restauration et d'Entretien des cours d'eau
	Busards Saint-Martin
	Carabes endémiques
	Chouettes chevêches
	Ecrevisses à pieds blancs
	Mulettes perlées
	Pique-prunes
	Anémones pulsatilles
	Bruyères ciliées
	Gratiolles officinales
	Hyménoptyles
	Lycopodes inondés
	Littorales uniflores
	Secteurs d'applications potentielles des mesures sur les espaces naturels patrimoniaux
	- ZNIEFF de type 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
	- Rivières. Rivières bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de biotope
	Secteurs prioritaires d'application des mesures sur les paysages quotidiens périurbains
	Espaces urbains
	Secteurs d'application des mesures sur les « monts et marches » de Normandie-Maine
	Grands sites naturels et touristiques
	Patrimoine monumental des « marches historiques »
	Réseau prévisionnel des « monts et marches de Normandie-Maine »
	Maison du Parc
	Maison de la Pomme et de la Poire
	Multi-sites des Alpes Mancelles
	Principaux centres d'application des mesures d'éducation à l'environnement
	Ecoles, collèges et lycées

Les relais de la politique du Parc

	Les relais « touristiques »
	Relais d'accueil touristiques (OTSI)
	Gîtes Panda
	Bases de pleine nature
	Les relais « énergie »
	Points info énergie
	Equipements témoins éco-conçus
	Les relais « patrimoine »
	Sites métallurgiques
	Sites de la légende arthurienne
	Principaux centres pomologiques (vergers conservatoires)
	Musée de la poterie de Ger
	Musée de la préhistoire (et de la géologie) de Rânes
	Limites du périmètre du Parc naturel régional Normandie-Maine
	Limites des communes du Parc
	Villes-Portes du Parc



Le commentaire

Le plan de Parc permet de présenter et de replacer dans l'espace, sur fond des spécificités des territoires forestiers, bocagers, campagnes ouvertes, vallées et espaces urbanisés, les grands secteurs d'application des mesures de la charte. La finalité de la cartographie est avant tout de préciser le zonage des actions de développement durable proposées, dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs qui se fixe le Parc naturel régional Normandie-Maine pour la période 2008-2020.

Ce plan de Parc a été établi sur la base :
- des données du scan 25, 50 et de l'orthophotoplan réalisés par l'IGN,
- des éléments fournis par la carte de sensibilité des paysages établie en 1979, de la carte des spécificités du territoire (plan de Parc) établie en 1996, de l'Atlas des paysages du Parc réalisé en 1999 et de perspectives complémentaires menées sur le terrain (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, arrêtés préfectoraux de biotope, zones Natura 2000...),
- des études menées par le Parc (inventaires des landes, tourbières, prairies humides et études spécifiques) et ses partenaires.

afin de caractériser chaque secteur du territoire, selon sa nature, sa vocation actuelle et celle qui est attendue pour l'avenir.

Pour connaître plus en détail les enjeux territoriaux, il sera fait référence au texte de charte qui a pour objet de présenter les vœux, objectifs, stratégies et mesures opérationnelles que s'engage à conduire le Parc de 2008 à 2020.

Le plan de Parc, pour sa part, matérialise dans l'espace les principaux champs d'application des mesures, les éventuelles prescriptions qui peuvent en découler (réglementation concernant les espèces et les milieux protégés...), et dans tous les cas, les différents types d'engagements que se font les Collectivités adhérentes, les partenaires.

Le Comité syndical et l'équipe technique du Parc, selon la nature du secteur concerné. Ce zonage différencie principalement :
- les secteurs de « paysages identitaires » : Leur présence est fortement liée à l'affirmation du relief et de la forêt, à la relative rudesse des conditions de milieu qui entraîne la dispersion et la faiblesse du peuplement ; l'évolution assez lente de ces espaces a permis la conservation de leur authenticité, d'une certaine « naturalité » que les Collectivités membres du Parc s'engagent à maintenir, mais également à promouvoir sur le plan de la découverte : ces ensembles portent l'identité la plus forte, la plus originale du Parc et en constituent le « noyau dur » ;
- les secteurs de « paysages quotidiens » : insérés dans la mouvance des bassins de vie, ils présentent, de ce fait, un dynamisme qui entraîne leur évolution rapide mais également une tendance à la banalisation ; les Collectivités qui les aménagent et les gèrent doivent être particulièrement attentives à leur développement, pour que ce dernier soit plus choisi que subi par les habitants qui y vivent ;
- les secteurs de corridors naturels et paysagers : Ils ont pour vocation de reconstituer le lien entre des habitats et le reste des paysages identitaires, afin de recréer un ensemble fonctionnel de haute qualité ; l'engagement des collectivités se doit d'y être exemplaire et donc, est de même nature que pour les « paysages identitaires » ;
- les secteurs à forte valeur patrimoniale où se concentrent la biodiversité et les espaces remarquables emblématiques du territoire. Ces espaces doivent être rigoureusement reconnus, étudiés pour bénéficier d'une gestion adaptée permettant d'assurer leur préservation ;
- les secteurs de vallées. Le Parc, situé en tête de bassin, a une importante responsabilité à jouer en matière de qualité de l'eau et doit accompagner les Collectivités de son

territoire pour atteindre le bon état écologique des milieux :
- les secteurs de bocages de pente. Souvent « accolés aux grands massifs boisés, ils sont, de ce fait, riches en espèces forestières. Enrichis de herbagés prairiaux et s'iloux très spécifiques, ce maillage « patrimonial » constitue un véritable territoire d'expérimentation quant au maintien du bocage (plans simples de gestion bocagère...) ; la identification d'une flore prairiale originale et à l'encouragement d'un pastoralisme extensif produisant de vandes potelières et de qualité ;
- les secteurs de vergers à poiriers haute tige. Compte tenu du nombre des engagements les plus trancés et les plus remarquables du Parc, la recréation des paysages de vergers à poiriers haute tige - partiellement classés en « zones de reconnaissance » - et l'encouragement de la filière cœcicole de qualité doivent être poursuivis, au moment où cette implication de plus de trente années commence véritablement à porter ses premiers fruits ;
- les secteurs urbains et périurbains. Appartenant aux « paysages quotidiens » dont ils « excèdent » les tentatives, ces espaces doivent être suivis avec attention : la fois pour orienter leur développement à travers de documents d'urbanisme experts mais aussi pour promouvoir la culture « Parc », au

travers de réalisations exemplaires intégrant en milieu urbain les principales qualités que l'on reconnaît aujourd'hui au tissu rural. Les principaux Centres d'Appui et Villes-Portes sont concernés (La Ferté-Macq, Sées, Argentan...) et tout particulièrement la préfecture de l'Orne, Alençon ;
- les grands sites naturels et touristiques (les « monts ») et le patrimoine historique monumental (les « marches ») que les Collectivités adhérentes au Parc s'engagent à valoriser et à préserver par des aménagements adaptés, en s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable ;
- Enfin, l'originalité du territoire du Parc (hors couleur grise). Des mesures à caractère général s'appliquent à l'ensemble de cet espace pour en renforcer la vocation durable : éducation à l'environnement ; utilisation raisonnée des ressources ; et développement des énergies nouvelles ; partage culturel ; valorisation des animations identitaires et des produits locaux...

La légende

	Limite régionale
	Limite départementale
	Limite d'EPCI*
	Limite du Parc naturel régional Normandie-Maine
	Territoire du Parc naturel régional du Perche
	Pays (et secteurs de collaboration possible hors Parc)
	Partenariats et échanges d'expériences Pays-Parc
	Partenariats au sein des Parcs de l'Ouest

* Il existe deux types d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) sur cette carte :
- C.C. = Communauté de Communes ;
- C.U. = Communauté Urbaine.



Maison du Parc - BP 05 - 61 320 CARROUGES
Tél. : 02 33 81 75 75 - Fax : 02 33 28 59 80
E.mail : info@parc-normandie-maine.fr

*Imprimé sur papier fabriqué à partir de pâtes à papier
provenant de forêts gérées durablement.*

Certification PEFC

Charte

Plan de Parc

Parc naturel régional Normandie-Maine

Date d'approbation : 15 Mai 2013

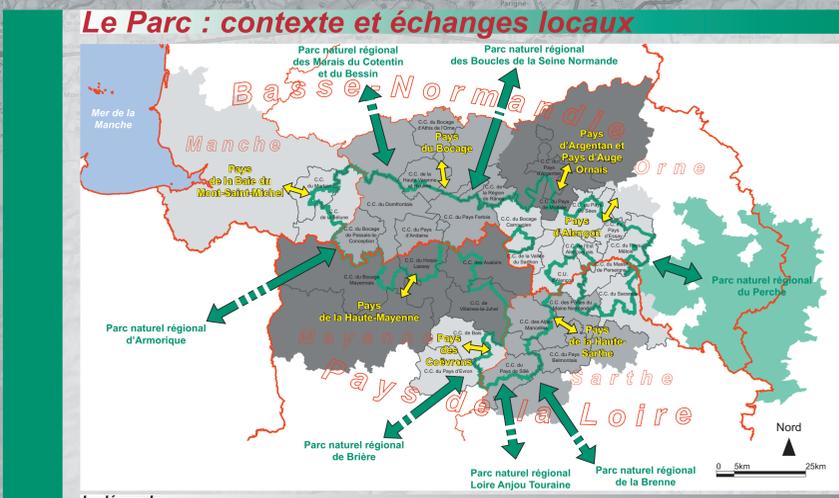
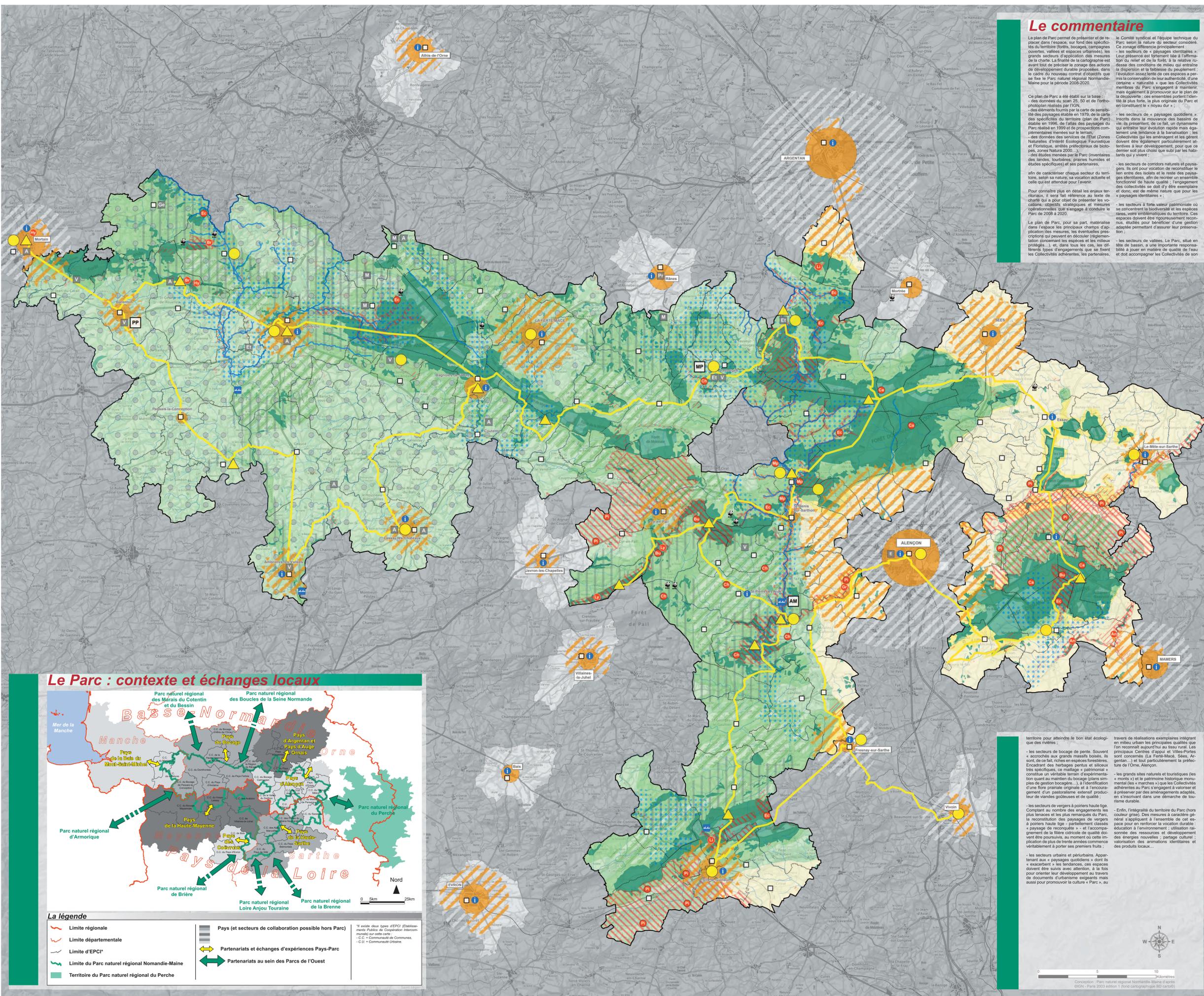
La légende

Les enjeux territoriaux

	Secteurs d'application des mesures sur les paysages identitaires		
	Secteurs d'application des mesures sur les paysages quotidiens		
	Secteurs d'application des mesures sur les chartes forestières de territoire		
	Secteurs d'application des mesures sur les corridors naturels et paysagers		
	Secteurs d'application des mesures sur les bocages de pente		
	Secteur d'application des mesures sur les vergers de poiriers haute tige		
	Secteurs d'application des mesures sur les espaces naturels patrimoniaux		
	- Sites Natura 2000 (sites ZSC (Zones Spéciales de Conservation) et ZPS (Zones de Protection Spéciale))		
	- Programmes de Restauration et d'Entretien des cours d'eau		
	Suivi des populations de :		
	Busards Saint-Martin		Anémones pulsatilles
	Carabes endémiques		Bruyères ciliées
	Chouettes chevêches		Gratelles officinales
	Ecrevisses à pieds blancs		Hyménoptyles
	Mulettes perlées		Lycoptides inondés
	Pique-pruniers		Littorales uniflores
	Secteurs d'applications potentielles des mesures sur les espaces naturels patrimoniaux		
	- ZNIEFF de type 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)		
	- Rivières, Rivières bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de biotope		
	Secteurs prioritaires d'application des mesures sur les paysages quotidiens périurbains		
	Espaces urbains		
	Secteurs d'application des mesures sur les « monts et marches » de Normandie-Maine		
	Grands sites naturels et touristiques		
	Patrimoine monumental des « marches historiques »		
	Réseau prévisionnel des « monts et marches de Normandie-Maine »		
	Centres de diffusion et d'application des mesures d'initiation à l'environnement		
	Maison du Parc		
	Maison de la Pomme et de la Poire		
	Multi-sites des Alpes Mancelles		
	Principaux centres d'application des mesures d'éducation à l'environnement		
	Ecoles, collèges et lycées		

Les relais de la politique du Parc

	Relais « touristiques »
	Relais d'accueil touristiques (OTS)
	Gîtes Panda
	Bases de pleine nature
	Relais « énergie »
	Points info énergie
	Equipements témoins éco-conçus
	Relais « patrimoine »
	Sites métallurgiques
	Sites de la légende arthurienne
	Principaux centres pomologiques (vergers conservatoires)
	Musée de la poterie de Ger
	Musée de la préhistoire (et de la géologie) de Rânes
	Limites du périmètre du Parc naturel régional Normandie-Maine
	Limites des communes du Parc
	Villes-Portes du Parc



La légende

	Limite régionale
	Limite départementale
	Limite d'EPCI
	Limite du Parc naturel régional Normandie-Maine
	Territoire du Parc naturel régional du Perche
	Pays (et secteurs de collaboration possible hors Parc)
	Partenariats et échanges d'expériences Pays-Parc
	Partenariats au sein des Parcs de l'Ouest

* Voir liste des types d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) sur le site du Parc.

Le commentaire

Le plan de Parc permet de présenter et de relier dans l'espace, sur fond des spécificités du territoire (forêts, bocages, campagnes ouvertes, vallées et espaces urbains), les grands secteurs d'application des mesures de charte. La finalité de la cartographie est avant tout de préciser le zonage des actions de développement durable proposées, dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs que se fixe le Parc naturel régional Normandie-Maine pour la période 2008-2020.

Ce plan de Parc a été établi sur la base :

- des données du schéma 25, 50 et de l'orthophotoplan réalisés par l'IGN,
- des éléments fournis par la carte de sensibilité des paysages établie en 1979 de la carte des spécificités du territoire (plan de Parc) établie en 1998, de l'Atlas des paysages du Parc réalisé en 1999 et de prospections complémentaires menées sur le terrain,
- des données des services de l'Etat (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, arrêtés préfectoraux de biotope, zones Natura 2000...),
- des études menées par le Parc (inventaires des landes, tourbières, prairies humides et études spécifiques) et ses partenaires,

Pour connaître plus en détail les enjeux territoriaux, il sera fait référence au texte de charte qui a pour objet de présenter les vocations, objectifs stratégiques et mesures opérationnelles qui s'engagent à conduire le Parc de 2008 à 2020.

Le plan de Parc, pour sa part, matérialise dans l'espace les principaux champs d'application des mesures, les éventuelles prescriptions qui peuvent en découler (réglementation concernant les espèces et les milieux protégés...), et, dans tous les cas, les différents types d'engagements que se font les Collectivités adhérentes, les partenaires,

Le Comité régional et l'équipe technique du Parc selon la nature du secteur considéré. Ce zonage différencie principalement :

- les secteurs de « paysages identitaires » : leur présence est fortement liée à l'affirmation du relief et de la forêt, à la relative rareté des conditions de milieu qui entraînent la dispersion et la faiblesse du peuplement ; l'évolution assez lente de ces espaces a permis la conservation de leur authenticité, d'une certaine « ruralité » que les Collectivités membres du Parc s'engagent à maintenir, mais également à promouvoir sur le plan de la découverte ; ces ensembles portent l'identité la plus forte, la plus originale du Parc et en constituent le « nouveau cœur » ;
- les secteurs de « paysages quotidiens » : inscrits dans la mouvance des bassins de vie, ils présentent, de ce fait, un dynamisme qui entraîne leur évolution rapide mais également une tendance à la banalisation ; les Collectivités qui les aménagent et les gèrent doivent être également particulièrement attentives à leur développement, pour que ce dernier soit plus choisi que subi par les habitants qui y vivent ;
- les secteurs de corridors naturels et paysagers : ils ont pour vocation de reconstituer le lien entre des îlots et le reste des paysages identitaires, afin de recevoir un ensemble fonctionnel de haute qualité ; l'engagement des collectivités se doit d'être exemplaire et donc, est de même nature que pour les « paysages identitaires » ;
- les secteurs à forte valeur patrimoniale ou se caractérisent par la biodiversité et les espèces rares, voire emblématiques du territoire. Ces espaces doivent être rigoureusement recensez, étudiés pour bénéficier d'une gestion adaptée permettant d'assurer leur préservation ;
- les secteurs de vallées. Le Parc, situé en tête de bassin, a une importante responsabilité à jouer en matière de qualité de l'eau et doit accompagner les Collectivités de son

territoire pour atteindre le bon état écologique des milieux :

- les secteurs de bocage de pente. Souvent « accrochés » aux grands massifs boisés, ils sont, de ce fait, riches en espèces forestières. Encadrant des herbages pentus et siliceux très spécifiques, ce maillage « patrimonial » constitue un véritable terrain d'expérimentation quant au maintien du bocage (plans simples de gestion bocagère), à la réinvention d'une flore prairiale originale et à l'encouragement d'un pastourisme extensif qui favorise la production de viande godelueuse et de qualité ;
- les secteurs de vergers à poiriers haute tige. Comptant un nombre des engagements les plus nombreux, ces secteurs sont caractérisés par la reconstruction des paysages de vergers à poiriers haute tige - partiellement classés « paysage de reconnaissance » - et l'accompagnement de la filière caribone de qualité de produits locaux, au moment où cette implication de plus de trente années commence véritablement à porter ses premiers fruits ;
- les secteurs urbains et périurbains. Appartenant aux « paysages quotidiens » dont ils « excèdent », les tendances, ces espaces doivent être suivis avec attention, à la fois pour orienter leur développement à travers des documents d'urbanisme exigeants mais aussi pour promouvoir la culture « Parc », au travers de réalisations exemplaires intégrant en milieu urbain les principales qualités que l'on reconnaît aujourd'hui au tissu rural. Les principaux Centres d'appui et Villes-Portes sont concernés (La Ferté-Macé, Sees, Argentan...) et tout particulièrement la préfecture de l'Orne, Alençon ;
- les grands sites naturels et touristiques (les « monts ») et le patrimoine historique monumental (les « marches ») que les Collectivités adhérentes au Parc s'engagent à valoriser et à préserver par des aménagements adaptés et s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable ;
- Enfin, l'intégralité du territoire du Parc (hors zones protégées) : Des mesures à caractère général s'appliquent à l'ensemble de cet espace pour en renforcer la vocation durable à l'environnement ; Utilisation raisonnée des ressources et développement des énergies nouvelles ; partage culturel valorisation des identités animales et des produits locaux...

Conception : Parc naturel régional Normandie-Maine d'après l'IGN - Parc 2003 édition 1 (fond cartographique IGN cartogis)